

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

**AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
A.V.A.P. D'AURILLAC**

DOSSIER DE CREATION

AVAP CREE LE 2016

1a – ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Ville d'AURILLAC

DRAC AUVERGNE-RHONE ALPES
UDAP du CANTAL

Valérie Rousset, historienne de l'Art

Bernard Wagon, urbaniste du Patrimoine
Carole Jaffré, urbaniste
Thomas Leveiller, informatique
GHECO, urbanistes

Septembre 2016

W:\Aurillac AVAP\AVAP-DOSSIER-CREATION\ORIGINAUX\PIECES ECRITES\001a-b-e-DIAGNOSTIC\001a-AUR-DIAG-ARRET.doc

I - DIAGNOSTIC PATRIMONIAL	4	IV – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	206
I.1 - Présentation générale du site		IV.1 - Inventaires et protections	207
1.1.1 – Géomorphologie	5	IV.1.1 – Sites Natura 2000	207
1.1.2 – Paysages		IV.1.2 – Zone humides identifiées	20
I.2 – Contexte historique et évolution de la ville	13	IV.1.3 – Trois zones périurbaines en ZNIEFF	209
I.3 - Le patrimoine urbain – datation – typologie urbaine et intérêt patrimonial	60	IV.1.4 – Un espace naturel sensible : le Puy Courny	210
I.3.1 - L'intra-muros		IV.1.5 – L'identification de la Trame Verte et Bleue	211
I.3.2- Les faubourgs		IV.2 - Hydrographie – Climat	213
I.3.3 - Les éléments et sites particuliers		IV.2.1 – L'hydrographie	213
I.4 - Le patrimoine bâti, typochronologie et typologie	86	IV.2.2 – Le climat	215
I.4.1 – Typochronologie	86	IV.3 - Economies d'énergies	216
I.4.2 – Typologie	130	IV.3.1 – Les documents cadres pour le développement des énergies renouvelables	216
I.5 - La morphologie urbaine	140	IV.3.2- Impact des modes d'implantation sur la performance Energétique	219
I.6 – Le velum- les hauteurs des constructions	144	IV.3.3 – Orientations et illustrations relatives aux économies d'énergie en bâti ancien	221
I.7 - Les espaces non bâtis	148	IV.3.4 - Le dispositif urbain principal : construire en ordre continu, par bâtiments accolés les uns aux autres	232
I.7.1 - Les espaces ruraux et naturels	148	IV.4 – Risques, nuisances et pollutions	233
I.7.2 - Les espaces publics	153	IV.4.1 – Les risques naturels et technologiques	233
I.7.3 - Les espaces verts urbains	163	IV.4.2 - Le risque inondation	234
I.8 - Les paysages et les perspectives	167	IV.4.3 - Le risque mouvement de terrain	235
II – ALTERATIONS DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE	173	IV.4.4 - Les tassements par retrait/gonflement des argiles	
III – PROTECTIONS EN VIGUEUR (MH, SITES et ARCHEOLOGIE) – CONTRAINTES SUPRACOMMUNALES – RISQUES	178	IV.4.5 - Un aléa faible feu de forêt	237
III.1 – Les protections en vigueur	179	IV.4.6 -Les risques industriels	
III.2 – Les contraintes supra communales	200	V- BILAN DE LA ZPPAUP	238
		VI – ORIENTATIONS POUR L'AVAP	241
		SYNTHESE HISTORIQUE	244
		BIBLIOGRAPHIE	252

Le dossier AVAP comprend les pièces suivantes :

- un rapport de présentation des objectifs de l'Aire, accompagné du diagnostic architectural, patrimonial et environnemental,
- un règlement comportant des prescriptions,
- un document graphique.

Le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental constitue une synthèse de l'intérêt patrimonial de la commune.

En application de l'Art. D. 642-4 du décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, il constitue la première étape de l'étude. De plus,

« Il porte sur le territoire de l'aire et comprend :

« 1° Une partie relative au patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique permettant de déterminer l'intérêt, les caractéristiques et l'état de ce patrimoine ; elle comporte une analyse du territoire concerné, à différentes échelles, portant notamment sur :

« a) La géomorphologie et la structure paysagère, l'évolution et l'état de l'occupation bâtie et des espaces ;

« b) L'histoire et les logiques d'insertion dans le site, des implantations urbaines et des constructions, la morphologie urbaine, les modes d'utilisation des espaces et des sols ainsi que l'occupation végétale ;

« c) La qualité architecturale des bâtiments ainsi que l'organisation des espaces ;

« 2° Une partie relative à l'environnement comportant notamment :

« a) Une analyse des tissus bâtis et des espaces au regard de leur capacité esthétique et paysagère à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables ;

« b) Une analyse de l'implantation des constructions, des modes constructifs existants et des matériaux utilisés, précisant au besoin l'époque de construction des bâtiments, permettant de déterminer des objectifs d'économie d'énergie.

« Cette partie reprend et complète, en tant que de besoin, l'analyse environnementale figurant au plan local d'urbanisme. »

I - DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

I.1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

I.1.1 - Géomorphologie

a/ La géographie physique du site



Aurillac blottie au creux de la vallée de la Jordanne
Photo GHECO

Sources : d'après l'étude paysagère réalisée par Eliane Auberger, Sycamore, dans le cadre de la révision du POS / SCOT – Dossier soumis à l'arrêt – Citadia Conseil.

Aurillac est bâtie dans un site polarisé entre vallée et montagne.

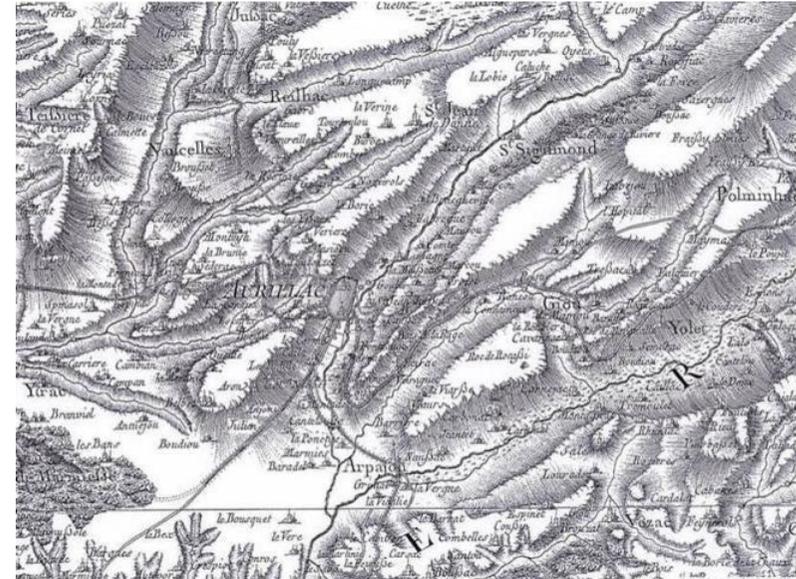
Les contraintes topographiques, géologiques, climatiques ont fortement orienté le développement de la ville. Ce rapport étroit de la ville à son site est certainement l'image la plus caractéristique d'Aurillac et un de ses atouts sur le plan de l'image.

Aurillac s'est développée selon un plan en forme d'entonnoir révélateur de contraintes fortes régulant sa croissance.

La ligne de croissance d'Aurillac, d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest, est inscrite dans le site avant l'urbanisation, en ce sens elle est « naturelle ».

Elle révèle la géographie du site (topographie, nature des sols, inondabilité).

La topographie du site est très importante, elle a pendant longtemps contraint le processus d'évolution urbaine dans le sens d'une forme de densification sans extension territoriale.



Carte de Cassini

Les éléments contraignants et déterminants de l'implantation et du développement de la ville en ce qui concerne le relief sont :

- le Puy Courny
- la butte du château et la chaîne des crêtes
- le rétrécissement de la vallée de la Jordanne induit par les deux éléments précédents

Le blocage au Nord-est dû au relief, l'élargissement de la vallée vers le Sud-Ouest et l'écoulement de la Jordanne ont orienté le développement urbain à partir du noyau d'origine, linéairement dans une seule direction, suivant l'axe de la Jordanne.

b/ des contraintes géologiques

Les éléments du sous-sol présentent un intérêt particulier car ils nous renseignent sur le relief, la répartition des grands groupes de végétation, les caractéristiques pédologiques ; la géologie influe donc sur les paysages.

L'histoire géologique du Cantal a imposé ses contraintes sur la commune d'Aurillac. Les grandes coulées basaltiques des vallées de la Jordanne et de la Cère ont recouvert des matériaux sédimentaires, plus tendres, et aujourd'hui les flancs des versants ont une instabilité forte à moyenne qui renforce les contraintes topographiques, l'ensemble ayant, jusqu'à aujourd'hui, protégé les pentes qui ferment le site.

Aux portes de la ville d'Aurillac s'étend la plaine d'Arpajon, partie la plus fertile du bassin tertiaire. La Jordanne y coule lentement et la Cère dessine de nombreux méandres.



*Vue sur la plaine d'Arpajon depuis la RD 117, en contrebas du Puy Courny
Photo GHECO*

Le sol d'alluvions quaternaire fluvio-glaciaires, très humifère, est irrigué et même colmaté, grâce à un réseau séculaire de rigoles coupées d'écluses.

La plaine d'Arpajon se rattache vers l'ouest et vers le nord par un pays de collines verdoyantes coupées de haies vives, aux plaines du Pontet et de Jussac, bien irriguées également, mais dont le sol est naturellement plus sec.

Les coteaux et les pentes qui bordent ces régions basses et qui ceinturent le bassin d'Aurillac sont argilo et marno-calcaires.

Dominée par les terrains volcaniques auxquels elle doit une bonne part de sa fertilité, cette zone plus sèche convient bien à la culture.

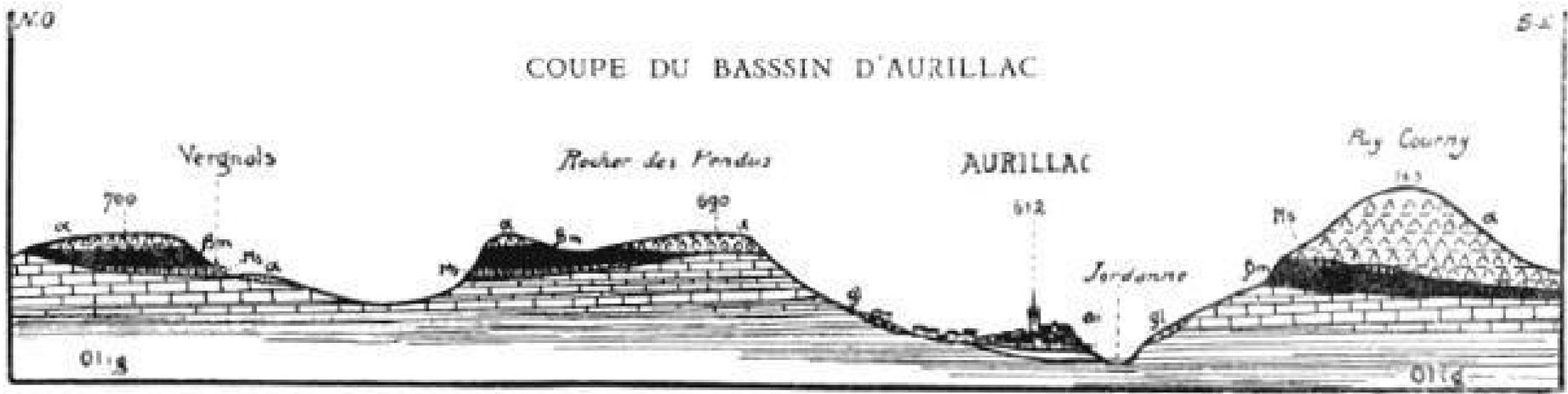
Le berceau d'Aurillac a été façonné par les glaciers.

La vallée de la Jordanne, assez large en aval de Saint Simon, est rétrécie par un verrou glaciaire, à la hauteur de Limagne et du pont Bouliagua ; elle s'élargie ensuite et forme une petite dépression au fond humide, fermée par un nouveau verrou glaciaire : au nord ouest, l'éperon de conglomérat andésitique du roc Castanet projette vers la rivière le bastion que couronne le château Saint-Etienne. Au sud-est, un autre éperon calcaire, dominé par la coulée d'andésite et de basalte miocène de Causac, porte les lourds bâtiments du couvent du Buis.



*Vue sur la vallée de la Jordanne au nord de la ville d'Aurillac
GHECO*

Photo



D'après M. Boule.

Ms : Miocène supérieur. — *Bm* : Basalte miocène. — *a* : Brèche andésitique
ai : Alluvions quaternaires. — *gl* : Moraines quaternaires.



Vue sur la ville d'Aurillac et la ligne de crête du chemin des crêtes depuis la colline en prolongement du Puy Courry
 Photo GHECO

Ensuite commence la plaine d'Aurillac qui s'élargit peu à peu avec ses dérivations et ses canaux y dessinent de nombreux méandres.

Ainsi, solidement adossée à la montagne volcanique, Aurillac s'ouvre largement sur le bassin tertiaire que ferme vers le sud, à huit kilomètres de distance environ, sans toutefois l'écraser, la ligne molle et boisée de la pénéplaine archéenne.



La plaine d'Arpajon dans laquelle s'écoule la Jordanne - Photo GHECO-2006

La base de l'éperon défensif du vieil Aurillac qui va mourir doucement sur la rivière est constitué par des alluvions modernes hautes de 3 à 4 mètres au-dessus du niveau de l'eau, puis par une large bande d'alluvions pléistocènes ; le lit du cours d'eau étant rétréci et le courant assez rapide, le sol était relativement sec et suffisamment solide pour porter des constructions ; cette terrasse d'abord large de 150 à 200 mètres, s'allonge vers le sud en s'amplifiant : formée surtout d'alluvions rouges oligocènes surmontées d'un placage d'alluvions fluvioglaciaires, elle port aujourd'hui le dépôt des machines de la gare ; au Bousquet, elle domine les bas fonds d'une trentaine de mètres.

Cette bande de terre froide et humide longtemps évitée des maisons, aujourd'hui conquise par la ville sur plus de deux kilomètres, est dominée par des puissants débris d'une moraine pléistocène, à gros blocs roulés : le lycée et l'Hôpital Hospice actuels sont bâtis dessus ; la même formation se retrouve sur la rive gauche de la rivière, entre la promenade du Gravier et le boulevard du Pont Rouge.

Plus haut, ce sont les marnes de l'oligocène que les nouveaux quartiers ont gagnées peu à peu ; formées de couches horizontales, dont certaines sont silicifiées et fort dures, elles sont en général résistantes et permettent l'assise solide des édifices ; enfin, au-dessus est la brèche andésitique, au profil plus âpre, que les maisons envahissent également.

Un ravineau assez profond entaille la butte de Croumaly.

c/ Un site ouvert en éventail » vers le sud

La topographie complexe impose un site en « éventail » ouvert vers le Sud et un espace communal fragmenté par le relief. Conséquences de l’histoire géologique du bassin, les lignes de relief cernent et organisent fortement le site. On observe des limites franches sur une partie du site. Deux lignes de relief ferment le site historique : les pentes sous la route des Crêtes où se mêlent urbanisation et espace rural et les pentes sous le Puy Courny, où l’urbanisation reste contenue dans les franges basses.

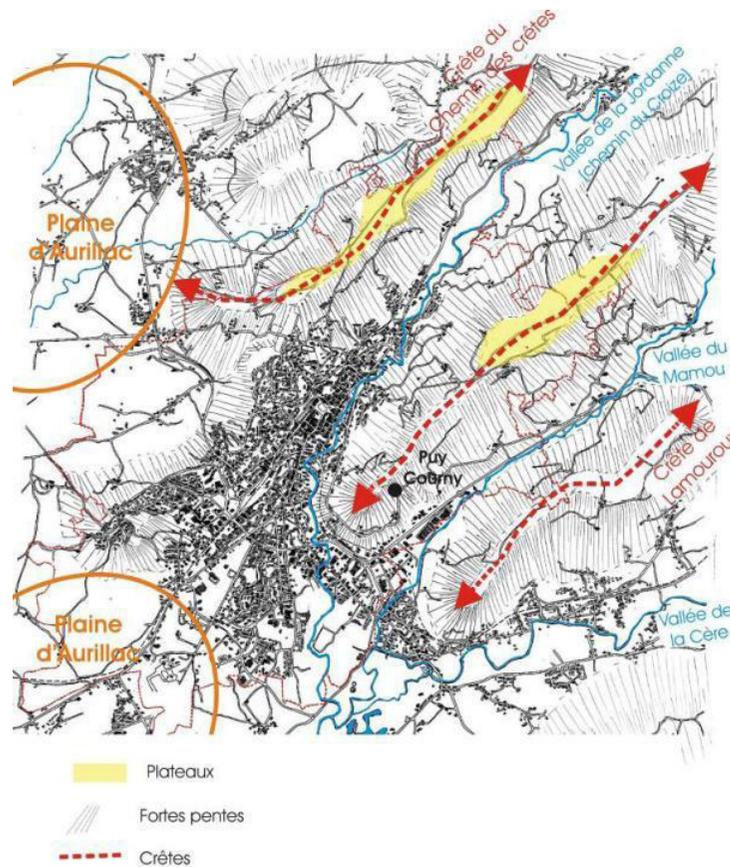


Le Puy Courny
Photo GHECO-2006

- Des secteurs, à l’écart du site urbain, se rattachent naturellement à d’autres ensembles, comme Escanis-Lascanoux, la vallée de l’Authre (montagne de Cueihes), la vallée du Mamou où les quelques zones urbanisées et l’extension industrielle récente se superposent à une structure rurale encore forte. On observe des limites topographiques plus floues quand on descend vers l’ouest : autour de Belbex, village ancien sur son promontoire, peu à peu rejoint par l’urbanisation pavillonnaire qui forme des plaques compactes.



Vue sur le nord de la vallée de la Jordanne et Le Puy Courny
photo GHECO-2006

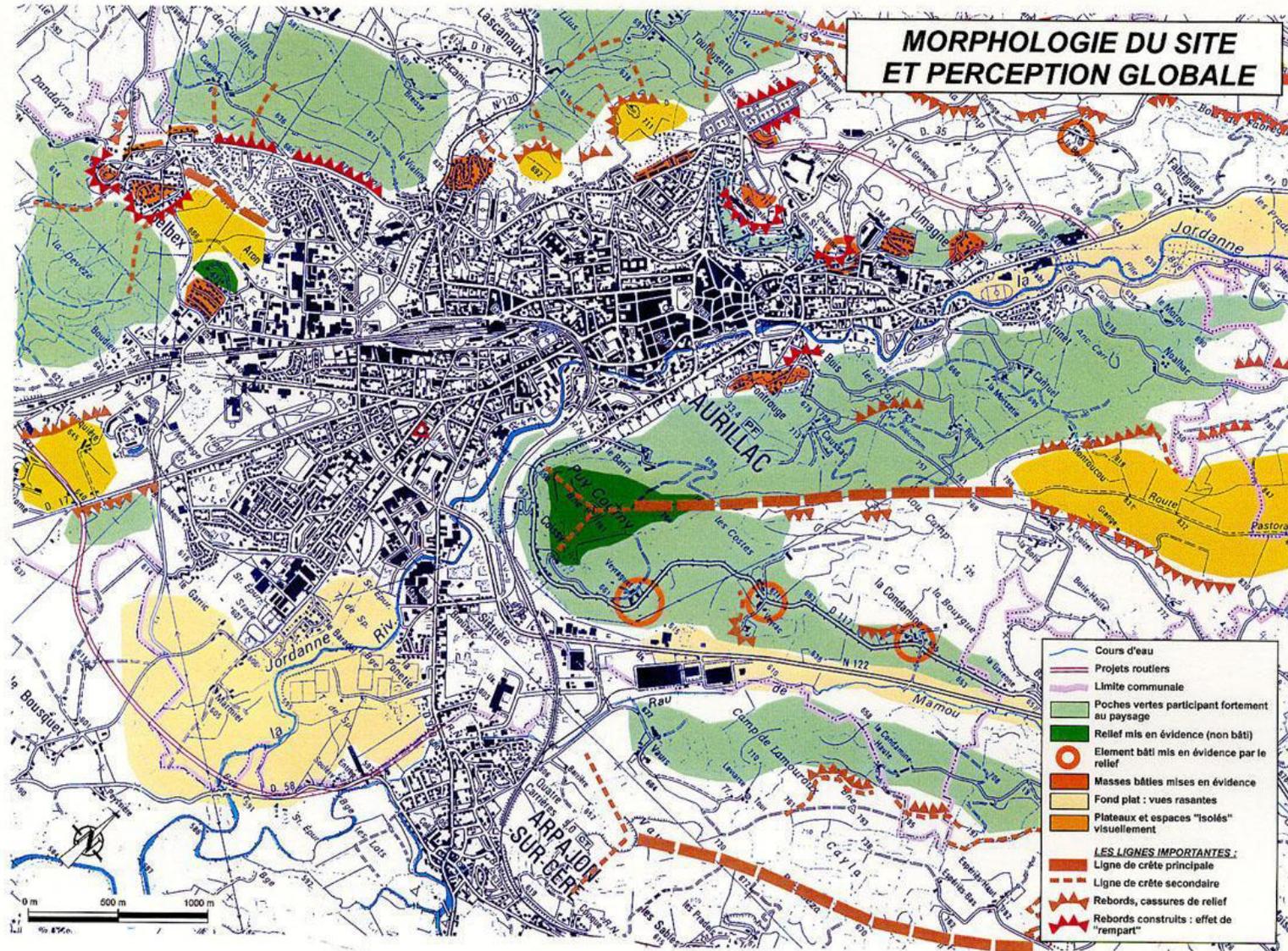


Relief et ligne de crêtes. Carte GHECO

Le Puy Courny (763 mètres), situé au sud de la ville, domine la basse vallée de la Jordanne et toute la plaine d’Arpajon d’une hauteur de 110 à 150 mètres. Les points les plus hauts du territoire d’Aurillac se situent sur les lignes de crêtes :

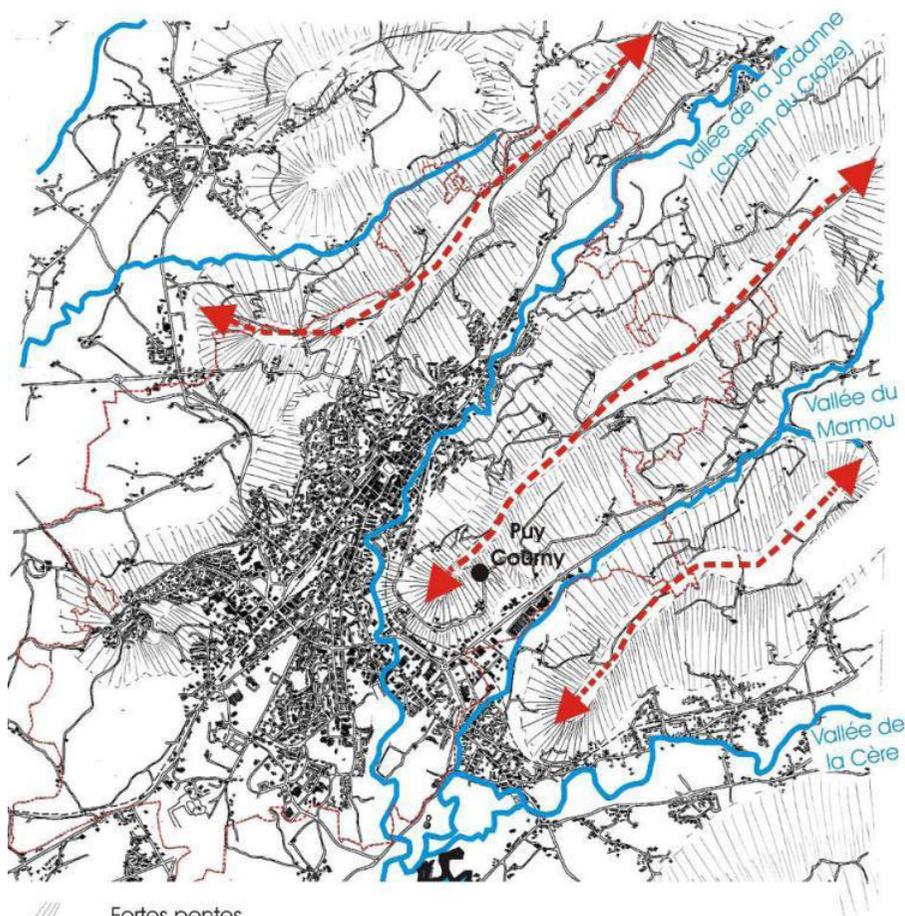
- 871 m sur la route du Croizet sur le plateau prolongeant le Puy Courny.
- 853 aux abords de la route des crêtes sur le versant opposé de la vallée de la Jordanne.

Les points les plus bas de la commune sont localisés dans la vallée de la Jordanne, en aval d’Aurillac, notamment vers le site de la Ponétie (595 m).



Source : Révision du POS – Commune d'Aurillac – Etude paysagère – Diagnostic et orientations – Août 1998 – Eliane AUBERGER / SYCOMORE

d/ l'hydrographie



Relief, ligne de crêtes et vallées

Carte GHECO

Le cours d'eau principal traversant le territoire communal est la rivière la Jordanne.

Elle prend sa source dans les hauteurs du Puy Mary et coule approximativement de Nord-Est à Sud-Ouest, dans une vallée encaissée sur tout son parcours jusqu'en débouché dans la plaine de la Cère. A la hauteur d'Aurillac, la rivière coule entre la chaîne du Puy Courmy vers l'Est qui domine la ville d'environ 80 mètres et, vers

l'Ouest, la chaîne de la Route des Crêtes dont l'altitude est voisine de celle de la précédente.

La ville d'Aurillac, de par sa situation géographique dans la vallée, entretient un rapport privilégié avec la haute vallée de la Jordanne qui remonte vers le Puy Mary : elle en est, à la fois, la porte d'entrée et le débouché naturel. La Jordanne est le véritable fil conducteur d'Aurillac, même si l'urbanisation récente a eu tendance à nier l'existence de la rivière.



Belles vues sur les façades des maisons bordant la Jordanne

Photos GHECO 2006

Ce lien privilégié entre la ville d'Aurillac et son environnement s'est exprimé au cours de l'histoire : les berges de la Jordanne ont été des lieux de promenade et de convivialité importants dans la vie des Aurillacois (le Gravier, les Prades).

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'évolution de la ville qui s'est faite le dos à la rivière a oblitéré des continuités, des constructions ont bloqué les passages.



La traversée du centre ville par la Jordanne



*Facettes urbaines et rurales de la vallée de la Jordanne
Photos GHECO 2006*

L'objectif de la commune est de revaloriser le rôle de la rivière, des aménagements de promenades ont permis la reconquête de plusieurs espaces en bord de Jordanne mais des blocages subsistent, notamment au niveau des Prades, du camping ..., liés à des problèmes de foncier ou de site (relief, bâti...).

a/ Les entités paysagères

La ville dispose d'un ensemble urbain ancien de grande qualité, organisé linéairement selon l'axe de la Jordanne, à la hauteur d'Aurillac la rivière La Jordanne coule entre la chaîne du Puy Courny vers l'Est dominant la ville d'environ 80 m et la chaîne de la route des Crêtes à peu près à la même altitude vers l'Ouest.

Les vues panoramiques depuis les points hauts (Château St Etienne, Puy Courny, ...) sont saisissantes, c'est dire l'importance de préserver ces axes de vision et ces échappées et de limiter le développement urbain sur les pentes du Puy Courny.

Depuis la ville, les vues les plus intéressantes sont sans conteste, celles que l'on peut avoir sur le château St Etienne et sa butte, impérativement à protéger, le Puy Courny et la ligne de crête ponctuée de petits boisements, forte sensibilité des versants, là aussi à préserver.

« Les versants enherbés (prairies) et les lignes de crête qui dominent la ville jouent un rôle particulièrement important dans la perception des paysages.

Les paysages agricoles extérieurs à la ville sont toujours visibles.

Ils sont perçus de façon panoramique, ou par des fenêtres visuelles, au débouché des rues, même depuis le centre ville ».

Cette analyse montre qu'il y a une très grande osmose entre la ville elle-même et le relief qui la contient : le cadre de vie des aurillacois se caractérise par cette proximité ville-montagne.

Les atouts paysagers du site d'Aurillac sont exceptionnels. La proximité de l'espace rural et du tissu urbain engendre des relations et des rapprochements visuels porteurs d'images fortes. Cette présence constante d'un paysage extérieur fortement rural est une des caractéristiques de la ville.

La qualité des vues tient à l'entretien des paysages, la qualité des structures arborées, la présence de domaines agricoles d'une réelle qualité architecturale – Borie Haute, Monroucou, Barra, Cantuel, Caussac, et.

Les rues du centre ville offrent des fenêtres de vue étroites vers l'espace rural tout proche. Ils donnent une sensibilité forte aux pentes de la rive droite de la vallée de la Jordanne qui deviennent ainsi les fonds de paysage directement associés aux images de la ville.



Le centre ancien d'Aurillac et ses faubourgs et la campagne alentours
Photo GHECO-2006

b/ Le concept du paysage

Le concept du paysage comprend plusieurs dimensions :

- culturelle et historique où l'action de l'homme revêt toute son importance
- écologique qui participe à la dynamique des paysages
- esthétique qui crée les émotions, les souvenirs, les sentiments
- économique qui détermine l'évolution des paysages

Plusieurs facteurs entrent dans la construction d'un paysage :

- les facteurs physiques tels la géologie, le relief, l'hydrographie, le climat
- les facteurs biologiques comme la végétation, etc.
- les activités humaines, notamment l'agriculture, la sylviculture, l'urbanisation et les réseaux attenants.

Aujourd'hui, le paysage s'impose de toute part et il figure désormais aux côtés du patrimoine et de l'identité, de la biodiversité et du développement durable.

Perçu de façon visuelle ou sensorielle, historique, affective ou culturelle, diversité qui a été officialisée par la loi Paysage du 8 janvier 1993, le paysage exprime la façon dont l'homme perçoit son espace vécu. Le paysage peut être remarquable ou paysage du quotidien, naturel, agricole ou urbain.

« (...) le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ». *Convention européenne du paysage.*

c/ Les éléments du paysage

La ville d'Aurillac, fondée depuis plus d'un millénaire, et s'est développée autour du Monastère St Géraud.

La ville se situe à la charnière de la plaine et des montagnes, entre la Chataigneraie, le Quercy, le Limousin et les Monts du Cantal.

Les contraintes topographiques, géologiques, climatiques ont fortement orienté le développement de la ville qui s'est organisé linéairement selon l'axe de la Jordanne, dans un site polarisé entre vallée et montagne.

Le rapport étroit de la ville à son site s'inscrit dans le contexte « patrimonial » du site. La proposition de périmètre pour la délimitation de la ZPPAUP d'Aurillac prend donc en compte les sites constitutifs du patrimoine urbain (vallée nord, flancs de coteaux et Puy Courny autant que le patrimoine, architectural.

L'écran paysager, les perspectives, la relation « ville-montagne »

. Les perspectives majeures, panoramiques sur Aurillac depuis les points hauts (Château St Etienne, Puy Courny, route des Crêtes...), les axes principaux de vues, notamment depuis les versants de part et d'autre de la vallée.

. Les « échappées visuelles » depuis la ville, en particulier les vues sur le château Saint Etienne et sa butte, le Puy Courny et la ligne de crête et les versants enherbés ponctués de petits boisements.

Les espaces naturels du site

Les espaces peu ou pas bâtis directement liés aux perspectives et au phénomène de « covisibilité » entre la ville et les lignes de crêtes, qui forment un véritable « écran » naturel de la ville : il s'agit des versants naturels (prairies et petits boisements) de part et d'autre de la vallée de la Jordanne et de la ville :

- . entre la colline du Buis (protégée au titre des Sites) et le Puy Courny
- . entre la route des crêtes au nord-ouest et la ville : espaces naturels ponctués « d'écarts » agricoles, urbanisés en partie (biopôle, quartiers résidentiels,...)

d/ Les entités paysagères

Le paysage peut être considéré comme l'ensemble des éléments perceptibles d'un territoire, reflet des interactions entre les conditions physiques et les interventions humaines, traduction d'une relation matérielle et symbolique entre un groupe social et son espace de vie.

Ce système complexe est structuré par différentes composantes qui interviennent dans la qualification d'un paysage : relief, éléments arborés, agriculture, bâtis, eau, infrastructures.

On définit les **unités paysagères** comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères (source : Méthodologie pour l'identification et la typologie des paysages – SEGESA-U.U. SRATES-CNRS –1991)

Une unité paysagère correspond à une partie de territoire caractérisée par une ambiance spécifique, résultant de l'organisation particulière des composantes.

Sur Aurillac, on distingue quatre entités paysagères :

- **les vallées**
- **les collines**
- **les plateaux**
- **la plaine**

Les vallées : une perception forte de dans le paysage



Des formes douces et arrondies



une plaine vallonnée



ph GHECO-2006

I.2 – LE CONTEXTE HISTORIQUE ET L'EVOLUTION DE LA VILLE

I.2.1 – Les origines d'Aurillac

a/ Un domaine gallo-romain

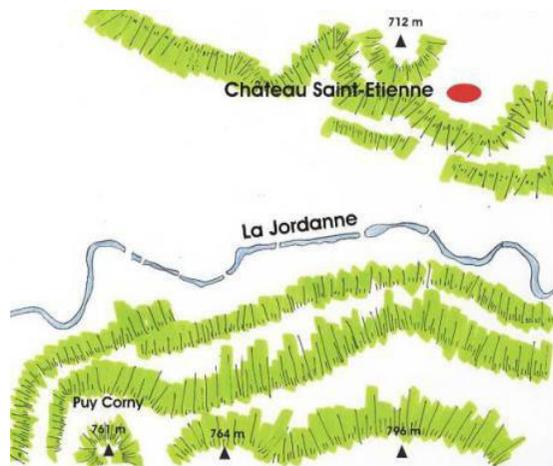
La découverte de quelques vestiges gallo-romains laisse supposer sur le site une occupation antique liée, non à une ville mais à un domaine, *Aureliacum* : des *tegulae* et un mur mis au jour sous la place d'Arpajon, une sépulture au faubourg Saint-Etienne en 1620, en constituent les témoignages. Une voie romaine partant d'Aurillac vers l'ouest a laissé des traces entre le quartier des Alouettes et Lascaaux.

b/ Le château du comte Géraud, IX^e siècle

L'histoire fait mention au IX^e siècle du château du comte Geraldus, fils de Géraud 1^{er}, comte d'Auvergne, et de la fille aînée de Pépin 1^{er}, petit fils de Charlemagne. Implanté sur un site de hauteur, le Roc Castanet, il dominait la vallée de la Jordanne dont il surveillait l'entrée. Dans son enceinte, une chapelle était placée sous le vocable de saint Etienne. De l'édifice médiéval, incendié en 1867, subsiste la tour maîtresse, de plan carré, vraisemblablement édifée au cours du 13^e siècle.



Aurillac (Cantal). Ancien Château St Etienne où naquit et vécut St Géraud patron et fondateur de la ville. Carte postale, vers 1900. Dans : Grimmer, p. 23. A droite, carte postale, vers 1900. Dans : Belser.

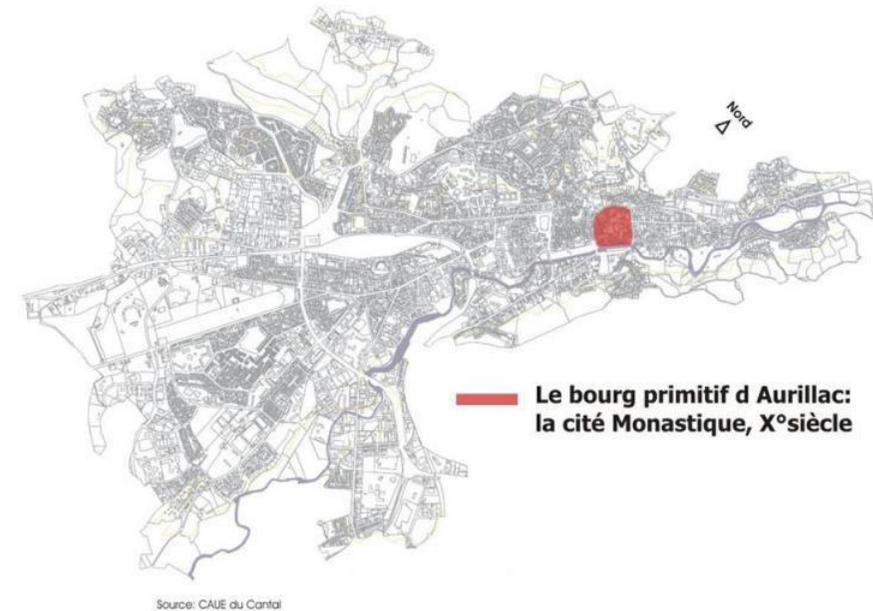


Topographie du site et implantation du château Saint-Etienne

I.2.2 –la ville monastique

a/ L'abbaye Saint-Géraud

La décision prise par le comte Géraud, fils de Geraldus lors d'un pèlerinage à Rome, d'édifier une abbaye bénédictine en l'honneur de Saint Pierre et saint Paul, fut l'élément déterminant de la création de la ville d'Aurillac.



La construction du monastère carolingien se fit entre 894 et -899, dans la vallée sous le château familial, non loin de la Jordanne, près d'une chapelle dédiée à saint Clément, élevée par son père. Géraud dota l'abbaye, consacrée en 907, de nombreuses terres et de reliques qu'il avait recueillies lors de ses pèlerinages.

A la mort de Géraud, vers 918, ses restes renfermés dans la crypte de l'abbatiale qu'il avait fondée, firent l'objet d'une grande vénération renforcée par le récit hagiographique de l'abbé Eudes de Cluny et les guérisons miraculeuses.



Saint-Géraud portant l'abbatiale. A l'arrière-plan, la ville d'Aurillac et le château. Saint-Etienne. Gravure du 18^e s.



Gerbert, pape Sylvestre II. Médaille réalisée par David d'Angers

La statue de Gerbert, réalisée par David d'Angers, est inaugurée en 1851, place Gerbert.

En 972, l'église fut rebâtie à l'emplacement de la première et l'ensemble conventuel fut agrandi.

Une troisième phase de travaux fut entreprise à la fin du 11^e siècle sous l'abbé Pierre de Cizières qui fit surélever le transept et doter ses deux bras d'absidioles, construire un déambulatoire favorable à l'accueil des pèlerins venus vénérer les reliques. L'édifice fut consacré par le pape Urbain II le 13 décembre 1095. On conserve de cette phase de travaux le mur du bras sud du transept, remarquable par ses arcatures, deux en arc en plein cintre, la troisième au centre, en mitre.

L'ensemble abbatial se positionnait entre les actuelles rue du Monastère et du Buis : outre les deux églises dédiées à saint Clément et saint Benoît, il y avait un scriptorium et une école monastique, haut lieu de la vie intellectuelle dans laquelle Gerbert fut éduqué ; il deviendra pape sous le nom de Sylvestre II de 999 à 1002. Les bâtiments conventuels ordonnés autour d'un cloître furent rebâties au début du 12^e siècle par l'abbé Pierre de Roquenaou.

L'ensemble était enserré dans une enceinte circonscrivant une zone comprise entre les rues des Dames et des Fargues, du Buis et du Monastère. Face à l'entrée de l'église, à l'ouest, fut élevé, à la fin du 11^e siècle, l'hôpital pour les pèlerins. Le bâtiment, épargné par les guerres, conserve en façade trois arcades en plein cintre reçues par des colonnes à chapiteaux à entrelacs de l'école dite « d'Aurillac », et une inscription en partie effacée : *ecce quies hominum domus atque fratrum. Ad os...quicumque...* (Voici une maison de repos pour les hommes, de réconfort pour nos frères. Tous ceux qui se présenteront à cette porte...)

Au centre de la place, une vasque en serpentine verte du début du 12^e siècle servait à l'origine de lavabos aux moines bénédictins.



La façade romane de l'hôpital Saint-Géraud.

Le monastère et l'abbatiale auraient été ruinés en partie, d'abord en 1233 par les bourgeois de la ville en rébellion contre le seigneur abbé, ensuite en 1569 par les protestants durant les guerres de Religion.

Mais sans doute les bâtiments conventuels étaient-ils en déshérence depuis 1461, date à laquelle, le monastère fut sécularisé - les chanoines habitant leurs maisons propres.

Monseigneur Charles de Noailles restaura l'église vers 1630. Après la Révolution – l'église fut transformée en temple de la raison – la nef fut agrandie sous la direction de l'architecte Lassus en 1865 ; un clocher fut élevé en 1898

Le transept et la première travée de la nef furent reconstruits sous Monseigneur Charles de Noailles en 1643. Les deux autres travées de la nef furent élevées de 1857 à 1867.f



Aurillac en 1815. Vue panoramique prise du Roc Castanet. Jean Hubert Tahan (1777-1843). Huile sur toile. Musée d'Aurillac. Ce détail sur l'abbatiale représente l'édifice dont la nef est réduite à une seule travée.



Plan cadastral de L'abbatiale ne conserve plus que son abside et la première travée de sa nef. Les bâtiments conventuels (à la gauche de l'église) sont détruits. Est représenté le canal des Usiniers (canal Saint-Etienne) du 18^e siècle.

Les fouilles archéologiques préventives 2013 – 2014.

Les fouilles entreprises fin 2013 sur le site sous la responsabilité de Nicolas Clément (Mosaïques Archéologie) ont permis de découvrir les vestiges des bâtiments conventuels et de reconsidérer ainsi l'histoire du site abbatial.

Outre la mise au jour de l'ancien canal des Usiniers (canal Saint-Etienne) aménagé au 18^e siècle, les recherches ont révélé les murs de bâtiments monastiques inscrits dans l'axe du transept de l'abbatiale dont l'ancienne salle capitulaire ouverte sur la galerie orientale du cloître. Colonnes et chapiteaux romans (Ecole d'Aurillac) permettent une datation à la fin du 11^e siècle.

Un bassin circulaire recevant la fontaine des moines a été mis au jour au nord-est du site où se situait le palais abbatial. Au sud-est, l'infirmerie médiévale est conservée sous la forme de murs et de sol en galets.

Ces vestiges ont recoupé des niveaux antérieurs attribués aux périodes gallo-romaine (céramique sigillée, *tegulae*) et mérovingienne qui remettent en question la genèse de la ville. Les restes d'un bâtiment pourraient appartenir à l'église Saint-Clément fondée par le père de Géraud, Geraldus. Un grand nombre de sarcophages en pierre et monoxyles à logette céphalique, permettent d'identifier sur le site, autour de la chapelle supposée, une nécropole de grand ampleur de l'époque carolingienne dans la partie sud du site (8^e – 10^e siècles). Des sarcophages en bois avaient été déjà découverts en 1894 lors de l'édification de la chapelle de la Sainte-Famille.



Chapiteau et sarcophage monoxyle découvert à Saint-Géraud. Cl. Internet.



Les fouilles de Saint-Géraud. Cl. Internet.

b/ La formation de la cité abbatiale

Le rayonnement de l'abbaye, qui devint une des étapes majeures du chemin de Compostelle, alla de pair avec la constitution d'un bourg mentionné dès 972. De forme concentrique, il était parcouru par un axe formé par les actuelles rues du Monastère et Saint-Jacques reliant deux portes de ville : la porte des Cabrols, au sud, et la porte Saint-Etienne, au nord-ouest. Un autre axe, correspondant à l'actuelle rue du Buis, parcourait la partie est de la ville depuis la porte des Fargues à la porte du Buis.

L'enceinte, dont on possède les vestiges, a pu être précédée par une première muraille délimitant un périmètre circulaire plus restreint.

Au 12^e siècle, la cité incluait plusieurs églises : l'église Saint-Benoît, dans la partie nord de l'enclos abbatial et dans laquelle aurait été inhumé Pierre de Cizières en 1107, les églises Saint-Clément, Saint-Sauveur, du Buis, Saint-Lazare.

Le pont du Buis, à la porte du Buis, assurait le franchissement de la Jordanne.

La ville était parcourue par un canal dit de Peyrolles passant par la rue Saint-Jacques, et traversant ensuite l'abbaye.



ZOOM sur plan AVAP avec report du plan du monastère

c/ L'enceinte de la cité abbatiale

L'enceinte du bourg abbatial, qui semble appartenir à une phase de construction du 12^e siècle, au moins, est illustrée de nos jours par des tronçons au revers des maisons rue du Collège (impasse Sournia), rue des Dames, rue du buis et dans l'îlot Gerbert où ils constituent les murs arrières d'immeubles de la rue Chazerat. Les textes mentionnent l'existence de plusieurs portes : la porte des Fargues implantée là où l'enceinte adoptait un tracé en chicane, la porte des Cabrols au début de l'actuelle rue du Monastère, Saint-Etienne qui menait au château, et du Buis dont on a perdu traces.

Dans le secteur de la rue du Collège ainsi que dans l'îlot compris entre la rue du Buis et la Jordanne, les tronçons de murailles romanes présentent des appareils de gros blocs basaltiques – certains extraits d'orgues – dont les mises en œuvre en *opus incertum* ou en assises plus ou moins réglées illustrent différents états de construction ou de réparation. Le tronçon maintenu sur la parcelle 118 présente des caractéristiques

comparables aux vestiges bâtis (12e siècle ?) conservés sur la motte de Belbex au sud-ouest de la ville.

Un grand tronçon de l'enceinte est visible dans l'îlot compris entre la rue du Buis et la Jordanne et l'on peut penser que d'autres parties sont conservées à l'arrière des maisons qui se développent vers le nord-est pour tendre vers l'ancienne porte du Buis. La muraille était armée d'une tour.

Au nord, un haut mur est maintenu dans la parcelle 161, 13 rue des Dames. D'après Alfred Durand, le tronçon compris entre la rue des Dames et le boulevard Pavatou était renforcé de deux tours (tours des Dames et Saint-Laurent). La Jordanne constituait à l'est une protection naturelle, sur le reste du pourtour circulaire un fossé alimenté par un canal de dérivation doublait l'enceinte.



Tronçon de la courtine entre la rue du Buis et la rive droite de la Jordanne. Parcelles 193, 255, 225.



Tronçon de courtine, parcelle 161, 13 rue des Dames.



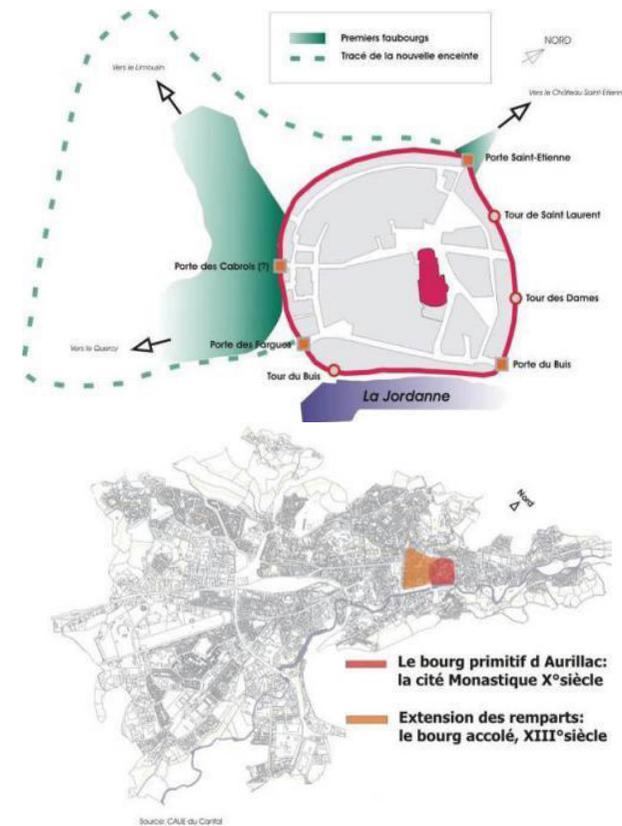
Tronçons de la courtine de la cité abbatiale (parcelle 118). Impasse Sourniat.



Aurillac en 1815. Vue panoramique prise du Roc Castanet. Jean Hubert Tahan (1777-1843). Huile sur toile. Musée d'Aurillac. Cl. UDAP. Le tableau montre l'enceinte monastique et l'enceinte du bourg laïc.

I.2.3 –la ville bourgeoise

La ville bourgeoise dut se constituer très tôt, peut-être dès le début du 10^e siècle, au-delà des portes des Cabrols et des Fargues. Une nouvelle enceinte fut donc bâtie, dès le 12^e siècle au moins, au sud de la cité monastique le long de la gravière bordant la rivière. Le nouveau bourg, prit la forme d'un plan trapézoïdal couvrant 10 hectares et avait pour centre l'église paroissiale Notre-Dame - des sarcophages découverts à son chevet en 1992 attestent d'une occupation de la fin du 10^e siècle. Au milieu du 13^e siècle, la ville possédait deux foires, signe de sa richesse et de son essor économique, celle de la Saint-Géraud et celle de la Sainte-Luce.





Carte de Cassini. Seconde moitié du 18^e siècle. Aurillac et son enceinte enserrant la cité monastique et la ville bourgeoise.



a/ L'enceinte de la ville bourgeoise

Accolée au segment de l'enceinte de la cité abbatiale compris entre la porte Saint-Etienne et la porte des Fargues, la ville fut dotée d'une enceinte, de trois portes (la porte Saint-Marcel logée dans une tour carrée, la portes des Frères et la porte d'Aurillac) et de tours de défense, les tours de Colonnes, des Frères, de la Barbantelle et de Seyrac - tours rondes toujours en élévation – de Marlas. Un mur roman en pierre de taille ainsi que les traces d'une porte étroite conservées dans le mur sud de la chapelle d'Aurillac pourraient situer l'ancienne porte de ville à l'entrée de l'actuelle rue de la Coste.

Plusieurs tronçons de la muraille urbaine suggèrent le tracé de la ligne défensive mise en œuvre dès le 12^e siècle : dans un immeuble du cours Monthyon (parcelles 196), sur le revers de l'immeuble au 20, rue du Prince (parcelle 264) où la muraille est couronnée d'un chemin de ronde, au contact de la tour de la Barbantelle (parcelle 91). Dès 1687, les deux tours de la porte d'Aurillac (Durand, 207) menacent ruine. En 1733, le corps de ville décide de faire abattre la muraille joignant la tour des Fargues ; en 1769, on démolit les portes des Fargues et de Saint-Etienne, un an après c'est au tour de la tour de Colonhes. Suivront la tour des Frères et la tour Saint-Marcel. Avec la disparition du rempart entre 1770 et 1783, la ville se développe extra-muros.



Chapelle Notre-Dame d'Aurillac, rue de la Coste. Maçonnerie et porte romane pouvant situer une ancienne porte de ville disparue.



La tour de Seyrac, englobée en 1616 dans la chapelle Notre-Dame d'Aurillac commémorant la délivrance de la ville assaillie par les protestants en 1581.



Grand tronçon de courtine contre lequel est implanté l'immeuble au 20, rue du Prince (parcelle 264).



Tour de la Barbantelle, passage de la Barbantelle.



Plan de l'enceinte d'Aurillac : portes de ville et Tours, 1734 - source A.D. Puy-de-Dôme.

Plan repérage vestiges enceintes



Frontispice de la thèse de philosophie de J.J. Charmes 1644 (AD-Cantal). La ville est représentée avec son enceinte urbaine. A gauche, l'église des Cordeliers élevée au 13^e siècle dans le faubourg.

b/ L'organisation urbaine

La nouvelle ville tira sa configuration des deux routes qui partant de la porte des Cabrols s'écartaient en faisant un angle d'environ 60°. Les nouveaux remparts circonscrivaient un espace trapézoïdal accolé à la ville abbatiale, dont les côtés sud étaient deux fois plus grands que le petit côté Nord.

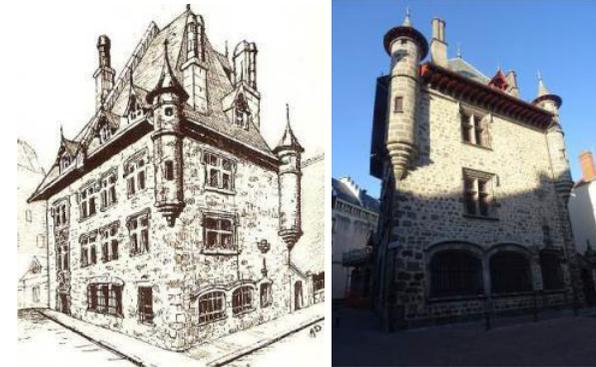
Les conflits entre abbés et bourgeois qui réclamaient plus de libertés ont émaillé une période longue tout au long du 13^e siècle jusqu'en 1347 où un accord permit l'instauration d'une charte de coutumes. Par cet acte, furent établis les droits et obligations des habitants et de ses seigneurs (les abbés), et l'élection de consul.

La maison consulaire fut implantée dès le 14^e siècle près de l'enceinte de la cité abbatiale – les consuls sont attestés au début du 13^e siècle. Cette première construction, insigne des nouveaux pouvoirs consulaires, fut en partie pillée par les protestants pendant les guerres de Religion. L'architecte aurillacois Pierre Chauvin fut chargé de sa reconstruction en 1576-1580. Suite à l'incendie de 1881, l'immeuble fut restauré par Lucien Magne, disciple de Viollet-le-Duc entre 1887 et 1890 qui ajouta des tourelles et des ouvertures en rez-de-chaussée.

L'église paroissiale Notre-Dame et son cimetière trouvèrent place au cœur de la ville bourgeoise, là où sera bâtie la mairie actuelle. L'édifice fut détruit en 1796.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791 (détail sur l'église Notre-Dame. Musée d'Aurillac.

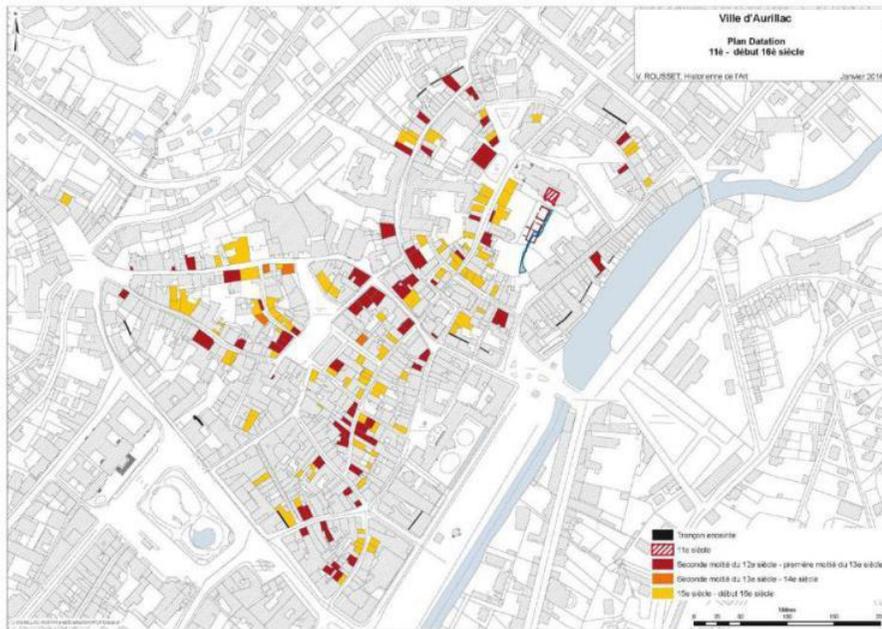


La maison consulaire. Dessin. Dans : Alfred Durand, Aurillac Géographie urbaine. A droite, l'édifice en 2015.

Du point de vue administratif, la ville était divisée en trois quartiers : le quartier d'Aurinques, le quartier de l'Olmet et le quartier des Ponts. Chaque quartier était représenté par deux consuls assistés de huit conseillers qui disposaient des ressources apportées à la caisse commune.



Les trois quartiers administratifs d'Aurillac à partir du XIV^e siècle. 1 : le quartier d'Aurinques 2 : le quartier de l'Olmet 3 : le quartier des Ponts.



La carte de datation du bâti médiéval montre le développement rapide de la ville bourgeoise dès le 12^e siècle.

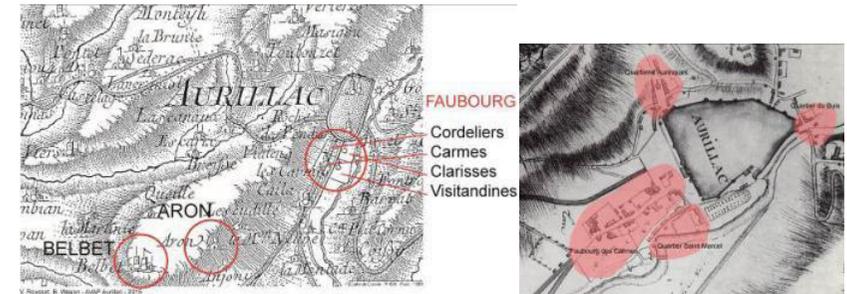
c/ Le développement économique : l'apparition des foires (13^e siècle)

Du 13^e siècle au 15^e siècle, Aurillac a toujours joué le rôle de ville carrefour que lui assignait sa situation géographique. Même s'il faut attendre les paix de 1280 et 1298 pour que la foire de Saint-Urbain soit mentionnée, la foire de Sainte-Luce est connue dès 1202, la foire de Saint-Géraud serait, semble-t-il, plus ancienne. Dès le début du 13^e siècle, les marchands d'Aurillac étaient installés près de la porte d'Aurinques et participaient aux échanges internationaux.

I.2.4 –la ville bourgeoise et ses quartiers hors les murs

Le faubourg des Carmes

Un faubourg d'emprise rectangulaire s'est constitué au sud de la ville enclose sur des terrains laissés vierges avec l'arrivée de deux nouveaux ordres religieux au 13^e siècle : les Franciscains, puis les Carmes. Suivront au 17^e siècle les Clarisses puis les Visitandines.



Faubourgs et quartiers médiévaux hors les murs. Sur plan de 1734.

Carte de Cassini, seconde moitié du 18^e siècle.

Les Franciscains (appelés Cordeliers en raison de la cordelette ceinturant leurs robes) s'installèrent à l'extérieur de la ville vers 1225. Leur église et leur couvent étaient achevés en 1332. Avec la Révolution, l'église devient paroissiale sous le nom de Notre-Dame des Neiges. Son clocher fut bâti au 19^e siècle



Plan cadastral de 1812, détail sur la Visitation et l'ancien enclos des Carmes.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé (le couvent des Cordeliers). Musée d'Aurillac.



Aurillac en 1815. Vue panoramique prise du Barra. Jean Hubert Tahan (1777-1843. Détail. Musée d'art et d'archéologie d'Aurillac. Photo UDAP. Devant l'église des Cordeliers, le bâtiment de l'hospice des Clarisses. A gauche, le couvent des Visitandines. A l'arrière plan, la future avenue de la République bordée d'un alignement d'arbres.



Frise de chapiteaux de tradition romane du portail de l'église des Cordeliers.



La nef et l'abside de l'église des Cordeliers.



Le portail et les enfeus de l'église des Cordeliers (seconde moitié 13^e siècle)



Le chevet de l'église des Cordeliers.

Les Carmes s'installèrent dans le faubourg en 1358 sur un terrain donné par Guy de Ganhac, bourgeois de la ville. Détruit en partie lors des guerres de Religion, il fut rebâti avec le concours de la municipalité – l'église fut achevée en 1685.

Détruit à la Révolution, il n'est connu que par le plan de 1791 qui en porte témoignage. L'îlot et la rue Jules Ferry qui ont pris place sur son emprise à partir du 19^e siècle ont gommé les bâtiments même si le parcellaire actuel évoque encore la partition de l'enclos et de ses jardins. Seul un mur large, visible sur la parcelle 161, pourrait correspondre au vestige du chevet de l'église.



Plan cadastral de 1812, détail sur la Visitation et l'ancien enclos des Carmes.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé (détail sur le faubourg des Carmes). Musée d'Aurillac.



44, 46, 48, rue des Carmes. Les immeubles du 19^e siècle (immeubles à lucarnes, ont été bâtis à l'emplacement de l'église des Carmes.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé (détail sur l'église et l'enclos des Carmes). Musée d'Aurillac.

Encadré : ancienne église des Carmes



Cour de la maison, 46, rue des Carmes, parcelle 94.



Garage, parcelle 161. Mur nord : vestiges de l'église des Carmes ?

Le couvent des Visitandines fut fondé hors les murs en 1688. D'abord installées rue du Collège en 1651, les sœurs de la Visitation s'installent hors les murs au pré Faliès près du couvent des Carmes. Les travaux débutèrent en 1682 sous la direction de Jacques Curtiol auquel succéda deux ans plus tard, l'architecte figeacois, François Galut. Du couvent et de son grand enclos avec pré, vergers et jardins, subsiste la chapelle remarquable par son décor peint. Après le départ des religieuses en 1792, suite à la Révolution, les bâtiments conventuels sont rebâties pour abriter des écuries (1819-1881) puis le manège pour le haras de l'Empire.



Le portail ouest de la chapelle des Visitandines, 17^e siècle



Décor peint (17^e siècle) de la chapelle.



Vue général de l'ancien couvent rebâti au 19^e siècle.



Plan cadastral de 1812, détail sur la Visitation et l'ancien enclos des Carmes.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791 (détail sur le faubourg des Carmes). Musée d'Aurillac.

Le couvent des Visitandines en bas. Le couvent des Carmes en haut à gauche.

Construit entre 1660 par les Clarisses qui arrivèrent dans la ville en 1626, l'hôpital se composait de bâtiments et d'une chapelle. Avec la Révolution, les sœurs quittèrent les lieux en 1792. Le bâtiment fut réutilisé comme prison avant de redevenir hôpital. Vétuste, il fut abandonné à la fin du 19^e siècle et vendu à des propriétaires privés en 1890. Aujourd'hui, l'îlot entièrement rebâti ne conserve plus traces de l'établissement du 17^e siècle dont les bâtiments furent détruits dans les années 1970.



Plan cadastral de 1812, détail sur l'hospice et le couvent des Cordeliers



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé (détail sur l'hospice et le couvent des Cordeliers). Musée d'art et d'archéologie d'Aurillac.



Aurillac en 1815. Vue panoramique prise du Barra. Jean Hubert Tahan (1777-1843). Détail. Musée d'art et d'archéologie d'Aurillac. Photo STAP. Devant l'église des Cordeliers, le bâtiment de l'hospice. A gauche, le couvent des Visitandines. A l'arrière plan, la future avenue de la République bordée d'un alignement d'arbres.

Le quartier d'Auriques

Ce quartier occupait la partie occidentale à l'extérieur de la ville dans l'axe de la porte d'Auriques. Il n'a, semble-t-il, pas fait l'objet d'un développement important et n'a pris consistance qu'à partir du 18^e siècle si l'on considère les maisons qui bordent la place et la rue Louis Debrons. La maison la plus ancienne, d'après sa façade, est celle sise sur l'impasse d'Auriques : ses anciennes fenêtres à meneau en pierre attestent d'une phase de construction étendue du milieu du 15^e siècle aux premières décennies du 16^e siècle. On sait toutefois que l'ancienne auberge « Au Lion d'Or » (n°10 place d'Auriques) avait appartenu de 1699 à 1856 à la famille Gamet qui l'agrandit au cours du 18^e siècle.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé (détail sur le quartier d'Auriques Musée d'Aurillac.



Plan cadastral de 1812, détail sur le quartier d'Auriques



Maison, 19 place d'Auriques. 18^e siècle.



Demeure, 10 place d'Auriques. 18^e siècle. Ancienne Auberge Au Lion d'Or.



Maison (parcelle 390), impasse d'Auriques. 15^e – 16^e siècles.

Le quartier des tanneurs (faubourg Saint-Marcel)

C'est un quartier ancien qui s'est constitué près de la rivière et du canal des moulins, à l'est du faubourg des Carmes. En 1656, s'y installèrent, pour raisons de salubrité, les tanneurs et les fourreurs, occupant jusque-là la rue des Pélissiers (actuelle rue du Collège). Les deux îlots formant une zone triangulaire entre la rue Paul Doumer (ancienne rue des Tanneurs), l'avenue Gambetta et la Jordanne a été entièrement rebâti au 20^e siècle. Seules restent quelques maisons et immeubles des 18^e et 19^e siècles retraçant l'histoire du quartier.



Plan cadastral de 1812, détail sur le quartier des Tanneurs.



Maison, 32 rue Paul Doumer (19^e siècle ?).



La rue des Tanneurs (actuelle rue Paul Doumer), vers 1900. Dans Gimmer, p. 35.



Le quartier des Tanneurs et le canal. Carte postales, vers 1900. Dans : Belser.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé (détail sur le quartier des « tanneries »). Musée d'Aurillac. A droite, maisons, 10, 12 rue Paul Doumer, 18^e siècle.



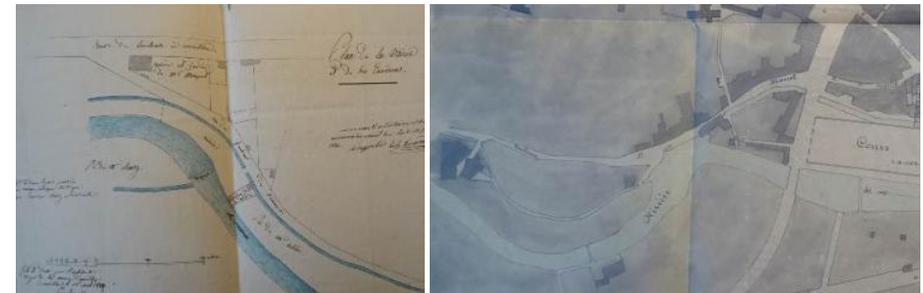
Rue des Tanneurs. Dans : Belser.



Maison, 34 rue Paul Doumer, 18^e siècle.



Maison, 34 rue Paul Doumer, 18^e siècle.
Passage en pisé menant dans la cour arrière.

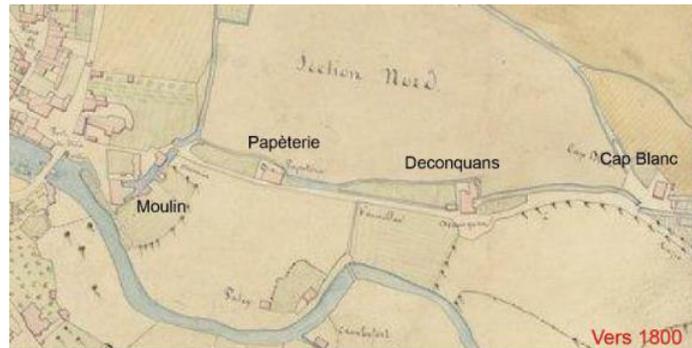


Plan du canal des Tanneurs. 1827. AD 15, 2-O-14/11. Plan d'Aurillac, 1879 ? AD 15, 2-O-14/24

Le quartier du Buis

. Les ouvrages sur le canal

Le quartier du Buis était celui des moulins alimentés par une branche du canal de Peyrolles. Le moulin du Buis, dit du Cap Blanc, dépendait du monastère. Plus au nord, des vestiges évoquent l'ancien moulin du Menut. Vers la ville, se trouvaient le moulin de Deconquans, une papèterie et le moulin à la confluence sur la Jordanne.



Ouvrages sur
le canal
en amont du bourg



Plan topographique de la ville et ses environs. Aurillac. Vers 1800. Plan cadastral de 1812, détail sur le quartier du Buis.



Vestiges du moulin du Menut



Moulin du Menut



Deconquans. Ancienne papèterie. Vue latérale sur le canal. J.-B. Veyre.



Deconquans. Ancienne papèterie. 19, avenue J.-B. Veyre.



Le canal longeant l'avenue J.-B. Veyre



Le canal longeant l'avenue J.-B. Veyre.



Moulin à la confluence de la Jordanne.

. Les Bénédictines

Sur le promontoire de Caussac qui domine ce petit quartier, les Bénédictines firent élever un couvent à la fin du 13^e siècle après avoir occupé une maison rue des Dames. Les Visitandines, dont le couvent est conservé en partie rue des Carmes, s'y installèrent à partir de la Restauration.



L'ancien couvent des Bénédictines.

I.2.5 – De la guerre de Cent Ans aux guerres de Religion

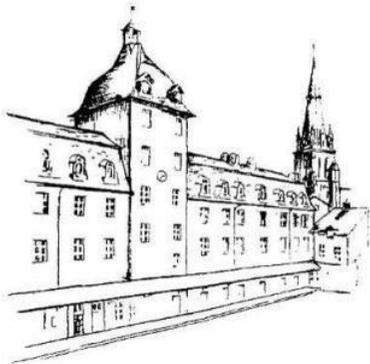
Si la guerre de Cent Ans a ralenti l'expansion de la ville et l'essor de la construction, c'est la période de la seconde moitié du 16^e siècle et les des guerres de Religion qui marquèrent le déclin de l'abbaye et de la ville.

En 1561, la bulle *Ex supernae Majestis Providentia* décréta la sécularisation de l'abbaye, placée au rang de collégiale dirigée par un abbé séculier. Le 21 août 1569, les protestants s'emparèrent de la ville qu'ils gardèrent 13 mois détruisant les édifices religieux et publics à l'exception de l'église du quartier des Ponts réservée au prêche protestant. Le 10 octobre 1570, à la suite de la paix de Saint-Germain, les protestants se retirèrent, laissant Aurillac quasi ruinée. L'église Saint-Clément, détruite, ne fut pas rebâtie ; en revanche, on éleva une nouvelle maison consulaire à l'emplacement initial.

Pour commémorer l'échec de la nouvelle tentative de prise de la ville par les religionnaires en 1581, les consuls firent élever une chapelle au pied de la tour de Seyrac et lui donnèrent le nom d'Aurinques, quartier hors les murs qui la côtoyait. En 1605, l'église paroissiale Notre-Dame fut reconstruite dans le style gothique, les travaux s'achevèrent en 1609. Monseigneur de Noailles fit reprendre les travaux de Saint-Géraud avec la mise en œuvre du transept et de la première travée de la nef. L'ancien collège fondé en 1548 par Jeanne de la Treille fut confié aux Jésuites en 1618 qui le rebâtirent. Le bâtiment, rue du Collège, abrite aujourd'hui un établissement d'enseignement secondaire.



Chapelle d'Aurinques.



Le collège Jeanne de la Treilhe vu depuis la cour intérieure, dessin. Dans : Collège Jeanne de la Treilhe - 300 ans d'histoire.

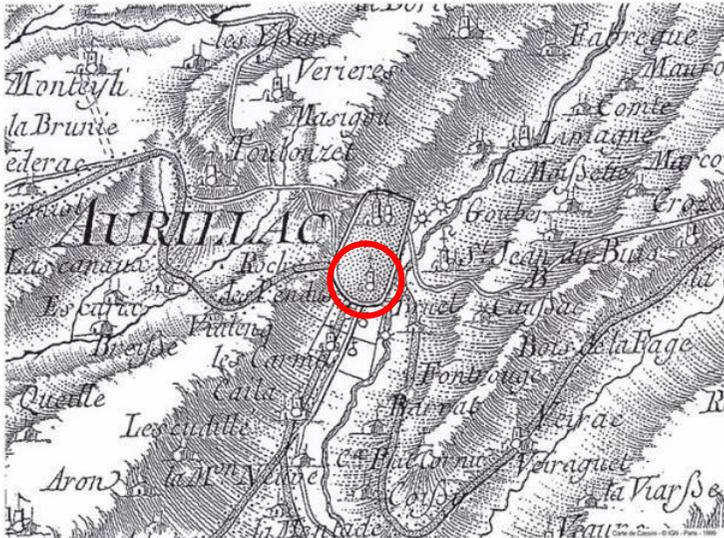


Le portail baroque du collège des Jésuites, rue du Collège. Cl. B. Wagon, 2015.

A partir du début du 17^e siècle, les fortifications n'avaient plus guère d'utilité - la dernière réfection de l'enceinte urbaine fut prescrite en 1606 par Henri IV, l'entretien fut assuré, semble-t-il, au moins jusqu'en 1617, mais le rôle militaire d'Aurillac était terminé.

Dès 1642, les fossés qui vont de la porte d'Auriques à la porte Saint-Etienne furent laissés aux habitants pour les transformer en jardins. Les autorisations furent données aux propriétaires voulant construire contre les murs d'enceinte devenus obsolètes comme le montre les maisons de la rue du Buis.

I.2.6 – l'évolution de la ville du 17^e siècle au milieu du 19^e siècle



Carte de Cassini, seconde moitié du 18^e siècle.

La réorganisation urbaine

Dès 1656, la ville retrouva une économie stable : l'industrie du cuir et en particulier les tanneries jusque-là dans la ville encloses furent transférées dans le quartier Saint-Marcel.

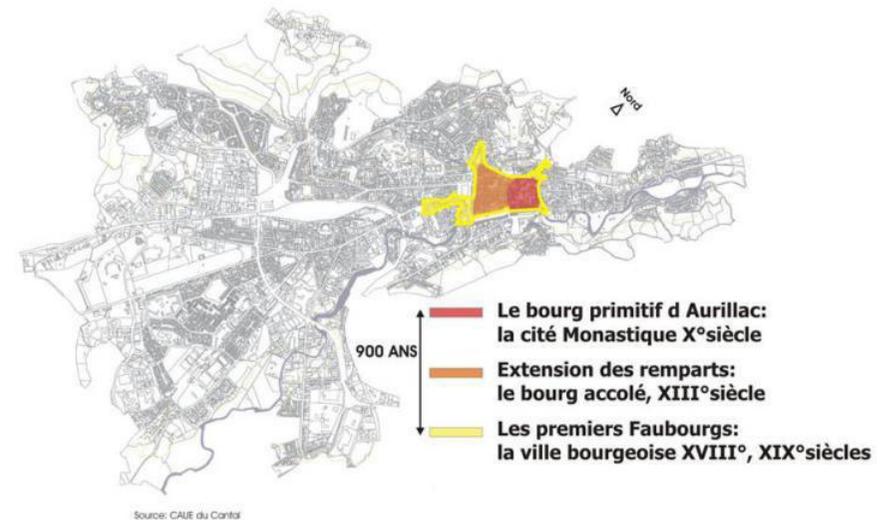
Au fil des ans, le développement d'Aurillac permit l'enrichissement de la bourgeoisie d'affaire et de robe dont témoignent aujourd'hui encore les hôtels et demeures des rues de la Coste et Vermenouze.

En 1672, les consuls aménagèrent la gravière en promenade ; le terrain, inondable, fut surélevé et planté de tilleuls. Un siècle plus tard, l'intendant Monthyon fit protéger la promenade des eaux de la Jordanne par des murs. Sur le plan de 1791, on note la présence d'une église ou chapelle qui se situait extra-muros, au débouché de la rue des Frères Charmes percée au 19^e siècle. Serait-ce la chapelle Notre-Dame du Bon Secours construite en 1762 et détruite à la Révolution ? (Grimmer, p. 26)

En 1733, la ville décida de faire abattre l'enceinte urbaine. Pour faire le lien avec l'ancien faubourg des Carmes et matérialiser la dynamique d'expansion nouvelle de la ville hors ses vieux murs, un foirail (square actuel) fut aménagé en 1771 dans le pré de la Bombe acheté aux Cordeliers en 1730.

Suite à la Révolution, Aurillac, devenue le 7 juillet 1794, chef-lieu du département, se dota de nouveaux bâtiments publics.

En 1796, l'église paroissiale Notre-Dame fut détruite ; dix ans plus tard entre 1800 et 1803, fut construit à son emplacement l'hôtel de ville. En 1806, on bâtit la préfecture du Cantal entre le cours Monthyon et la place Franklin Roosevelt.





De nouvelles voies

A la veille de la Révolution, l'emprise de l'arrivée de la route de Saint-Flour a changé ; franchissant le pont Rouge, construit à la place du pont de bois des Fargues en 1785, elle débouchait désormais en haut du cours Monthyon. Pour créer une pénétrante dans la ville, on perça en 1771 la rue Chazerat.

De cette période date également l'ouverture de la rue Neuve, aujourd'hui rue Emile Duclaux, qui s'ouvrait sur le Foirail. Deux grands axes de circulation furent créés : le boulevard d'Auriques et l'avenue de la République tracée entre 1787 et 1792. En 1818, un troisième pont fut réalisé sur la Jordanne : le pont Bourbon.



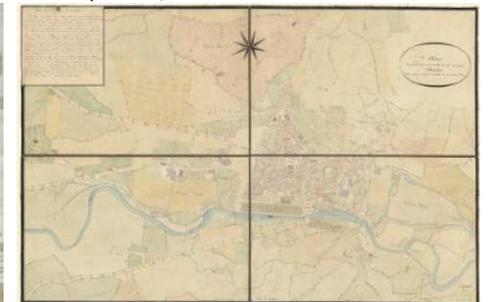
Le pont Rouge et place Gerbert. Carte postale, vers 1900.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé. Musée d'Aurillac. Détail sur l'église placée hors les murs.



Plan topographique de la ville d'Aurillac, 1791, par Jean Daudé. Musée d'Aurillac. La rue de la République en haut est représentée plantée d'arbres.



Plan topographique de la ville et de ses environs. 1800. BnF. La rue de la République dans le quart en haut à gauche du plan.

Le développement du commerce et le transfert des places de marché

En 1745, cinq nouvelles foires furent créées, leur nombre fut ainsi porté à dix. Aurillac devint ainsi le centre du commerce des fromages vers Toulouse et le Languedoc. Le président du tribunal de commerce, Prince, créa dans la rue qui porte son nom, de vastes entrepôts, véritables « magasins généraux » de la région.

La situation d'Aurillac comme place de trafic et d'échange se renforçait. Cette prospérité commerciale favorisait le développement de son artisanat et de son industrie.



Moteur de l'économie locale, les foires ont traditionnellement un espace dédié au sein de la ville.

Les opérations d'embellissement

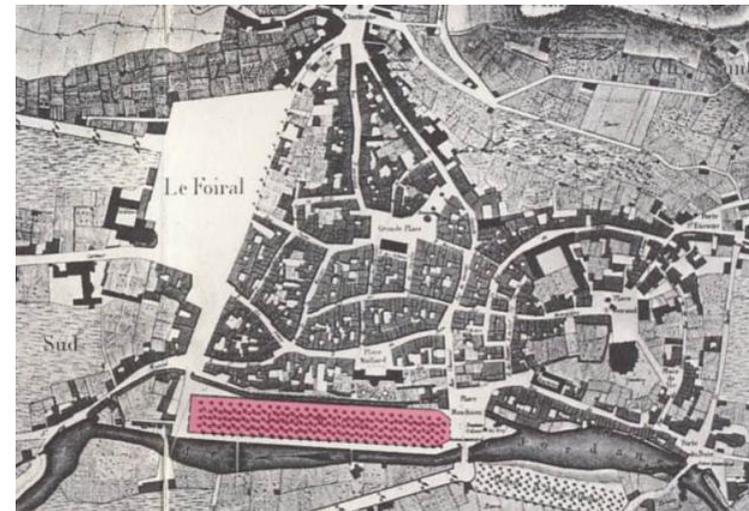
La promenade du Gravier et ses ponts

Le Gravier s'étend du pont Rouge au pont Bourbon. C'est, jusqu'à 1672, un terrain inégal et inondable, en bordure de Jordanne servant de décharge et de terrain de manœuvre. En 1672, les consuls l'aménagèrent en promenade sur un terre-plein planté de tilleuls et fermé le soir par des barrières.

En 1765, Monseigneur de Monthyon, intendant de la généralité et Province d'Auvergne, engagea de nouveaux travaux d'aménagement : 172 ormeaux furent plantés pour dessiner des allées, et un quai prit place en 1770.



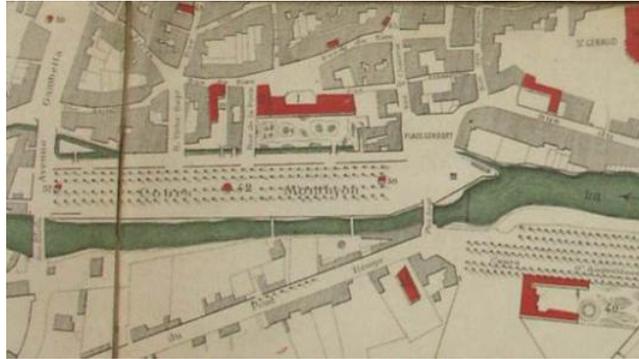
Cours Monthyon- Promenade du Gravier - détail du plan d'Aurillac de 1791.



Localisation de la promenade du Gravier sur le plan topographique de 1812.



Cours Monthyon - Promenade du gravier. Détail du plan d'Aurillac de 1812.



Promenade du Gravier – détail du plan de 1891



Pont Bourbon.



Pont Rouge et Place Gerbert.

Les statues installées sur la promenade du Gravier :
Le 16 octobre 1851 était inaugurée la statue du pape Gerbert, réalisée par David d'Angers.

Les autres statues du Gravier seront inaugurées en :
- 1883, Alexis Delzons
- 1972, Garric et Mondor (le buste de ce dernier a aujourd'hui disparu).



Statue du pape Gerbert

Un kiosque à musique, de plan octogonal sous marquise, fut installé au Gravier en 1889 sous la direction de l'architecte de la ville. La structure métallique fut réalisée par l'entreprise de serrurerie Lagarde. Le kiosque fut inauguré le 25 mars 1890 avec un premier concert.



Le kiosque à musique. Vers 1900. Dans
Grimmer, p. 92.



Le cours d'Angoulême :

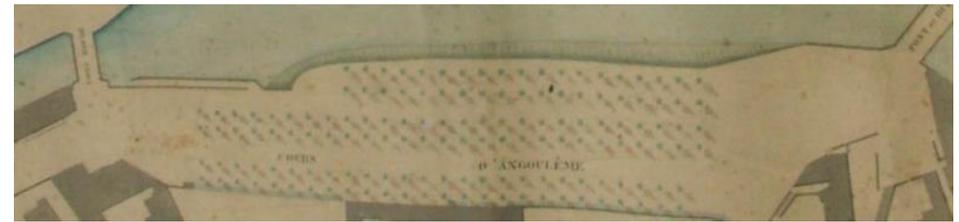
La promenade du cours d'Angoulême se situe le long de la Jordanne entre le pont du Buis et le pont Rouge. Sa construction débuta en 1814 par les travaux de terrassement le long de la rivière, au bas de la colline du Buis. La promenade, plantée d'arbres, ouvrit le 3 mars 1815.



La promenade le long du cours d'Angoulême.



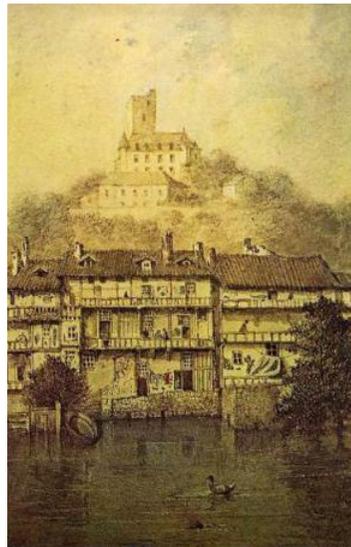
Le front des maisons au bord de la Jordanne.



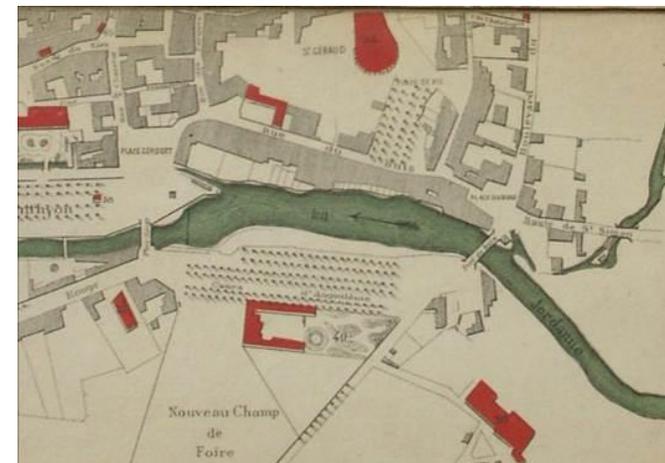
Le cours d'Angoulême. Plan du 19^e siècle.

Le cours d'Angoulême offre des points de vue privilégiés sur le front bâti au bord de la Jordanne.

Ce panorama, qualifié de « petite Venise », selon l'expression du Lieutenant Dorgans, reste l'une des images emblématiques de la cité.



Front bâti de la Jordanne, gravure ancienne



La promenade du cours d'Angoulême. Plan de 1891.



Le cours d'Angoulême. Carte postale, vers 1900.



Aurillac pittoresque, le front bâti en bord de Jordanne. Vers 1900.

Les nouveaux bâtiments institutionnels

L'Hôtel de Ville fut élevé entre 1801 et 1806 à l'emplacement de l'église Notre-Dame détruite en 1796 sur les plans de l'ingénieur en chef Lallié à qui l'on doit également ceux de la préfecture en 1806.



Hôtel de Ville. Carte postale.

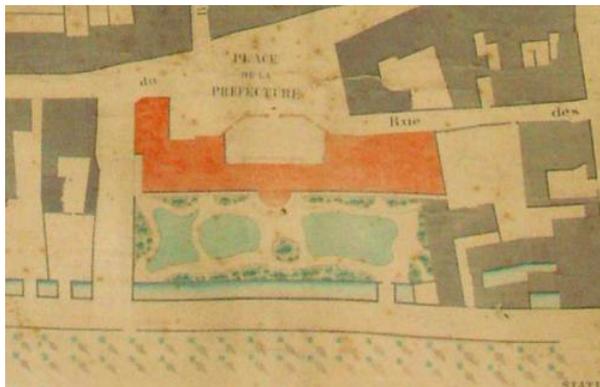


L'Hôtel de Ville en 2015.

en théâtre à l'italienne en 1883. En 1903, on ajouta sur la rue la Rotonde en pierre blanches de Charente couverte d'un dôme.



La préfecture, en 1922. Agence Rol. BnF, Gallica.



La préfecture du Cantal, 19^e siècle. Plan non daté. AM.

A la demande des habitants, le préfet mit à disposition la salle électorale transformée en théâtre en 1809. Après l'incendie du quartier en 1881, le bâtiment fut transformé



Le théâtre. Vers 1900. Dans : Grimmer, p. 29. A droite, l'édifice en 2015.

L'architecture relieuse

La chapelle de la congrégation de la Sainte Famille, installée dans la rue du Monastère en 1839 où elle ouvrit une école et un orphelinat, fut construite dans le style néogothique ; elle fut consacrée en 1895.



Vue intérieure de la chapelle de la Sainte-Famille.

Les infrastructures hippiques

Après la Révolution, les bâtiments du couvent de la Visitation furent annexés à une caserne pour l'infanterie. En 1795, la municipalité y logea les prêtres, les invalides et les vétérans.

En 1806, Napoléon rétablit les haras et un dépôt d'étalons dépendant de celui de Pompadour fut créé à Aurillac dans une partie du couvent, l'autre partie restant caserne. La chapelle du 17^e siècle fut alors annexée à une écurie. En 1819, une nouvelle écurie flanquée d'une sellerie, d'une forge et d'un hangar fut construite.

L'hippodrome d'Aurillac fut créé en 1823. C'est l'un des plus anciens champs de course de France. Vers 1830, la ville et le département faisaient à part égale les frais d'installation d'un dépôt de remonte dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Visitation.

En 1865, la ville céda des terrains aux haras qui firent construire en 1881 de nouveaux bâtiments. L'ancienne chapelle devient manège. Entre 1952 et 1977, les anciens haras furent convertis en centre culturel.

Les préoccupations hygiénistes

Au début du 19^e siècle, il existait deux cimetières dans la ville : celui de Saint-Géraud, jouxtant la place de Vic, et celui de Notre-Dame-aux-Neiges, situé derrière la chapelle d'Aurinques, à côté du réservoir d'eau (actuel petit square) entre le mur de la ville et le faubourg d'Aurinques (actuel boulevard des Hortes). Ils sont tous deux trop petits. Le 12 juin 1804, un décret de Napoléon est l'expression des préoccupations hygiénistes du 19^e siècle :

- Aucune inhumation n'aura lieu dans l'enceinte des villes et des bourgs ;
- Que les terrains consacrés à l'inhumation seront créés à plus de 40 m de l'enceinte des villes ;
- Que ces terrains seront choisis avec soin : élevés, au nord, clos de murs de plus de 2 m de haut et entouré de plantation ;
- Que chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation distinct, ou du moins que l'on partagera le cimetière par des haies, murs ou fossés selon les cultes.

Pour succéder aux deux sites d'inhumation, les autorités implantèrent un nouveau cimetière au-dessus du faubourg d'Aurinques, conçu comme un jardin anglais planté de cyprès et de peupliers.

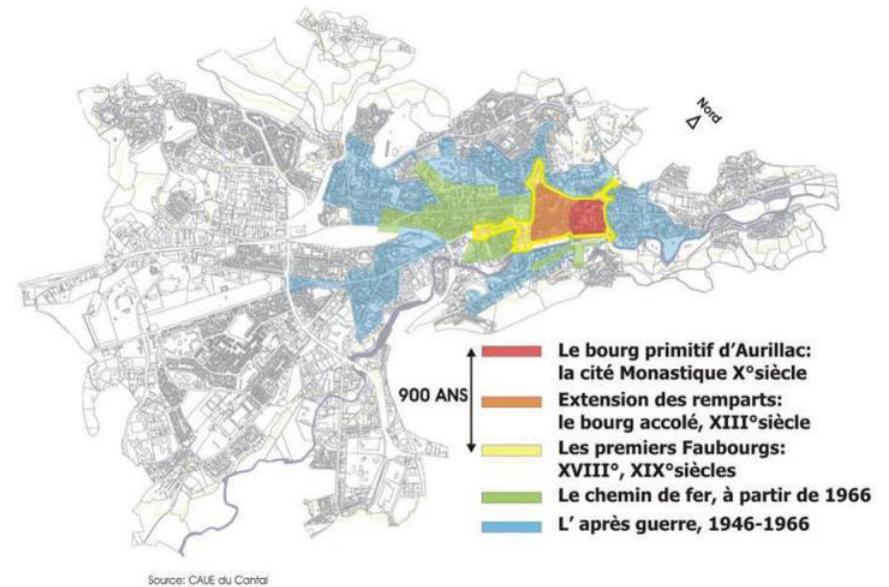
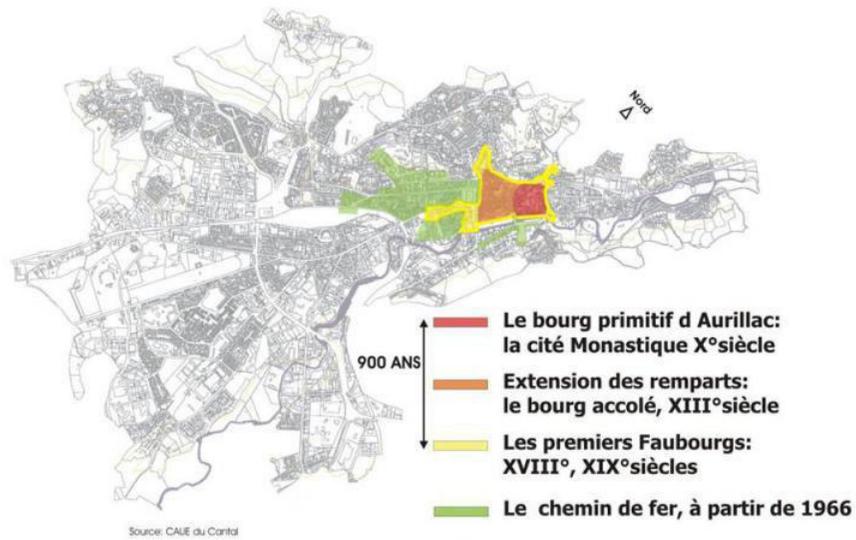
La ville bourgeoise au début du 19^e siècle

Bien de désormais ouverte, la ville demeure concentrée au début du 19^e siècle dans le périmètre de ses anciens remparts ; il existe quelques faubourgs au débouché des portes principales qui projettent vers l'extérieur des formes encore embryonnaires. Le faubourg d'Aurinques, au pied du coteau, rassemble autour d'une fontaine quelques maisons et auberges : il est le point de départ de la route de Mauriac et de Tulle qui empruntent à partir du milieu du 18^e siècle les nouveaux boulevards d'Aurinques et de l'Egalité.

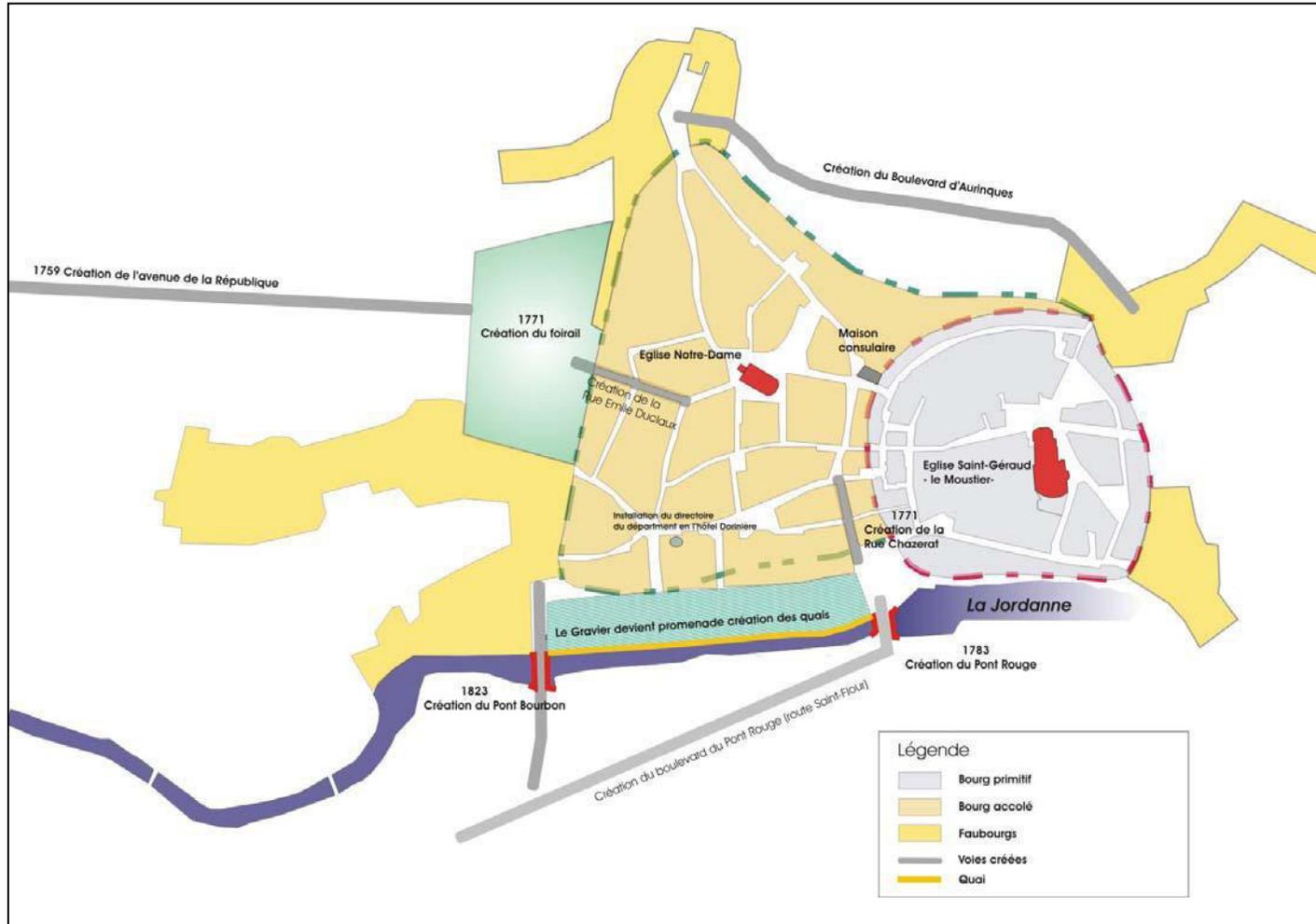
I.2.5 – 1866/1960 : l'expansion urbaine

En 1866, la construction de la voie ferrée Figeac/Aurillac fut un évènement décisif dans le développement de la ville.

La gare, implantée dans les prés, tira progressivement la ville vers elle. En trente ans seulement, la population passa de 11 200 à 17 800 habitants ; la ville doubla ainsi en surface.



La réorganisation urbaine : 18^e siècle et début 20^e siècle



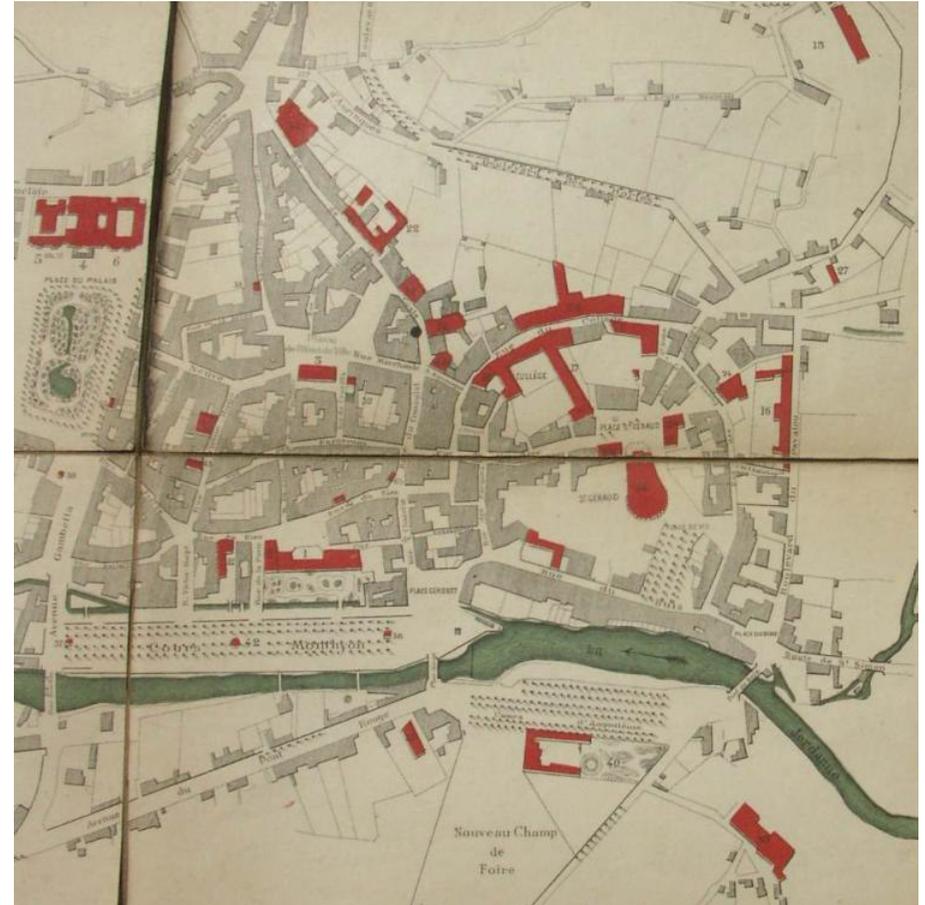
L'arrivée du chemin de fer à Aurillac et la construction d'édifices publics

La loi du 11 juin 1859 avait concédé à la Cie d'Orléans l'exécution de la voie ferrée reliant Clermont à Montauban, qui devait se souder à celle de Périgueux à Lacapelle-Marival (Lot) ; c'était le projet du « grand Central » qui, passant par Murat et Aurillac, traversait le massif central. Le tronçon Arvant-Massaic fut livré à l'exploitation en 1864, celui de d'Aurillac à Figeac en octobre 1866.

Une troisième ville sortit de terre ; les artères maîtresses étaient la vieille rue des Carmes dont le faubourg ne cessa de s'allonger, et surtout la route de Tulle qui prendra plus tard le nom d'avenue de la République. Les maisons s'alignèrent rapidement le long de cette artère ; le faubourg des Carmes prolongé par un groupe d'habitations, nommé faubourg du Pigeonnier et des Prades, s'y rattacha un peu plus tard dès 1882 par la rue de la Croix-des-Prades qui deviendra en 1894, la rue du Général Milhaud.

Simultanément, la troisième République lança un nouveau programme de construction des édifices publics et des bâtiments de service à l'extérieur de l'ancienne muraille en 1872 : le champ de foire à l'ouest transformé ensuite en jardin public, le palais de Justice associé à la prison et à la gendarmerie. En 1884, débuta la construction du lycée Emile Duclaux inauguré en 1891. Une nouvelle caserne fut construite aux Prades, en bordure de la rue des Carmes.

Le Palais de Justice fut inauguré en 1872 à l'ouest du champ de foire ; il fut flanqué de deux bâtiments destinés à la prison et à la gendarmerie.



*Plan général d'Aurillac, J. Prunet, 1891.
En rouge, les emplacements des édifices publics.*



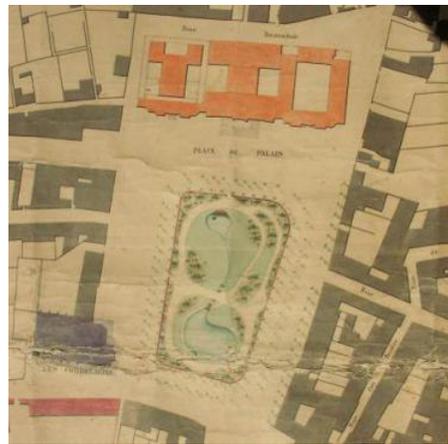
Le palais de justice.



Pastel projet square, 1870



*La place du Palais
(Place du Square),
d'après le plan de 1891, J Prunet
Source : Archives Municipales*



*La place du palais (place du Square), d'après le
plan de la fin du 19^e siècle.
Non daté. Source : Archives Municipales*

Le château Saint-Etienne, siège de la famille comtale, fut vendu bien national à la Révolution en 1791. Passé dans les mains de plusieurs propriétaires, le monument est acquis par la municipalité en 1847 qui y établit l'école normale d'instituteurs. En 1868, un incendie détruit en partie le site ne conservant que la tour maîtresse et une partie de l'enceinte. Sa reconstruction, épargnant cependant la tour, fut entreprise par l'architecte Gustave Lisch.



*Le château Saint-Etienne.
Carte postale. Dans Grimmer, p. 23.*



Photo actuelle château

L'hôpital et asile

L'hôpital est construit sur un terrain de 18 hectares en bordure de l'avenue de la République en 1892 : plusieurs pavillons et une chapelle prirent ainsi place dans un enclos de verdure. Les bâtiments furent complétés de 1892 à 1937, puis de 1937 à 1954. Baptisé Centre hospitalier Henri Mondor en 1972, l'établissement n'a fait qu'accroître ses structures jusqu'en 2008.



L'hôpital. Au centre la chapelle.

La ville militaire

Dès 1873 avait été annoncé l'établissement à Aurillac d'une garnison pouvant atteindre 2000 hommes. Cependant l'absence d'un casernement adéquat avait retardé le processus. Ce n'est qu'en 1883 qu'un premier bataillon avait été affecté dans le chef-lieu du Cantal. L'édification du bâtiment central des casernes, d'abord mise en attente, avait repris l'année suivante. En 1888 avait été signée la convention définitive entre la ville et le ministère des Armées conduisant à l'installation du 139^e régiment d'infanterie. Cette politique d'implantation de garnisons dans de multiples

villes de taille modeste répondait à la nécessité de loger les masses d'appelés issues de la généralisation du service militaire : le remplacement a été supprimé en 1872, les exemptions en 1889 ; en conséquence, une nouvelle organisation des forces militaires sur le territoire a dû être dessinée. La compétition avait donc été rude, dès 1873, entre les municipalités désireuses d'obtenir une implantation considérée comme un gage de prospérité économique.

Les bâtiments encadrant la cour sont alors sortis de terre en 1889-1890. Ils correspondent à l'architecture classique des casernes du début de la III^e République. Cette architecture traduit la volonté de faire largement pénétrer l'air et la lumière dans les constructions dont les dimensions sont précisément normées en fonction du cubage à assurer à chaque individu. Chacune des trois ailes, de trois étages surmontés de Combles, correspondait à l'un des trois bataillons, la ville refusant en 1897 l'installation d'un quatrième en raison du coût.

Si les casernes constituaient, symboliquement, le marqueur paysager fondamental de la présence militaire dans Aurillac, l'espace de la ville avait pourtant été bien plus largement investi. La convention de 1888 prévoyait un champ de manoeuvres, finalement établi à Lescudilier, au sud de la ville. La Remonte et le champ de tir à l'Ombrade avaient pris place au nord. Sur les premières pentes de la vallée, en contrebas de la route de Vic, s'étagaient les baraquements du Barra. Une partie du tout nouvel hôpital était réservée aux militaires.

Le 139^{ème} régiment sera dissout en décembre 1919.



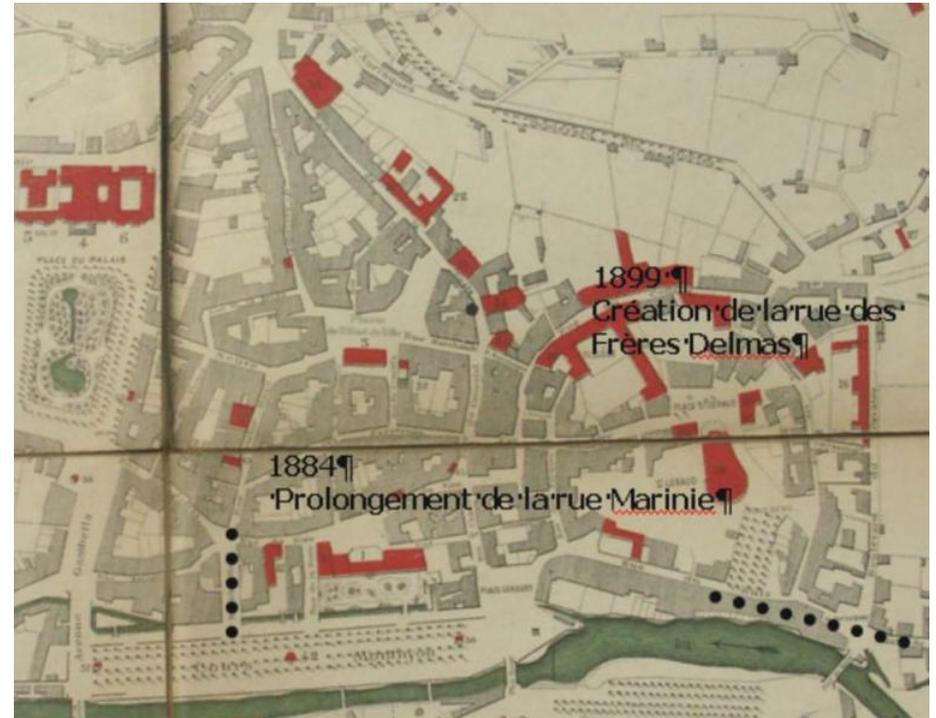
La caserne – actuelle Cité administrative



Implantation des trois ailes de la caserne du Président Delzons, d'après le plan de 1891, J Prunet. Source : Archives Municipales.

Lier la ville ancienne à la nouvelle ville

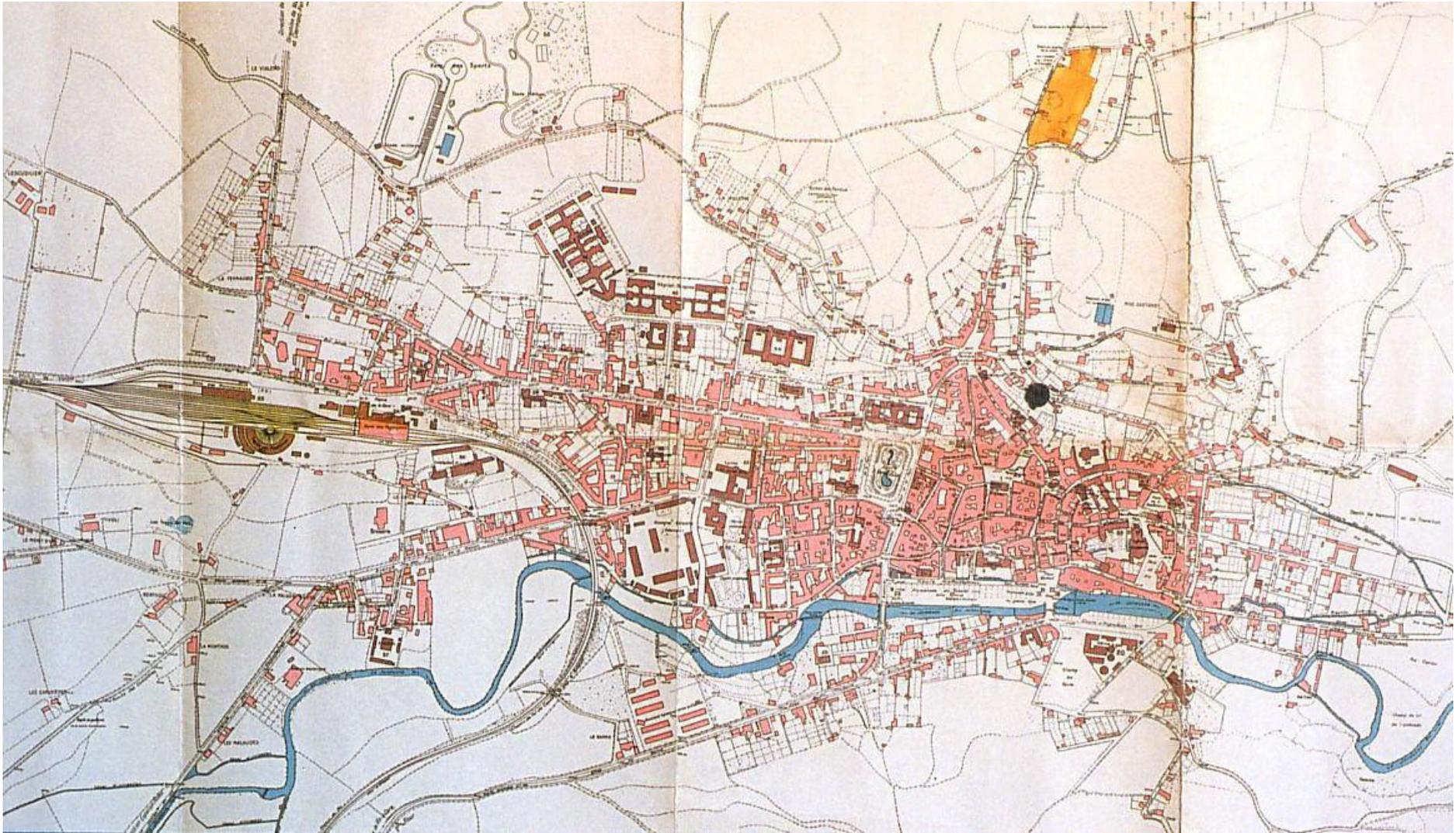
Parallèlement au développement rapide d'Aurillac, le commerce y devenait plus intense ; l'aménagement des rues du vieil Aurillac devenant nécessaire, on procéda à des alignements d'immeubles. De nouvelles voies furent percées de manière à relier directement les vieux quartiers aux nouveaux : de 1880 à 1884, on prolongea la rue Marinié jusqu'au Gravier de façon à faire directement communiquer le centre de la ville bourgeoise avec cette promenade fortement fréquentée.



La rue du Monastère prolongée par la rue de l'Ecole Supérieure n'avait pas d'issue vers la vallée de Mandaille ; en 1899, on démolit la Halle au Blé pour tracer une large voie, toute droite, rejoignant la route de Saint-Simon à Cap-Blanc, par le boulevard Jean Jaurès terminé en 1919.

Le chemin vicinal partant du Vialenc (sur la route de Tulle), et qui allait vers la place d'Auriques en dominant la ville, fut élargi, on l'appela le boulevard des Alouettes.

La ville s'est ensuite largement étendue au cours du 20^{ème} siècle, sextuplant sa superficie entre 1868 et 1950. Le développement d'Aurillac s'est effectué en longueur vers le Sud-Ouest canalisé par les contraintes topographiques de son environnement naturel.



Plan Topographique de la ville d'Aurillac 1922

La première moitié du 20e siècle

Durant, la première partie du 20^e siècle, les anciennes industries d'Aurillac, orfèvrerie et cuivre, disparaissent ; de nouvelles sont créées.

La tannerie, en régression, fournit encore des cuirs estimés pour leur qualité. La fabrication des parapluies connaît un bel essor.



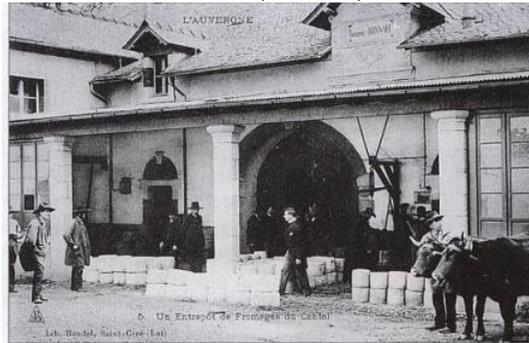
154 - Aurillac (Cantal)
— Rue des Tanneries

La rue Paul-Doumer fixée par le photographe. Les tanneries sont nombreuses. Ici le travail est roi : charrettes, hommes à grand tablier, scolaires au travail après l'école.

Photographie ancienne, début XXe siècle : rue Paul Doumer (tanneries)

Cependant, l'avenir économique d'Aurillac ne se fonde pas dans l'industrie mais dans le commerce.

Les docks à fromage d'Aurillac sont les lieux d'échange de la quasi-totalité de la production fromagère du Cantal.



Le dock à fromages, carte postale début XXe siècle.

La prospérité des foires a été augmentée par le chemin de fer. Les provinces alentour (Poitou, midi et Sud-Est) viennent s'y approvisionner en bétail.

Durant cette période la zone d'attraction commerciale d'Aurillac ne cesse de se développer

Pour répondre aux nécessités de la circulation, des projets de création de tramways départementaux et de construction d'une ligne de chemin de fer Espalion/Aurillac ont été étudiés. Cependant le développement de l'automobile les a rapidement rendus inutiles.

En 1922, la municipalité, tente d'organiser l'expansion nouvelle de la ville. Le centre-ville a vocation commerciale ; autour du stade se développe un quartier résidentiel et touristique tandis que les quartiers populaires se développent au sud de la gare.

Les classes aisées s'installent sur les hauteurs, les classes populaires, profitant des lois Ribot et Loucheur, vivent dans la plaine.

L'accroissement d'Aurillac comme centre commercial régional s'est accompagné d'une nouvelle extension de la ville vers Saint-Simon et la vallée de Mandailles : le « pré Monjou » et le dépôt de la remonte compris dans le périmètre urbain.

Vers Vic, la route du Barra (avenue Aristide Briand) se construit.



Allée du Barra



Début de l'urbanisation le long de l'avenue Aristide Briand

C'est tout un quartier nouveau implanté autour de l'abattoir (1888) au-delà de la voie de chemin de fer et de la gare, sur les avenues et les routes d'Arpajon et de Mours.

Le 22 juillet 1934, en haut de l'avenue de la République, on érige grâce à une souscription nationale un monument à la mémoire du Président Paul Doumer, né à Aurillac, le 22 mars 1857.

La ville n'a de cesse de s'échapper de ses limites. Elle s'est prolongée sur l'axe de la route de Tulle, la gare se situant ainsi en pleine ville.

Photographie aérienne oblique 1937



A l'arrière du lycée et au-delà de l'enclos de l'hôpital, dans le périmètre tracé depuis la place d'Auriques par le boulevard Lintillac et le boulevard Louis Dauzier, l'urbanisation faite de maisons s'étend sur toute la colline.

Plus en recul et sur l'autre pente, un nouvel îlot de construction s'est formé autour du parc des sports. Les noms de la rue Loucheur, rue Ribot, rue Charles Gide témoignent ici ce que la nouvelle ville doit à la nouvelle législation de l'habitation.

Une troisième église, dédiée au Sacré-Cœur, a été édiflée.



Le viaduc dans les années 1920



Occupation des sols au sud du viaduc dans les années 1920



Constructions au sud du viaduc dans les années 1950

La population d'Aurillac en 1946 est de 22 174 habitants ; elle a donc plus que doublée en un siècle. Le parc des Sports fut inauguré en 1924, c'est un haut-lieu de la culture Aurillacoise accueillant les matchs de rugby.

Les années 1950-60, comme la fin du 19^e siècle, correspondent à l'arrivée des populations venues de la campagne. Le développement de la ville se caractérise par un desserrement urbain.

Autres éléments d'intérêt historique et archéologique

Fanum d'Aron

Découvert en 1977 dans le sud-ouest de la commune, au lieu-dit Lescudillier (cadastré BE n°360), ce petit *fanum*, de tradition gauloise, a été classé Monument historique le 20 novembre 1980.

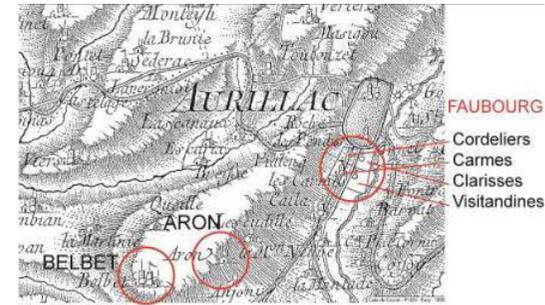
Des fouilles de sauvetage menées par Mlle G. Degoul et Mme O. Lapeyre ont permis d'établir que ce temple, d'un diamètre de 19,20 m, qui s'ouvre sur les vallées de la Cère et de la Jordanne, a été fréquenté du I^{er} au III^e siècle après Jésus-Christ. Le matériel archéologique découvert sur le site est riche : éléments lapidaires dont certains sont exposés au musée d'art et d'archéologie d'Aurillac, mobilier céramique et terres cuites architecturales (amphore, antéfixe et sculptures), mobilier métallique et en verre (fibules, fragments de verre, monnaies antiques...).

Le *fanum* circulaire se compose d'une cella à 16 pans coupés (diamètre intérieur : 8,40 m) dans laquelle prenait place la représentation de la divinité et d'une galerie périphérique circulaire bordée d'un péristyle à 16 côtés composé de colonnes cannelées posées sur des bases et couronnées de chapiteaux corinthiens ornés de feuilles d'acanthé.

Parmi les huit chapiteaux découverts, deux portent des visages sculptés : l'un figure sans doute Apollon, l'autre, une femme portant au cou un torque gaulois sous les traits de laquelle pourrait être identifiée Artémis, sœur jumelle d'Apollon. Parmi les fragments lapidaires, une tête de méduse ailée et une tête masculine sont peut-être des éléments de fronton ou d'entablement.

Au sud de cet édifice circulaire, des vestiges de murs circonscrivant un bâtiment de plan carré au sol pavé (parcelle 326) pourrait situer une annexe du sanctuaire ou une structure d'accueil des pèlerins, voire un autre *fanum*.

A l'ouest, les archéologues ont mis au jour le tronçon d'un mur correspondant au péribole, clôture de l'enclos sacré, dont on ignore le périmètre complet faute de fouilles étendues aux parcelles voisines. Le site, qui se trouve désormais au sein d'un petit jardin municipal, à la limite entre une zone pavillonnaire et une zone industrielle, pourrait renfermer d'autres *fana*, voire un *vicus* associé à l'enclos réservé aux divinités.



Carte de Cassini, seconde moitié du 18^e siècle.



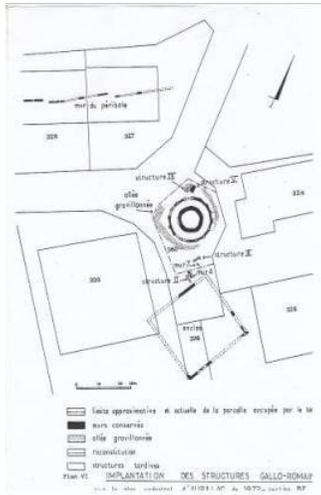
Aron. Cadastre de 1812 (détail).



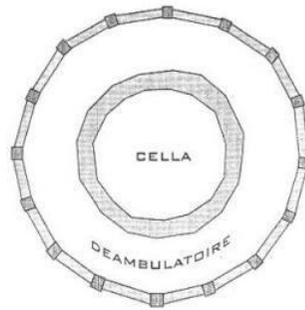
A gauche, vue générale. A droite, détail sur la base d'une colonne du péristyle. Cl. V. Rousset, 2015.



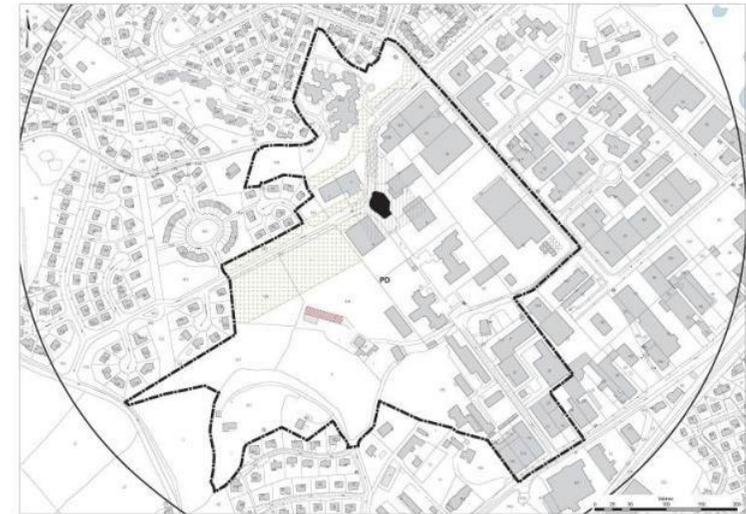
A droite, l'arase du mur de la cella à stabiliser.



Plan des vestiges.



Plan du fanum.



Plan de protection. Gheco, 2015.



Essai de restitution du fanum d'Aron. Dessin de Jean Philippe Usse.



Mobilier lapidaire. Musée d'archéologie d'Aurillac. Cl. STAP.



Mobilier lapidaire. Musée d'archéologie d'Aurillac. Cl. STAP.



Chapiteau. Musée d'archéologie d'Aurillac. Cl. STAP.

Le *castrum* de Belbex

Il est fait mention au 13^e siècle d'une tour sur le site du « *castrum* de Bellavidere » qui aurait été le siège d'une châellenie dépendante de l'abbaye Saint-Géraud. Le relief et la topographie circulaire des lieux évoquent une ancienne motte féodale édifée sur un tertre naturel (A).

Au plus près du point culminant, un bâtiment (parcelle 147) conserve un état de construction romane caractérisé par un grand appareil comparable à la maçonnerie de l'enceinte de la cité abbatiale d'Aurillac et une face talutée. Côté nord, subsistent les vestiges d'une grande arcade romane, côté sud, le mur filait vers l'ouest.

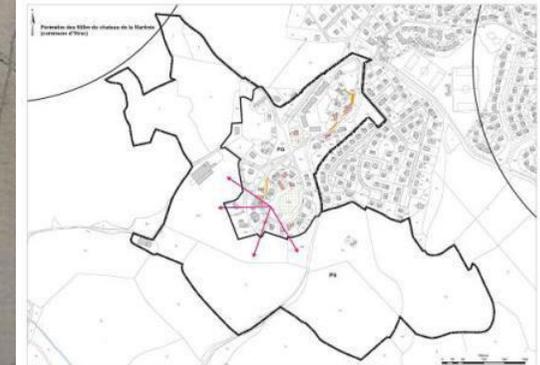
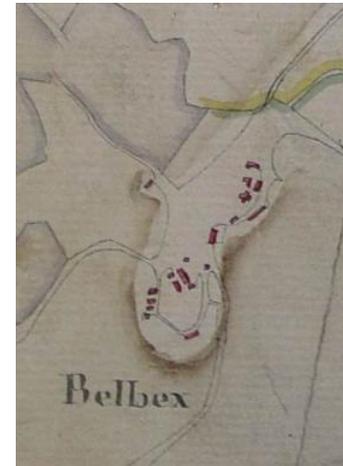
La reprise du pignon dans lequel s'inscrit une étroite fenêtre en arc en plein cintre appartient soit à une phase de remaniement romane, soit à une phase ultérieure au cours de laquelle une fenêtre romane a été remployée (le bâtiment a été reconstruit ou remanié côté ouest comme en témoignent une porte des 15^e – 16^e siècles). On ignore si cet élément correspond à un bâtiment ou à une enceinte verrouillant un périmètre castral. Par ailleurs, la proximité des *fana* d'Aron implantés à 1 000 m de là, ne permettrait-elle pas de considérer Belbex comme l'épicentre d'une occupation gallo-romaine développée au sud-ouest du site sur lequel sera implantée au 10^e siècle l'abbaye Saint-Géraud ?

Au côté de l'édifice romane, une maison (parcelle 273) est attribuable au 18^e siècle. Une autre (parcelle 151) est constituée d'un noyau des 15^e – 16^e siècles.

En léger contrebas, une grande parcelle de forme circulaire (parcelle 158) bénéficie d'une vue à 180° vers le sud. Elle est vierge de construction et n'est occupée que par un jardin potager. Sa position et sa forme permettent de considérer son potentiel archéologique.

Au-delà de la rue des Remparts aménagée à l'emplacement d'un probable fossé isolant le petit *castrum*, le parcellaire rayonnant se développe sur les pentes de manière régulière. Le bâti ancien est représenté par des demeures et des granges du 18^e siècle dont celle de la parcelle 174.

La maison la plus ancienne peut être datée des 15^e et 16^e siècles ; elle fut agrandie au 18^e siècle (parcelle 174)



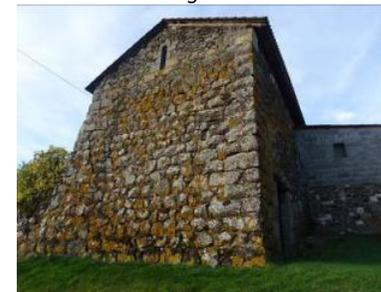
Plan cadastral de 1812. Belbex Plan actuel, Belbex.



Vue générale



Vue du bâtiment romain (p. 147)



Bâtiment romain (p. 147)



Bâtiment romain (p. 147) et les vestiges d'une porte.



Tronçon de l'enceinte de la cité abbatiale (12^e siècle ?), Impasse Sourniat



La grande du 18^e siècle (p. 174)



Maison 18^e siècle (p. 273)



Maison 15^e – 16^e siècle (p. 151)

Au nord-est de l'ancienne motte, un promontoire de forme oblongue (B) domine le paysage. Très urbanisé au 20^e siècle sur sa partie ouest, il conserve sur son flanc sud-est, des murs en pierre et quelques demeures antérieures au 19^e siècle. Au nord-est, un front de taille garde le souvenir d'une ancienne carrière.



La parcelle semi-circulaire n°158. Un promontoire resté vierge (potager actuel). Un site archéologique potentiel.



Maison du 18^e siècle (p. 209)



Maison du 18^e siècle (p. 39)



Maison 15^e – 16^e siècles agrandie au 18^e siècle (parcelle 174)



Jour chanfreiné : un premier état de construction aux 15^e – 16^e siècles.



Murets en pierre



Entrée nord-est de la zone (front rocheux)

I.2.6 – A partir des années 1960 jusqu'à nos jours

Au lendemain de la seconde guerre et plus particulièrement dans les années 1960, Aurillac est portée par une croissance démographique et économique exceptionnelle. Encouragée par la législation, la création de lotissements se fait courante. Simultanément les résidences collectives se multiplient. Des entreprises s'installent en périphérie, un boulevard circulaire est ébauché ; il enserrera les nouveaux quartiers.

Au cours des années 1970 va s'effectuer le passage d'une urbanisation spontanée à une urbanisation encadrée, orientée ; Aurillac met en œuvre une politique d'aménagement interventionniste en liaison avec les communes et son agglomération : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), contrat de ville moyenne, plan d'occupation des sols (POS).

La croissance démographique ralentit, les actions menées se recentrent sur l'amélioration de l'existant, avec le plan de circulation ou la politique de réhabilitation et de redynamisation des quartiers anciens.

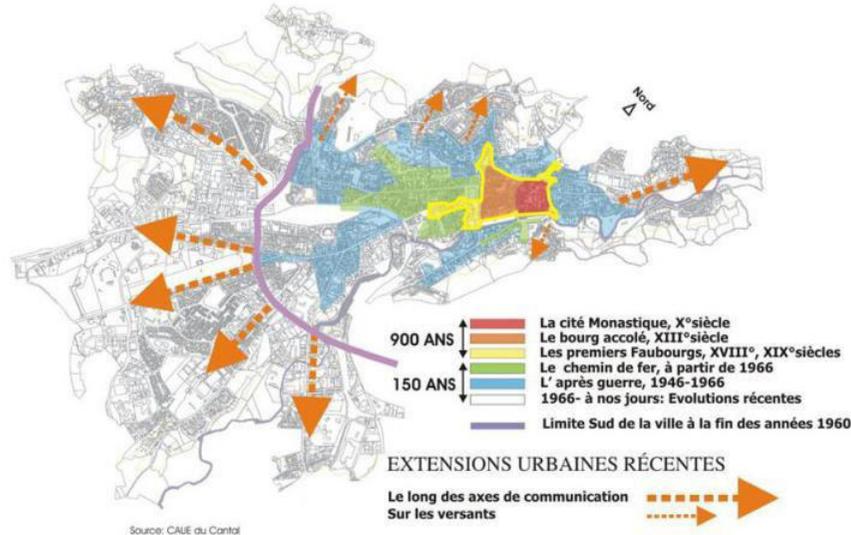
A partir des années 1980, les révisions périodiques permettent d'adapter le contenu des documents d'urbanisme aux réalités contemporaines de la société et de l'économie. Dans les années 1990, la réflexion se porte sur la mise en cohérence des territoires formant l'agglomération Aurillacoise, le district se constitue, il fut remplacé en 2000 par la communauté d'agglomération.

I.3 – LE PATRIMOINE URBAIN

DATATION - TYPOLOGIE-URBAINE ET INTERET PATRIMONIAL

I.3.1 – L'intra muros

LE MODE DE CROISSANCE URBAINE :



Le bourg primitif construit autour de l'Abbatiale St-Géraud a donc été historiquement le point de référence ordonnant la constitution du tissu et les croissances secondaires.

A partir de l'extension de la ville commencée au 12^e siècle, d'autres pôles sont venus en contrepoint organiser la croissance. Des faubourgs se dressaient auprès des portes.

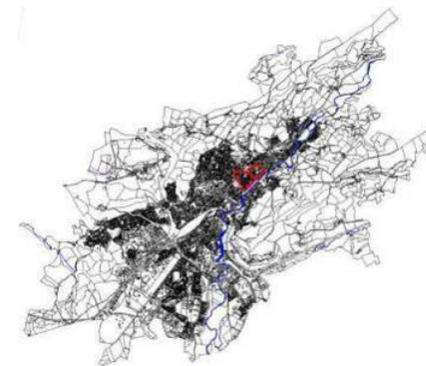
La croissance de la ville d'Aurillac se fit jusqu'au 18^e sans extension territoriale. La création du Foirail sur le pré de la Bombe commença à sortir Aurillac de ses murs, mais c'est qu'à partir du 19^e siècle que la ville outrepassa sa structure héritée de l'ancien régime. Au cours du 20^e siècle Aurillac n'a cessé de s'étendre, l'hypercentre s'est cristallisé autour du square et de la partie bourgeoise du centre ancien. La nouvelle polarité induite par le square et la gare est à l'origine d'une croissance en épaisseur vers la plaine.

L'évolution contemporaine de la ville d'Aurillac est caractéristique d'un processus de croissance dans l'étendue.

On peut observer que deux axes principaux (Avenue de la République, Rue des Carmes) sont reliés directement à la Place du Square, leur prolongement (Avenue du 4 septembre, Avenue des Pupilles de la Nation) la connecte à l'ensemble des principaux axes de communication de l'agglomération, favorisant une croissance multidirectionnelle tendue par plusieurs lignes ayant pour origine l'extrémité de la partie ancienne de la ville.

LA MORPHOLOGIE DU QUARTIER HISTORIQUE

La ville ancienne d'Aurillac est composée d'un noyau d'origine monastique (le quartier St-Géraud) au plan presque circulaire, auquel s'est accolé un second contenant la ville bourgeoise. Cet ensemble se caractérise par sa forme, assimilable à un bouchon de champagne.



MODE DE CROISSANCE DU QUARTIER ST-GERAUD : DEVELOPPEMENT HISTORIQUE DU QUARTIER

L'évolution urbaine du quartier St-Géraud s'inscrit dans un processus de croissance continue, caractérisée par le fait qu'à chaque stade de développement, les extensions se sont faites en prolongement direct des parties déjà construites.

De ce fait, on rencontre un plan radio-concentrique déterminé par des causes naturelles permanentes (topographie, Jordanne...) auxquelles s'ajoutent des éléments relevant de considérations humaines (l'abbatiale, le château).

Le processus historique d'évolution urbaine par la réalisation successive des fortifications a défini pendant longtemps une limite précise entre l'intérieur (ville intra muros) et l'extérieur relevant de statuts différents.

Ces limites ont favorisé une densification importante avec pour conséquence la formation d'un noyau fortement structuré.



La régularité du plan d'Aurillac est caractéristique d'un plan dont l'élément d'origine a agi avec une forte efficacité, c'est-à-dire qu'il disposait d'une très forte attractivité.

Il est donc essentiel, pour l'analyse du plan du quartier St-Géraud, d'observer minutieusement le rapport matériel établi entre l'agglomération même et le support d'origine (Abbatial).

Le corollaire de l'attraction est l'enveloppement, ce qui attire est précieux, on enveloppe pour mettre à l'abri, pour défendre.

L'enveloppe se forme par assemblage successif au cours du temps de plusieurs anneaux bâtis s'accolant au front bâti existant. Le contour de cette enveloppe circulaire se délimite par une enceinte fortifiée s'ouvrant sur l'extérieur par des portes.

LE QUARTIER ST-GERAUD : UN PLAN CARACTERISTIQUE DES VILLES D'ACCESSION D'ORIGINE MEDIEVALE

Le processus de développement d'urbanisation spontanée à l'origine d'Aurillac n'est pas exceptionnel, on le retrouve dans de nombreux cas semblables.

Il se caractérise par :

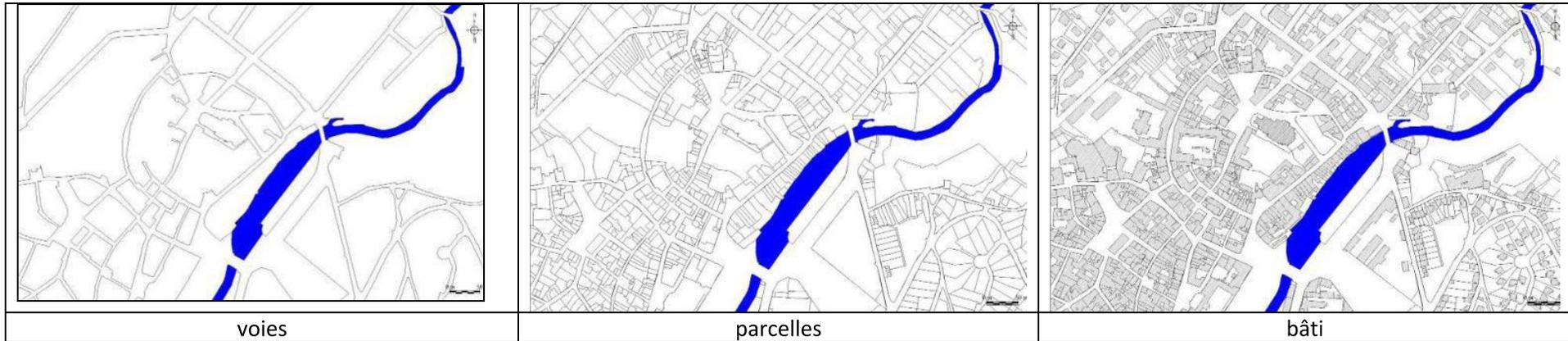
- Une urbanisation primitive qui s'est développée autour d'un élément central (Abbatial, Eglise...)
- Un plan radioconcentrique
- Un réseau viarie traduisant la très forte attraction exercée par l'abbatiale (convergence des pénétrantes vers l'église, centre des cercles en lieu et place de l'église)
- Des espaces non bâtis autour des éléments centraux (Abbaye, Eglise,) constitutifs d'un « vide central »
- Un contour circulaire délimité par une enceinte s'ouvrant sur l'extérieur par des portes = prégnance d'un effet barrière entre la ville historique intra-muros et les extensions urbaines postérieures accolées au bourg primitif
- Une enveloppe formée par assemblage successif au cours du temps de plusieurs anneaux bâtis s'accolant au front bâti originel.

Centres anciens caractéristiques

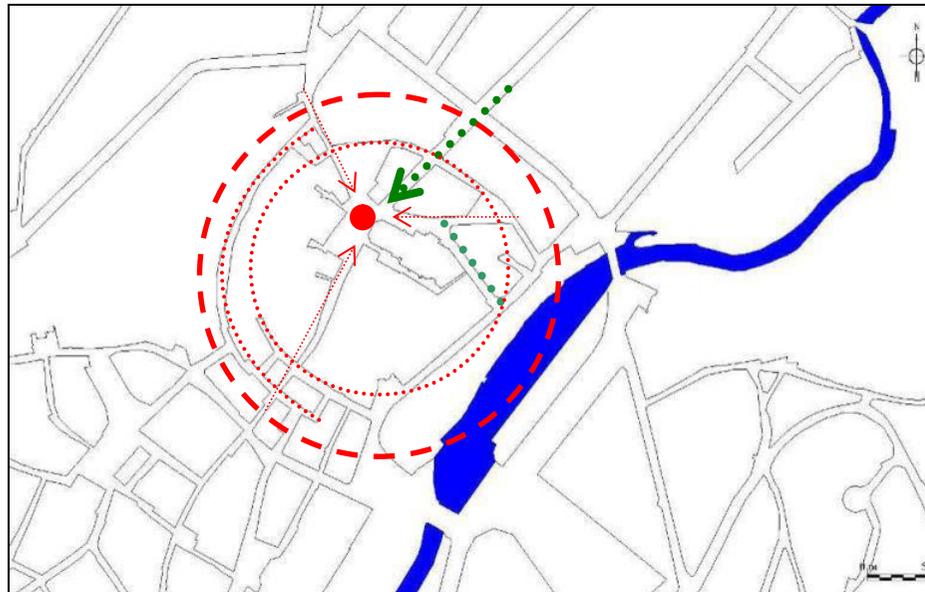
Aurillac	Brive	Gourdon	Bram	Charlieu	La Charité-sur-Loire

Enjeu : Le processus d'enveloppement circulaire est donc assez commun, cependant la qualité et la lisibilité de son plan est assez remarquable. L'enjeu principal est, de ce fait, la mise en valeur et la conservation des caractéristiques historiques du plan, y compris les espaces non bâtis constitutifs de l'homogénéité patrimoniale.

LE TISSU URBAIN DU QUARTIER ST-GERAUD



LE RESEAU VIAIRE



-  Tracé de l'enceinte primitive
-  Voies de forme circulaire
-  Voies percées au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle

Le réseau viarie traduit la très forte attraction exercée depuis l'origine par l'abbatiale : les rues rayonnantes convergent devant l'église, affirmant le rôle de celle-ci dans la formation du plan.

L'ensemble des cercles circonscrits au sein du plan a pour centre l'église ce qui traduit spatialement l'ordre social de l'époque basé sur l'idée d'une hiérarchie dictée par Dieu.

Cela se matérialise par le fait que tous les rayons convergent vers le centre et tous l'atteignent ; que les cercles en sont plus ou moins éloignés et tournent autour de lui sans l'atteindre jamais.

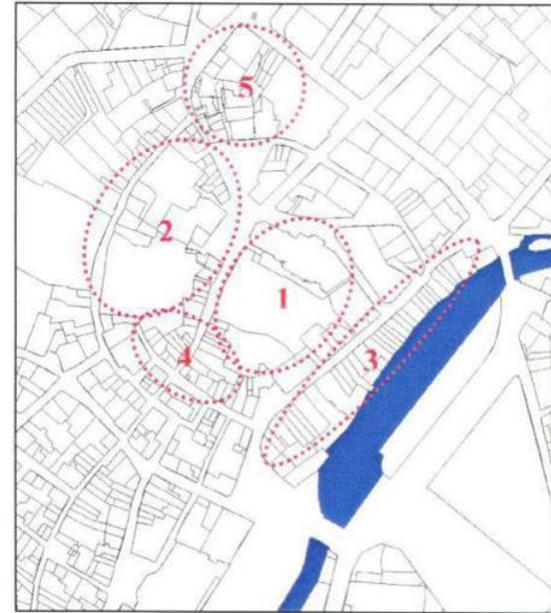
Installé en bordure de Jordanne, ce premier noyau à flanc de montagne présente une déclivité très faible, de ce fait les dispositions topographiques du site ont, pour la cité monastique, peu déterminé la structure du réseau viarie. Le cercle d'habitations avait un rayon de seulement 140 m et ne dépasse pas les 6 hectares. Il était structuré par trois rues rayonnantes partant de la place St-Géraud : les actuelles rues St-Jacques, du Monastère et une rue disparue lors de la construction du collège des jésuites au XVI^e s. (les rues de la Fontaine de l'Aumône et des Frères Delmas sont par contre récentes).

Deux cercles concentriques les recourent : le plus petit formé par la rue des Dames et des Fargues reliées auparavant par une rue quasi disparue, elle aussi pour la même raison ; le plus grand esquissé par la rue du collège.

LE PARCELLAIRE

Types de tissu parcellaire : le maillage

- Le **tissu « monastique »** (1) se caractérise par de grandes parcelles irrégulières, à faible densité. Il a pour origine une formation urbaine primitive autour d'anciens bâtiments religieux, de plus ou moins forte emprise au sol. Ils sont constitués de grands bâtiments, de constructions mineures accolées et de jardins.
- Le **tissu « des collèges »** (2) se caractérise par de grands îlots irréguliers, à faible densité. Il a pour origine la construction des collèges. Il est constitué de grands bâtiments, de constructions mineures accolées et de grands espaces minéraux.
- Le **tissu « barrière »** (3) s'est formé au contact d'éléments naturels (Jordanne, relief) et d'éléments urbains contraignants (ancienne enceinte, réseau viaire). Il se situe à la limite de la ville monastique. Sa persistance résulte de l'absence de redécoupage dû au perçage de nouvelles voies au cours du 18^e et du 19^e siècle. Il a de ce fait gardé son homogénéité originelle. Les parcelles qui le constituent ont une forme longue et étroite, en lanières. Leur tracé est perpendiculaire à celui de la voie sur laquelle elles s'ouvrent, leur orientation dépend de celle des voies. Il forme encore un ensemble d'immeubles en bande. Leur différence avec le tissu médiéval est l'agrandissement des parcelles lors de la destruction de l'enceinte primitive qui a engendré une extension en épaisseur de l'îlot.
- Le **tissu « médiéval »** (4) originel se caractérise par la parcelle de type médiéval, c'est numériquement la plus répandue, c'est elle qui a défini le type de construction urbaine jusqu'au 18^e siècle. Les parcelles sont étroites et longues, les constructions qui les occupent sont mitoyennes, ce qui crée un rythme rapide. La façade extérieure n'excède souvent pas 10 m de longueur.
- Le **tissu de type « boîte à loyer »** (5) est apparu lorsque la ville a débordé de son enceinte. On le trouve donc principalement à la périphérie interne et externe des fortifications, partout où s'est effectué la reconquête de l'espace intra-muros : au nord de St-Géraud. Il résulte aussi dans certain cas du démantèlement de la parcelle initiale par le percement de voies nouvelles au 18^e et 19^e siècle. Ces parcelles sont d'assez vastes dimensions ; elles sont organisées de telle façon que leur plus grand côté soit sur rue. Les constructions sont édifiées en continuité, et s'ouvrent sur un espace arrière afin d'assurer la prise de jour du bâtiment. Ce type d'occupation de l'espace ne présente guère d'intérêt par lui-même, mais sa présence, presque continue sur toute la longueur de la « façade-ville » crée une ordonnance qui mérite d'être prise en compte.



L'analyse de ces différents types de parcellaire, issus du processus historique, montre que le tissu se compose de plusieurs secteurs homogènes dont les parcelles sont assimilables de par leur programme, leurs dimensions, et souvent par leur époque de construction.

LA MORPHOLOGIE DE LA VILLE DITE BOURGEOISE

Dans cette partie de la ville ancienne le plan est plus complexe, encore que l'on puisse lire partiellement un quadrillage irrégulier formé de trois rues Nord/Sud coupées par cinq autres rues.

Cette partie de la ville diffère surtout du bourg primitif par sa densité ; les maisons y sont bien plus serrées et les cours plus rares et plus étroites.



Le réseau viaire :

Le réseau viaire de cette partie du centre ancien vient en prolongement de celui existant alors. On ne retrouve pas un tracé circulaire aussi net que dans le premier noyau. Ce second développement s'articule néanmoins autour de l'église Notre-Dame, remplacé aujourd'hui par l'hôtel de ville.

On remarque quelques grands axes au sein de l'enceinte.

Dans le sens longitudinal, le plus ancien paraît être l'axe constitué par les rues du monastère, des forgerons, et baldeyrou. C'est d'ailleurs à proximité de cette dernière, l'ancienne rue St-Marcel, qui aboutissait à une des portes de la ville, donc à une voie ou du moins à un chemin carrossable qui semble également un des plus vieux.

Il était doublé par deux axes :

- . Un premier était celui formé de chaque côté de l'église par, d'une part la rue marchande avec son prolongement, l'actuelle rue Marcenague qui rejoignait le noyau abbatial et d'autre part, la rue de la Marinie qui, plus longue que la rue Victor Hugo qui lui succédait, formait un coude atteignant la place.
- . L'autre axe était formé par la rue du Rieu, qui allait jusqu'à l'entrée de la rue du Consulat. Il a été complété par la rue des Frères.

Ces axes longitudinaux étaient recoupés par des rues perpendiculaires :

La rue où s'établira plus tard le consulat que prolonge la rue de la Coste, rue de pelletiers, ainsi que la rue d'Aurinques, d'où partait par l'actuelle rue de Croumaly un chemin rejoignant, d'un part par la crête des collines, la voie romaine et la route Nord/Sud traversant la région, et d'autre part la route dite la Jussagèze. Ce chemin, ou cette rue de Croumaly, mentionnée dès le 14ème siècle, sous le nom de Jussaguèze passait par une croix de la sauveté, plus tard ce chemin mènera au rocher des pendus ou s'exerçait la haute justice du seigneur abbé.

De l'autre côté de Notre-Dame apparaissent d'autres rues perpendiculaires :

- La rue marinie (rue Victor Hugo)
- La rue du Crucifix
- La rue du Sahuc (rue du Saule)

Le parcellaire :

La typologie des parcelles pour cette partie du centre historique diffère peu de la partie monastique. La forme des parcelles se distingue par une profondeur plus grande, à cela s'ajoute que les cœurs d'îlots ont une géométrie plus complexe.

Un autre tissu est de ce fait présent : le tissu à parcelle de type classique :

La parcelle de type classique est constituée d'une maille urbaine plus lâche. Le parcellaire est moins dense, ce qui permet une occupation plus complexe, mais surtout plus souple. Les constructions qui y sont édifiées en continuité sont des demeures de caractère bourgeois, généralement plus longues qu'épaisses ouvrant sur des espaces libres assez vastes qui distribuaient autrefois des communs accessibles par un passage cocher.

Ce type de parcelle a largement évolué, particulièrement lorsque le rez-de-chaussée est affecté au commerce. En général, ces parcelles ne sont pas assez grandes pour permettre la construction, en fond de cour, de réelles habitations.

Les espaces libres :

La monnaie de 1277, fait état pour l'ensemble de la ville de 13 places, dont trois pour le noyau abbatial comme nous l'avons vu pour le noyau abbatial. Restent pour le noyau bourgeois, dix noms dont quatre ou cinq seulement paraissent se rapporter à des places ou placettes, les autres faisaient plutôt référence à des points de repère devant des maisons de notables.

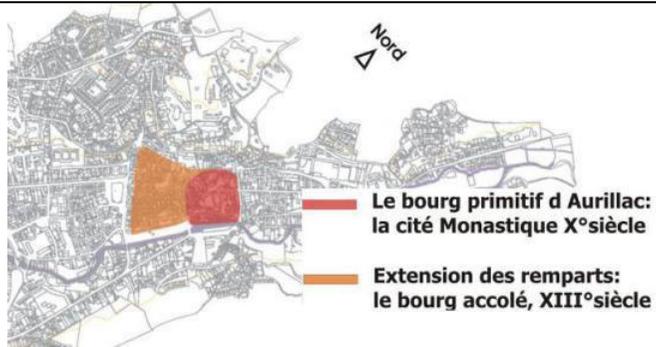
Parmi ces places, la plus importante est la grand'place, accolée au cimetière jouxtant l'église Sainte-Marie et son chevet, sur son flanc gauche occupant grossièrement l'espace entre l'entrée de la rue Marchande et la rue de la Coste. Au 14^e siècle, et déjà avant s'y tenait un marché ou un étal circulaire (macellum rotundum).

. La place de l'olmet dont une rue près de la préfecture rappelle le nom et très approximativement l'emplacement, a été située à l'entrée de la rue Saint-Marcel (Baldeyrou). C'est la placette qui se trouve donc au carrefour des rues du Rieu, de la Maninhie-Marinie (rue Victor Hugo) et Saint-Marcel (Baldeyrou).

. La place del Peyro est plus difficile à identifier ; les sources de du 15^e siècle permettent de situer une place du pas del Peyro d'où partaient des rues qui allaient au monastère, à la rue des Forgerons et au consulat. Elle sera la future place du Baudon ou Maudon qui apparaît encore sur le plan de Daudet en 1791 et correspond à la petite place triangulaire formée actuellement par le carrefour des rues Chazerat (percée au 18^e s.), J.B Champeil qui faisait alors partie de la rue du Rieu, du consulat, Furcy-Gronier et du Monastère.

. La place de la Ymbertie, citée également dans la monnaie de 1277, n'est à ce jour pas localisée.

LE CENTRE ANCIEN - LA VILLE MONASTIQUE – LE BOURG ACCOLE - LA VILLE DITE BOURGEOISE



Les toitures des immeubles d'habitation du noyau ancien ont presque toutes la même hauteur par secteur homogènes, définissant ainsi un vélum régulier : R+2, R+3

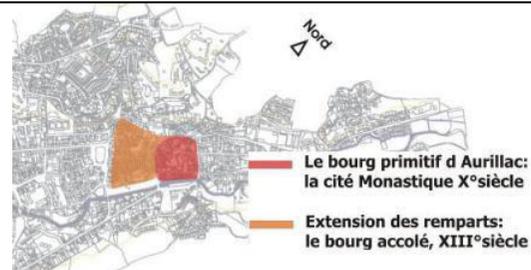
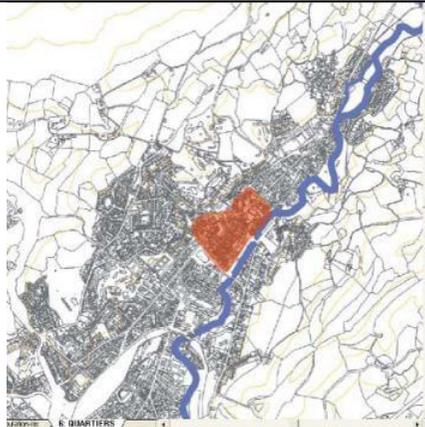


Plusieurs édifices, particulièrement la cathédrale Saint Géraud mais aussi l'Hôtel de ville (dans des proportions moindres), ponctuent ce velum, constituant des repères, des points forts remarquables.

En revanche la hauteur de certains bâtiments tels l'immeuble construit à l'angle du cours Monthyon et de l'avenue Gambetta crée une « émergence » très visible qui rompt la lecture du front bâti sur ces deux axes qui « ceinturent » la ville ancienne »



LE CENTRE ANCIEN

Quartier St Géraud

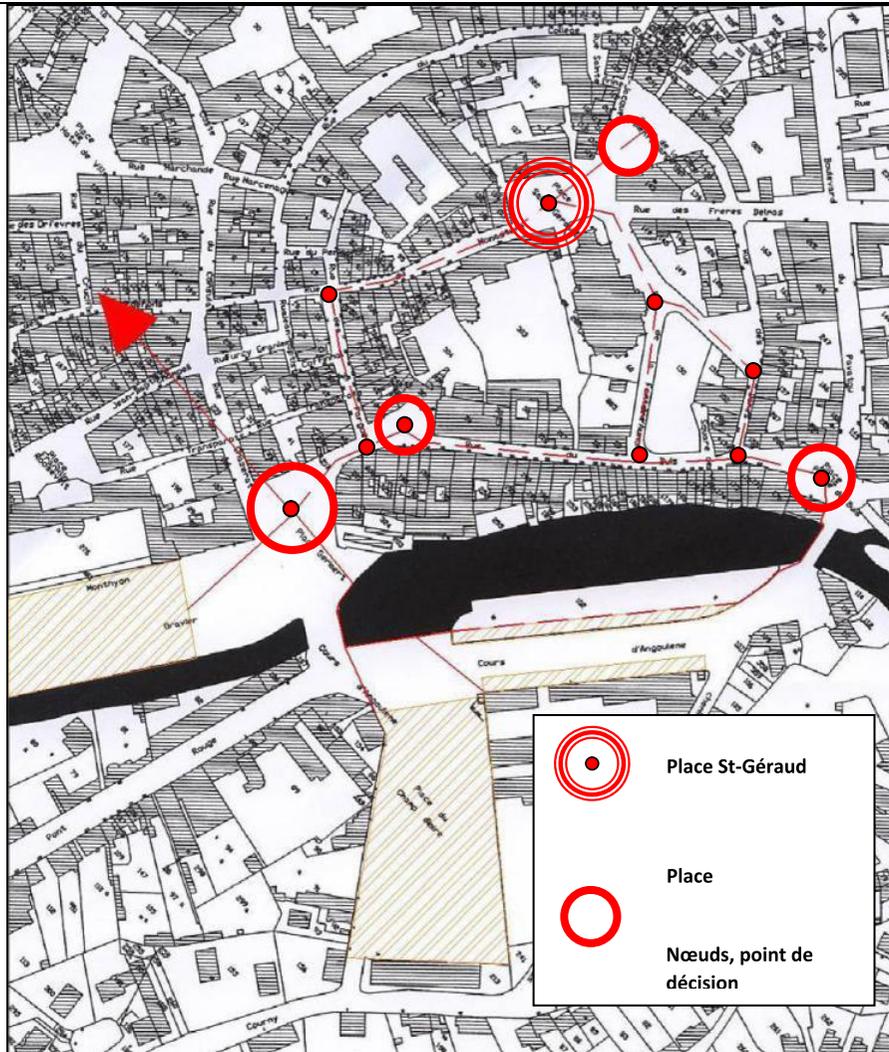
Le processus de développement d'urbanisation spontanée à l'origine d'Aurillac n'est pas exceptionnel, on le retrouve dans de nombreux cas semblables. Il se caractérise par :

- Une urbanisation primitive qui s'est développée autour d'un élément central (Abbatial, Eglise...)
- Un plan radioconcentrique
- Un réseau viaire traduisant la très forte attraction exercée par l'abbatiale (convergence des pénétrantes vers l'église, centre des cercles en lieu et place de l'église)
- Des espaces non bâtis autour des éléments centraux (Abbaye, Eglise,) constitutifs d'un « vide central »
- Un contour circulaire délimité par une enceinte fortifiée s'ouvrant sur l'extérieur par des portes = prégnance d'un effet barrière entre la ville historique intra-muros et les extensions urbaines postérieures accolées au bourg primitif
- Une enveloppe formée par assemblage successif au cours du temps de plusieurs anneaux bâtis s'accolant au front bâti originel

***Caractéristiques fonctionnelles et typologiques du quartier***

- Zone urbaine à caractère central d'habitat et d'activités.
- Implantation à l'alignement
- Hauteur : R+3

Enjeu : mettre en valeur et conserver les caractéristiques historiques du plan, y compris les espaces non bâtis constitutif de l'homogénéité patrimoniale.



Le quartier St-Géraud bénéficie d'un **réseau d'espaces publics** marqué par plusieurs places. Le fait que les places correspondent à des carrefours (des élargissements ponctuels de la voirie) est caractéristique de l'urbanisme médiéval. Elles constituent un ensemble de nœuds structurant les parcours. Les parcours principaux empruntent les voies les plus anciennes et de suivent la structure radioconcentrique du quartier. Certains parcours se caractérisent par un manque de lisibilité aux points de raccordement.

Comme beaucoup de centre ancien de grandes villes, le noyau historique d'Aurillac s'est, au fil du temps, dévitalisé.

L'enclos de l'abbaye, et ses abords, n'est pas un lieu commercial par nature. Lorsque les fonctions collectives ont disparu, la diversité fonctionnelle du quartier s'est appauvrie, l'état social précarisé. Le quartier St-Géraud est aujourd'hui un quartier résidentiel, comprenant une part importante du logement social implanté en centre ville.

Il constitue la part la plus lisible du centre historique et de ce fait facilite l'interprétation et l'approche historique de la ville. Cependant il n'est plus intégré au centre ville économique qui au cours de ces dernières décennies s'est déplacé. Ainsi, le quartier St-Géraud ne participe pas au phénomène de centralité.

Aujourd'hui la dégradation et la vacance de ses commerces ainsi que de ses logements traduisent la déconnection du quartier St-Géraud au reste de la ville. La tendance est au déplacement vers l'aval de la vallée ; « l'hypercentre » se situe aujourd'hui autour de la Place du Square, il englobe la ville Bourgeoise et laisse d'autant plus de côté la ville monastique.

Néanmoins les potentialités qu'offre le quartier St-Géraud suffisent à le considérer comme un espace d'enjeux.

La redynamisation de ce quartier ne semble pas plus relever d'une stratégie de réintégration à « l'hypercentre » économique que d'une stratégie renforçant l'isolement fonctionnel et identitaire du quartier. Il semble plus cohérent de s'inscrire dans une démarche de diversification fonctionnelle, mais aussi de mixité sociale spatialisée ; ce qui nécessite à priori de rendre cet espace plus attractif.

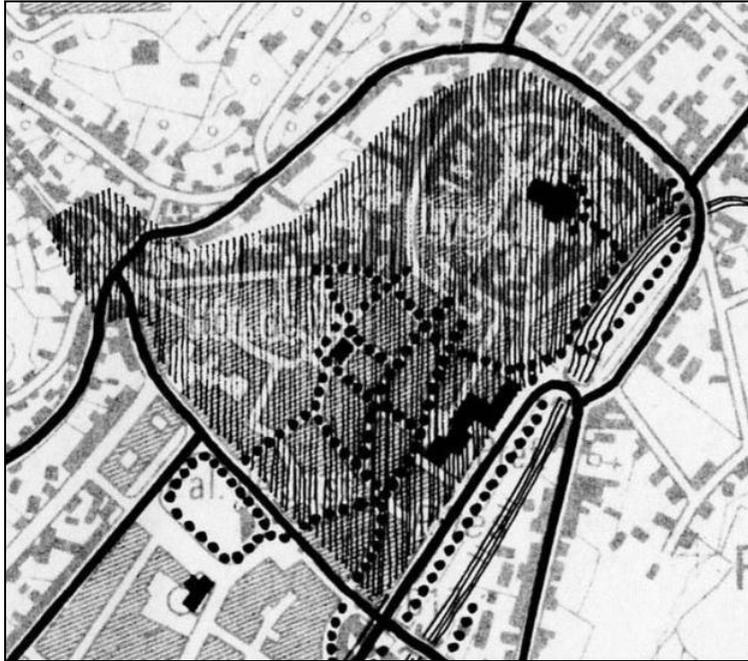
Pour cela il faut tenir compte du passé, de la spécificité du lieu.

Enjeux :

- Valoriser le réseau existant d'espaces publics,
- Améliorer le lien entre le quartier St-Géraud et les parcs de stationnement implantés sur le coteau.

En 1977, l'étude réalisée par J.P. et F. Duthoit « Aurillac, site urbain Ancien », mentionne déjà la nécessité d'améliorer « l'accessibilité du tissu ancien ».

Pour améliorer l'accès au quartier St-Géraud, l'étude proposait un cheminement le long de la Jordanne raccordé à un passage traversant l'îlot du Buis.



LES ORIENTATIONS

Lisibilité du patrimoine :

- . Aménagement et valorisation des jardins jouxtant l'église St-Géraud, pour retrouver la qualité patrimoniale du site, et la valeur historique de ses jardins.
- . Réouverture de l'accès rue du Buis, permettant une accessibilité accrue des éléments patrimoniaux.

Cohérence des Espaces :

- . Restructuration du tissu urbain en aménageant et en valorisant les zones de dépression à l'Est de la Jordanne.
- . Implantation sur ces parcelles des équipements manquants dans le quartier St-Géraud (Parking...)

Fluidité des parcours :

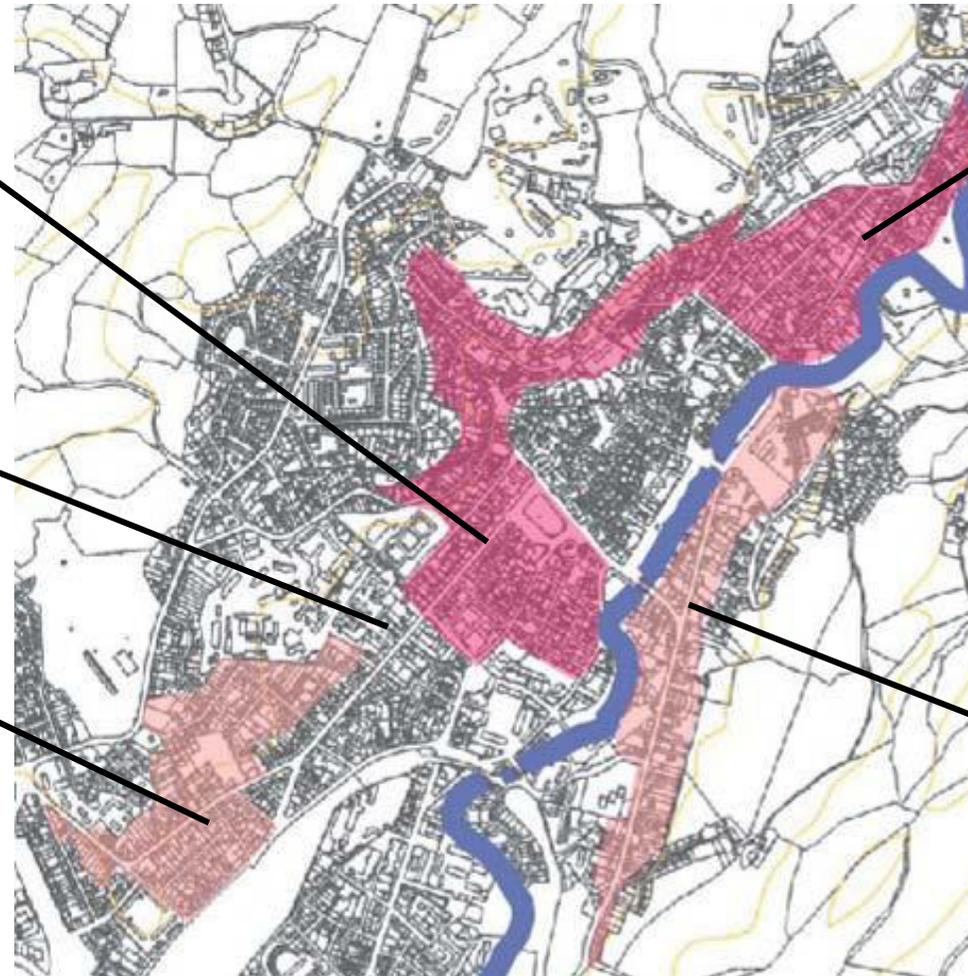
- . Création d'une voie piétonne, par ouverture des accès anciens (15 bis et 28 rue du Buis) aujourd'hui fermés par du bâti récent. Elle permettra un accès direct au centre historique depuis la partie située à l'Est de la Jordanne. A cet effet une passerelle pourrait y être implantée

Attractivité et redynamisation du quartier St-Géraud :

- . Implantation d'équipements structurants (à définir), en cohérence avec la qualité du site.
- . Accessibilité touristique accrue
- . Parking gratuit à proximité

I.3.2 – Les faubourgs

LES EXTENSIONS ET FAUBOURGS



**C - Rue des Carmes / rue
du 14 Juillet / rue Jules
Ferry / rue Paul Doumer**

**D – Avenue de la
République / Hôpital**

**E - Quartier gare
Avenue du 4 Septembre
Avenue Milhaud**

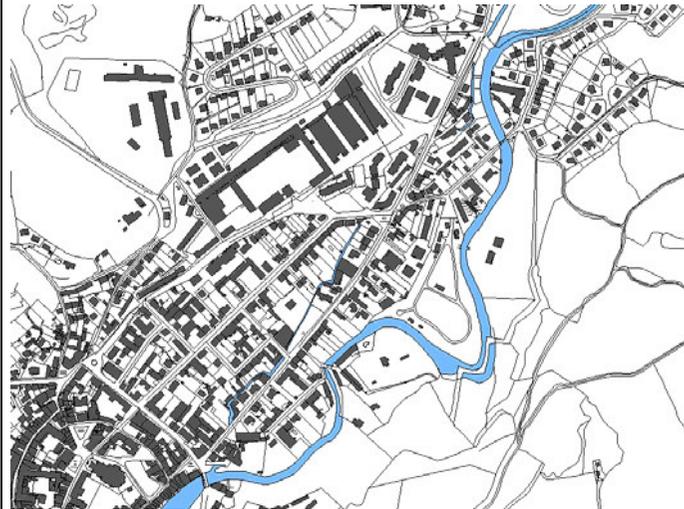
**A - Faubourg Nord-Est
Bd Jean Jaurès
Rue J.B. Veyres**

**B - Boulevard du Pont
Rouge
Quartier Aristide Briand**

A – FAUBOURG NORD-EST
L'EXTENSION XXe AU NORD DE LA CITE MONASTIQUE
Boulevard Jean Jaurès, Rue JB Veyre...



Le quartier est aux abords immédiats du noyau ancien et participe au lien entre la « campagne » du vallonement Nord-Est et l'espace urbain du Sud-Ouest.



extrait cadastre 2015

A1 –Boulevard Jean Jaurès (1899-1919)



Le boulevard Jean Jaurès (vue sur clocher St Géraud)



façades côté Nord : alignement d'arbres, retrait des constructions, clôtures homogènes



façades côté Sud de la rue : à l'alignement principalement, ponctuellement en retrait



Le boulevard Jean Jaurès est marquée par

- la prédominance des villas avec petit jardin sur rue (exposition sud), R+1 et R+1+c au nord de la rue ;
- en face (côté sud) : des maisons de ville et villas implantées à l'alignement (jardins à l'arrière), R+1 et R+2
- quelques immeubles plus hauts quand on se rapproche de Saint Géraud (côté pair)
- à l'arrière en « second rang » : de nombreux découpages fonciers
- des alignements d'arbres le long de la rue (boulevard)
- des séquences lisibles composées par les jardins « devant », entre la clôture et la façade implantée en recul, avec ou sans arbres

Au niveau du carrefour du Pavatou et de la rue Delmont : garages le long de la rue et immeubles hauts (R+4, R+5)

On observe sur ce quartier une tendance à la densification.

Des hauteurs trop élevées risqueraient de dénaturer l'espace et n'est pas à l'échelle du quartier : risques de ruptures d'échelle, de dégradation du caractère de la rue, de suppression de perspectives sur Saint Géraud...

L'harmonie de ce quartier résulte et dépend de la petite échelle en général de R+1+C/ R+2 / R+3 qu'il convient de préserver : immeubles et villas protégés.

Il existe quelques immeubles « émergents », très hauts dans ce secteur : ils sont concentrés sur les axes les plus importants (circulés) : boulevard du Pavatou, ...

Les objectifs :

- préservation du caractère du quartier, paysager et patrimonial : villas, jardins, mail, clôtures... ; importance de l'effet de « réponse » entre les 2 côtés de la rue Jean Jaurès (équilibre dans les gabarits)
- maîtrise des volumes et gabarits : importance de la hauteur et des séquences « courtes »
- limitation de la densité

Ce secteur est inclus dans l'AVAP.

A2 -Rue Jean Baptiste Veyres

La rue est aux abords immédiats du noyau ancien et est marquée par un réseau hydrographique très lisible : canaux, ponts, moulins....



La rue JB Veyres

La rue est caractérisée par :

- la prédominance des maisons de ville, villas avec petit jardin « sud » (plantés ou pas), côté Jordanne et canaux
- des hauteurs/gabarits à R+1 et R+2 essentiellement
- des activités économiques : entrepôts, garages, paysagiste...
- des vues vers les monts, relief, la falaise... : fenêtres vers l'espace rural grâce aux ruptures d'implantations (pas systématiquement en « limites séparatives) et aux hauteurs maîtrisées
- un espace vert structurant, arboré, bordé par le canal

On observe sur ce quartier une tendance à la densification. Des hauteurs trop élevées risqueraient de dénaturer l'ambiance et le caractère du quartier : risques de ruptures d'échelle, de dégradation du caractère de la rue, de suppression de perspectives sur les collines, la falaise, les reliefs environnants...

L'harmonie de ce quartier résulte et dépend de la petite échelle en général de R+1+C/ R+2 / R+3 qu'il convient de préserver : immeubles et villas protégés.



Des vues « fenêtres » vers les reliefs agricoles et naturels (vues transversales depuis la rue)

Les objectifs :

- préservation du paysager et du patrimoine : villas, jardins, patrimoine hydraulique. ;)
- maîtrise des volumes et gabarits : importance de la hauteur et des séquences « courtes » pour conserver les vues vers les monts et les reliefs agricoles, naturels
- maintien des activités (mixité habitat-activités)

Ce secteur est inclus dans l'AVAP.



Un réseau de canaux et un patrimoine hydraulique intéressants et identitaires



*Des séquences homogènes de maisons de ville de gabarits maîtrisés
Une mixité de maisons, villas et immeubles aux gabarits plus importants*



Des immeubles très intéressants, de typologies variées



Des hangars et entrepôts en activité

B – Boulevard du Pont Rouge – quartier Aristide Briand

Le quartier densément construit, très circulé, est limité au Nord par l'ensemble religieux des Visitandines, au nord est par un quartier pavillonnaire peu dense, au sud-ouest par un ensemble de collectifs résidentiels dense, au sud Est par un siège agricole, à l'est par l'espaces agricole.

L'axe principal Nord-Sud, boulevard du pont Rouge / av. Aristide Briand est caractérisé par :

- Des maisons de ville et petits collectifs R+1 à R+3, implantés à l'alignement
- Quelques immeubles émergents
- Une trame verte importante : le long de la Jordanne (promenades, jardins privés), parkings et jardins plantés
- La trame bleue constituée par la Jordanne
- Une mixité des usages : habitat, services et commerces, équipements (GDF, conseil départemental, CCI...)

L'harmonie de ce quartier résulte et dépend de l'échelle dominante R+1+C/ 2 / R+2+C qu'il conviendrait de préserver sur les sections du boulevard où ce velum a été maintenu.

Par ailleurs les immeubles plus hauts, réalisés récemment pourraient être mieux intégrés si les immeubles de part et d'autres pouvaient être surélevés : effet « d'épaulement » des immeubles plus hauts.



vue depuis le Gravier sur immeuble « émergent » angle boulevard du Pont Rouge

Les objectifs :

- préservation du caractère du quartier, paysager et patrimonial : villas, jardins, bords de Jordanne (liaisons douces)
- maîtrise des volumes et gabarits, de la densité pour assurer la qualité de l'entrée de ville, maîtrise de l'étalement urbain vers l'est
- maintien des activités (mixité habitat-activités)
- projet d'aménagement global/mutation du site GDF à moyen terme

La partie bâtie dense et la plus ancienne, ainsi que les espaces naturels et agricoles Est sont inclus dans l'AVAP.



Boulevard du Pont Rouge



Photo ign 2014



cadastre 2015



rue du 14 Juillet

rue Jules Ferry



vue sur clocher église ND des Neiges et jardins derrière l'église depuis étages rue du 14 Juillet

impasse Jules Ferry



rue Paul Doumer



Photo ign 2014

cadastre 2015

C – Rue des Carmes / rue du 14 Juillet / rue Jules Ferry / rue Paul Doumer

Ce quartier en extension directe du centre historique est caractérisé par :

- une forte densité
- une mixité des fonctions dans sa partie nord qui jouxte la place du square et le centre historique (habitat, commerces, en particulier sur l'axe commerçant de la rue des Carmes)
- une fonction résidentielle principalement plus on descend vers le Sud, avec équipements et services (collège)

Globalement il est limité au Nord par la place du square et l'église Notre Dame des Neiges, à l'ouest par l'avenue de la République, à l'Est par l'avenue Paul Doumer, au sud par la rue Jules Ferry.

Il comporte :

- des immeubles anciens rue des Carmes et rue du 14 juillet, de 2 à 3 niveaux avec commerces en rez de chaussée
- en allant vers le sud, jusqu'à la rue Jules Ferry et Paul Doumer, et avenue de la République : des maisons de ville et immeubles de 2 à 3 niveaux (sur 2 à 4 travées), parfois avec commerces ou bureaux en rez de chaussée
- sur les rues plus larges et avenues et sur sa partie sud est :
 - o des immeubles de hauteur et gabarits plus importants, anciens prioritairement
 - o des immeubles collectifs résidentiels avec commerces au rez-de chaussée, hauts (jusqu'à 6 niveaux) et aux volumes importants (façades larges) récents
- des équipements d'intérêt collectif (collège,...)

Le long de l'avenue Paul Doumer il subsiste des immeubles très anciens et un lien visuel et fonctionnel avec la Jordanne, malgré le caractère très routier de l'axe.

Les objectifs :

- préservation du caractère du quartier, paysager et patrimonial : immeubles, maisons de ville, clôtures...
- requalification des avenues d'entrées de ville
- maintien des activités (mixité habitat-activités), prise en compte des mutations d'équipements (extensions, reconstructions...)

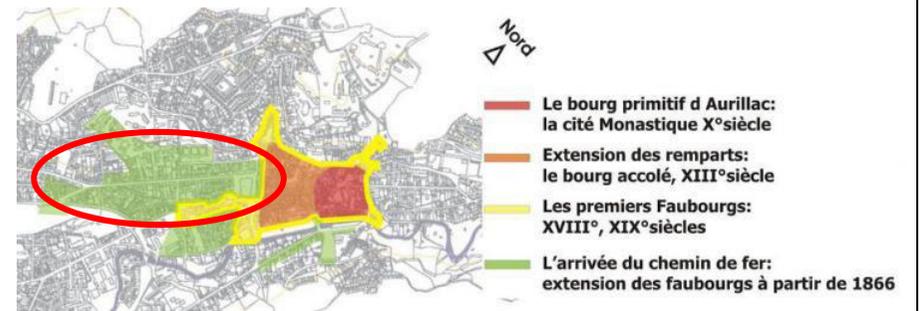
Ce secteur est inclus dans l'AVAP



L'avenue de la République



D1 - L'avenue de la République



L'avenue présente, dans sa partie nord, une certaine homogénéité, par la régularité du bâti, malgré une certaine variété de la hauteur des immeubles, contenue dans une alternance d'immeubles à 3 et 4 niveaux et quelques immeubles « émergents » très élevés (5 niveaux).

L'avenue de la République ne se constitue qu'à partir du milieu du 19^e siècle.

Les objectifs :

- *préservation du caractère du quartier, paysager et patrimonial*
- *requalification de l'entrée de ville*
- *maintien des activités (mixité habitat-activités) et équipements*

Ce secteur est inclus dans l'AVAP

D2 - L'Hôpital

L'hôpital depuis le Puy Courny

Cet équipement regroupe des fonctions essentielles pour l'agglomération, la ville et la vie locale.

Toutefois ce type d'équipement sera amené à évoluer, voire à être transféré ultérieurement, en toute ou partie : les règles seront adaptées à ce moment.



Les objectifs :

- *Maintenir le plan de composition basé sur un axe et des symétries.*
- *Préservation des immeubles les plus intéressants*
- *Intégrer les possibilités d'évolutions du bâti et des structures pour assurer le fonctionnement de l'équipement*

Ce secteur est inclus dans l'AVAP



Place Pierre Sépard



clocher de l'église du Sacré Cœur depuis la rue de la gare



Rue de la gare (côté pair)



Photo ign 2014



cadastre 2015

E1 - Quartier Gare / rue de la gare / Avenue du 4 Septembre / église du sacré Cœur

Le quartier de la gare / avenue du 4 Septembre est caractérisé par un tissu résidentiel ancien (XIXe siècle), implanté à l'alignement.

Les hauteurs alternent entre 1 et 3 niveaux.

Au niveau de la place de la gare il existe des immeubles de volumes et de hauteurs importants qui marquent l'image du quartier.

Enjeux :

- *maîtrise de la hauteur maximale autorisée et possibilité réglementaire d'épauler les immeubles hauts pour en atténuer l'impact.*
- *sur la partie nord – préservation de l'entrée de ville et du patrimoine intéressant*
- *aménagement du pôle intermodal*

Ce secteur est inclus dans l'AVAP

E2 –Avenue du Milhaud

Des immeubles hauts (3 à 5 niveaux) en bas de rue (côté rue des carmes) et haut de rue (vers place Sépard)



un muret et talus engazonné, planté le long de la voie de chemin de fer (sud)



Des capacités de mutation



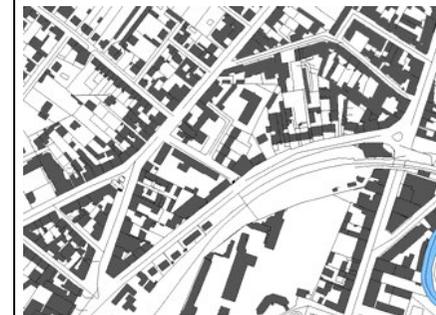
Les arbres d'alignement côté Nord de l'avenue



maisons en retrait avec clôtures et jardins « de devant » (Nord avenue)



Photo ign 2014



cadastre 2015

Enjeux :

- préservation des immeubles et jardins avec leurs clôtures
- préservation du végétal (arbres d'alignements)
- préservation des abords de la voie ferrée (espace enherbé, clôture muret...)

Ce secteur est inclus dans l'AVAP

I.3.3 – Les extensions des faubourgs – quartiers anciens et récents



Rue des Carmes – partie sud, face à la cité administrative (place de la Paix) / immeubles résidentiels hauts et au volume important



« rupture » de velum rue des Carmes : apparition d'immeubles hauts et larges à partir de la rue J. Ferry



Carrefour avec le viaduc



rue des Carmes, côté pair



rue des Carmes, côté impair



En 2015 le complexe cinématographique y est inauguré

A - Extension sud rue des Carmes / Place de la Paix Cité administrative

La partie sud de la rue des Carmes, au sud de la rue Jules Ferry et la place des Carmes, correspond à l'extension du faubourg ancien (rue des Carmes).

Ce quartier est composé :

- d'immeubles anciens (XIXe s) construits au moment de l'arrivée du chemin de fer : 2,3 niveaux (sur 2 à 4 travées) avec commerces en rez-de-chaussée
- d'immeubles collectifs résidentiels avec commerces au rez-de chaussée, hauts (jusqu'à 6 niveaux) et aux volumes importants (façades larges) récents (années 1960-1970)
- d'équipements majeurs : cité administrative, parkings...



Cité administrative

Les objectifs :

- Mixité des fonctions, maintien des activités (commerces en rdc)
- Requalification le long des avenues
- Continuité et qualité des espaces publics

Ce secteur est inclus dans l'AVAP



B – Le quartier Lescudilliers-Gare

Le quartier de Lescudilliers est composé d'un tissu mixte dense à proximité de la gare (tissu ancien) qui se dé-densifie au fur et à mesure qu'on s'approche de la zone d'activités.

Le quartier résidentiel est de type pavillonnaire : 1 ou 2 niveaux.

Il existe peu de bâtiments de grande hauteur mais ces bâtis ont un impact important sur le site du fait de leur position (point haut et place de la gare) et de leur volume.

Enjeux :

- densification intégrée
- maîtrise des gabarits

C – Le quartier Pupilles de la Nation / Jordanne



avenue des Pupilles de la Nation, côté pair



avenue des Pupilles de la Nation, côté impair



Enjeux :

- requalification de l'entrée de ville : immeubles intéressants, arbres d'alignement...

Ce secteur est inclus dans l'AVAP dans sa partie terminale nord côté viaduc (excluant le grand immeuble collectif)



D – Le quartier Limagne

Ce quartier est caractérisé par :

- Un tissu résidentiel pavillonnaire dense à moyennement dense, à hauteur limitée (R, R+1)
- Des équipements d'intérêt collectif : lycée, équipements scolaires (collège, GRETA), caractérisés par des gabarits plus importants
- Des activités de loisirs et camping
- Un siège d'exploitation agricole
- Des franges agricoles de qualité

Enjeux :

- Préserver l'entrée de ville
- Valoriser les franges agricoles et la trame verte et bleue de la Jordanne
- Permettre des extensions mesurée, organisées et qualitatives, prenant en compte le relief et le végétal



Vue depuis le Puy Courny



E – Le quartier Alouettes – Biopôle – Château St Etienne

Le quartier est caractérisé par :

- Un tissu résidentiel diversifié : pavillonnaire dense à moyennement dense, à hauteur limitée (R, R+1), des immeubles collectifs denses
- Des équipements d'intérêt collectif : lycée Pompidou, IUT, Biopôle, université, caractérisés par des gabarits plus importants
- Le château st Etienne
- Le cimetière en limite nord-ouest
- Des franges agricoles de qualité

Enjeux :

- Permettre l'extension du pôle universitaire Biopôle de manière qualitative, prenant en compte le relief et le végétal

I.3.3 – Les éléments et sites particuliers

Un patrimoine historique évident et reconnu marque le paysage urbain.

Aurillac comporte un patrimoine bâti, non protégé réglementairement, mais néanmoins très intéressant. Il s'agit, par exemple, des anciens domaines peu à peu absorbés par l'extension de la ville – Tronquières, Lescudillier, Garric, Marmier –, d'anciens bâtiments agricoles, les passerelles sur la Jordanne, le viaduc SNCF, les anciens Haras.

La ville dispose d'un **ensemble bâti urbain ancien à grande valeur historique et de très grande qualité.**

Le Château Saint Etienne sur sa butte



*Le château Saint-Etienne
Photo GHECO*

Il forme à l'Ouest un éperon marqué par rapport au relief général, crée une sorte d'étranglement dans lequel se sont implantés le noyau urbain primitif et sa première extension.

Le Château de Fabrègues

Le château est implanté au nord de la commune (protégé au titre des monuments historiques)



Le Haras National

Le domaine de Tronquières, les éléments de patrimoine bâti anciens et les espaces naturels du haras (parc, piste, espaces plantations structurantes)



Les « écarts »



Des hameaux et écarts implantés sur les versants,

Ces hameaux sont remarquables pour leur inscription dans le site et pour l'intérêt du patrimoine traditionnel qu'ils comportent : Caussac, La Moissetie, Conthe, Cantuel, Croizet, La Condamine, Veyrac, Veyraguet...

I.4 – LE PATRIMOINE BATI – TYPOCHRONOLOGIE ET TYPOLOGIE

I.4.1 – Typochronologie

Façades seconde moitié 12^e – première moitié 13^e siècle

L'hôpital Saint-Géraud et depuis peu les récentes fouilles archéologiques qui ont révélé les vestiges de l'abbaye romane placent désormais la ville parmi les grandes et petites cités retraçant et témoignant de l'architecture civile et religieuse à la période romane. L'inventaire des maisons romanes qui complète les études de Nicole Charbonnel (1999) et de Mathilde Lavenu (2005) met l'accent sur l'architecture civile contemporaine des grands travaux de reconstruction et de restauration de l'abbaye bénédictine, fondatrice de la cité. On ne compte pas moins une soixantaine de maisons du 12^e siècle et de la première moitié du 13^e siècle réparties entre le bourg abbatial et le bourg laïc – cet inventaire n'étant que provisoire étant entendu qu'il ne concerne pour l'instant que les immeubles présentant des vestiges visibles depuis la rue, de manière plus ponctuelle les cœur d'îlot (Cf. les maisons romanes de l'îlot Baldeyrou). Ce maillage de témoins qui jalonnent les rues rend compte du tissu urbain tel qu'il fut fixé au 12^e siècle, dans ce temps où l'abbaye bénédictine, centre spirituel et intellectuel, connaissait un rayonnement exceptionnel.

Les maisons romanes présentent des façades sur rue en pierre de taille en basalte ouvertes sur l'espace public par des arcades d'ouvroir en arcs brisés à arêtes vives. Ces baies réservées aux boutiques ou aux ateliers sont associées au rez-de-chaussée à des portes en arc brisé permettant l'accès à l'habitation installée aux étages.

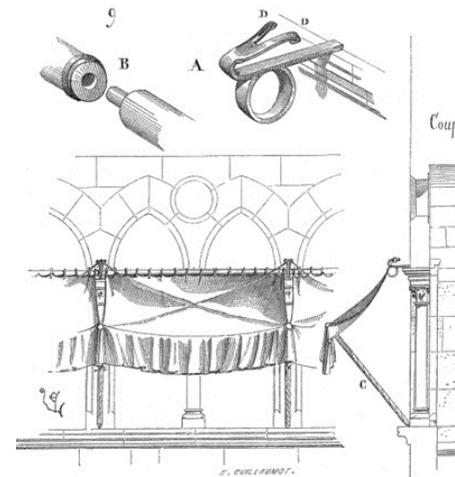
Aux premiers et seconds étages s'ouvrent des fenêtres géminées dont les registres sont soulignés par des cordons d'appui en pierre moulurés. Un cordon d'imposte aménagé à la naissance des arcs structure horizontalement la façade. C'est ici qu'étaient fixés des portes-bannes destinés à protéger les intérieurs. Le seul exemple conservé se situe au 6, place de l'Hôtel de Ville.



16, rue des Fargues. L'extrémité droite de la façade présente, sous l'enduit, un appareil en pierre de taille ainsi que des cordons d'appui et d'imposte bûchés appartenant à une baie romane.



1, rue de la Coste. Façade romane en pierre de taille percée et remaniée dans la seconde moitié du 18^e siècle. Trace de fenêtres géminées et d'oculi.



Porte-bannes. Pièce en ferronnerie avec anneau dans lequel était engagée une perche sur laquelle était suspendue une bannette (toile). Eugène Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle. 1854-188.



6, place de l'Hôtel de Ville. Façade de la seconde moitié du 12^e siècle.



6, place de l'Hôtel de Ville. Porte-banne fichée sur le cordon d'imposte de l'ancienne baie romane.

Façades seconde moitié 12^e – première moitié 13^e siècle

Portes et devantures d'ouvrirs (atelier, échoppe) sont constituées d'arcades en arc brisé à arêtes vives. Les fenêtres géminées s'ouvrent aux étages.



6, place de l'Hôtel de Ville. Avant-toit très débordant porté par les solives du comble. Les abouts des pièces de bois sont moulurés de chanfreins et de congés en cuiller.



Maison 4, place Champollion à Figeac. Un exemple proche de la maison au 6, place de l'Hôtel de Ville.



7, place de l'Hôtel de Ville.



8, place de l'Hôtel de Ville. Façade de la seconde moitié du 12^e siècle. Les cordons d'appui et l'arc du rez-de-chaussée suggèrent la présence des dispositions romanes aujourd'hui sous l'enduit de façade.



6, rue Marchande. Les cordons d'imposte et d'appui des anciennes fenêtres géminées filent vers l'immeuble mitoyen ; une raison de penser que ces deux maisons constituaient peut-être à l'origine une même entité.



29, rue des Forgerons.



19, rue Arsène Vermeuzouze.



15, rue Jean-Baptiste Champeil – rue du Consulat.

Façades seconde moitié 12^e – première moitié 13^e siècle



5 et 7, rue du Collège. Les vestiges de cordons d'imposte et d'appui conservés au premier étage situe une phase de construction à la période romane.



28, rue du Buis. Façade romane (cordon d'appui, trace d'une fenêtre géminée). Elle a été remaniée aux 15^e – 16^e siècles (perçement d'une croisée en pierre) puis au 18^e siècle (aménagement de deux fenêtres en rez-de-chaussée).



4, rue du Consulat. Des jours rectangulaires chanfreinés assuraient peut-être l'éclairage du rez-de-chaussée une fois les devantures fermées.

Maison en maçonnerie et pan de bois ?

Plusieurs immeubles présentent les vestiges de têtes de murs de refend, parfois d'abouts de solives, suggérant d'anciennes structures en pan de bois en encorbellement.



2, rue des Forgerons. La présence de la tête d'un mur de refend au deuxième étage et d'abouts de solives sciés pourrait situer un pan de bois en encorbellement de la période romane, disparu.



4, rue Marchande. Un refend à gauche témoignerait d'un pan de bois en encorbellement disparu



20, rue Victor Hugo. Un refend à gauche, en haut, et des abouts de solives sciés évoque un pan de bois en encorbellement (roman ?)

Portes, fenêtres, devantures d'ouvrirs de la seconde moitié du 12^e siècle – première moitié du 13^e siècle

Exception faite des maisons en cœur d'îlot, les immeubles sur rue s'ouvrent en rez-de-chaussée par une porte en arc brisé couplée à une ou plusieurs arcades à arêtes vives donnant directement depuis l'espace public sur un local commercial ou artisanal. La porte, indépendante des baies de l'espace professionnel, accédait à l'escalier menant aux étages réservés à l'habitation et éclairé par des fenêtres géminées.



*29, rue des Forgerons.
Fenêtre géminée (second étage)*



7, rue de Noailles. Couple d'arcades d'ouvrirs.



4, rue du Salut. Porte haute romane visible depuis le n°2 de la rue du Salut.



*6, place de l'Hôtel de Ville.
Vestiges d'une fenêtre géminée.*



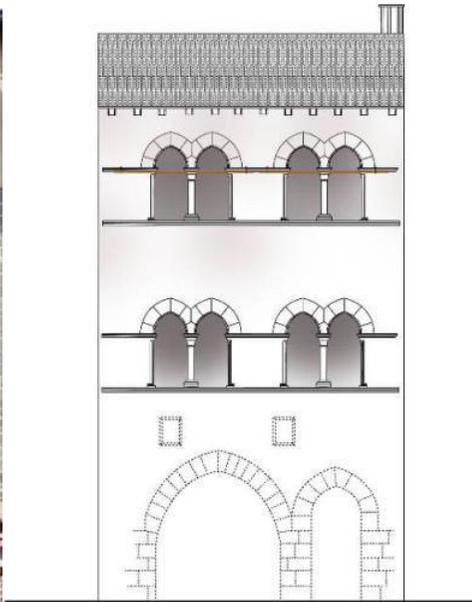
17, place de l'Hôtel de Ville. Deux arcades d'ouvrirs romanes.



*4, rue des Forgerons.
Arcade d'ouvroir en arc brisé.*

L'exemple de la maison romane, 6 place de l'Hôtel de Ville

Cette demeure est à plus d'un titre l'exemple le plus significatif des maisons médiévales même si des remaniements ont affecté le rez-de-chaussée de la façade. Il y avait vraisemblablement à ce niveau une arcade de petites dimensions menant sur l'escalier desservant les étages, à ses côtés une grande arcade en arc brisé correspondant à la devanture de l'ouvroir (échoppe, atelier). La maison est donc une structure à double fonction : professionnelle en rez-de-chaussée, résidentielle aux étages qui se partage entre la grande salle à vivre, l'*aula*, souvent au premier étage, et les chambres. Aux étages, s'ouvraient des fenêtres géminées en arcs en plein cintre, moulurées et accompagnées de décors de feuillages sculptés. Les colonnettes centrales et leurs chapiteaux où se développait la sculpture ont disparues.



PROJET ARCHIT. 6 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - AURILLAC - ESCALIERS VOUSUTON DE LA FACADE
R. ROUQUET, B. SAGGE, 2015

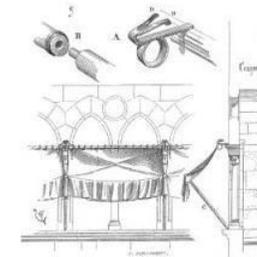
Des cordons aménagés au niveau des appuis des baies et à la naissance des arcs structurent horizontalement la façade. C'est ici qu'étaient fixées des bannes destinées à protéger les intérieurs du soleil et du regard ; en témoigne deux portes-banne en ferronnerie ornés d'une tête d'oiseau, dernier exemple conservé dans la ville. Au 19^e siècle dans son dictionnaire de l'architecture du XI^e au XVI^e siècle, Eugène Viollet-le-Duc en a illustré le principe et la fonctionnalité. Des avant-toits très débordants assuraient la protection des façades et des échoppes de la pluie et du vent. Ici, les solives, recevant les chevrons de la charpente, sont saillantes de la façade sur un bon mètre et sont profilées de moulures.



Vestige d'une fenêtre géminée. Le piedroit est décoré d'un motif de feuille. Un cordon d'imposte mouluré marque le départ de l'arc de l'ouverture.



Porte-banne à tête d'oiseau. Second étage, à droite.



Porte-bannes. Pièce en ferronnerie avec anneau dans lequel était engagée une perche sur laquelle était suspendue une banne (toile). Eugène Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle. 1854-1868.



Conduit et souche de cheminée romane. La souche polygonale est ornée de fines colonnettes. A droite, Souche mane de l'abbaye de Saint-Lô (Bayeux), première moitié du 13^e siècle. Viollet-Le-Duc.

Ilot Baldeyrou – Maisons romanes sur rue et en cœur d’îlot

L’îlot Baldeyrou, étendu au 19^e siècle vers le sud après l’abandon et la destruction de l’enceinte urbaine, est représentatif comme l’ensemble des îlots constitutifs de la ville abbatiale et de la ville bourgeoise d’Aurillac, de l’occupation bâtie du 12^e siècle et de la première moitié du 13^e siècle.

L’îlot Baldeyrou ne présente pas seulement la typologie des maisons romanes sur rue, maisons contiguës ou mitoyennes, de plans souvent rectangulaires et perpendiculaires à la voie, à double fonction commerciale/artisanale en rez-de-chaussée, d’habitation aux étages.

Trois corps de bâtiments implantés en cœur d’îlot (Maisons 1, 2, 9) appartiendraient, semble-t-il, à un autre mode d’occupation désolidarisé peut-être de la fonction commerciale – la question se pose. Ces immeubles, desservis par des passages ou venelles depuis les rues, sont dépourvus de ces devantures d’ouvroirs formées de grands arcs brisés clairement identifiables sur les anciennes voies passantes de la ville.

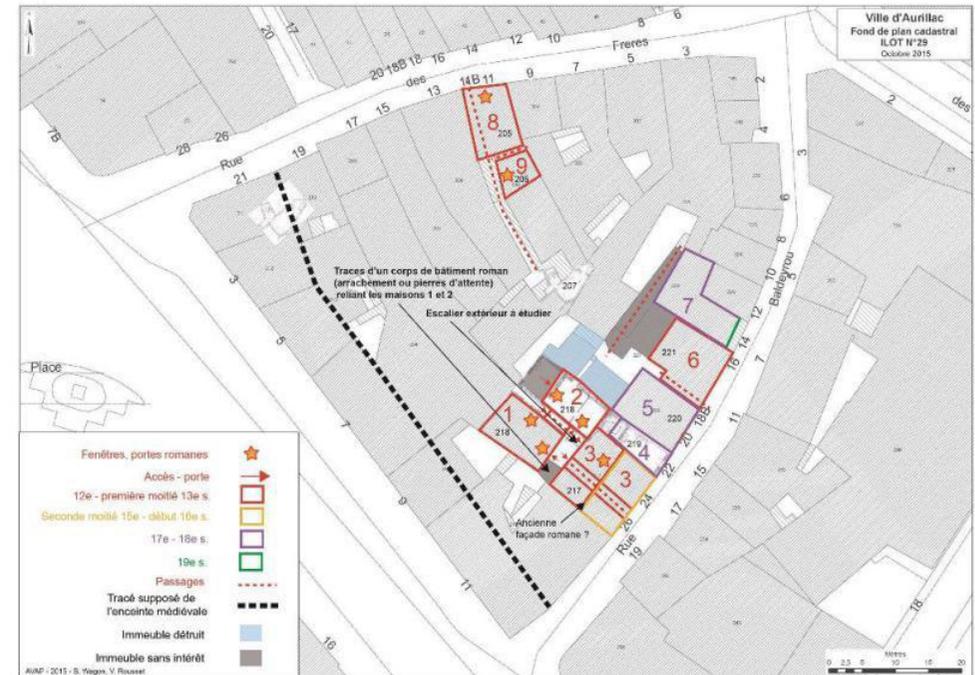
Les maisons 1, 2 et 3, ordonnées autour d’une même cour intérieure, correspondent très vraisemblablement à une même entité dont l’organisation et la structure devront être finement étudiées. Comme l’indiquent des pierres d’attente ou d’accroche situées sur le côté droit de la façade est de la maison 1, un possible corps de bâtiment, de faible emprise, a pu relier cette dernière à la maison 3. Cette dernière pose aussi question : n’aurait-elle pas été doublée aux 15^e – 16^e siècles côté rue Baldeyrou ?

Vu l’intérêt et la complexité de cet ensemble roman, l’étude de l’escalier sur cour qui distribue les trois corps de bâtiment (escalier aujourd’hui impraticable) et celle de la maison 2 (les étages de celles-ci n’étant plus accessibles) devra être réalisée en amont de toute intervention.

La maison 9, séparée de sa voisine sur rue (maison 8) par une venelle, constitue le même sujet d’interrogation, voire davantage puisqu’elle est aujourd’hui réduite à la ruine.

Projet RESORPTION HABITAT INSALUBRE – ETUDE EN COURS

La densité de ce bâti en cœur d’îlot, son imbrication, son lien avec la rue et le lacs de venelles (publiques ou privées ?) en font tout l’intérêt et constituent un principe de recherche parce qu’il interroge sur la réalité de l’occupation du sol médiévale, ses formes, ses fonctions. A ce titre, l’îlot Baldeyrou reste exemplaire parce qu’il forme et questionne le regard sur le bâti, souvent délaissé, qui s’isole du réseau viaire public dans les autres îlots de la ville.





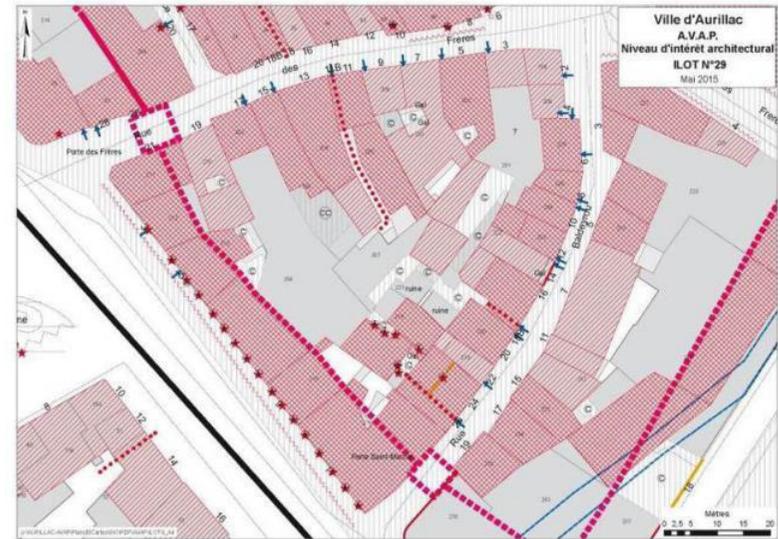
Report du plan de 1812 sur le plan cadastral actuel.



Datation



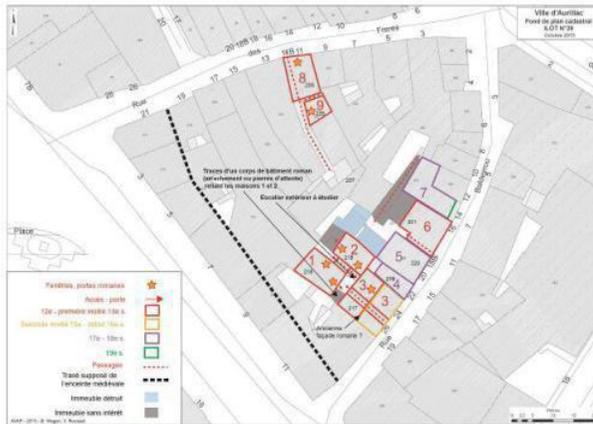
Photo aérienne 2013



Intérêt

MAISON ROMANE 1 – AC-216 – 26, rue Baldeyrou

Façade EST



Cette maison romane (première moitié du 13^e siècle), située en cœur d'îlot, est desservie par la maison sur rue, 24, 26, rue Baldeyrou. L'immeuble, de plan en L, semble être adossé à l'enceinte urbaine médiévale.

Une porte en arc brisé à arête vive commande l'accès au rez-de-chaussée depuis la cour installée à l'est. Une autre porte, plus étroite, est disposée à l'ouest où se développe une étroite venelle.

Le pignon oriental présente en son sommet la souche circulaire d'une cheminée romane couronnée d'une frise de denticules épais. Sur la gauche du parement extérieur, plusieurs pierres d'accroche (ou d'attente ?) pourraient suggérer un retour du bâtiment vers le sud-est, à moins qu'il ne s'agisse d'un aménagement postérieur. A l'extrémité droite de la façade est, des traces de portes romanes laissent penser que les niveaux de la demeure étaient desservis par un escalier, sans doute commun avec la maison voisine (p. 218).



Souche de la cheminée romane.



Façade est, sur cour. Porte romane (à droite).



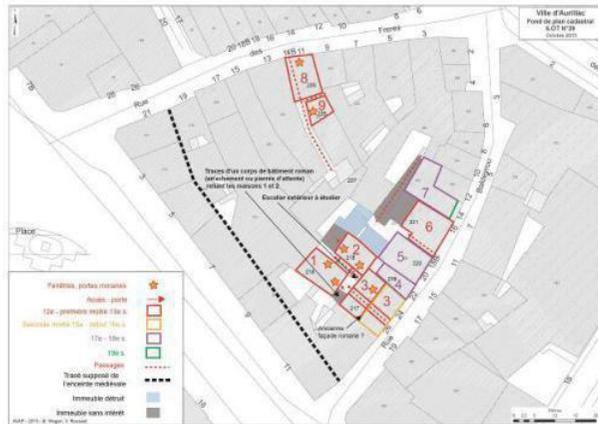
Façade et souche de cheminée.



Façade est. La souche circulaire romane d'une cheminée disparue.

MAISON ROMANE 1 – AC-216 – 26, rue Baldeyrou

Façade OUEST



Le mur ouest, en retour d'équerre, abrite une arcade brisée à arête vive en rez-de-chaussée et une fenêtre géminée à linteau droit dont les deux blocs sont supportés par une colonnette à chapiteau à corbeille lisse.

L'arcade suppose un passage est-ouest depuis la cour intérieure et la venelle. La traversée, côté cour, reste cependant à vérifier.



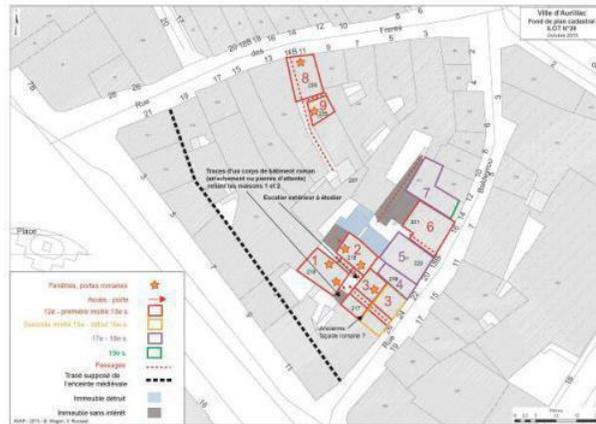
Façade ouest, arcade du rez-de-chaussée. Ancien passage ?



Façade ouest, fenêtre géminée du premier étage. Le chapiteau, la colonnette et sa base sont toujours en place.

MAISON ROMANE 1 – AC-216 – 26, rue Baldeyrou

INTERIEUR

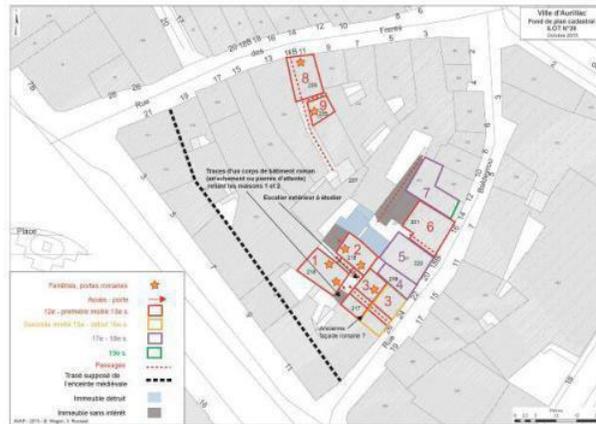


Rez-de-chaussée. Pilier à chapeau supportant une poutre maîtresse du plafond. Photo UDAP.



Combles. Conduit et souche circulaire de la cheminée romane. Photo UDAP.

MAISON ROMANE 2 – AC-218 – 26, rue Baldeyrou



Vue générale de la façade sud. A gauche, traces de portes rattachées à la maison 1.

Façade SUD (cour)

La maison 2, placée en cœur d'îlot, se développe selon un plan rectangulaire. Il est possible qu'elle ait été liée à la maison 1 si l'on considère leur mitoyenneté.

Deux de ses niveaux, au moins, sont pourvus de portes et de jours chanfreinés. L'accès à la porte du premier étage est commandé par un escalier extérieur en bois à volées droites desservant également les portes hautes des maisons 1 et 3. Une étude des bois, voire une analyse en dendrochronologie, serait à entreprendre afin de dater cet ouvrage.



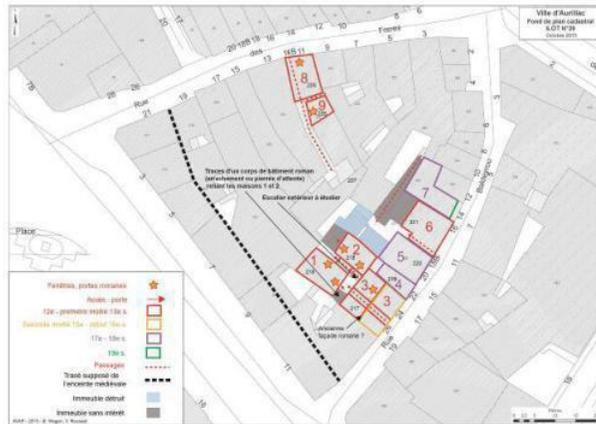
Porte du rez-de-chaussée.



Porte du premier étage.

MAISON ROMANE 2 – AC-218 – 26, rue Baldeyrou

Façade NORD



Le mur pignon nord est limité à droite par une chaîne d'angle contre laquelle a été adossée une petite extension (19^e siècle ?) aujourd'hui détruite.



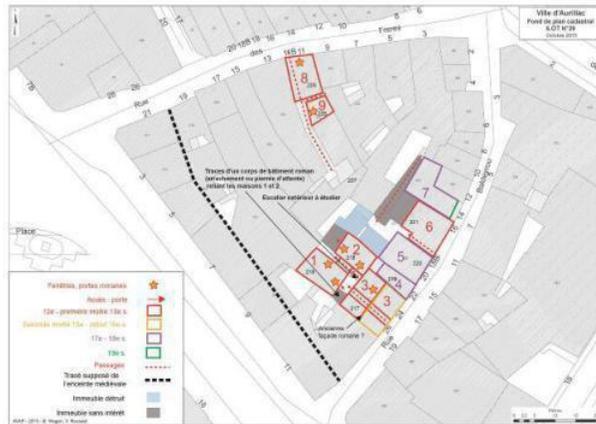
Mur nord. Chaîne d'angle nord-ouest. A droite extension bâtie 19^e siècle ?



Mur nord. Chaîne d'angle nord-ouest. A droite extension bâtie 19^e siècle ?

MAISON ROMANE 2 – AC-218 – 26, rue Baldeyrou

INTERIEUR



Seul le rez-de-chaussée et une partie du premier étage sont aujourd'hui accessibles.

Le premier niveau présente des corbeaux en pierre (mur nord) recevant la poutre de rive du plafond. Dans le mur ouest, une étroite baie romane couverte d'un arc en plein cintre chanfreiné est logée dans une embrasure. A sa droite, une porte qui ne semble pas être antérieure au 18^e siècle s'ouvre aujourd'hui dans l'extension ouest.

Dans le mur nord, s'ouvre un soupirail.



Vestiges d'une cheminée (romane ?). Rez-de-chaussée, mur est.



Rez-de-chaussée. Corbeau en pierre pour poutre de rive (mur nord)



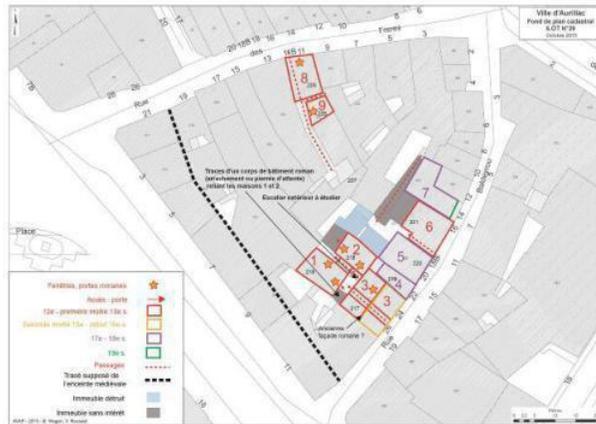
Rez-de-chaussée. Partie ouest. A gauche, étroite fenêtre romane couverte d'un arc en plein cintre. Au centre, porte du 18^e siècle. A gauche, corbeaux en pierre pour poutre de rive de plancher.



Mur sud. Étroite fenêtre romane couverte d'un arc en plein cintre chanfreiné.

MAISON ROMANE 2 – AC-218 – 26, rue Baldeyrou

INTERIEUR



On remarque à l'étage une cheminée à corbeaux de pierre sise contre le mur sud.

Le mur ouest conserve une niche dans laquelle a été percée, sans doute au 19^e siècle, une porte. La forme de la niche suggère la présence d'une embrasure liée à une fenêtre géminée romane.



Plafond du premier étage. A droite, conduit de la cheminée du rez-de-chaussée (mur est)

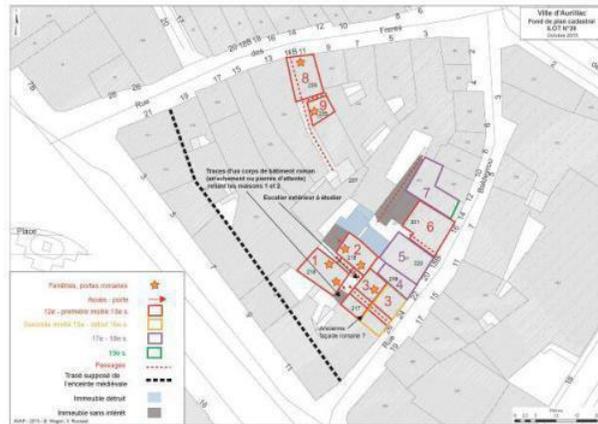


Mur ouest. Porte du 19^e siècle percée dans l'embrasure d'une fenêtre romane.



Premier étage. Partie Ouest. Cheminée sur le mur sud. Des corbeaux en pierre laissent supposer une datation haute.

MAISON ROMANE 3 – AC-217 – 26, rue Baldeyrou



La maison 3 adopte un plan quasi carré.
Sa façade sur rue, très remaniée, semble correspondre à une phase de construction dans la seconde moitié du 15^e siècle – début 16^e siècle (présence de fenêtres à meneau).

Façade EST



Façade est, sur rue.



Façade est, sur rue. A gauche, ancienne baie romane ?



Façade est, sur rue. A droite, ancienne baie romane ?



Façade est, sur rue. Ancienne fenêtre à meneau, seconde moitié 15^e siècle – début 16^e siècle. Premier étage, côté droit.

MAISON ROMANE 3 – AC-217 – 26, rue Baldeyrou

Façade OUEST



La partie arrière de la demeure appartient à une maison romane rattachée sans doute à l'origine aux maisons 1 et 2. Cette entité est délimitée côté est par un mur transversal nord-sud et se situerait ainsi à la période romane en retrait de la rue. La partie avant de la demeure pourrait donc correspondre à un double complet de l'immeuble aux 15^e-15^e siècles.

Une porte à piédroits à arête vive est conservée sur la façade arrière sur cour (mur ouest). Près d'elle, s'ouvre un passage transversal est-ouest délimité par deux arcades romanes, l'une sur la cour, l'autre inscrite dans le mur longitudinal de la demeure.



Façade ouest, sur cour. A gauche, porte romane ?



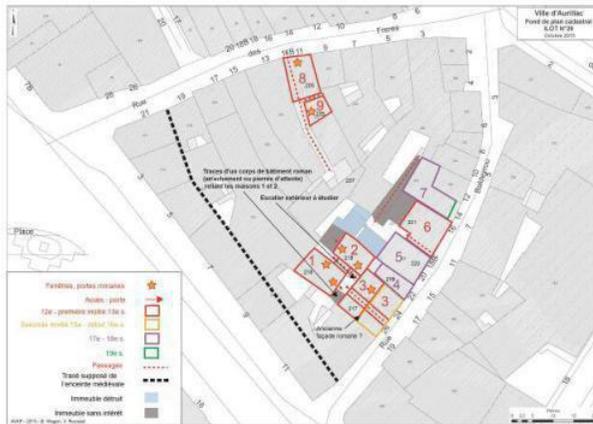
Façade ouest, sur cour, arcade romane (passage ?).



Le passage roman vu depuis l'est (partie gothique).

MAISON ROMANE 3 – AC-217 – 26, rue Baldeyrou

INTERIEUR



Le mur longitudinal, observé au rez-de-chaussée, présente une arcade en plein cintre conservant une partie de son tableau. Au vu de cet élément, l'hypothèse d'une ancienne façade romane serait à considérer.



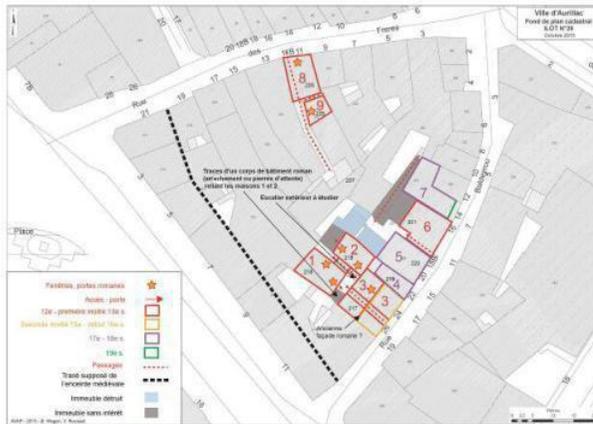
Rez-de-chaussée. Mur longitudinal. Arcade romane ?



Rez-de-chaussée. Mur longitudinal. Arcade romane ?

MAISON 4 – AC-219 – 22, rue Baldeyrou

Façade EST



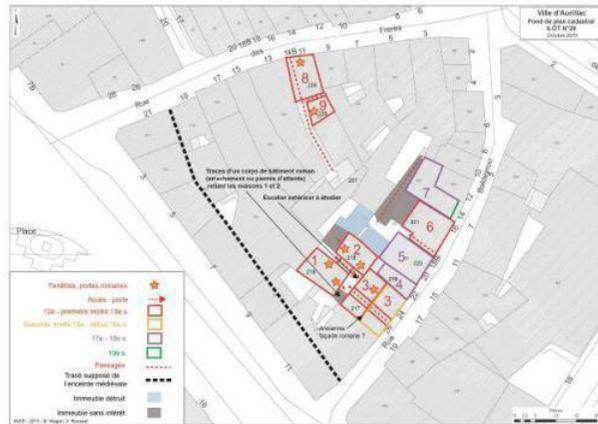
Maison de plan rectangulaire perpendiculaire à la rue.
 Elle s'adosse à l'ouest à la maison romane, parcelle 218. D'après le plan cadastral, elle serait ouverte à l'arrière sur une ancienne cour.
 Sur la façade sur rue, les fenêtres à encadrement larges des deuxième et troisième étages suggèrent une datation au 17^e siècle.



Façade est, sur rue

MAISON 5 – AC-220 – 20, rue Baldeyrou

Façade OUEST



La façade ouest, partiellement cantonnée d'un immeuble aujourd'hui détruit, possède une travée de fenêtres des 17^e – 18^e siècles.



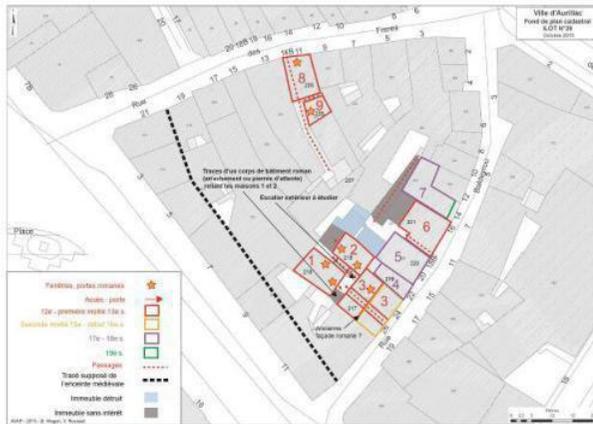
Façade ouest.



Façade ouest.

MAISON 6 – AC-221 – 16, rue Baldeyrou

Façade EST



Maison romane dont les vestiges sont visibles sur le côté nord de la façade sur rue : piédroits, cordons d'appui et d'imposte bûchés d'une fenêtre géminée, vestiges d'une arcade au rez-de-chaussée.

La façade a été remaniée au 18^e siècle ou au 19^e siècle.

A l'extrémité gauche de la façade, une arcade (18^e-19^e siècles) commande un passage transversal desservant une cour arrière.



Façade est. Angle droit. Vestiges d'une fenêtre géminée romane (piédroit, cordon d'imposte et cordon d'appui bûchés).



Façade est, sur rue. A gauche, arcade charrettière.



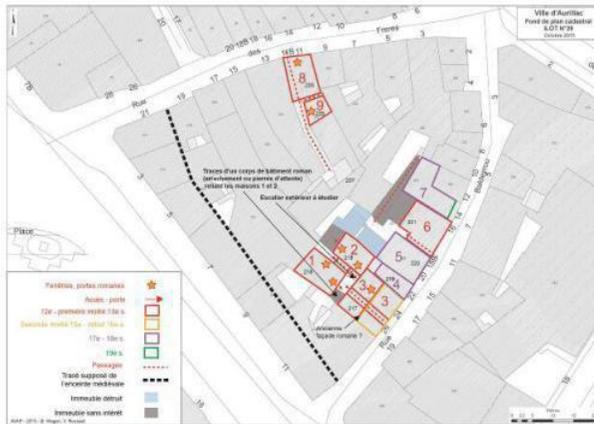
Façade est, sur rue.



Façade est, sur rue. Angle droit.

MAISON 6 – AC-221 – 16, rue Baldeyrou

Façade OUEST



La partie ouest, qui inclut un escalier en bois est un ajout du 19^e siècle. Elle est elle-même cantonnée à l'ouest par un bâtiment de la fin du 19^e siècle. Une remise a été ajoutée au 20^e siècle : avec le bâtiment arrière de la parcelle 201 (20^e siècle), elle ferme un espace sans doute libre au Moyen Age.



L'escalier. 19^e siècle.



Façade ouest. Extension, fin 19^e siècle.



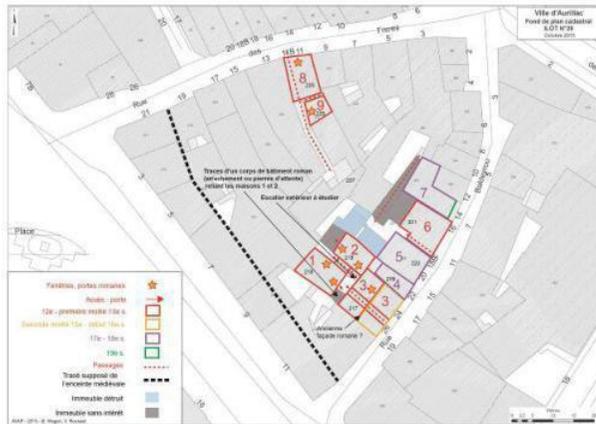
*Façade ouest. Extension fin 19^e siècle et remise.
La remise ferme un passage.*



A gauche, la remise.

MAISON 6 – AC-221 – 16, rue Baldeyrou

INTERIEUR



Une grande salle se développe sur la totalité du premier étage. Elle était chauffée aux 15^e – 16^e siècles par une cheminée monumentale en pierre (remaniée). Cet espace est disposé sur un plafond composé de poutres de très fortes sections qui pourraient appartenir à la période romane ou à la période gothique. Sur le revers de la façade sur rue, on note la présence d’embrasures antérieures aux fenêtres actuelles.



Poutres du plafond du second étage (poutres de fortes sections et traces de couvre-joints).



Premier étage. Mur nord, détail de la base du jambage droit de la cheminée gothique.

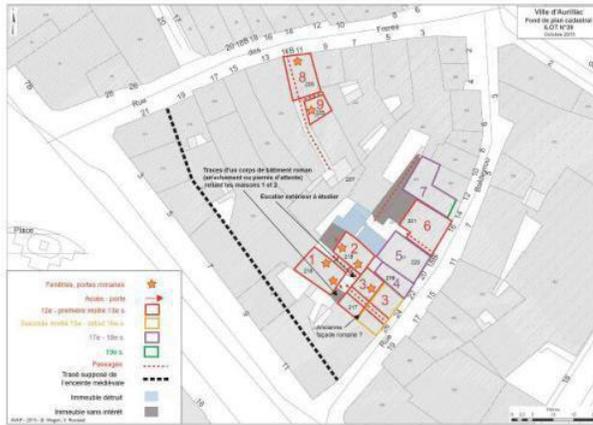


Premier étage, mur nord : cheminée de la seconde moitié du 15^e siècle – début 16^e siècle.



La charpente à fermes.

MAISON 7 – AC-222 – 14, rue Baldeyrou



L'immeuble de plan en L pourrait appartenir à une phase des 17^e – 18^e siècles au vu des baies de sa façade arrière ouest.

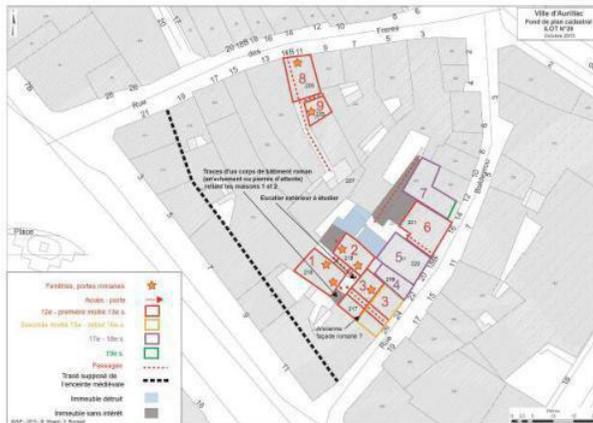
La façade sur rue a été rebâtie au 19^e siècle en recul par rapport à l'alignement médiéval du front bâti de la rue Baldeyrou.

Façade EST



Façade est, sur rue.

MAISON 7 – AC-222 – 14, rue Baldeyrou



La façade ouest cantonnée au 20^e siècle d'une extension sous terrasse.

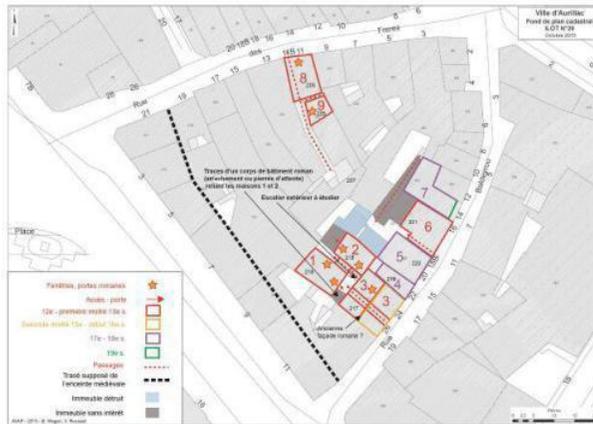
Façade OUEST



Façade ouest. Photo UDAP.

MAISON 8 – AC-205 – 11, rue des Frères

Façade OUEST



La maison, très remaniée dès les 15^e – 16^e siècles, conserve en façade sur rue les vestiges de deux fenêtres géminées romanes (piédroits, cordons d'appui et d'impostes bûchés).

Le couple arcade porte – arcade d'ouvroir semble résulter d'une reprise en sous-œuvre aux 15^e – 16^e siècles.

Un couloir latéral (sud) dessert deux espaces de circulation : le premier est une venelle longeant l'arrière de la maison, le second est aujourd'hui un passage couvert le long de la façade sud de la maison voisine n°9 – ce passage pouvant correspondre initialement soit à une venelle, soit à une cour intérieure.



Façade ouest.

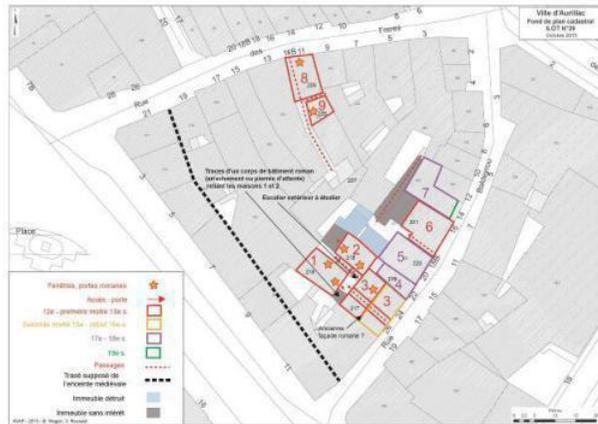


Couloir latéral sud ouvrant sur une venelle (?) longeant la maison 9.



Premier étage. Evier en pierre avec paillasse, logé dans une niche.
Photo UDAP.

MAISON 9 – AC-205 – 11, rue des Frères

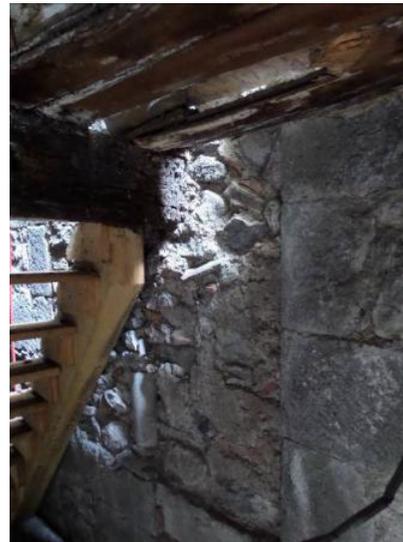


Maison en deuxième rang séparée de la maison sur rue (n°8) par une venelle.
Sa façade sud, sur passage commun à la maison, n°8) est en pierre de taille et conserve les vestiges d'une fenêtre géminée sous linteau droit supporté par une colonnette avec base moulurée d'un tore et de griffes.

Façade SUD



Façade sud. Fenêtre géminée. Photo UDAP.



Façade sud. Fenêtre géminée. Photo UDAP.



Façade sud. Fenêtre géminée. Photo UDAP.

Façades de la seconde moitié du 13^e siècle – 14^e siècle

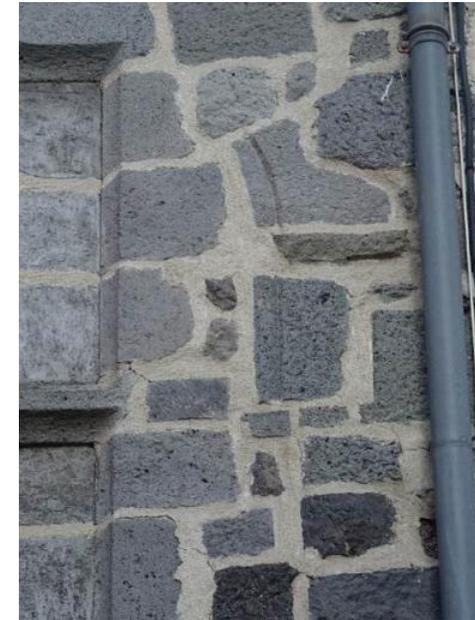
Si les témoins bâtis de la période romane sont en grand nombre dans la ville intra-muros, les vestiges d'immeubles gothiques construits ou remaniés dans la seconde moitié du 13^e siècle et au 14^e siècle restent rares, du moins en l'état actuel des façades. Sur la façade de l'immeuble roman des 10 et 12 rue du Collège, des arcades d'ouvroirs, une porte en arc brisé ainsi que le vestiges d'une fenêtre géminée à l'étage évoquent cette phase d'aménagement caractérisée par une moulure en tore dégagée par un cavet.



10, 20 rue du Collège. Arcades du rez-de-chaussée sur rue.



10, 20 rue du Collège. Vestiges d'une fenêtre géminée du 13^e siècle recoupés par une fenêtre à traverse de la seconde moitié du 16^e siècle.



10, 20 rue du Collège. Vestiges d'une fenêtre géminée du 13^e siècle.

Façades de la seconde moitié du 15^e siècle – 16^e siècle en pan de bois en encorbellement

Dans la période de la seconde moitié du 15^e siècle – première moitié du 16^e siècle, la ville connaît une importante phase de reconstruction succédant à la guerre de Cent Ans. Le mode constructif est double : en pan de bois en encorbellement sur rue, en maçonnerie. Les travaux portent alors soit sur l'intégralité d'un bâti, soit sur une partie d'un immeuble antérieur. Le pan de bois, dont l'usage perdure jusqu'au 19^e siècle, permet aux 15^e et 16^e siècles des constructions rapides (la préparation des pièces de bois se faisant en atelier) et par les saillies possibles sur la rue d'agrandir la superficie habitable des étages sans impacter sur la rue. L'esthétique de la rue a donc changé : la façade en maçonnerie de pierre au rez-de-chaussée se dote ainsi de niveaux en encorbellement portés par les abouts des sablières de plancher. Les ossatures de bois qui se composent de sablières et de croix de Saint-André assurant les contreventements ont pu être enduites. De nombreux exemples indiquent que les encadrements des baies, parfois moulurés, et les cordons d'appui des niveaux de combles constituaient les seuls éléments en débord par rapport au nu du mur. Des avant-toits très prononcés assuraient la protection des façades et de leurs combles ouverts contre la pluie. La composition des façades répond à une organisation régulière des baies (fenêtre à meneau, fenêtre à traverse, jours d'escalier) selon des axes verticaux (travée) et horizontaux.



21, rue de la Coste. Façade en pan de bois du 16^e siècle.



6, rue du Salut. Façade du 15^e siècle à double encorbellement.
Le premier étage a été remanié au 18^e siècle.



25, rue des Forgerons. Maison des 15^e – 16^e siècles en cœur d'îlot.



5, rue du Collège. Façade en pan de bois à double encorbellement. Les baies du deuxième étage indiquent une phase de construction au 16^e siècle. Cependant les vestiges de cordons d'appui ou d'imposte conservés au premier étage témoignent d'une phase à la période romane.



5, rue du Collège. Détail sur l'ancienne croisée Renaissance au deuxième étage.



3, rue du Collège. Façade en pan de bois.
Seconde moitié du 16^e siècle ?)



3, rue du Collège. Détail sur la fenêtre à meneau Renaissance.

Façades de la seconde moitié du 15^e siècle – 16^e siècle en maçonnerie

Les façades sont construites soit en appareil de moellons destiné à être enduit, soit en pierre de taille. Les ouvertures, fenêtres à meneau, fenêtres à traverse et jours d'escalier, s'inscrivent en travées selon des axes verticaux et horizontaux. Les jours rectangulaires signalent depuis la rue l'emplacement de l'escalier intérieur en position centrale ou latérale. Comme dans les constructions en pan de bois, les façades des maisons en pierre étaient abritées sous des avant-toits à chevrons de fort débord.



10, 12 rue du Collège.



25, rue des Forgerons.



14, rue des Forgerons. Façade de la seconde moitié du 15^e siècle – début du 16^e siècle à fenêtres à meneau et fenêtres à traverse (divisions en pierre disparues). A droite, une travée de jours d'escalier a été ajoutée au 17^e siècle.



9, place de l'Hôtel de Ville. Fenêtre à meneau et fenêtre à traverse du 16^e siècle sur façade en maçonnerie. Les divisions en pierre (meneau, croisillons et traverses en pierre) ont été supprimées.



Hôtel Capel. 20, rue Vermeuzouze. Façade de la seconde moitié du 15^e siècle remaniée aux 18^e et 19^e siècles. L'appareil en moellons était initialement enduit.



4, rue du Consulat. Une travée de fenêtres à traverse signale depuis la rue la cage de l'escalier en vis desservant tous les niveaux de l'habitation.



Façade d'un corps de bâtiment en cœur d'îlot.
3, rue Emile Duclaux.

Portes, fenêtres, devantures d'ouvrirs de la seconde moitié du 15^e siècle – 16^e siècle

Les baies adoptent dorénavant des encadrements rectangulaires exception faite d'un portail du 20, rue Arsène Vermeuzouze où l'ouverture du gothique flamboyant s'inscrit dans un arc orné d'un gâble et de pinacles. Les portes sont ainsi généralement dotées de linteau droit mouluré d'un arc en accolade, motif que l'on retrouve sur certaines fenêtres à meneaux quand celles-ci ne sont pas agrémentées de moulures croisées reçues par des bases prismatiques. Avec la Renaissance, pilastres ou colonnettes remplacent la modénature gothique.



20, rue Arsène Vermeuzouze. Porte de la seconde moitié du 15^e siècle.



7, rue de la Coste. Porte à linteau droit orné d'un arc en accolade.



4, rue du Salut. Linteau frappé d'un écu.



31, rue des Forgerons. Porte à linteau délardé d'un arc en accolade située au premier étage de la façade sur cour du logis sur rue.



27, rue des Forgerons.



5 bis, rue Emile Duchaux. Fenêtre à traverse d'un corps de bâtiment sur cour en cœur d'îlot.



24, rue de la Coste. Ancien hôtel Canteloube de Marniers. (1546). Porte Renaissance.



5, rue du Collège. Fenêtre à meneau en bois du 16^e siècle (Renaissance).

Escaliers des 15^e et 16^e siècles

L'escalier en vis, dans l'œuvre ou semi-hors œuvre, est un attribut de la maison de la seconde moitié du 15^e siècle – début 16^e siècle auxquels succèdent l'escalier à l'Italienne dès le deuxième quart du 16^e siècle (escalier à volées droites rampe sur rampe). Dans l'immeuble 2, rue Emile Duclaux, le parti fut d'allier l'ancienne vis médiévale aux volées droites rampe sur rampe de l'escalier à l'Italienne.



7, rue de Noailles. Tour d'escalier polygonale sur cour intérieure (seconde moitié du 15^e siècle) renfermant un escalier en vis en pierre.



4, rue du Consulat. Escalier en vis de la seconde moitié du 15^e siècle – début 16^e siècle.



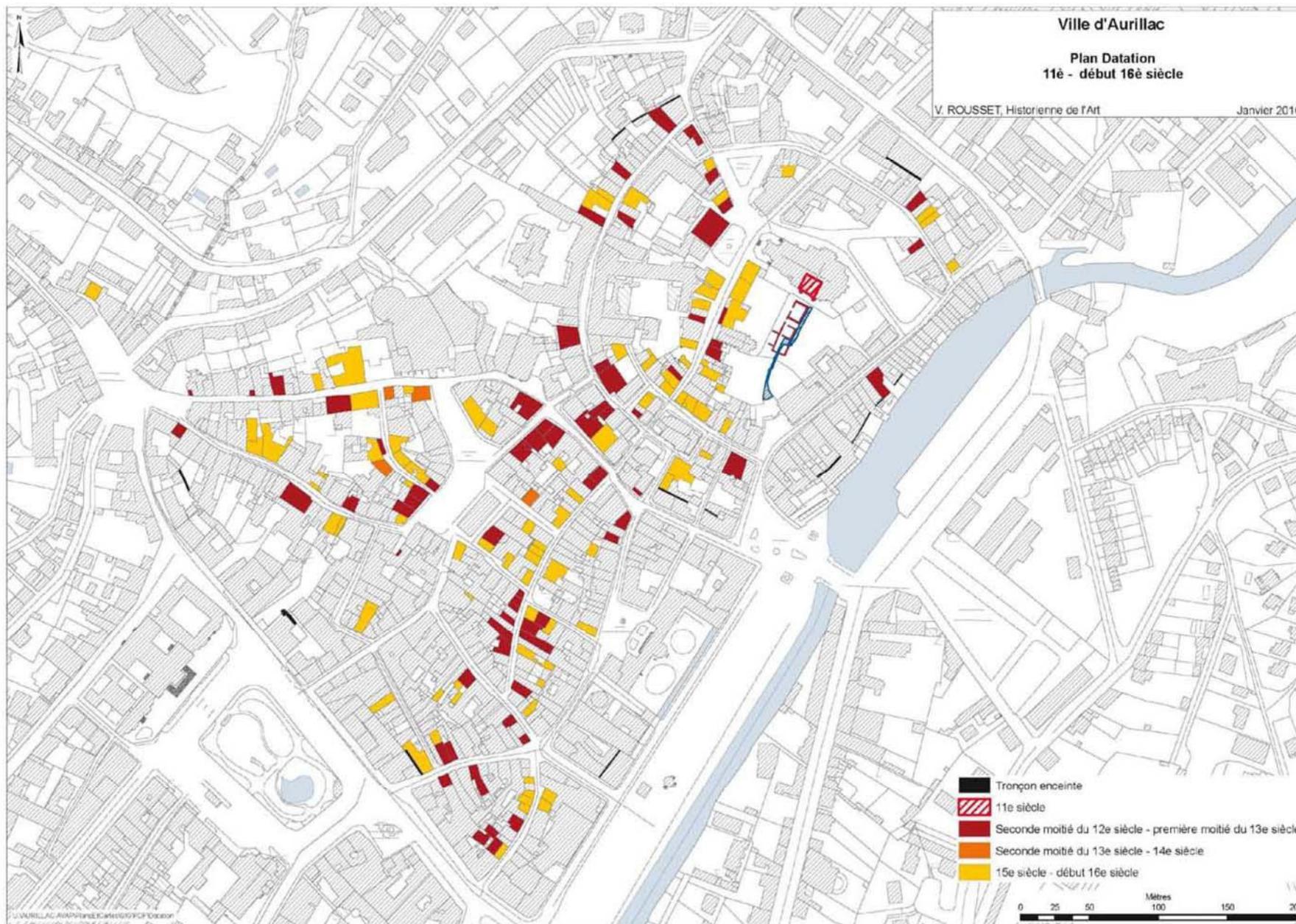
21, rue de la Coste. Escalier en vis du 16^e siècle logé dans une tour semi-hors-œuvre



2, rue Emile Duclaux. Escalier à volées droites et moitiés tournantes (16^e siècle).



24, rue de la Coste. Ancien hôtel Canteloube de Marniers. 1546. Escalier à volées droites rampe sur rampe.



Façades du 17^e siècle

Le 17^e siècle privilégie les façades en maçonnerie moellonnée enduite et en pan de bois en bois. Dorénavant, les ossatures en bois ne sont plus en saillie sur la rue mais s'alignent sur le parement en pierre du rez-de-chaussée. Un maillage serré de poteaux, dit « en grille », assure à présent les contreventements de la structure. La sobriété des ouvertures à encadrement rectangulaire lisse et positionnées en travées verticales, reste de règle exception faite de la plupart des maisons bourgeois et des hôtels dont les portes et les portails s'ornent de pilastres, de chapiteaux et de linteaux ornés.



8, rue Coffinhal. La porte à encadrement en pierre à arêtes vives et imposte est caractéristique de l'architecture du 17^e siècle.



9, rue de l'Hôtel de Ville. Façade en pan de bois à grille sans encorbellement. L'ossature en bois était à l'origine masquée sous un enduit.



1, rue du Collège. Façade du 17^e siècle en pierre. Les fenêtres, rectangulaires et dépourvues de modénature.



12, rue Jean-Baptiste Champeil. Une travée latérale composée de jours signale l'emplacement de l'escalier desservant les étages.



Hôtel de Cambefort, 10, rue du Consulat. Seul le portail baroque anime la composition stricte des baies des étages.



Hôtel Boschâtel-Beauclair. 8, rue du Consulat. L'appareil en moellon est couvert d'un enduit qui met en valeur l'ordonnancement des fenêtres.



10, rue Victor Hugo. La porte en arc en plein cintre en pierre signale un état de construction du 17^e siècle.



25, Rue Vermeuzouze.

Portes et portails du 17^e siècle et leurs menuiseries

Il n'est pas rare que les portes et les portails du 17^e siècle conservent leurs vantaux de bois de style Louis XIII. Constitués de lames larges verticales, ils sont agrémentés de colonnettes sommées de chapiteaux, pour la plupart de style ionique. Outre leur qualité ornementale, ces éléments qui ont servi de modèle jusqu'au 19^e siècle, assurent la couverture des joints entre les lames. Les panneaux peuvent être ornés de cartouches losangés fixés par des clous forgés.



24, rue Arsène Vermeuouze.



14, rue Vermeuouze. Porte à imposte vitrée du 17^e siècle et double vantail à décor de colonnettes et chapiteaux.



8, rue du Crucifix.



24, rue Arsène Vermeuouze. Vantaux en lames larges cloutées ornés de losanges, de colonnettes à chapiteaux ioniques.



2, rue de Noailles.



27, rue des Forgerons.

Façades du 18e siècle

Les hôtels et les maisons bourgeoises présentent au 18^e siècle des façades en maçonneries de moellons recouvertes d'un enduit. Les derniers niveaux réservés à des combles sont en revanche bâtis en pan de bois composés de petites croix de Saint-André. Les façades des maisons plus simples sont soit en pan de bois aux étages (toujours sans encorbellement), soit en maçonnerie moellonnée enduite. Les fenêtres à la française en pierre ou en bois (sans meneaux, ni traverse), sous linteau droit ou linteau en arc segmentaire, s'inscrivent selon des travées verticales.



8, rue de la Bride. Façade d'un hôtel de la seconde moitié du 18^e siècle. L'enduit qui couvre l'appareil en moellons favorise la mise en valeur, du portail, des devantures et des fenêtres.



8, rue de la Bride



12, rue du Consulat. 1749. Façade en moellons après piquage de l'enduit. Le registre du comble en pan de bois en menues croix de Saint-André devait être enduit ; seul le cordon d'appui en bois mouluré restant apparent.



14, rue du Buis. Façade datée de 1737.



15, place de l'Hôtel de Ville. Façade de la seconde moitié du 18^e siècle à l'origine enduite.



39, rue Arsène Vermeuzouze.



4, rue du Rieu. Façade en pan de bois initialement enduite.



6, place Claude Erignac. Façade des étages en pan de bois.

Fenêtres, portes et portails du 18e siècle et leurs menuiseries

La fenêtre à la française, sans division (meneau et traverse), est munie de menuiserie en bois à petits carreaux. Les goûts tendant vers les grands carreaux et les menuiseries en PVC ont contribué à la quasi disparition de ce type de menuiserie qui donnait tout son charme à l'ornementation des façades. Les vantaux de portes et leur ferronnerie d'imposte restent en revanche significatifs de ce siècle. Simples panneautages en lames larges et cadres moulurés sur les maisons les plus modestes, les vantaux s'enrichissent d'ornementation dans les demeures bourgeoises et les hôtels : denticules, palmes entrecroisées (attribut de la Victoire dans l'Antiquité), cartouches en pointe de diamant, cadres chantournés.



21, rue des Forgerons. Double vantail à cadre à moulures chantournées et grille d'imposte.



35, rue Arsène Vermeuzou. Double vantail à cadres.



4, rue du Crucifix. Menuiserie à petits bois.



Hôtel de Cécié. Début 18e siècle. Porte monumentale encadrée de pilastres cannelés à chapiteau ionique. Les panneaux sont agrémentés de palmes croisées.



4, rue de Noailles.



15, rue de la Coste. Le double vantail est orné de panneaux à cadres à moulures chantournées.



18, rue Arsène Vermeuzou. Porte datée de 1748.



Porte et vantaux, première moitié du 18e siècle. Rue Arsène Vermeuzou.

Escaliers des 17e et 18e siècles

Les escaliers sont généralement en charpente. A double volée ou à trois ou quatre volées sur jour central dans l'œuvre, ils contrastent souvent avec la sobriété accordée aux façades aux 17e et 18e siècles. Certains et notamment sur les immeubles de la rue des Forgerons, le parti fut de placer ces éléments de la distribution contre la façade sur cour ou jardin pour desservir depuis l'arrière les différents niveaux d'habitation. A balustres tournés circulaires au 17e siècle, à balustres carrés en poire ou plats, à rampe en arceaux au 18e siècle, ils révèlent les savoir-faire des menuisiers et charpentiers locaux. L'escalier de l'hôtel Cambefort est exceptionnel : bâti en pierre, il se développe en volées droites rampe sur rampe sur mur-noyau à partir d'un vestibule sous voûtes d'ogives de tradition gothique.



21, rue des Forgerons. 17^e siècle.



9, rue du Crucifix. Escalier en bois suspendu à trois volées et balustres tournés sur jour carré. 17^e siècle.



41, rue Arsène Vermeuzouze. Hôtel Capelle. Escalier à volées droites à balustres carrés. 18^e siècle.



14, place de l'Hôtel de Ville. Escalier à double volée droite en bois et balustres carrés en poire. Seconde moitié du 18^e siècle.



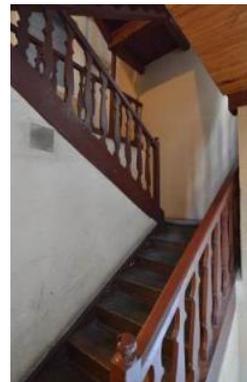
15, rue des Forgerons. 18^e siècle.



Hôtel Cambefort (1682). Escalier à volées droites en pierre rampe sur rampe.



Hôtel Cambefort (1682). Escalier et son vestibule sous voûtes d'ogives.



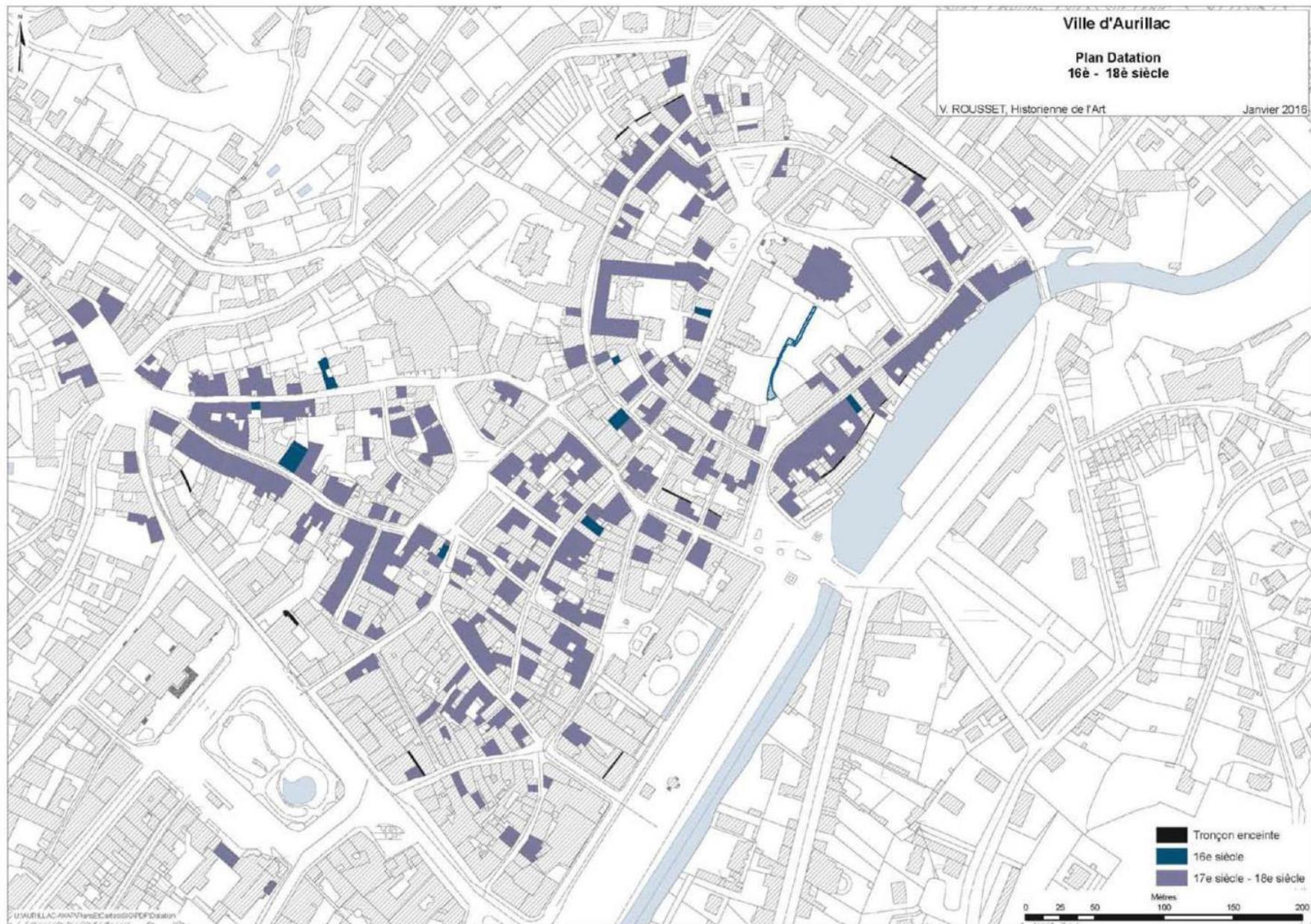
14, rue de Noailles. Escalier du 18^e siècle en bois à balustres plats.



15, place de l'Hôtel de Ville. Fin 18^e siècle.



15, place de l'Hôtel de Ville. Escalier à deux volées droites sur jour central à garde-corps à barreaudage en arceaux en bois de style Louis XVI.



Façades du 19^e siècle

La préférence est souvent donnée en façade à la maçonnerie de moellons masquée sous un enduit même si quelques immeubles ont été bâtis en pierre de taille (7, rue Jean-Baptiste Champeil). L'usage de pan de bois comme simple élément constructif reste cependant dans la tradition : il constitue ainsi en façade un grand nombre d'étages, parfois réduit au second étage et au niveau de combles.

Les fenêtres à encadrement rectangulaire strict accentuent la sobriété de la composition dont les registres peuvent être soulignés par des cordons d'appui en pierre. La ferronnerie des garde-corps des fenêtres et des bacons, la modénature des portes et des portails sont autant de détails d'ornementation pour agrémenter la sobriété des façades.

Les croisements de rues issus des alignements du 19^e siècle sont matérialisés par des immeubles à pans coupés.



3, rue des Transparots. Façade en maçonnerie moellonnée enduite. Les registres des fenêtres sont soulignés par des cordons filant sur toute la largeur du mur.



10, rue du Rieu. Portail en pierre entre pilastres et sous plate-bande à corniche moulurée.



7, rue Jean-Baptiste Champeil. Façade en pierre de taille.



4, rue Marcenague. Immeuble à pan coupé ouvragé d'une travée de baies.



17, rue du Prince. Immeuble à pan coupé.



19, rue du Buis. Façade en maçonnerie en rez-de-chaussée et au premier étage. Pan de bois aux niveaux supérieurs.

Escalier du 19^e siècle

Les escaliers du 19^e siècle sont suspendus en bois, hélicoïdal ou plus généralement à double volées à rampe en ferronnerie. Traditionnellement dans l'œuvre, ils peuvent être extérieurs et plaqués contre la façade sur cour ou jardin lorsqu'ils participent au réaménagement d'un immeuble antérieur.



20, rue des Fargues. Escalier hélicoïdal suspendu en bois. 19^e siècle



7, rue Jean-Baptiste Champeil. Escalier suspendu en bois et boiserie de porte palière. 19^e siècle.



7, rue Jean-Baptiste Champeil. Escalier suspendu en bois. 19^e siècle.



17, rue des Forgerons. Immeuble des 17^e – 19^e siècles. Escalier du 19^e siècle extérieur logé dans une cage latérale ouverte sur cour.

Façades de la première moitié du 20^e siècle – Art nouveau, Art déco

Si elle n'a pas fait école à Aurillac, l'architecture Art nouveau marque de son influence l'immeuble au 29, rue Victor Hugo même si celui-ci est encore empreint de néoclassicisme. Le style Art déco, également peu représenté dans la ville, a cependant dicté la construction d'un immeuble rue Marchande et de l'ancienne poste. Cette dernière est, par la rigueur et la symétrie de sa composition, l'emploi du béton, ses fenêtres à goussets et ses ferronneries à dessins géométriques, représentative de ce nouvel art de bâtir qui a marqué le paysage urbain de 1910 à 1930.



29, rue Victor Hugo. Immeuble Art Déco, G. Breuil, architecte, 1928. Immeuble d'influence Art nouveau.



Cours Monthion. La Poste. Immeuble Art déco.



1, rue Marchande. Immeuble Art déco, vers 1937.

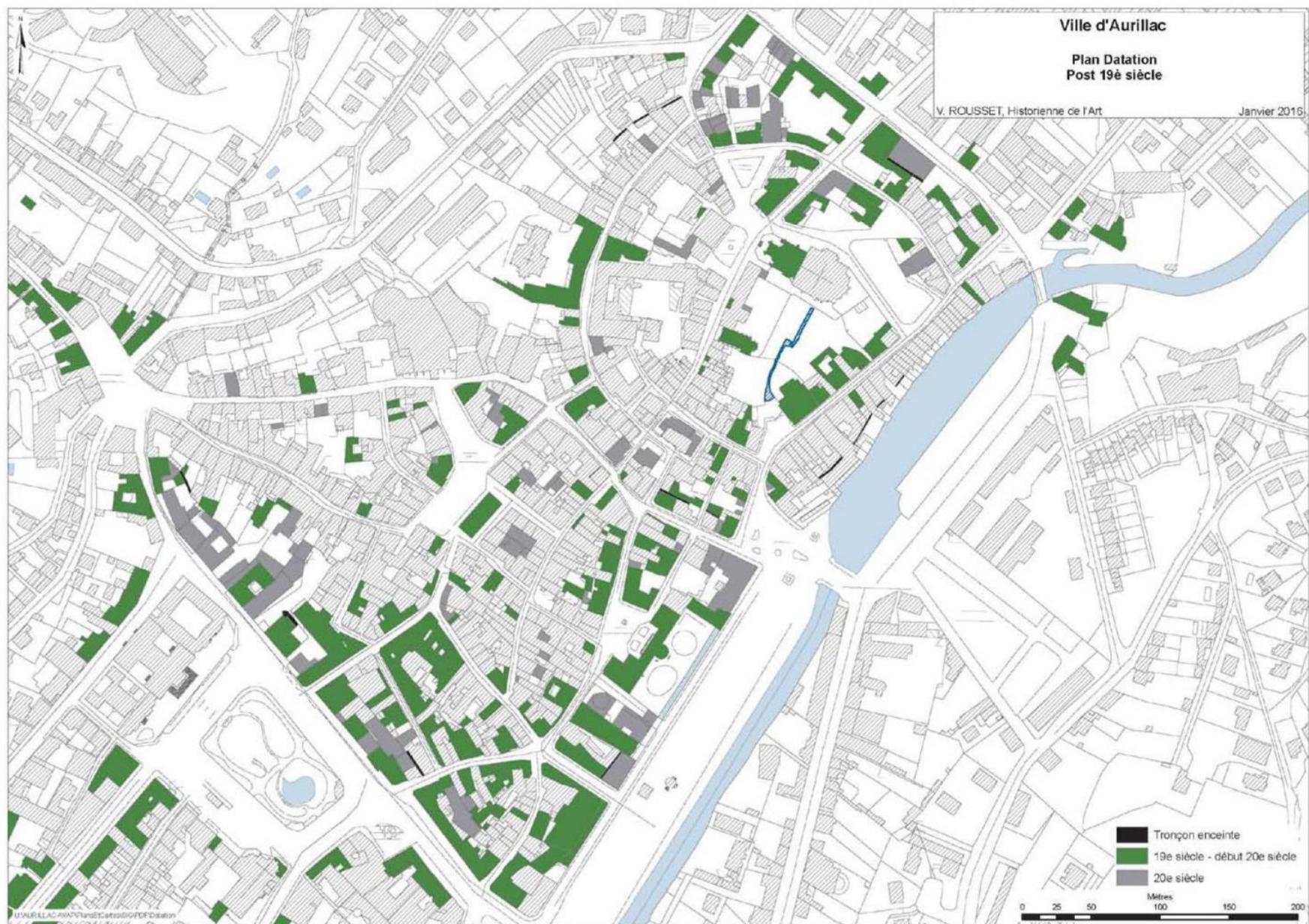
L'architecture de la seconde moitié du 20^e siècle et du début du 21^e siècle – L'architecture de style international

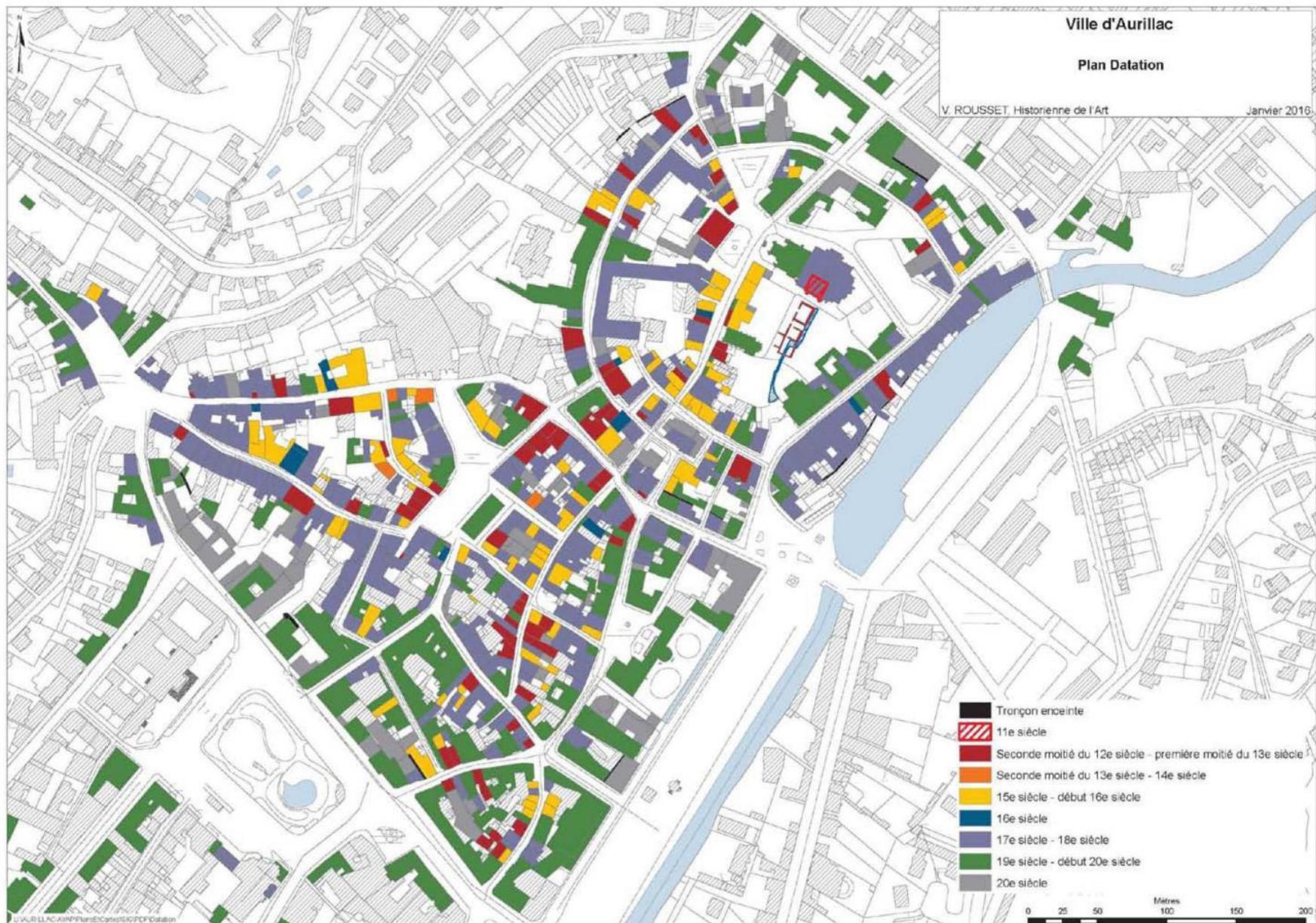


22, cours Monthyon. Style international, vers 1970 ?



Le Cristal, 2015. 1, place de la Paix. Jean Guilhem de Castelbajac – Linéaire A





I.4.2 – Typologie

Façades en pan de bois sans encorbellement ou en maçonnerie enduite ou mixte

Façades composées en travées avec ou sans demie-travée de jours d'escalier

Porte latérale ou centrale

Etage-attique ou comble ouvert en pan de bois, fréquent

Soubassement en pierre de taille (basalte) ponctuel



3, rue des Transparots. Façade en maçonnerie moellonnée enduite et soubassement en pierre de taille.



2, rue Emile Duclaux. Maison du 16^e siècle. Rez-de-chaussée maçonné, étages en pan de bois.



14, rue des Forgerons. Façade des 15^e – 16^e siècles à demi-travée latérale (jours d'escalier) ajoutée au 17^e siècle.



12, rue du Consulat. 1749. Maçonnerie moellonnée prévue pour recevoir un enduit.



11, rue des Frères. Façade en pierre et pan de bois à une travée.



10, rue du Buis. 18^e siècle. Façade de deux travées et porte latérale



12, rue Jean-Baptiste Champeil. 17^e siècle
Demi-travée d'escalier latérale.



15, place de l'Hôtel de Ville. Façade de la seconde moitié du 18^e siècle à l'origine enduite.

Façades en pan de bois en encorbellement (15^e – 16^e siècles)

Pan de bois porté par les abouts de solives et une sablière de chambrée.
Travées de fenêtres



5, rue du Collège. Façade en pan de bois à double encorbellement.



6, rue du Salut. Façade du 15^e siècle à double encorbellement.



3, rue du Collège. Façade en pan de bois. Seconde moitié du 16^e siècle ?)



15, rue de la Bride. Seconde moitié du 15^e siècle – début 16^e siècle.

Façade en pierre de taille ou en appareil de moellons équarris en assises réglées

*Façade en pierre apparente
Travées de fenêtres*



10, 12 rue du Collège. Façade reconstruite dans la seconde moitié du 15^e siècle – début 16^e siècle.



4, rue du Consulat. Façade romane reprise à la fin du Moyen Age. Les blocs de basalte sont disposés en assises réglées pour être vus.



7, rue Jean-Baptiste Champeil. Façade en pierre de taille composée de cinq travées et de cordons d'allèges.



6, place de l'Hôtel de Ville. Façade romane en pierre de taille.



11, rue Emile Duclaux, 1, rue du Prince. 19^e siècle. Façades et pan coupé en pierre de taille.



6, rue Marchande. Façade romane en appareil de blocs de basalte soigneusement taillés.

Façade à élément de modénature

Éléments saillants : cordons d'appui ou d'allège en pierre ou en bois, appuis de fenêtre en pierre ou en bois, vestiges de cordons d'appui ou d'imposte (vestiges archéologique)



3, rue des Transparots. Cordons d'appui en basalte moulurés.



3, rue du Collège. 16^e siècle. Cordon d'appui d'un ancien comble ouvert.



Hôtel de Saint-Chamand. Façade du 19^e siècle, niveau d'étage attique souligné d'un cordon.



20, rue Victor Hugo. Vestiges d'une cordon d'imposte roman.
Vestige archéologique.

Façade à escalier et galerie extérieurs (typologie réservée à la rue Paul Doumer (quartier des Tanneurs))



Maison, 32 rue Paul Doumer, 19^e siècle ?



Maison, 34 rue Paul Doumer, 18^e siècle.

Avant-toit

Avant-toit en chevrons ou about de solives à fort débord (antérieur au 19^e siècle) favorisant la protection des façades et des combles ouverts.



4, rue du Rieu.



6, place de l'Hôtel de Ville. 12^e siècle.



10, rue Victor Hugo. 17^e siècle.



12, rue du Consulat. 1749.



39, rue Arsène Vermeuzouze. 18^e siècle.



2, rue Marchande, 18^e siècle.

Comble ouvert (solelho) et étage d'attique

Les niveaux de combles ouverts construits en pan de bois font partis du vocabulaire traditionnel de la ville dès la fin du Moyen Age. Ces étages, appelés *solelho* (mot occitan) dans le figeacois, servant au séchage de denrées ou de peaux et de draps, ont pu participer à la structure des maisons des 12^e – 14^e siècles mais nous n'en possédons plus les traces. Une allège constituée de menues croix de Saint-André et d'un bandeau d'appui en bois mouluré forme le garde-corps de larges ouvertures rectangulaires aménagées entre les poteaux porteurs de la sablière de toit. Dans tous les cas, on remarque que ces greniers ouverts étaient soigneusement abrités de la pluie par des avant-toits de fort débord. Perdurant jusqu'au 19^e siècles, les combles ouverts vont cohabiter avec les étages-attiques dès la fin du 18^e siècle. Il faut distinguer l'attique, représenté par le niveau supérieur de l'Hôtel de Ville composé de métopes et de triglyphes, de l'étage-attique ouvert de fenêtres plus ou moins importantes.



Solelho à Figeac. Des aisseliers en bois supportent comme au 24, rue des Frères, la sablière de toit.



24, rue des Frères. Combles ouvert (15^e – 16^e siècle ?). De grandes ouvertures avec aisseliers ouvraient largement le comble. Les baies ont été partiellement murées lors de l'installation de jours plus étroits.



Façade à solelho à Figeac.



3, rue du Collège. 16^e siècle. Le comble, initialement ouvert, est constitué d'un niveau d'allège en petites croix de Saint-André et d'un cordon d'appui en bois mouluré.



24, rue Victor Hugo. 18^e siècle. Comble ouvert à structure de petites croix de Saint-André en allège et poteaux. Un cordon mouluré en bois souligne l'appui des ouvertures.



Rue des Orfèvres – 1, rue de l'Hôtel de Ville. Solelho partiellement muré.



2, rue Marchande, 18^e siècle. Les métopes ont été ouvertes et vitrées pour éclairer le comble.



Hôtel de Saint-Chamand. Façade sur la rue de la Coste. Attiques à métope et triglyphe (19^e siècle) en bois. A l'intérieur des métopes sont aménagés des jours assurant l'éclairage des combles.



Hôtel de Ville. Attique. 19^e siècle.

Entrepôts

Immeuble d'un étage sous toit à deux pans et à baie charretière ouverte sur toute la longueur de la façade.



14, rue du Buis. 18^e siècle.



16, rue du Buis. 19^e siècle ?

Les revêtements de sols des cours privées et des chaussées publiques

Les revêtements de sols en galets extraits de la Jordanne semblent avoir été une tradition dans les cours intérieures et les passages qui les desservent comme en témoignent quelques exemples conservés dans la ville enclose et ses faubourgs.

Plusieurs vues prises vers 1900 (cartes postales) indiquent que les rues Saint-Jacques et des Forgerons n'étaient alors dotées que d'un seul trottoir en pierre de taille – le trottoir apparaît dans les villes au début du 19^e siècle. Il est bordé d'un caniveau en galets. Le versant opposé de la voie n'est constitué que par un large caniveau, lui aussi réalisé en galets. Aux angles des rues adjacentes, des chasse-roues en pierre protégeait les bâtiments du passage des charrettes.

Dans la rue des Frères, la rue bordée de deux trottoirs semble être constituée de galets ou de matériaux concassés, voire de pavés, et adopte un profil légèrement bombé. La rue des Tanneurs est constituée d'une chaussée en galets bordé d'un caniveau au pied du front bâti, typologie que l'on retrouve à l'entrée du Gravier.



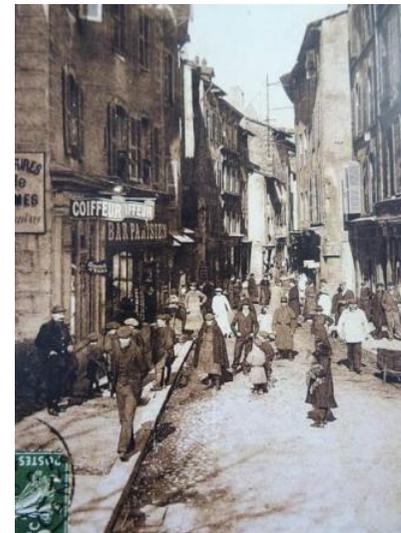
39, rue Vermeuzouze. Passage en galets. Au centre et à droite, 10, rue Victor Hugo. Cour et passage pavée de galets d'une maison du 17^e siècle.



Maison, 34 rue Paul Doumer, 18^e siècle. Passage en pisé (galets provenant de la Jordanne) menant dans la cour arrière.



Rue des Forgerons (dans : Grimmer, p. 82). Rue Saint-Jacques. Détail (dans Belser).
Les deux rues sont bordées d'un unique trottoir doublé d'un caniveau



Rue des Frères (Dans Belser).



La rue des Tanneurs (dans Belser)



Entrée du Gravier (dans Belser).

L'avenue Gambetta et la place de l'Hôtel de Ville sont accostées de trottoirs, en pierre de taille en totalité sur la place, en bordure de pierre et revêtement sur l'avenue. Dans les deux cas, les caniveaux sont en galets.

Une photographie de 1922 témoigne du revêtement d'une rue : caniveaux de galets, chaussée en béton.

Quelques sources écrites renseignent sur les travaux à mener sur le revêtement de la voirie de 1890 aux années 30 (AD 15, 2-O-14/24).

En 1890, le conseil municipal décide de macadamiser les rues alors en mauvais état suite à la construction des égouts (macadam : technique d'empierrement des chaussées développée par McAdam en 1816 consistant à superposer des couches de granulométrie décroissante).

Un arrêté préfectoral de 1914 porte sur la réalisation de trottoirs à établir avenue de la République et rue de la Gare. Les documents ne portent pas sur les matériaux à mettre en œuvre.

En 1921, les revêtements des trottoirs seront en ciment et bitume : les dallages en bitume seront formés d'une couche de deux centimètres de d'épaisseur de mastic de bitume naturel fondu et additionné de sable reposant sur une fondation de béton de chaux hydraulique et un enduit de mortier de chaux hydraulique.

Pour la place du Palais de Justice entre la rue des Fossés et des Frères (1925), les bordures de trottoirs seront en ciment, le dallage en asphalté sur fondation en béton ; les dallages d'entrée charretière en carreaux d'asphalté sur fondation en béton.

La ville décide en 1936 l'ouverture de « travaux organisés pour occuper les chômeurs » ; il s'agit du cassage de matériaux d'empierrement et de réparations aux voies urbaines et de la fourniture de pierres basaltiques brutes extraites de la carrière de Belbex.



Avenue Gambetta (dans : Grimmer, p. 85). Vers 1900.



Place de l'Hôtel de Ville (dans : Grimmer, p. 85). Vers 1900.

En 1937-1938, le conseil municipal a décidé la construction des bordures de trottoirs de l'avenue du 4 Septembre et de l'avenue de la Liberté. L'administration des Ponts et Chaussées qui prend à sa charge la moitié des dépenses exige alors des bordures en granit.

Avec l'essor de la circulation automobile au début du 20^e siècle, les villes s'emploient à mettre en œuvre des chaussées stables et résistantes aux charges.

Les revêtements empierrés sont alors revêtus de goudron puis de bitume – travaux auxquels procéda sans doute la ville d'Aurillac avant les années 1920 en introduisant le bitume, l'asphalté et le ciment dans la rénovation et la construction de nouveaux trottoirs. On ignore si les bordures en granit, prescrites en 1934 par les Ponts et Chaussées, étaient innovantes ou réitéraient des dispositions anciennes.

L'emploi de ciment de bitume et d'asphalté pour les chaussées, de ciment ou de granit pour les bordures des trottoirs, d'asphalté pour leurs dallages, s'inscrit dans la nécessité d'adapter les chaussées à l'usage de l'automobile.



1922. M. Grange, gagnant du circuit d'Auvergne. Agence Rol. BnF Gallica.

I.5. LA MORPHOLOGIE



1-Habitat dense d'origine médiéval : les maisons avec grande aile

Implantation des constructions : habitat groupé, imbriqué, rues étroites.

Limite séparative : en limite, immeubles mitoyens

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+2/ R+3

Emprise au sol : dense mais avec cours

Espaces verts – espaces publics : espace vert existant à l'intérieur de l'aile non accessible depuis l'espace public



2-Habitat dense d'origine médiéval : les immeubles étroits sans jardins

Implantation des constructions : habitat groupé, imbriqué, rues étroites. Parcelles étroites et longues.

Limite séparative : en limite, immeubles mitoyens, cœur d'îlot très dense

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+2/R+3

Emprise au sol : dense avec petites cours

Espaces verts – espaces publics : inexistant



3-Habitat dense d'origine médiéval : les immeubles « placards »

Implantation des constructions : habitat groupé, imbriqué, rues étroites. Parcelles larges, avec la plus grande façade sur rue

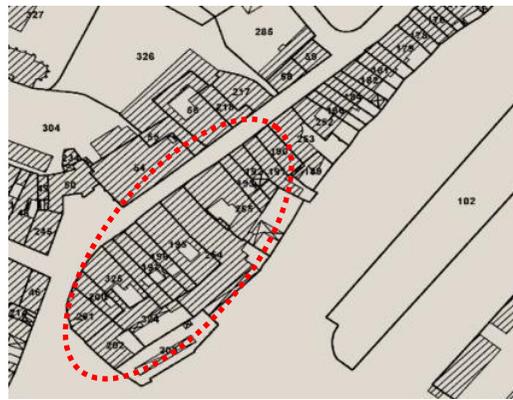
Limite séparative : en limite, immeubles mitoyens, cœur d'îlot très dense

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+3 (Années 50= R+6)

Emprise au sol : dense

Espaces verts – espaces publics : inexistant.



4-Le « tissu barrière » : les parcelles en lanières

Implantation des constructions : habitat groupé, parcellaire en lanières, de formes longues et étroites.

Limite séparative : bâtis mitoyens

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+1/ R+2

Emprise au sol : dense, mais cours ou jardins

Espaces verts – espaces publics : peu, seul quelques jardins en bord de Jordanne



5-Le tissu des collèges

Implantation des constructions : grands îlots irréguliers à faible densité. Grands bâtiments et constructions mineures accolés au jardin.

Limite séparative : bâtis mitoyens

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+2

Emprise au sol : présence de cours

Espaces verts – espaces publics : larges espaces verts en cœur d'îlots, non accessibles



6-Habitat de faubourg, immeubles XIXe : bâti avec jardin à l'arrière

Implantation des constructions : habitat groupé, réseau de voies issu du percement des grands boulevards. Parcelles de taille moyennes et longues, avec jardins

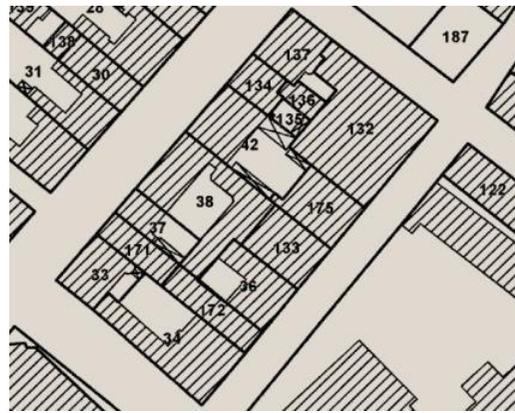
Limite séparative : à l'alignement de la voie ou en recul

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+2/ R+3

Emprise au sol : dense avec cours ou jardins

Espaces verts – espaces publics : existant mais non accessibles (jardins privés)



7-Habitat de faubourg, immeubles XIXe : îlots avec immeuble de chaque côté

Implantation des constructions : habitat groupé, réseau de voies issu du percement des grands boulevards. Parcelles de taille moyennes à grandes

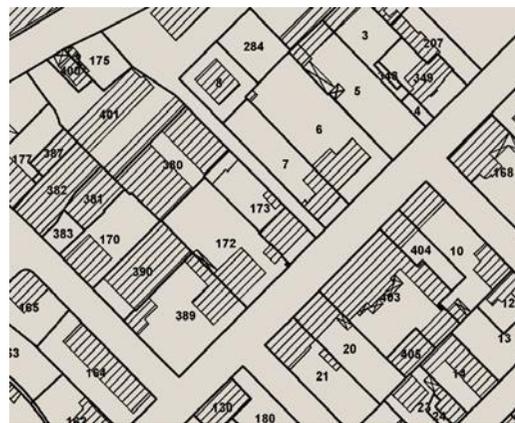
Limite séparative : continu

Limite voie et emprise publique : à l'alignement

Hauteur : R+2/ R+3

Emprise au sol : dense avec cours ou jardins

Espaces verts – espaces publics : très minéralisé. Quelques arbres



8-Parcelles avec maisons bourgeoises et leur jardin (quartier Jean Jaurès)

Implantation des constructions : parcelles de vaste dimension, organisées pour que leur plus grand coté soit sur la rue.

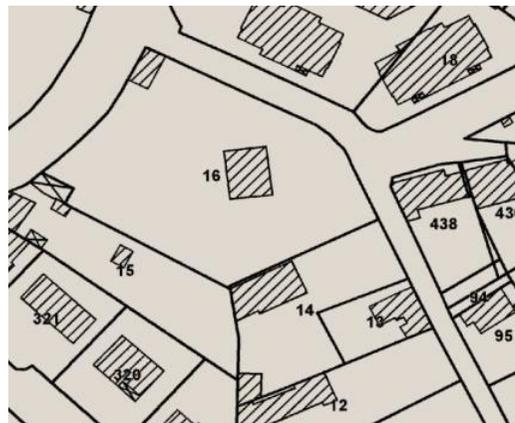
Limite séparative : ordre discontinu ou continu

Limite voie et emprise publique : à l'alignement ou en recul

Hauteur : R/ R+1

Emprise au sol : moyenne

Espaces verts – espaces publics : espaces verts sous forme de jardins privés essentiellement. Procure une impression de « jardin dans la ville », de par la taille des arbres



9-Hotel particulier

Implantation des constructions : immeuble isolé sur sa parcelle

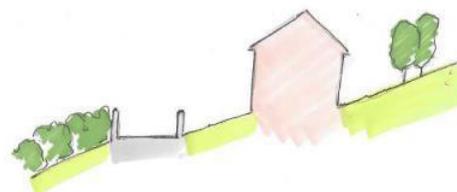
Limite séparative : discontinu

Limite voie et emprise publique : en recul, au cœur des parcelles

Hauteur : R/ R+1

Emprise au sol : faible

Espaces verts – espaces publics : larges jardins privés, pourcentage d'espaces verts par parcelle très important. Jardins avec de nombreuses essences d'arbres hauts qui procurent une vision de verdure depuis les zones les plus hautes d'Aurillac



10-Habitat pavillonnaire en étage

Implantation des constructions : immeuble isolé sur sa parcelle, habitat à tendance groupé

Limite séparative : discontinu et continu

Limite voie et emprise publique : en recul ou à l'alignement

Hauteur : R /R+1

Emprise au sol : faible

Espaces verts – espaces publics : jardins privés en étage, présence du végétal importante



11-Habitat pavillonnaire de lotissement

Implantation des constructions : immeuble isolé sur sa parcelle, habitat dispersé

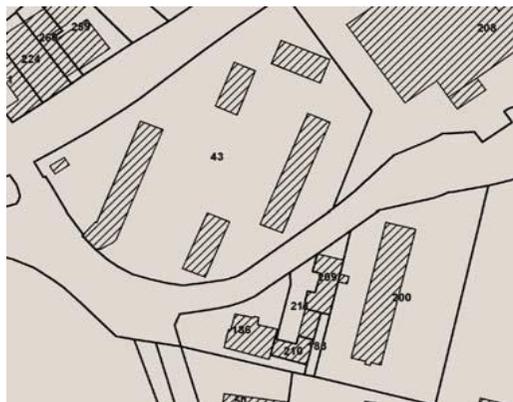
Limite séparative : en milieu de parcelle, créant un tissu urbain discontinu

Limite voie et emprise publique : en recul

Hauteur : R /R+1

Emprise au sol : très faible

Espaces verts – espaces publics : jardins privés, présence du végétal importante ; peu/pas d'espace public



12-Les grands ensembles

Implantation des constructions :
En retrait, parallèle on ou non à la voie

Limite séparative : discontinu

Limite voie et emprise publique : en recul

Hauteur : R+4 /R+6

Emprise au sol : moyenne à faible

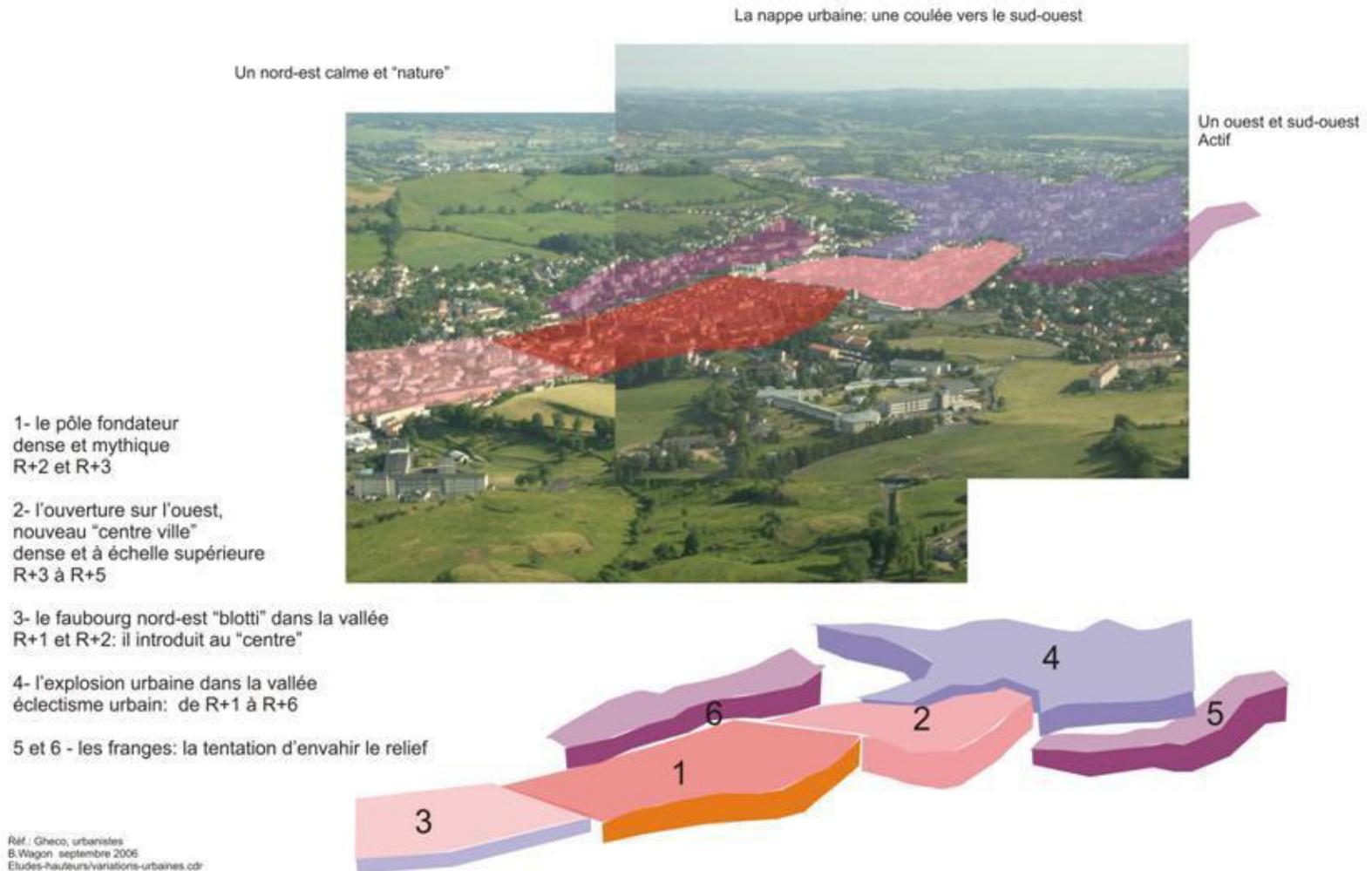
Espaces verts – espaces publics : espace vert et public au pied des barres

I.6. LE VELUM – LES HAUTEURS DES CONSTRUCTIONS

L'ensemble aggloméré de la ville d'Aurillac est composé de quartiers dont les caractéristiques sont relativement lisibles, malgré une impression d'alternances volumétriques sur certains secteurs en particulier sur les axes d'entrées de ville.

La hauteur du bâti répond aux modes de vie de diverses époques de constructions et à divers types de programmes.

VARIATIONS URBAINES



- **Le centre ancien**, à partir du noyau de Saint Géraud et comprenant le « bourg accolé » forme un ensemble bâti cohérent composé d'immeubles de trois ou quatre niveaux.



Le quartier St Géraud :

Le paysage urbain déterminé par le rythme du maillage de la voirie et par celui du parcellaire, l'est au moins autant par la silhouette des volumes bâtis, leur hauteur et leur rapport avec les espaces libres de la ville.

Dans le noyau abbatial, les volumes bâtis ont presque tous la même hauteur définissant un vélum régulier.

Certains édifices comme l'église Saint-Géraud ponctuent ce vélum, la lecture du site est d'autant plus aisée qu'elle signifie le point de centralité autour duquel se structure la cité monastique.

Toutefois même aux abords du centre ancien des immeubles de plus grande hauteur (jusqu'à sept niveaux) s'insèrent dans le paysage urbain et en altèrent parfois l'unité : bords de Jordanne, entre la rivière et le boulevard du Pont Rouge, Angle de l'avenue Gambetta et le cours Monthyon, boulevard du Pavatou, ...



Bords de Jordanne



Angle avenue Gambetta / Rue du Pont Rouge



Angle avenue Gambetta / cours Monthyon



- **Les faubourgs, les extensions de la cité historique :**

On observe des séquences régulières (même vélum), de plus en plus courtes lorsqu'on s'éloigne du centre ancien (ville bourgeoise-ville abbatiale).

Ce type de tissu urbain s'étend du cours Monthyon et du square jusqu'à la limite sud de la ville, le long des boulevards et avenues d'entrée de ville notamment.

- **Des secteurs homogènes et « typés » structurent le tissu aggloméré de la ville,** en particulier :
 - **l'extension XXème au nord de la cité abbatiale : l'avenue Jean Jaurès** et les rues environnantes sont caractérisées par une dominante de maisons et petits immeubles R+1, R+2 (alors que les avenues qui ceinturent le quartier : avenue Veyre, Bd du Pavatou, rue Delmont comportent des immeubles élevés)
 - **le quartier de la Gare** (« triangle » entre l'avenue du 4 Septembre et l'avenue Milhaud)



bd Jean Jaurès



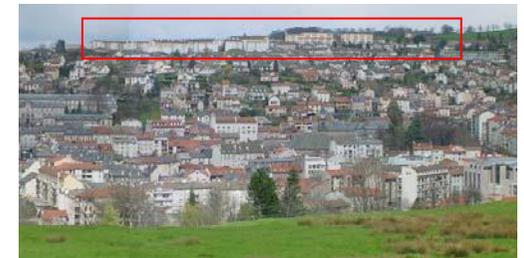
- **L'avenue de la République** est un axe d'entrée de ville majeur, mixte, qui comporte des immeubles élevés, collectifs, anciens et récents, de gabarits importants. Dans l'îlot encadré par l'avenue de la République, la rue des Cramés et l'avenue Jules Ferry, les hauteurs sont légèrement plus basses.
- Au-delà du centre ancien élargi (à partir de la rue Paul Doumer au sud, boulevard d'Aurinques – boulevard des Hortes au nord-ouest, boulevard du pont Rouge à l'est), **des groupements de « grands ensembles »** forment, de manière discontinue, des secteurs bâtis assez élevés.

Certains immeubles de type « grands ensembles » sont, de par leur hauteur et/ou leur « isolement », très visibles depuis les crêtes et la ville ancienne et ils constituent parfois des « objets repères » dans la ville :

- deux immeubles rue de Salers entre le cimetière et le Bio pôle,
- barre avenue des pupilles de la Nation : barre de la Dorinière
- « barres » avenue des Volontaires/boulevard de Verdun (cité de La Montade, ...)
- les Camisières



Rue de Salers - biopôle



Quartier des Alouettes sur les hauts



Avenue des Volontaires



Barre de la Dorinière

- **des quartiers de petites villas, maisons individuelles, (R+1, R+1+C, R+2) ponctués de quelques collectifs** « mesurés » en gabarit ou implantés en retrait (total, partiel) :
 - avenue Aristide Briand, Avenue des Prades/rue des Camisières/rue des Malaudes/Avenue des Volontaires
- **des quartiers résidentiels très mixtes avec ensembles collectifs élevés et maisons individuelles basses** : quartier de la Ponétie, quartier compris entre la rue de Firminy et l'avenue des Prades...

ENJEUX

Les prescriptions de hauteur doivent tenir compte :

- des caractéristiques urbaines des différents quartiers et des séquences de rues,
- des enjeux de renouvellement urbain et d'intensification/densification dans le centre aggloméré (dans l'objectif de maîtriser l'étalement urbain, application des lois Grenelle et ALUR, notamment)
- de la qualité du cadre de vie des habitants de ces quartiers

L'enjeu est également de prendre en compte l'hétérogénéité des quartiers et d'améliorer l'intégration des immeubles « émergents » ; l'objectif est de définir au PLU en fonction des dominantes en terme de volumes, des règles qui permettent « d'épauler » les immeubles très hauts, pour « assouplir » ces volumes et estomper les ruptures de velum ponctuelles.

Les prescriptions de hauteurs doivent permettre d'éviter des surélévations et constructions d'immeubles trop hauts par rapport à leur environnement direct : par exemple dans les quartiers de « pénétrantes » (avenue de la République, boulevard d'Auriques, Boulevard des Hortes, Boulevard du Pont Rouge, extension XXe ...) mais aussi en couronne autour du centre historique.

VOIR ANNEXE 1d –PLAN DES HAUTEURS

I.7. LES ESPACES NON BATIS

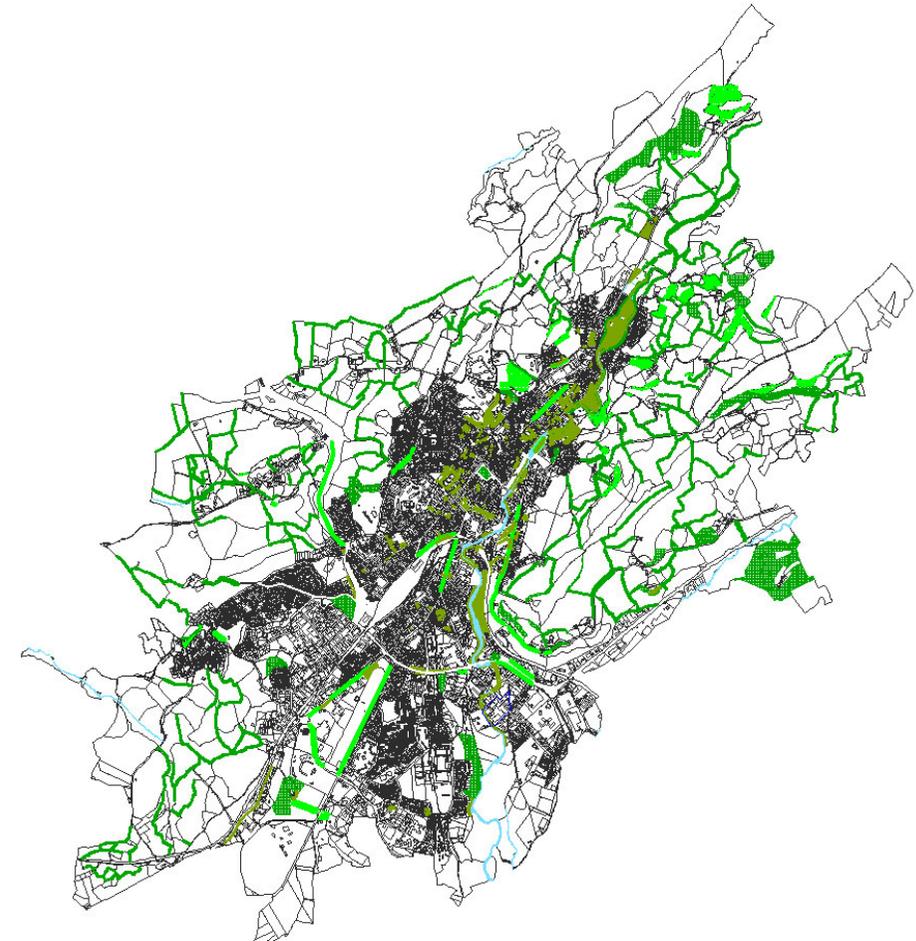
I.7.1 - Les espaces ruraux et naturels

La commune d'Aurillac est peu boisée. Cependant, sa campagne apparaît verdoyante et les arbres composent la trame principale des paysages ruraux encadrant la ville.

Cette forte perception de la végétation résulte de plusieurs critères :

- la disposition des éléments vivants en petites masses ponctuant l'espace,
- des éléments vivants variés et structurés
- un réseau bocager bien connecté
- un relief vallonné qui accentue la sensation de profondeur des paysages et qui met mieux en valeur les successions de haies.

Le long de la vallée de la Jordanne et au sein de la ville, des espaces verts et des jardins assurent une continuité verte entre la campagne environnante et les espaces bâtis.



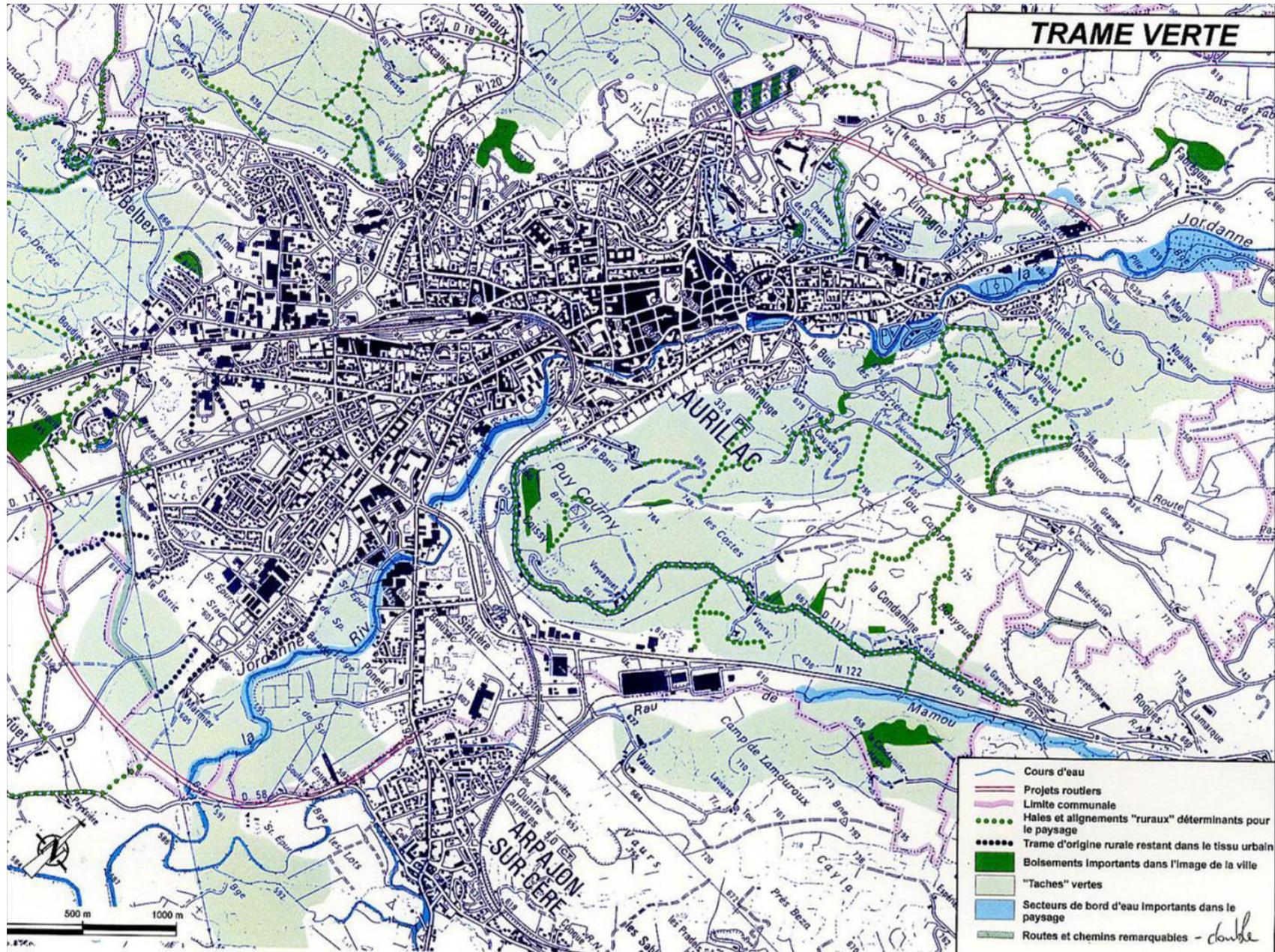
Carte de la végétation sur l'ensemble de la commune

source GHECO

On rencontre les arbres sous toutes leurs formes : bois, haies, arbres isolés. Ils peuvent s'entremêler et structurent harmonieusement les paysages.

La végétation joue un grand rôle dans la composition des paysages d'Aurillac. Elle sert de toile de fond aux paysages bâtis, dissimule et intègre les bâtiments, assure un lien visuel entre les volumes construits, rythme les lignes de crête et rebords de plateau.

Les bois situés sur les pentes et les haies ont également un rôle pour la protection des sols et la régulation des eaux de ruissellement.



Source : Révision du POS – Commune d'Aurillac – Etude paysagère – Diagnostic et orientations – Août 1998 – Eliane AUBERGER / SYCOMORE

UN BOCAGE BIEN REPRESENTÉ

La végétation présente sur la commune est représentée principalement par le bocage. On parle de bocage quand les parcelles sont entourées par des haies d'arbres et d'arbustes. Ces écrans verticaux réduisent normalement le champ de vision à de faibles profondeurs.



*La disposition des haies sur le Puy Courny
Carte GHECO*

Les essences contenues dans les haies sont feuillues. Le chêne pédonculé y est fréquent. Les haies sont de deux types : arborescentes et arbustives. La hauteur des essences, le nombre de strates et le relief font varier la perception du bocage. Les haies irrégulières ou composées d'une strate (arborescente ou arbustive) laissent entrevoir plus facilement des « bouts » de prairies que les haies mixtes, constituées d'arbres et d'arbustes et denses à la base. Quant au relief, il met mieux en évidence les successions de haies.

Au sein de la vallée de la Jordanne, en amont de la ville d'Aurillac, les haies sont étroitement liées aux bois. Elles 'appuient souvent sur leurs limites pour assurer une continuité au réseau et donner un sens au parcellaire.



*Les haies au sein de la vallée de la Jordanne, aux abords des jardins familiaux
Photo GHECO*

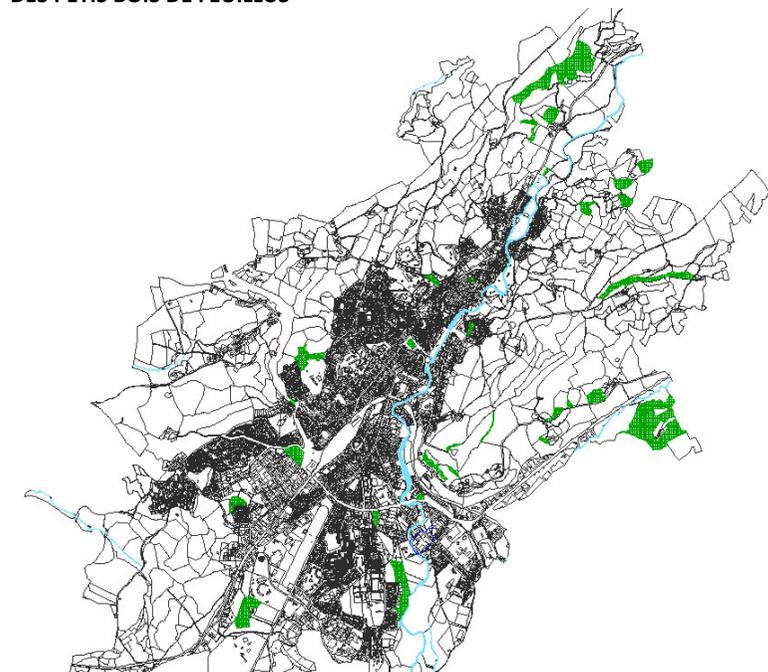


*Réseau bocager au sud de Belbex
Photo GHECO*

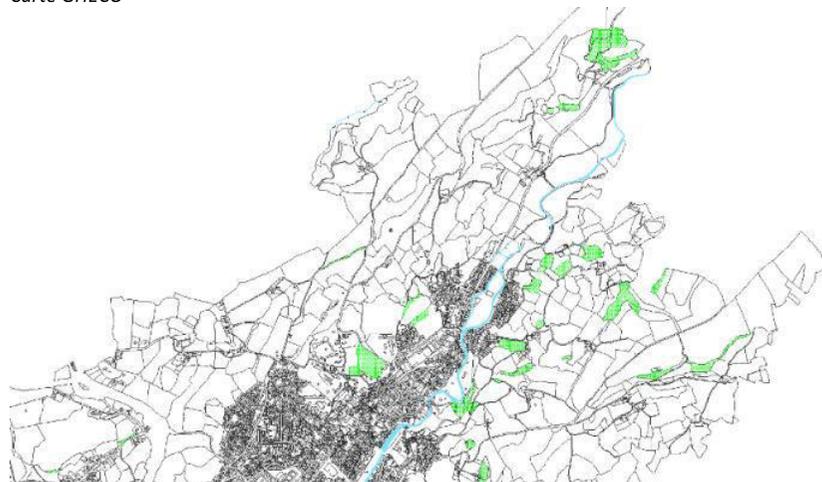


*Versant Ouest du Puy Courny
Photo GHECO*

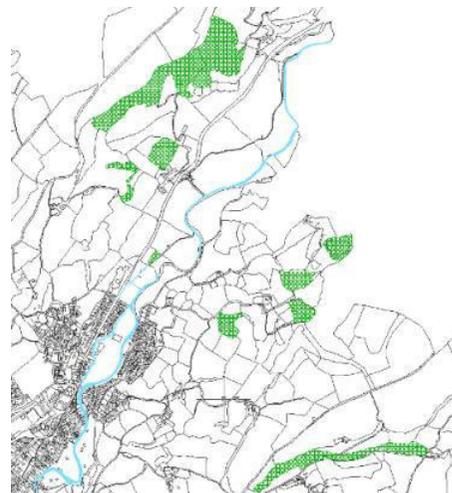
DES PETIS BOIS DE FEUILLUS



Les bois classés en Espaces Boisés Classés au PLU
Carte GHECO



Les Espaces Verts Protégés au PLU
carte GHECO



EBC au Nord et Nord est d'Aurillac
Carte GHECO



Les EBC au sein de la ville
carte GHECO

Sur la commune d'Aurillac, les bois sont essentiellement composés de feuillus ce qui leur donnent leurs formes douces et arrondies. Les essences de résineux, peu nombreuses, apportent de la diversité dans les peuplements.

Les masses boisées soulignent les courbes du relief. Elles sont principalement situées sur les versants et les sommets des chaînes du Puy Courny et du chemin des crêtes au nord, nord est et nord ouest d'Aurillac. En effet, au sud, la plaine est occupée en grande partie par l'extension urbaine.

Le bois de Fabrègues est l'un des plus importants espaces boisés de la commune par sa taille. Il forme un écrin de verdure aux abords de l'ensemble patrimonial du château de Fabrègues.



Le bois de Fabrègues



Le bois de Fabrègues



Le bois de Fabrègues

En bordure de la Jordanne, les essences sont variées et constituent une ripisylve au nord d'Aurillac. Les essences rencontrées aiment les milieux frais et humides : frênes, aulnes glutineux, saules, etc.



Petit bois à proximité du hameau « le Croizet



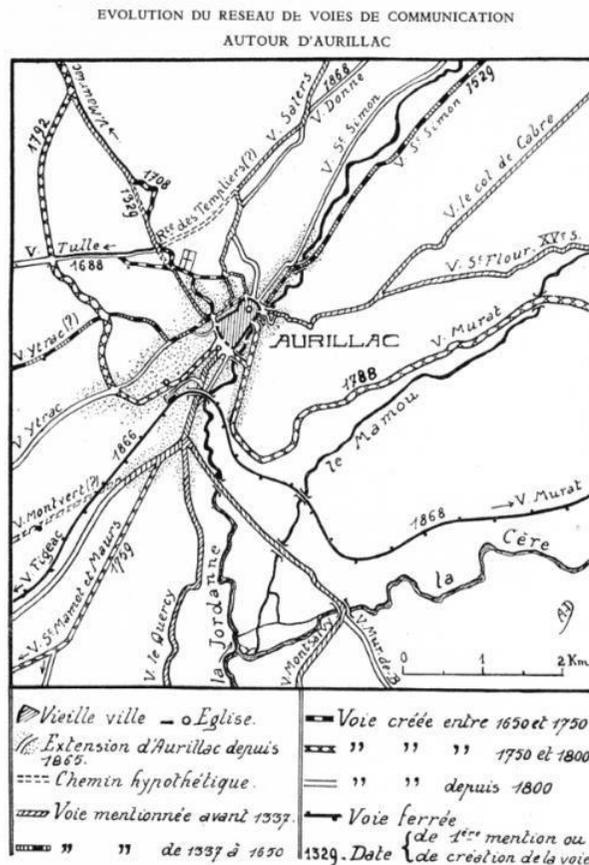
Boisement en limite de commune sur le versant ouest de la chaîne du Puy Courny et vallée de la Jordanne



Boisement du quartier de Cueilhes



Ripisylve de la vallée de la Jordanne

LA VOIRIE

Les deux grandes vallées parallèles de la Jordane et de la Cère étant coupées par des versants et de gradins, les deux grandes voies naturelles traversant le Cantalien suivent de préférence les crêtes pour accéder au col de Cabre, au Rombières et au col de la Tombe du Père.

Le territoire communal est bien desservi en termes de voirie et l'ensemble des voies secondaires participe à une découverte agréable et surprenante du site. Les rues étroites, sans marquage au sol, bordées fréquemment de haies forment un parcours pittoresque de la commune.

Le relief et le réseau de voies favorisent les vues sur la ville et les espaces agricoles de haies.



Des voies diversifiées et pittoresques

Photos GHECO



Des voies diversifiées et pittoresques



Photos GHECO

LES ENTREES DE VILLE

Les entrées de ville marquaient historiquement le passage de la campagne à la ville. Elles sont indissociables du centre urbain dont elles sont le prolongement.

Sur Aurillac, cette limite entre la ville et la campagne est assez nette. Les espaces agricoles, ponctués de quelques éléments bâtis font rapidement place à un tissu urbain dense.

La majorité des entrées de ville sur Aurillac conserve un caractère pittoresque du fait de la présence des vastes espaces agricoles bocagers et d'un relief marqué. Cependant, les entrées de ville traversant la plaine d'Aurillac sont altérées : implantation de bâtiments commerciaux sans souci d'intégration paysagère – (implantation, couleurs, volumes), rupture des fronts urbains, tissu urbain hétérogène, déséquilibre des axes à dominance routière, incohérence des matériaux du bâti, etc.

L'ENTREE NORD D'AURILLAC PAR LA RD 117

La présence de la vallée de la Jordanne, verdoyante et arborée, encadrée par la colline du Puy Courny à l'ouest de la route et par le parc du château de Fabrègues à l'est créent un paysage remarquable.

Les lignes de forces des collines et du parc du château se rencontrent sur l'horizon formant un point de focalisation du regard.



Abords du château de Fabrègues

Photo GHECO

Les couleurs vertes et les formes arrondies des silhouettes des arbres et des collines créent une ambiance apaisante.

La succession de collines, à l'aspect plus sombre est l'élément marquant du paysage. Le Château de Fabrègues ajoute au pittoresque du site.



Le château de Fabrègues



Photos GHECO



Arrivée sur Aurillac

Photo GHECO





Arrivée sur Aurillac (Panneau d'entrée de ville)



Le LEP en entrée de ville Photos GHECO



Vue sur l'entrée de ville au nord d'Aurillac

Photo GHECO



A l'approche de la ville, la campagne reste prédominante. Seul le LEP émerge au -dessus-des arbres. En face du lycée, des jardins bordent la route puis les premières maisons pavillonnaires apparaissent. Celles-ci sont en recul par rapport à la voie ce qui permet la présence de petits jardins en bordure de voie.

L'ENTREE NORD D'AURILLAC PAR LA ROUTE DES CRETES

Cette route reste assez « confidentielle » car il ne s'agit pas de la voie d'accès principal pour arriver sur Aurillac par le Nord.

La configuration de la voirie (étroite, sinueuse, sans marquage au sol), la présence de nombreuses vues sur la ville d'Aurillac et les collines, le caractère rural du site font de cette voie un axe qualitatif sur le plan paysager.



Vue sur le château St-Etienne, la ville ancienne, les collines en prolongement du Puy Courny Photo GHECO



Le château Saint-Etienne

Photo GHECO



Des arbres en bordure de la route

Photo GHECO

L'ENTREE SUD EST D'AURILLAC PAR LA RN 22

Cette entrée de ville est à requalifier.

Des bâtiments à usage commercial, industriel, artisanal se sont implantés de manière linéaire de part et d'autre de la route nationale et sans souci d'intégration paysagère (volume matériaux).

Il existe une contre allée inachevée. Il existe un recul devant les bâtiments ce qui peut favoriser leur insertion dans le site sur long terme (plantations à prévoir par exemple).

Depuis la route, on aperçoit la colline du Mont Courny.



Entrée Sud-est d'Aurillac par la RN 22

Photo GHECO

L'ENTREE SUD EST D'AURILLAC PAR LA RD 117

Il s'agit d'une entrée de ville de qualité. Depuis la route, on aperçoit la plaine d'Aurillac, la ville et le viaduc.

Les espaces agricoles bocagers sont présents jusqu'en entrée de ville. La transition est assez nette, bien que quelques bâtis soient présents à l'arrivée sur Aurillac. Un mail longe la voie et pénètre dans la ville par l'avenue Aristide Briand.

L'avenue Aristide Briand, constituées de nombreuses maisons avec jardins permet une continuité végétale avec la colline du Puy Courny.



Entrée Sud-est d'Aurillac par la RD 117

Photo GHECO



Mail le long de la RD 117



Présence de murs et de bâtis de qualité



Vue sur la Plaine d'Aurillac

Photos GHECO



Une entrée de ville de qualité : la Route qui longe la colline du Puy Courny (RD 117) en prolongement de l'avenue Aristide Briand

Photos GHECO

L'AMELIORATION DES ENTREES DE VILLES, UN OBJECTIF MAJEUR

Les collectivités concernées par les entrées de ville depuis les principaux axes de circulation (notamment les routes nationales) établiront des plans et programmes de mise en valeur de ces sites, en concertation avec les riverains, si nécessaire.

Ces plans porteront sur tout ou partie des points suivants :

- réglementation de la publicité
- réhabilitation de certaines façades commerciales, améliorations architecturales, reprise des enseignes
- circulation et transports collectifs, sécurisation des accès
- espaces verts et plantations, éclairage public,
- restructuration du stationnement

Le Schéma de Valorisation Paysagère et Architecturale élaboré par la Communauté d'Agglomération préconise un certain nombre d'actions visant à qualifier les entrées de ville. Une attention particulière devra donc être portée aux points suivants :

- conserver des éléments végétaux qui permettent de cloisonner des séquences
- favoriser la reconstruction et la restauration des murs et murets qui donnent un caractère particulier aux entrées de bourgs
- limiter l'implantation des éléments en hauteur comme les panneaux publicitaires
- préserver des vues sur les éléments significatifs du bourg
- veiller à la cohérence des trottoirs et des couleurs

Les objectifs :

- *La qualité urbaine et le respect à l'habitabilité*
- *L'amélioration du rapport entre l'espace public et les espaces libres privés*
- *L'amélioration du tissu commercial, artisanal et constructible*
- *Les plantations des axes et le paysagement*
- *La sécurité des accès et sorties et des raccordements*
- *L'insertion du transport en site propre*

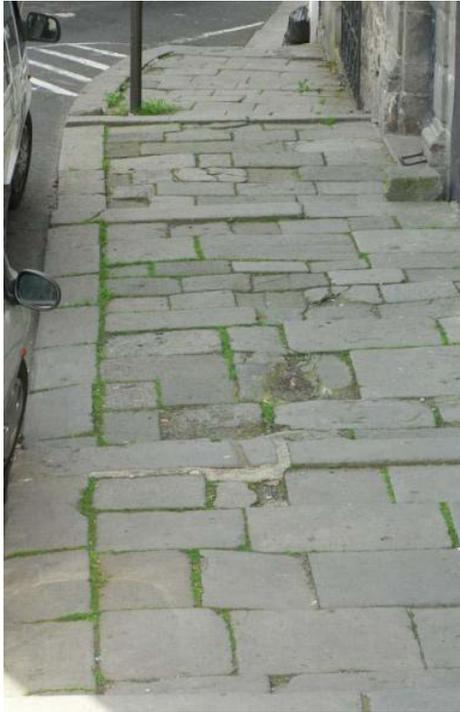
LES SOLS DES RUES DU CENTRE ANCIEN

voir Annexe 1 e – Diagnostic des sols d’espaces publics

Les proportions :

La règle d’établissement des trottoirs, pour les sites urbanisés et aménagés à partir de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, se faisait à partir d’une norme linéaire, d’un « abaque » élaboré à Paris dès 1848 et répandu ensuite à nombre de villes ; l’espace public est unifié, la proportion entre le trottoir et la chaussée est identique, d’où l’aspect d’homogénéité des rues, quel que soit leur gabarit.

Il ne s’agit donc pas d’un modèle de traitement rue par rue, réalisé en fonction de la circulation mais un rapport mathématique



Autres éléments référents du centre ancien

La linéarité des grands axes ne doit pas être altérée ou perturbée par les aménagements complexes : la qualité de l’aménagement provient d’abord de la simplicité des formes et de l’unité de matériaux de sol (ici chaussée enrobée, bordures de granit, trottoir d’asphalte gris).

Les matériaux locaux :

- Pierre locale leptinyte pierre locale (dalle rue des Carmes ; la carrière a fermé)
- Galets de rivière
- Basaltes locaux

Espaces référents :



L’usage du galet est traditionnel ; nombre de cours en sont encore dotées



Couloir vers la Jordanne



La place du monastère, traitée en galet, issue des premières opérations de mise en valeur du centre ancien

Un tableau des rues a été réalisé qui reprend :

- Les matériaux, en fonction des données fournies par le service voirie de la ville
- Le caractère de la voie (semi piéton, voirie circulée, selon le trafic ...)
- Commentaires sur le choix de traitement, l’état, la « relation » entre le bâti et le sol

LE CONSTAT

Les matières, la brillance : le ciel apporte des effets de brillance, de lumière ; le sol a une texture qui unifie les variations du sol ; le pavage est une structure d'assemblage qui atténue et s'adapte aux mouvements des sols, en particulier quand il est posé sur sable (et pas sur un enduit « plat ». Les pavés doivent être posés, déposés, reposés régulièrement.

Le mat et le brillant : l'utilisation du béton mat ne correspond pas aux façades en pierre des immeubles (exemples, photographies...)

Le lisse et le rugueux

A trouver un traitement intermédiaire, avec utilisation des deux processus à caler pour satisfaire l'esthétique et le « fonctionnel » pour les résidents.

Les éléments type couvercles, trappes, ... sont plus visibles sur un enduit lisse que sur du pavage qui atténue l'impact de ces éléments grâce à son irrégularité

Le trottoir :

Pourquoi supprimer le trottoir ? la suppression du trottoir appauvrit les espaces sauf dans le cas de rue, voies très étroites ; le trottoir (peu élevé) constitue un « liseré » qui accompagne, souligne, met en valeur les façades et immeubles.

Eviter les dessins compliqués :

On n'a pas ce type de dessins complexes sur Aurillac ; l'exemple de la place de l'Hôtel de ville est un bon exemple, qui a suivi un traitement simple, avec « faux » trottoirs

Effet « patchwork » : pour compenser l'utilisation de l'enrobé foncé on a parfois mis en place des traitements de sols avec couleurs, empiècements hors d'échelle, ce qui donne un effet de « patchwork » qui n'a plus aucun rapport avec les immeubles, les façades homogènes, en pierre par exemple

Bons exemples de traitements, homogènes et adaptés aux façades environnantes :

- Hôtel de Ville,
- St Géraud (abords de la vasque face au monastère (galets, granit clair)

Exemple de dalles dans les intérieurs, cours ... : ce sont des dalles larges, pas régulières et très épaisses (basalte à l'origine).

Les couleurs :

Les pavés et dalles porphyre et leptinyte sont intéressants mais très sombres, ils « assombrissent » la ville.

Les éléments anecdotiques types massifs, haricots ... avec mélanges d'enrobés, bordurettes béton ou en pierre, galets ...

Il faut retrouver une unité, une continuité des traitements et des matériaux, de pose.

Les contraintes à prendre en compte :

- le climat : pluie, froid, rues glissantes
- la sécurité
- les obligations en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

La linéarité des grands axes ne doit pas être altérée ou perturbée par les aménagements complexes : la qualité de l'aménagement provient d'abord de la simplicité des formes et de l'unité de matériaux de sol (ici chaussée enrobé, bordures de granit, trottoir d'asphalte gris).



Rue de la République

L'HARMONISATION DES ESPACES PUBLICS

Matériaux :

- Matériau à privilégier : le pavé doit être le support de tout projet (à exclure pour les espaces non adaptés ou très grands pour des raisons économiques).
- Cas du grès : matériau trop fragile : à prohiber les matériaux gélifs.
- Joints : risque de cassure avec le gel ; le joint n'est pas obligatoire, mais il est préférable pour l'entretien pour la ville (problème du coût de relevage-repose des pavés ...)
- Pierres volcanique : il existe des pierres claires, gris assez claires ; exemple pierre de Bouzantes, qui sera utilisée sur le square (plus foncé que le granit clair).
- Le basalte n'est pas proscrit ; il peut être utilisé sur les dalles, pour souligner des bordures, espaces publics...

Durée-coût d'un traitement en pavage : un pavage bien réalisé est d'environ 20/30 ans ; le coût de restauration ne comprend pas le matériau mais la « re-pose » du pavage.

Structure des voies :

- Eviter la division de la voie en « couloirs » avec bornes, potelets, ...
- Ne pas supprimer systématiquement les trottoirs
- Eviter les « renforcements » pour voitures qui cassent le linéaire de la rue

- **Cas des giratoires :**

Monsieur Terrisse demande qu'une unité de traitement, d'aménagement (à adapter en fonction de la taille des giratoires), soit définie.

- **Mobilier urbain :**

Trouver une unité pour les éléments de mobilier urbain

L'architecture de la rue doit s'harmoniser avec l'architecture des immeubles :



Ci-dessus : des matériaux incompatibles avec le centre ancien, par leur aspect bitumineux et l'absence de texture ; le décor en patchwork est hors d'échelle



Ci-dessus, la qualité d'un pavage ou du dallage de pierre, en harmonie avec l'architecture de pierre et d'enduit des immeubles. Le sol est doté d'une texture qui s'adapte aux inflexions de la rue, assimile les défauts et les agressions de toutes sortes ; le matériau peut être indéfiniment remployé.

I.7.3 - Les espaces verts urbains

LES ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS

Les espaces verts, les parcs et les jardins, qu'ils soient privés ou publics, composent des espaces de respiration au sein du bâti et donnent un aspect plus végétal à la ville.

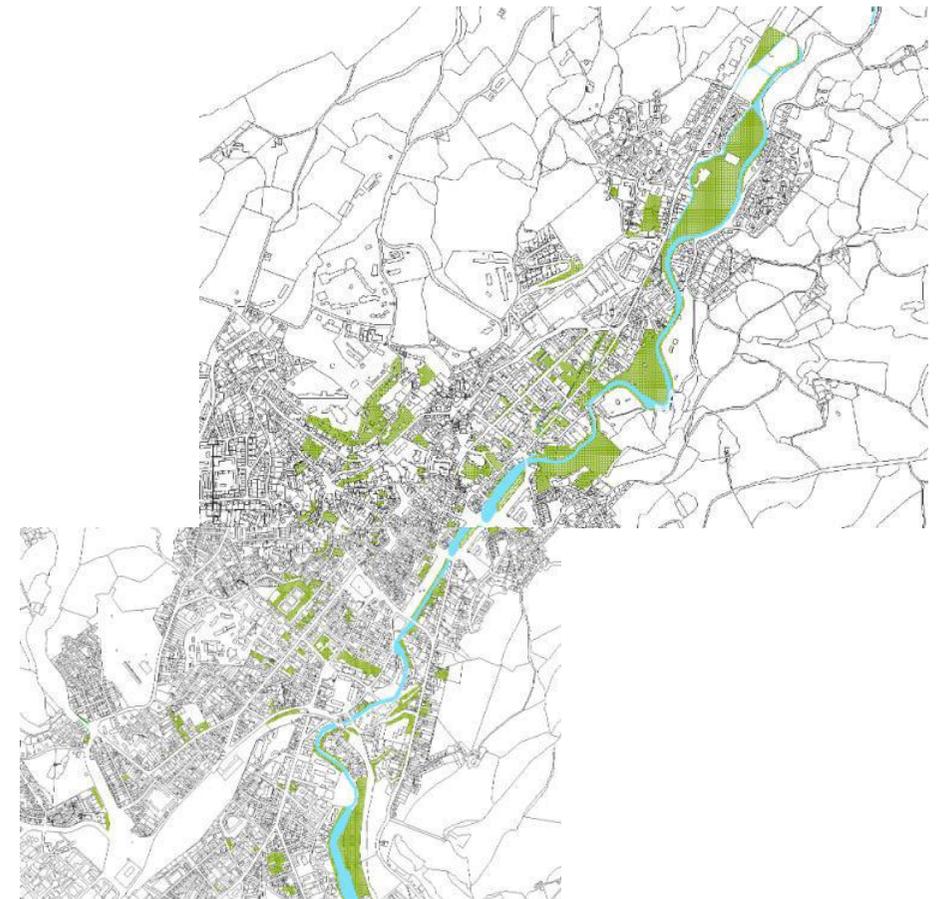
Dans le centre ville, plusieurs parcs urbains comme la place du square ou le jardin des Carmes ont une fonction paysagère et de détente importante.



Jardin des Carmes



Le Parc de la Fraternité



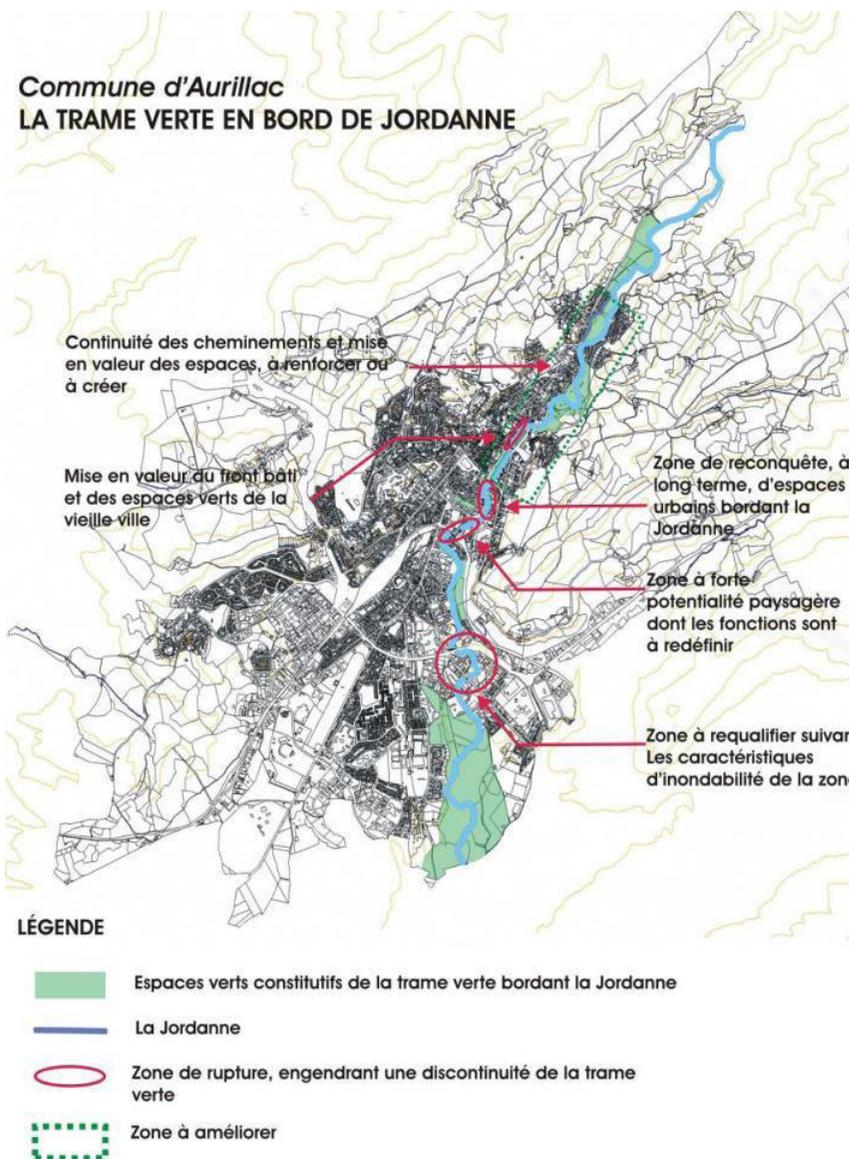
Les petits jardins privés en bordure de la Jordanne forment une coulée verte Nord/Sud.



Les espaces verts en bord de Jordanne



Les espaces verts en bord de Jordanne





Espace vert à proximité de la Jordanne

Les jardins localisés sur les hauteurs assurent une transition ville / campagne avec une continuité du végétal des espaces ruraux proches



La transition ville / campagne



Les jardins en pente



Les jardins en pente



LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Ils participent aussi à la qualité paysagère du site, sont parfois liés à son histoire. Il est actuellement possible de respecter les mails, avec de nouvelles essences adaptées et en tenant compte des contraintes de voirie.



*Route de Belbex
photo GHECO*



*Boulevard du Valenc
photo GHECO*



*Rue Jules Ferry
photo GHECO*



*Avenue Aristide Briand
photo GHECO*

LE DOMAINE DE TRONQUIERES

Ces éléments sont extraits de l'étude d'aménagement du domaine de Tronquières, confiée à SYCOMORE

Zone verte s'enfonçant dans le tissu urbain, le pôle de Tronquières comprend l'hippodrome, un des plus anciens de France, propriété du Département, l'Ecole Départementale d'Equitation et les Haras Nationaux. La vocation et les activités de cette zone doivent être préservées et mises en valeur. C'est dans cette logique que s'inscrit l'acquisition par la commune du Domaine de Tronquières.



*Vue aérienne sur l'hippodrome, les haras et une partie du domaine de Tronquières
Photo GHECO*

Le domaine de Tronquières occupe une situation particulière dans le tissu urbain.

Balcon sur la ville et en même temps site très sensible, aujourd'hui Tronquières se fond dans le paysage parce que les pelouses ne sont pas construites.

C'est un des derniers lieux de la ville qui possède une telle cohérence, un enclos avec son allée d'accès et une partie des murs, des bâtiments et un parc. En même temps, c'est un site à l'articulation de plusieurs espaces stratégiques, dans une zone en pleine évolution – les Haras, auxquels il est relié par un accès direct, l'aéroport, le parc d'activités de Tronquières, la plaine de la Ponétie, le projet de contournement de l'agglomération Aurillac-Arpajon.

Certains espaces boisés sont, eux aussi, emblématiques. Quelques séquoias dans les parcs, à l'intérieur de la ville, quelques bosquets de résineux, à Limagne, sur le Puy Courny, représentent à leur manière ce lien intime des Aurillacois avec leur environnement.

I.7 – LES PAYSAGES ET LES PERSPECTIVES

I.7.1 – Hiérarchisation de la sensibilité paysagère

Les paysages d'Aurillac sont remarquables, notamment par la présence de la vallée de la Jordanne encadrée par deux collines format deux lignes de reliefs qui marquent l'espace et offrant de beaux panoramas sur la ville.

Leurs lignes de force sont bien lisibles et permettent une lecture du paysage harmonieuse. Celles composant la vallée de la Jordanne rencontrent les courbes douces des collines. Elles créent des points focaux d'où le regard se dirige préférentiellement.

Le Puy Courmy est aussi un élément marquant des Paysages d'Aurillac. Il est visible depuis de multiples endroits, tant depuis la ville que depuis les espaces agricoles. Il constitue un point de repère important des paysages.

Cette situation exceptionnelle impose une vigilance particulière dans la relation que la ville entretient avec son cadre naturel.

La préservation de la qualité de l'écrin rural autour de la ville nécessite de :

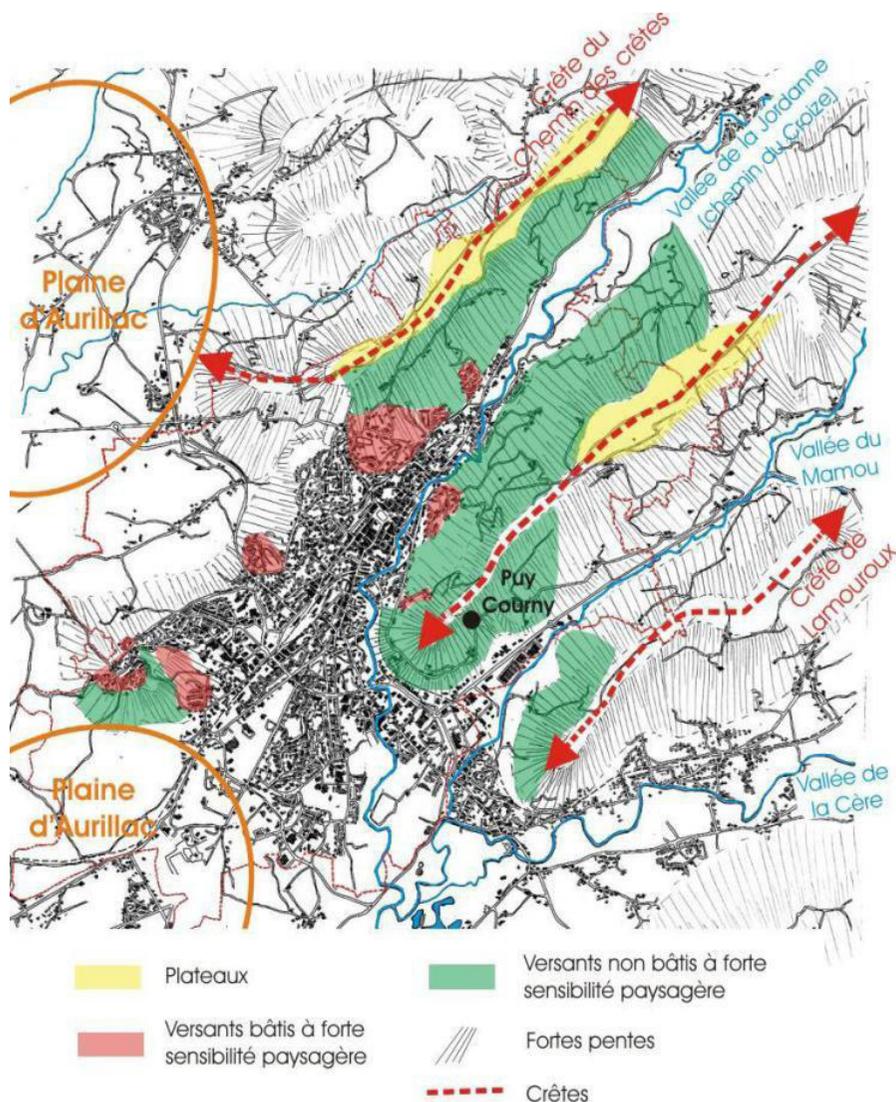
- rester en cohérence avec les lignes de force du site,
- laisser des « respirations » et des franges vertes intactes sur les pentes,
- préserver la qualité de l'espace rural en laissant l'agriculture gérer l'espace naturel, tout en veillant à l'insertion des bâtiments agricoles,
- requalifier les entrées de ville.

Le regard se focalise sur les entités paysagères majeures du site, bien différenciées les unes des autres : les collines dont fait le Puy Courmy, les vallées et notamment celle de la Jordanne et la plaine alluviale. Celle-ci constitue un point d'appel du regard aussi fort que les collines. Elle abrite l'essentiel de l'urbanisation.

Le contraste existant entre la plaine urbanisée et les reliefs (collines) dépourvus d'habitations constitue une des forces majeures des paysages d'Aurillac.

Or, cet équilibre fragile est menacé par le phénomène de mitage. On constate une tendance à urbaniser sur les versants des collines sans se soucier des conséquences paysagères que cela engendre :

- multiplication des points d'appel du regard
- banalisation des espaces de collines et de leurs paysages remarquables
- disparition progressive des espaces agricoles et naturels au profit de l'urbanisation.
- perte de lisibilité des lignes de forces de relief structurant le paysage



- disparition des points de repères du paysage
- progression de la ligne d'implantation du bâti sur les hauteurs
- perte de cohérence de l'implantation du bâti

Le caractère de la commune d'Aurillac résulte d'un rapport équilibré entre le paysage végétal et le bâti.

En dehors de la ville ancienne, de ses faubourgs, de ses quartiers d'extension et des espaces lotis, l'espace rural participe à la qualité du site :

- en préservant des perspectives sur la ville et ses monuments,
- en favorisant des espaces de respiration au sein du bâti
- en apportant des contrastes et de la diversité (masses des collines, bois et haies...)

Une carte de « sensibilité du paysage » a été établie pour servir de référence dans la hiérarchisation de la sensibilité paysagère et donc de protection.

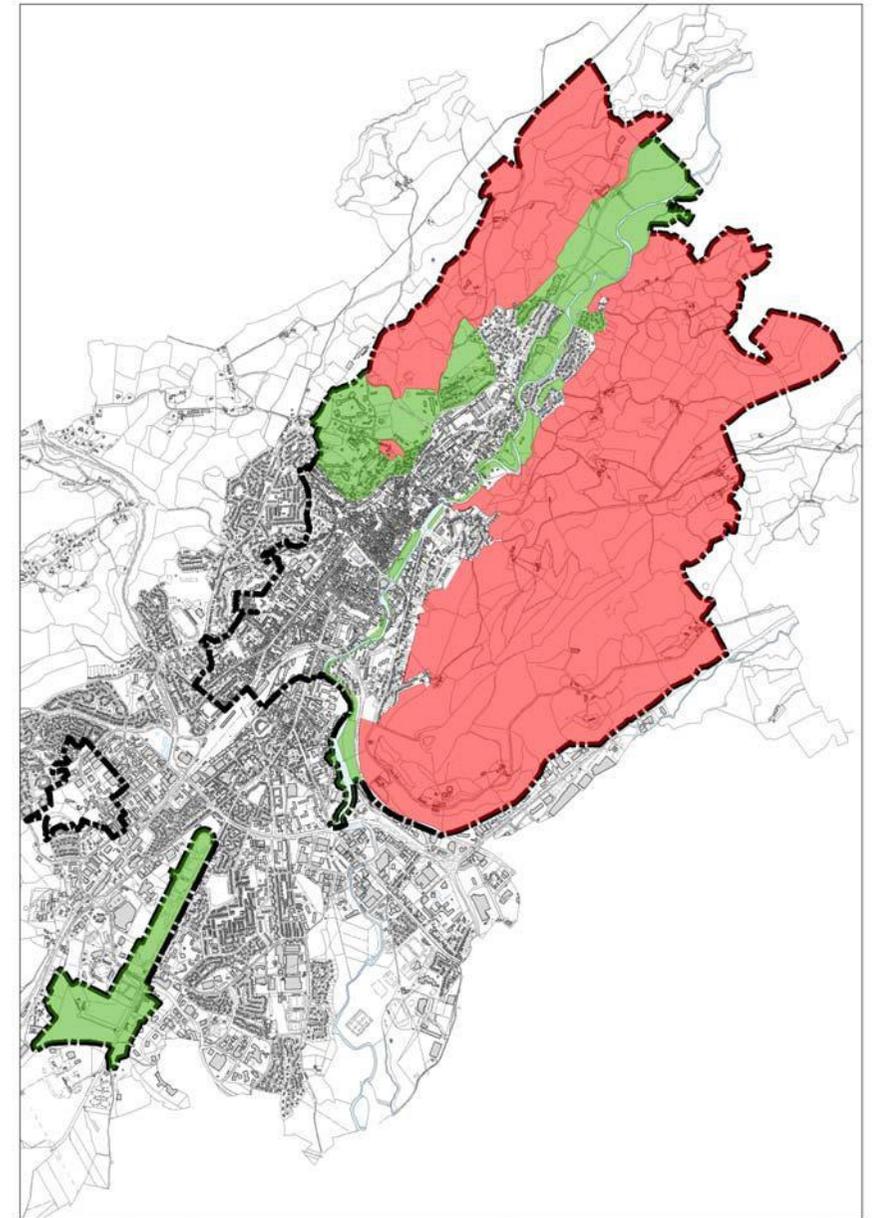
La carte de sensibilité paysagère (cf. ci-contre) situe globalement les parties du paysage les plus sensibles suivant les perspectives, les points de vue, les entrées de ville, le phénomène de covisibilité et leurs rapports avec la ville d'Aurillac.

On trouve :

- **en rouge** : il s'agit des espaces considérés comme les plus sensibles. Ils doivent être globalement maintenus en cultures, en prairies, en jardins ou en bois. Il s'agit notamment des deux collines encadrant la vallée de la Jordanne au nord d'Aurillac, le Puy Courny, une partie de la colline du quartier de Belbex.

Ils présentent une valeur exceptionnelle :

- pour la vue des collines peu urbanisées
- pour le rôle d'écrin, de fond de perspectives mettant en relief ou en valeur la ville
- pour les vues directes sur les fortes pentes
- pour les abords proches de monuments (entrée de ville avec vue sur le château Saint-Etienne, perspectives sur la ville ancienne, prise en compte du phénomène de covisibilité...)
- pour les micro-sites exceptionnels (vallée de la Jordanne dans certains secteurs notamment)
- **en vert foncé** : il s'agit d'espaces sensibles où une urbanisation anarchique pourrait altérer la qualité des paysages, ces espaces étant déjà à proximité de zones construites ou en voie d'urbanisation : vallée de la Jordanne, Domaine de Tronquières, colline du quartier de Belbex, etc.
- **en blanc** : les espaces correspondant aux secteurs urbanisés « de fait »



Carte GHECO, 2016

I.7.2 – Les perspectives

La protection des paysages n'est pas une contrainte destinée à figer les choses. En effet, outre la pérennité de la beauté d'un lieu et l'amélioration du cadre de vie qu'elle induit, elle peut renforcer la valeur économique des sites : augmentation de la valeur foncière des terrains, amélioration des conditions d'accueil et développement du tourisme, attraction d'entreprises nouvelles par exemple.

Cette protection passe par la prise de conscience :

- de l'existence de points de vue en divers endroits de la commune
- de l'étendue des paysages observables depuis ces lieux
- de la notion de co-visibilité entre les objets naturels et bâtis, entre objets bâtis ou encore entre monuments historiques et bâti « ordinaire ».

Les rues du centre-ville offrent des fenêtres de vue étroites vers l'espace rural tout proche.

Ils donnent une sensibilité forte aux pentes de la rive droite de la vallée de la Jordanne qui deviennent ainsi les fonds de paysage directement associés aux images de la ville.

Autre **image forte** : les vues lointaines sur les Montagnes et la haute vallée de la Jordanne.

Depuis l'extérieur, des points de vue majeurs sont offerts sur la ville. Il est rare qu'une ville bénéficie de tels « balcons » qui, en plus, s'insèrent dans des promenades de qualité. Notons par exemple, le Château Saint-Etienne, d'où l'on découvre le centre historique dans son environnement avec une perception forte des toitures et de l'organisation de la ville ancienne et une silhouette construite remarquablement cohérente : c'est un point emblématique du paysage aurillacois.

Des cônes de vue, à partir du centre-ville – rue Maurel, square, avenue Gambetta, rue Delmas, rue des Dames vers le Puy Courny, boulevard Aristide Briand vers la Côte Blanche – donnent une sensibilité forte aux pentes de la vallée de la Jordanne ; elles deviennent les fonds de paysage directement associés aux images de la ville. Ces vues sont encore harmonieuses, malgré des altérations dues à des extensions récentes.

Les vues lointaines sur la haute vallée de la Jordanne et les montagnes sont également une des images phares de la ville : c'est le cas des points de vue majeurs comme Belbex, Aron, Tronquières.

Dans l'autre sens, des points de vues majeurs sur la ville et son environnement, grâce à la conformation du site, sont offerts à partir d'axes, comme la route des Crêtes ou la R.D. 117, de sites naturels particuliers comme le Puy Courny, ou de points de vue depuis des sites construits, accessibles et ouverts au public comme le château Saint-Etienne et les installations universitaires d'où l'on découvre le centre historique dans son environnement, les terrasses de l'ancien couvent du Buis, le parc de Tronquière.



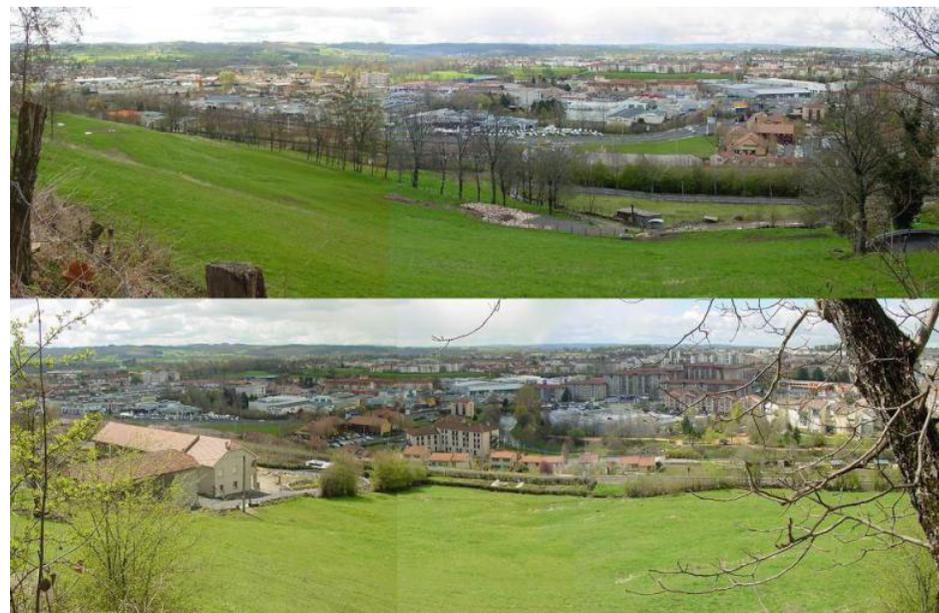
Vues depuis la ville sur les collines

Photos GHECO





Vues sur les Quatre Chemins, Escanis, l'hôpital et la campagne alentours depuis le quartier de Belbex



Vue sur la plaine d'Aurillac depuis la RD 117 en contrebas du Puy Courny



Vues sur Aurillac depuis les collines au nord de la ville



sur la ville depuis les collines en prolongement du Puy Courny

Vues

CONCLUSIONS / ENJEUX

La ville d'Aurillac, fondée depuis plus d'un millénaire, à la charnière de la plaine et des montagnes, est une ville de contact entre la Chataigneraie, le Quercy, le Limousin et les Monts du Cantal.

Aurillac est bâtie dans un site polarisé entre vallée et montagne.

Les contraintes topographiques, géologiques, climatiques ont fortement orienté le développement de la ville. Ce rapport étroit de la ville à son site est certainement l'image la plus caractéristique d'Aurillac et un de ses atouts sur le plan de l'image.

Les atouts paysagers du site d'Aurillac sont exceptionnels.

La proximité de l'espace rural et du tissu urbain engendre des relations et des rapprochements visuels porteurs d'images fortes. Cette présence constante d'un paysage extérieur fortement rural est une des caractéristiques de la ville.

La qualité des vues tient à l'entretien des paysages, la qualité des structures arborées, la présence de domaines agricoles d'une réelle qualité architecturale – Borie Haute, Monroucou, Barra, Cantuel, Caussac, etc.

Des paysages structurants et identitaires à préserver

Le développement d'Aurillac a été fortement orienté par des contraintes géographiques, géologiques et climatiques. Ce rapport étroit de la ville à son site, polarisée entre vallées et montagnes, est la représentation la plus caractéristique de la cité et un de ses atouts sur le plan de l'image.

Le site d'Aurillac est exceptionnel de par :

- **la proximité de l'espace rural et du tissu urbain qui engendre des relations et des rapprochements visuels porteurs d'images fortes,**
- **la qualité des vues offertes qui tient non seulement à la qualité des structures arborées, la présence d'espaces agricoles d'une réelle qualité architecturale (Borie Haute, Monroucou, Barra, Cantuel, Caussac...), mais aussi à l'entretien de ces paysages,**
- **le tissu urbain qui à travers ses rues étroites offre des échappées visuelles vers l'espace rural à proximité. Ces dernières donnent une sensibilité forte aux pentes de la rive gauche de la Jordanne devenant ainsi des fonds de paysage directement associés aux images de la ville.**

Ce portrait structurant confère à la ville une certaine identité paysagère qu'il convient de préserver.

II – ALTERATIONS DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE

L'expansion récente de la ville a connu une poussée exponentielle après-guerre, qui a bouleversé ses rapports au site. Il en résulte une très grande complexité des paysages urbains.

Cette très grande hétérogénéité des formes urbaines sonne une ville en patchwork et une succession d'îlots de taille et de forme urbaine contrastées et nettement différenciées – le centre historique, les quartiers pavillonnaires, les « barres », les zones artisanales et commerciales, les poches vertes d'équipements sportifs. Les parcours urbains font rapidement passer de l'un à l'autre et s'en dégage une forte impression de mixité mais aussi de fragmentation de l'espace et d'absence de lien et de continuité. Cette impression est renforcée par la diversité du traitement des voiries et des trottoirs.

Sur la « ceinture » sud de la ville on observe une très forte hétérogénéité du bâti, marquée par des velums discontinus mais aussi des implantations irrégulières et des typologies diverses et variées : cette hétérogénéité conduit à un manque de lisibilité du tour de ville et des entrées de ville : les « pénétrantes » ne sont pas encadrées par un tissu cohérent, identitaire.

Certains secteurs où ont été juxtaposés des ensembles résidentiels (immeubles collectifs, maisons individuelles, ...) et des bâtiments d'activités (commerciales, artisanales...) : La Ponetie, le Boulevard de Verdun posent des problèmes de lisibilité et de fonctionnement.

La configuration urbaine des quartiers récents résulte d'anciennes règles, liées dès le XIX^{ème} siècle aux plans d'alignement, qui limitait le gabarit des constructions (hauteur des immeubles) à la largeur de la voie (H=L). Cette disposition a créé tout le paysage urbain jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

L'évolution des techniques, le développement des « unités d'habitation », l'affranchissement de l'implantation à l'alignement, l'existence de voies larges, parfois l'introduction d'architectures à gradins ont facilité l'implantation d'immeubles de grande hauteur, tout en respectant la règle de prospect (H=L).

Le paysage urbain de la ville a parfois été très affecté par les ruptures d'échelle ; le projet de P.L.U. doit enrayer ce type d'évolution.

Un patrimoine architectural de ville d'histoire à préserver et mettre en valeur

L'amélioration du cadre de vie passe par la valorisation du patrimoine architectural :

- **l'embellissement et la mise en valeur des espaces publics : rues, places, bâtiments publics...**
- **la mise en œuvre d'une étude de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP),**
- **la maîtrise des terrains compris entre les points de co-visibilité.**

Des lieux de centralité à développer, des pôles d'animation à renforcer dans l'espace et dans le temps

Depuis le XIX^{ème} siècle, moment à partir duquel le rythme d'expansion de la ville s'accélère, elle s'étire vers le sud et double de surface, déplaçant notamment les pôles économiques.

Une maîtrise des formes urbaines et des secteurs de développement

LES ALTERATIONS DU PATRIMOINE

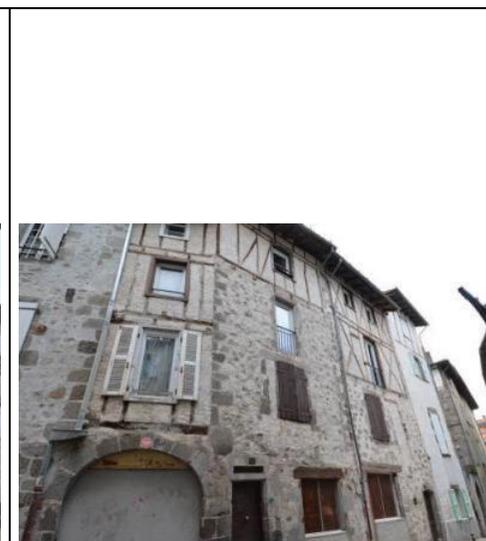
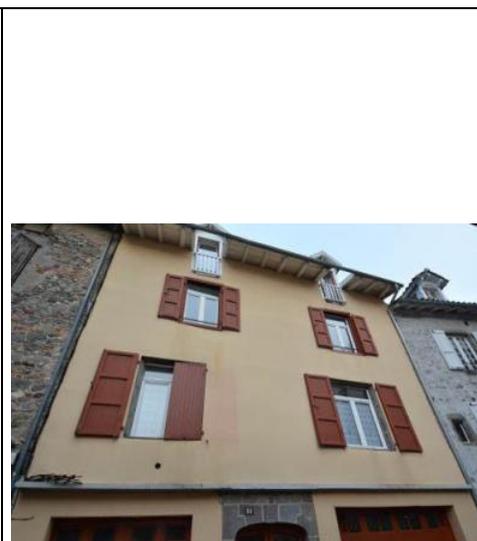
Un constat qui justifie un dispositif régulateur

Les altérations du bâti dégradent de manière manifeste l'aspect l'ensemble urbain. L'aspect actuel de la ville, malgré la ZPPAUP et les efforts d'aménagement qui sont mis en œuvre, n'est pas à la hauteur de l'image de ville-phare de l'histoire de l'Auvergne que l'on doit présenter ; cette situation nuit à l'avenir de la commune, tant par la réduction de la valeur d'attraction et de séduction, qui est censée contribuer au développement économique, que par l'effet d'entraînement vers plus de dégradation qu'une mauvaise image pourrait faciliter. Cette dégradation résulte d'une somme de petits détails, qui depuis des décennies, s'accumulent, par ignorance, par habitude. Les reconnaître permet d'en corriger les défauts, sur les prochaines décennies, à l'occasion des travaux d'aménagement et de changements d'affectation.

On peut noter ci-après, à travers quelques exemples (sur Aurillac et ailleurs), les points récurrents qu'il convient de maîtriser.



L'abandon et la disparition de pans entiers du patrimoine constituent la cause majeure, avec le manque d'entretien, de la dégradation de la ville et de la réduction progressive de ses richesses. La « brutalité des créations d'après-guerre, jusqu'à récemment a rendu parfois illisible l'ensemble urbain et pèse sur le paysage.



La disparité de traitement des façades dénature l'unité urbaine et transforme l'espace en un lieu assez médiocre : ici, les enduits gris clair, rose-violacé, gris ciment rompent la continuité de la rue, plus qu'ils l'animent et les volets aux couleurs contrastées se font plus lisibles que l'architecture, dont les bandeaux, sculptures et la modénature ont dû être supprimés lors des ravalements passés.



Volets et fenêtres en bois naturels, au lieu d'être peints, fenêtre dont les carreaux n'ont pas été restitués, mise à nu des petites pierres, avec un jointoiement blanc, dénaturent l'aspect du bâti, en « morcelant » le traitement de façade de manière ostensible.



La dégradation de l'unité architecturale des immeubles, par la disparité des menuiseries s'est généralisée sur une importante quantité d'immeubles. L'architecture classique est ordonnancée, les menuiseries doivent rester identiques.



Enduit gris, volets bleus et fenêtres maintenues en bois créent une disharmonie corrigible. Il n'y a pas de surcoût à réaliser un traitement homogène.



Il faut prêter attention aux menuiseries modernes dont les formes parfois simplifiées ne correspondent plus aux formes traditionnelles : ici une menuiserie avec des jets d'eau à arêtes vives au lieu d'être arrondies.



La pose de volets roulants extérieurs à la place de « vrais » volets ouvrants s'accorde mal avec l'architecture classique de l'immeuble



La création de portes de garages en PVC ou en métal s'accommode mal avec le bâti ancien qui a été conçu à l'origine dans un rapport esthétique étroit entre le bois et la pierre.



La banalisation du sol de rues, notamment avec l'apparition des de l'enrobé rose alterné avec divers matériaux altère l'image urbaine



Les installations techniques, notamment des réseaux, en façades, altèrent les détails architecturaux si elles ne sont pas bien étudiées, comme c'est le cas ci-dessus.



La mise en valeur de la ville, pour une meilleure qualité du paysage urbain et une attraction, comme ville d'art, suppose une attention sur tous les détails, notamment le réemploi des traces du passé et une meilleure insertion des ouvrages modernes.



Les enduits gris ciment....



Les enduits épais en boursoufflures sont pros crits



L'apport de tuiles ondulées, rouge vif, autres que les tuiles canal rompt l'harmonie du site.

III – PROTECTIONS EN VIGUEUR (MH-SITES-ARCHEOLOGIE) CONTRAINTE SUPRACOMMUNALES RISQUES ET NUISANCES

III.1 – LES PROTECTIONS EN VIGUEUR

III.1.1 – Les édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques (MH)

Liste des Monuments historiques classés ou inscrits

N°	Désignation	N°	Désignation
1	Maison Consulaire (ISMH 08-05-1926)	13	Les trois arcades romanes (CLMH 24-06-1963)
2	Porte d'entrée du musée rue du Collège (ISMH 11-10-1930)	14	Eglise Notre-Dame-Aux-Neige (ISMH 25-03-1977)
3	Chapelle d'Aurinques (ISMH 07-10-1931)	15	Immeuble de Surrel (ISMH 22-05-1978)
4	Abbatiale Saint-Géraud (CLMH 27-06-1942 - 18-03-1920)	16	Temple gallo-romain d'Aron (CLMH 20-11-1980)
5	Porte d'entrée de la Maison Capelle (ISMH 30-04-1946)	17	Hôtel de Noailles (ISMH 19-03-1982)
6	Porte 8 rue du Consulat (ISMH 30-04-1946)	18	Façades et toitures du Palais de Justice, de la Prison et de la Gendarmerie (ISMH 04-05-1984)
7	Portail et vantaux 10 rue du Consulat (ISMH 30-04-1946)	19	Château de Fabrègues (ISMH 05-03-1992)
8	Portail au fond de l'impasse Vernemouze (ISMH 30-04-1946)	20	Hôtel de la Préfecture (ISMH 11-10-2004)
9	Portail de l'hôtel du Baron de Malras (ISMH 30-04-1946)	21	Hôtel de Cébié (ISMH 29-12-2004)
10	Porte de l'Hôtel du "Président Maynard" (ISMH 30-04-1946)	22	Eglise du Sacré-Coeur (ISMH 20-03-2006)
11	Portail 1 Impasse Vernemouze (ISMH 30-04-1946)	23	Villa Suzanne (ISMH 23-12-2009)
12	Statue du Pape Gerbert (ISMH 30-04-1946)	24	Donjon médiéval du château-fort Saint-Etienne (ISMH 02-07-2010)



Monuments classés

Temple gallo-romain de type Fanum au lieu-dit Aron	- le 20/11/1980
Basilique Saint-Géraud dans son ensemble	- le 18/03/1920 et le 27/06/1942
Les trois arcades romanes incluses dans la façade de la maison sise 5, place Saint-Géraud	- le 24/06/1963

Monuments inscrits

L'Eglise Notre-Dame-Aux Neiges en totalité	- le 25/03/1977
La Chapelle d'Aurinques	- le 07/10/1931
La Tour de l'ancien Château Saint-Etienne : les façades et les toitures de la tour	- le 28/06/1974
Les façades et les toitures de l'Hôtel de la Préfecture	- le 10/02/1961
La maison Consulaire	- le 08/05/1926
Les façades et les toitures de la prison, du palais de justice et de la gendarmerie situés 17, 18 et 19 place du Square	- le 04/05/1984
Les jardins et le Château de Fabrègues en totalité y compris le porche et les pièces suivantes avec leur décor : escalier, grande antichambre, salle à manger, salon des quatre saisons, salon Louis XV, salon Empire, bibliothèque (aile Sud), chambre XVIIIème siècle aux lambris peints, chapelle (aile Nord)	- le 05/03/1992
La porte d'entrée du musée rue du Collège	- le 11/10/1930
Les parties suivantes de l'immeuble De Surrel situé 25 rue du collège : façades et toiture y compris le portail d'entrée sur rue, clôture supérieure des jardins, salle située au 1 ^{er} étage de l'aile des communs sur jardin avec son décor.	- le 22/05/1978
La porte de l'immeuble sis 8 rue du Consulat	- le 30/04/1946
Le portail y compris les vantaux de la maison sise 10 rue du Consulat	- le 30/04/1946
Le portail de l'ancien hôtel du Baron de Malras, anciennement situé 16 rue de Lacoste. Entrée de la nouvelle Mairie Place de l'Hôtel de Ville	- le 30/04/1946
La statue du pape Gerbert par David d'Angers, cours Monthyon	- le 30/04/1946
Les façades et les toitures sur cour, l'escalier à voûtes d'ogives et le grand salon avec son plafond à solives de l'Hôtel de Noailles situé 5 rue de Noailles cadastré n° 26 section AK	- le 19/03/1982
Le portail de l'immeuble au fond de l'impasse Vermenouze	- le 30/04/1946
Le portail de la maison sise 1 impasse Vermenouze	- le 30/04/1946
La porte d'entrée de la maison Capelle, 20 rue Vermenouze	- le 30/04/1946
La porte de l'Hôtel du Président Maynard 35 rue Vermenouze	- le 30/04/1946
L'Hôtel de Cebié 12 rue Vermenouze	- le 29/12/2004
Eglise du Sacré Coeur	- le 20/03/2006
Villa Suzanne	-le 23/12/2009
Donjon du château Saint-Etienne	-le 02/07/2010

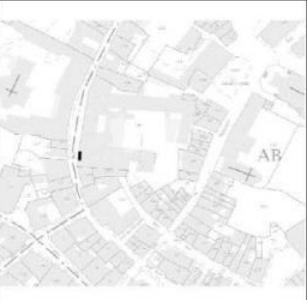
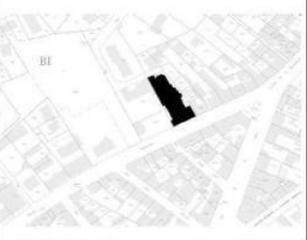
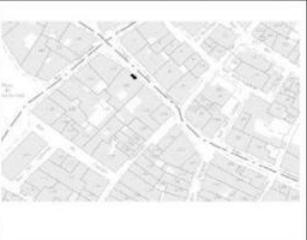
Monuments inscrits situés sur des communes limitrophes

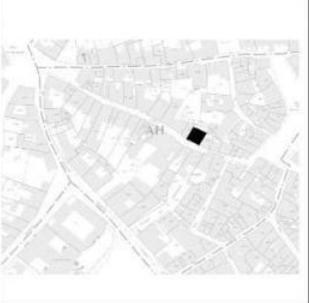
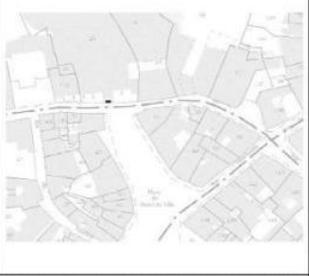
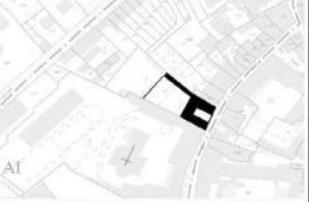
Commune d'Arpajon/Cere : ancien moulin du Pont de Mamou, rue Jean Jaurès, façades et toitures	- le 05/12/1979
Commune d'Ytrac : château de La Martinie en totalité, ainsi que certaines pièces intérieures avec leurs décors	- le 21/08/1989
Commune de Saint-Simon : grange à abside du domaine du Martinet dite « la Grange Vieille », façade et toitures	- le 01/08/1974

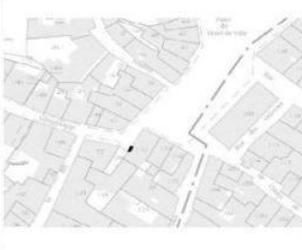
Liste et plan de détail des protections MH (source UDAP du Cantal, juin 2015)

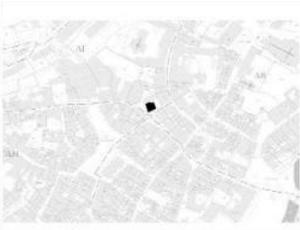
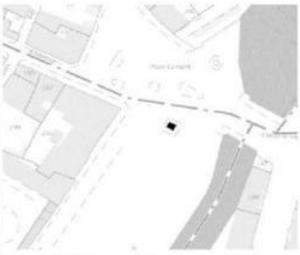
Région Auvergne
 Département 15 - Cantal
 Commune(s) Aurillac – AVAP

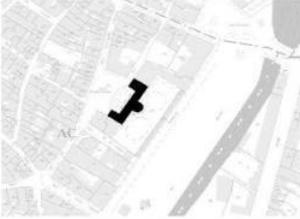
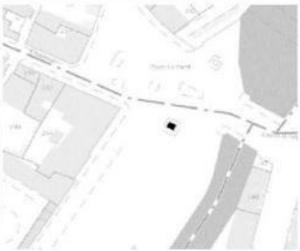
Commune	Appellation	Adresse	Nature de la protection	Etendue de la protection	Id. Agrégée	Ref. Mérimée	Propriété	Ref. cadastrales	Iconographie	Localisation
Aurillac	Abbaye Saint-Géraud		classement	Les parties anciennes comprennent les transepts, la croisée et le chevet avec ses chapelles : classement par arrêté du 18 mars 1920 ; Abbatiale, sauf parties classées : classement par arrêté du 27 juin 1942	I1W21W	PA00093448	commune			
Aurillac	Arcades romanes	Hôpital 5, place St-Géraud	classement	Trois arcades romanes incluses dans la façade (cad. H 211) : classement par arrêté du 24 juin 1963	I2E7T9		personne privée physique	H 211		
Aurillac	Chapelle d'Aurinques		inscription	Chapelle d'Aurinques : inscription par arrêté du 7 octobre 1931	I17OMH	PA00093449	commune			
Aurillac	Château de Fabrègues		inscription	Jardins ; château, y compris le porche et les pièces suivantes avec leur décor : escalier, grande antichambre, salle à manger, salon des Quatre Saisons, salon Louis XV, salon Empire, bibliothèque (aile Sud), chambre 18e aux lambris peints, chapelle (aile Nord) (cad. A 55, 190 (a et b)) : inscription par arrêté du 5 mars 1992	IA0CK1	PA00093745	personne privée physique	A 55, 190 (a et b)		 En noir les maçonneries générant un périmètre de 500 mètres En gris les parcelles ISMH ne générant pas d'abords
Aurillac	Château-fort Saint-Etienne		inscription	Le donjon médiéval du château fort (cad. AK 195) : inscription par arrêté du 2 juillet 2010	I8Z8SE	PA00093450	Commune	AK 16		

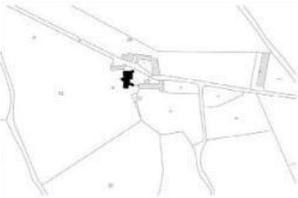
								Export		
Aurillac	Collège des Jésuites	16 rue du Collège		Porte d'entrée : inscription par arrêté du 11 octobre 1930	IJXZLE	PA00093465				
Aurillac	Eglise du Sacré coeur		inscription	L'église en totalité (cad. BI 109) : inscription par arrêté du 20 mars 2006	IHCRMG	PA15000030	association diocésaine			
Aurillac	Eglise Notre-Dame aux Neiges		inscription	Eglise Notre-Dame-aux-Neiges (cad. AE 78) : inscription par arrêté du 25 mars 1977	IUCB9G	PA00093451	commune			
Aurillac	Fanum d'Aron		classement	Temple gallo-romain de type Fanum (cad. BE 360) : classement par arrêté du 20 novembre 1980	ILNZSO	PA00093469	commune			
Aurillac	Maison dite "Hôtel Boschâtel-Beauclair"	6 rue du Consulat	inscription	Porte : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IJ3FQM	PA00093457				

					Export					
Aurillac	Maison dite "Hôtel de Cambefort"	10 rue du Consulat	inscription	Portail y compris les vantaux : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IZ8JJP	PA00093461				
Aurillac	Hôtel de Cèblé	12 rue Vernemouze	inscription	L'hôtel en totalité, y compris les intérieurs avec leurs décors de boiserie et cheminées (escalier, salle à manger du rez-de-chaussée ; salle à manger, salon Directoire, salon Louis XV au premier étage ; salon jaune et chambre à parquet Versailles du deuxième étage ; séchoir du troisième étage) (cad. AH 190) ; inscription par arrêté du 29 décembre 2004	I6B10J	PA15000028	copropriété	section AH n° 190		
Aurillac	Hôtel de Mairas	14 rue de la Coste	inscription	Portail de l'ancien hôtel du Baron de Mairas anciennement situé au 16 rue de Lacoste : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IDWYGC	PA00093459	commune			
Aurillac	Hôtel de Noailles	5 rue de Noailles	inscription	Façades et toitures sur cour, escalier à voûtes d'ogives et grand salon avec son plafond à solives (cad. AH 26) ; inscription par arrêté du 19 mars 1962	I0187X	PA00093453	Copropriété	AH 26		
Aurillac	Hôtel Lasmoles ou Immeuble de Surrel	25 rue du Collège	inscription	Façades et toitures y compris le portail d'entrée sur rue ; clôture supérieure des jardins ; salle située au premier étage de l'aile des communs sur jardins avec son décor (cad. AI 45) ; inscription par arrêté du 22 mai 1978	IR7YTW	PA00093456	personne privée physique	AI 45		

					Export					
Aurillac	Hôtel Maynard	35 rue Verzenouze	inscription	Porte : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IDOR0Z	PA00093455				
Aurillac	Immeuble	1 impasse Verzenouze	inscription	Portail : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IFK5JV	PA00093463				
Aurillac	Immeuble	5 impasse Verzenouze	inscription	Portail : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IHWGT5	PA00093456				
Aurillac	Maison Capelle	20 rue Verzenouze	inscription	Porte d'entrée : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IJJHJY	PA00093464				

								Export		
Aurillac	Maison consulaire	2 rue de la Coste	inscription	Maison consulaire : inscription par arrêté du 8 mai 1926	IG3EHE	PA00093460	personne privée physique			
Aurillac	Palais de justice		inscription	Prison , Palais de justice, gendarmerie : Façades et toitures : inscription par arrêté du 4 mai 1964	I8K7JY	PA00093467	Etat			
Aurillac	Préfecture		inscription	L'hôtel de la préfecture comprenant le salon circulaire du premier étage (cad. AC 276) : inscription par arrêté du 11 octobre 2004	I3A155	PA00093454	Etat	H 569.574.575		
Aurillac	Statue du Pape Gerbert	cours Monthyon	inscription	Statue du Pape Gerbert : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IAP7J9	PA00093468	commune			
Aurillac	Villa Suzanne	3 rue Henri Mondor	inscription	La villa en totalité, y compris ses décors intérieurs aux boiseries en pitchpin et son panneau issu de l'exposition universelle de 1937 (cad. AE 10) : inscription par arrêté du 23 décembre 2009	IGN44G	PA15000043	personne privée physique			

								Export		
Aurillac	Maison consulaire	2 rue de la Coste	inscription	Maison consulaire : inscription par arrêté du 8 mai 1926	IG3EHE	PA00093460	personne privée physique			
Aurillac	Palais de justice		inscription	Prison , Palais de justice, gendarmerie : Façades et toitures : inscription par arrêté du 4 mai 1984	I8K7JY	PA00093467	Etat			
Aurillac	Préfecture		inscription	L'hôtel de la préfecture comprenant le salon circulaire du premier étage (cad. AC 276) : inscription par arrêté du 11 octobre 2004	I3A155	PA00093454	Etat	H 569,574,575		
Aurillac	Statue du Pape Gerbert	cours Monthyon	inscription	Statue du Pape Gerbert : inscription par arrêté du 30 avril 1946	IAP7J9	PA00093468	commune			
Aurillac	Villa Suzanne	3 rue Henri Mondor	inscription	La villa en totalité, y compris ses décors intérieurs aux boiseries en pitchpin et son panneau issu de l'exposition universelle de 1937 (cad. AE 10) : inscription par arrêté du 23 décembre 2009	IGN44G	PA15000043	personne privée physique			

								Export		
Yrac	Château de la Martinie		Inscription	Château, y compris les pièces suivantes avec leur décor : hall (avec les vitraux de la porte d'entrée) , salle à manger (lambris, cheminée et plafond peint) , grand salon du rez-de-chaussée (lambris, cheminée et voûtes peintes) , grand salon du 1er étage (cheminée, lambris et décor peint) , bibliothèque de la tour sud-est (boiseries) (cad. C 436) : inscription par arrêté du 21 août 1989	I394B1	PA00093726	personne privée physique	C 436		
Saint-Simon	Ferme du Martinet Grange Vieille		Inscription	Façades et toitures de la grange à abside dite grange vieille (cad. AY 62) : inscription par arrêté du 1er août 1974	IXRB0B		personne privée physique	AY 62		
Arpajon-sur-Cère	Ancien moulin du Port-de-Mamou	rue Jean-Jaurès	Inscription	Façades et toitures (cad. A 928) : inscription par arrêté du 5 décembre 1979			commune	AD 91		

Les périmètres de 500 m des monuments historiques qui dépassent le périmètre de la ZPPAUP.

Les périmètres de 500 m de 15 monuments historiques sont en toute ou partie

HORS périmètre de la ZPPAUP :

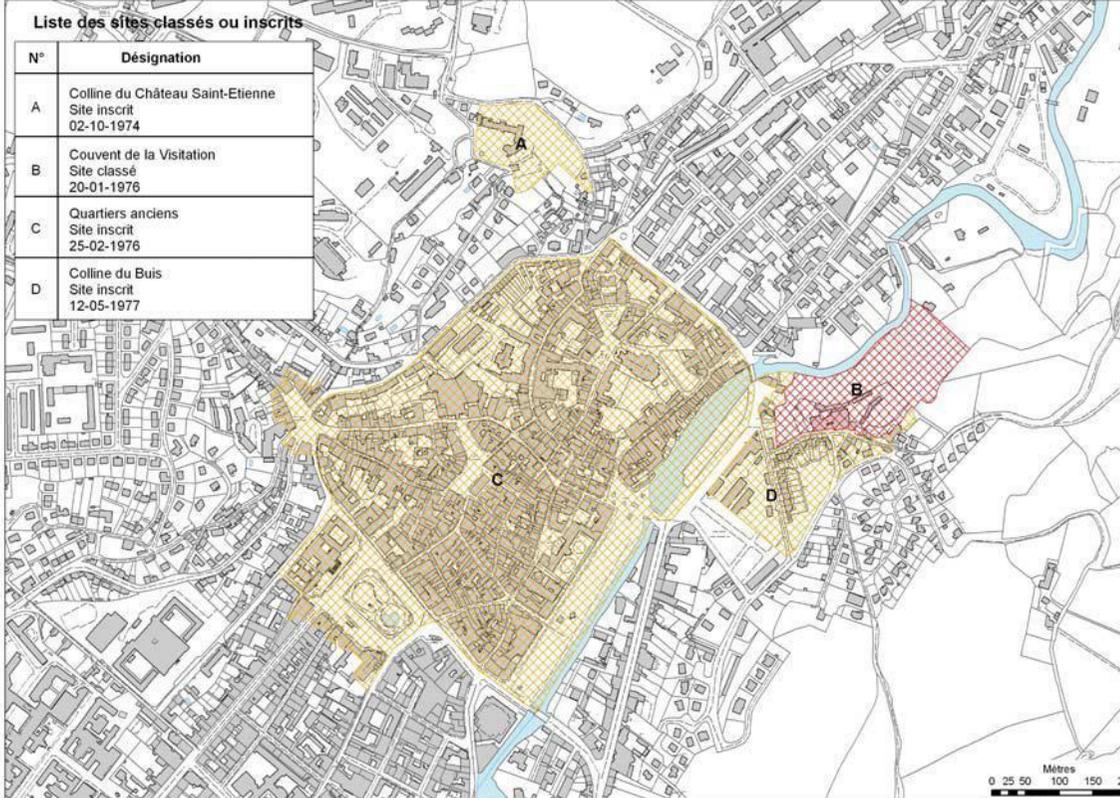
- 3- Chapelle d'Aurinques
- 5- Porte d'entrée de la Maison Capelle
- 8- Portail au fond de l'impasse Vernemouze
- 9- Portail de l'hôtel du Baron de Malras
- 10- Porte de l'Hôtel du "Président Maynard"
- 11- Portail 1 Impasse Vernemouze
- 14- Eglise Notre-Dame-Aux-Neige
- 16- Temple gallo-romain d'Aron
- 17- Hôtel de Noailles
- 18- Façades et toitures du Palais de Justice, de la Prison et de la Gendarmerie
- 19- Château de Fabrègues
- 21- Hôtel de Cébié
- 22- Eglise du Sacré-Cœur
- 23- Villa Suzanne
- 24- Donjon médiéval du château-fort Saint-Etienne

Sur ces monuments historiques, dans le cadre de l'élaboration de l'AVAP et de la révision du PLU, le choix est de :

- Soit élargir le périmètre de l'AVAP au-delà des limites de l'actuelle ZPPAUP, pour englober les périmètres des MH (ou de certains MH)
- Soit engager une procédure d'élaboration de périmètres de protection modifiés sur ces MH

Les 3 monuments protégés implantés sur les 3 communes voisines génèrent des périmètres qui sont hors périmètre de ZPPAUP également.



<p>Site classé : ancien couvent de la visitation <i>ensemble formé par la parcelle n° 49, section AN du cadastre</i> site classé le 20/01/1976</p>											
<p>Sites inscrits : La colline du château Saint-Etienne <i>cadastrée n° 16 section AK</i> site inscrit le 02/10/1974</p>											
<p>L'ensemble formé par la colline du Buis site inscrit le 12/05/1977</p>											
<p>L'ensemble formé par les quartiers anciens : <i>délimités comme suit en partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le boulevard d'Aurinques - le boulevard des Hortes - les limites Sud et Est de la Place Saint-Etienne - la route de Done - le boulevard du Pavatou - la traversée de la place du Buis - le cours d'Angoulême (promenade plantée bordant la Jordanne incluse) - l'axe du Pont Rouge de la Place Gerbert - l'axe de la rivière La Jordanne - le Pont Bourbon prolongeant l'avenue Gambetta - l'avenue Gambetta - le côté Sud du Square Arsène Vermeuzouze - la rue des Carmes - les côtés Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'Eglise ND-Aux-Neiges - les côtés Sud-Ouest de la Place du Général de Gaulle (façades et toitures comprises) - la rue du C. Manhes longeant le côté Ouest du Palais de Justice - la rue du Président Delzons - la place d'Aurinques (façades et toitures comprises) <p>Site inscrit le 25/02/1976</p>	<p>Liste des sites classés ou inscrits</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Colline du Château Saint-Etienne Site inscrit 02-10-1974</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Couvent de la Visitation Site classé 20-01-1976</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Quartiers anciens Site inscrit 25-02-1976</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>Colline du Buis Site inscrit 12-05-1977</td> </tr> </tbody> </table> 	N°	Désignation	A	Colline du Château Saint-Etienne Site inscrit 02-10-1974	B	Couvent de la Visitation Site classé 20-01-1976	C	Quartiers anciens Site inscrit 25-02-1976	D	Colline du Buis Site inscrit 12-05-1977
N°	Désignation										
A	Colline du Château Saint-Etienne Site inscrit 02-10-1974										
B	Couvent de la Visitation Site classé 20-01-1976										
C	Quartiers anciens Site inscrit 25-02-1976										
D	Colline du Buis Site inscrit 12-05-1977										

III.1.3 – Les sites archéologiques

- La loi n°80-532 du 15 juillet 1980, relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance, qui prévoit des sanctions pénales pour quiconque porte atteinte aux monuments ou collections publiques, y compris les terrains comprenant des vestiges archéologiques.

- Le titre III (« Des découvertes fortuites ») de la loi du 27 septembre 1941, portant sur la réglementation des fouilles archéologiques : « Lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines (...), ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou le numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise le ministre des affaires culturelles ou son représentant. (...).

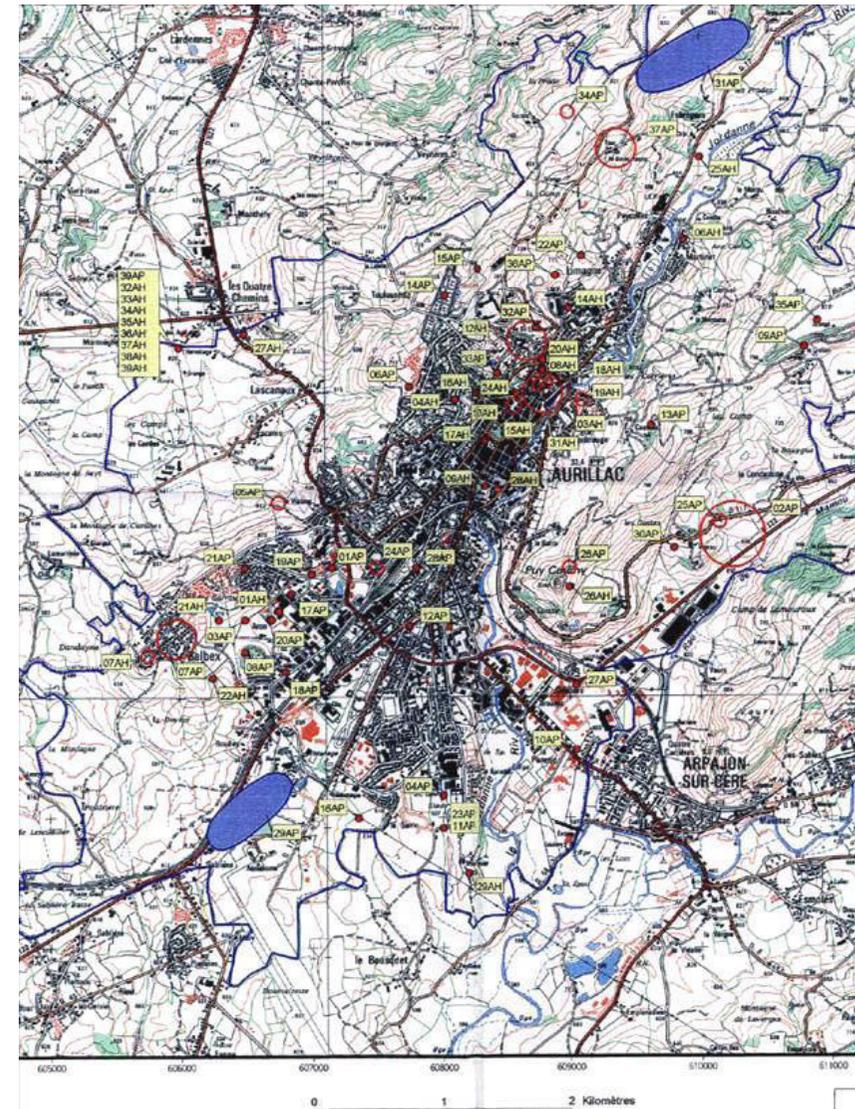
Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ces terrains (...) »

- La loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, ainsi que ses décrets d'application du 16 janvier 2002 :

- Le décret n°2002-89 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

« Art. 1er – Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique définies par la loi du 17 janvier 2001 susvisée. »

- Le décret n°2002-90 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques préventives



- La loi n° 2001-44 du 17 janvier a été modifiée par la loi n° 2003-707 du 1^{er} août 2003 qui substitue notamment aux redevances de diagnostics et de fouilles, une redevance unique sur tout projet d'aménagement portant sur un terrain d'une superficie égale ou supérieure à 3000 m² qu'il y ait ou non par la suite intervention sur le terrain au titre de l'archéologie préventive.

Les dispositions du décret n° 86-192 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme sont appliquées depuis plusieurs années à l'intérieur de deux périmètres restreints de la commune.

L'article 1^{er} du décret 2002-89 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 concernant l'archéologie préventive prévoit la création, par arrêté du préfet de région, de zones géographiques et de seuils de saisine archéologiques à l'intérieur desquels l'ensemble des dossiers de projets de travaux dont la réalisation est subordonnée à un permis de construire, à un permis de démolir ou à une autorisation d'installation sont automatiquement transmis au préfet pour avis.

Ces arrêtés de zonages constituent un instrument de saisine, qui ne préjuge en rien d'éventuelles prescriptions archéologiques sur les autorisations d'urbanisme, comme les périmètres anciennement pris en application du décret n° 86-192.

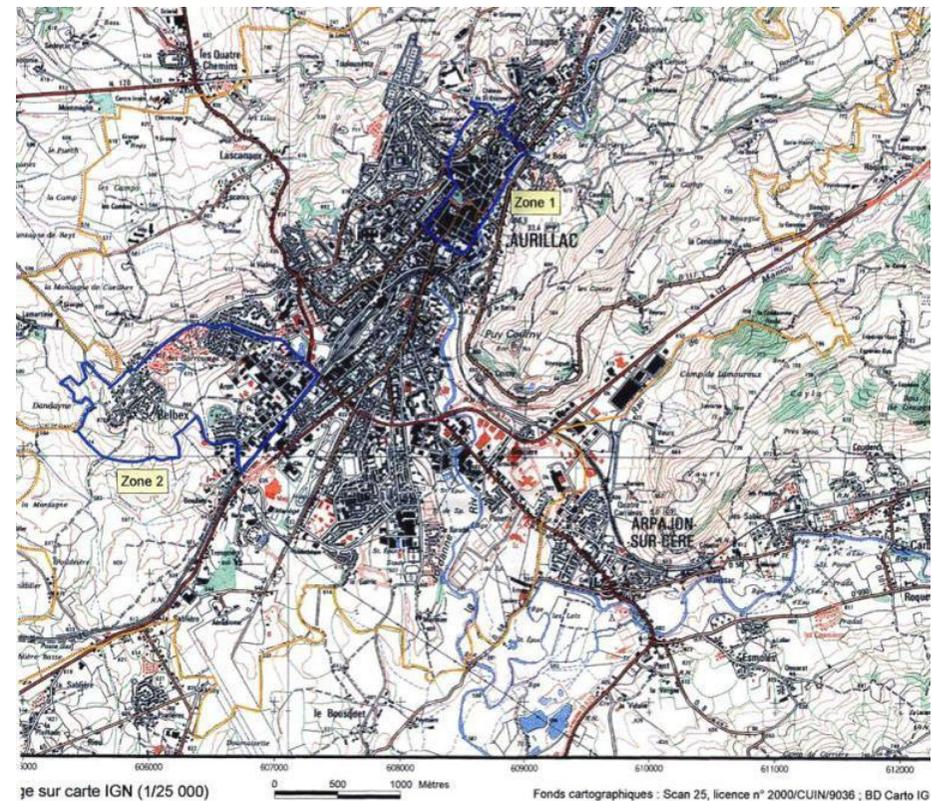
Cet outil de prévention vient en complément des autorisations de lotir, ZAC et de tous dossiers soumis à étude d'impact, pour lesquels la DRAC est saisie automatiquement.

L'objectif premier de cette démarche est d'intégrer les éventuelles procédures archéologiques le plus en amont possible dans les opérations d'aménagement, afin d'éviter les découvertes tardives de contraintes archéologiques préjudiciables à la bonne réalisation de ces projets.

Les deux zones délimitées dans le cadre de cet arrêté correspondent très exactement à celles qui avaient été définies dans le cadre du décret de 1986, elles s'inscrivent donc dans la continuité des procédures mises en place antérieurement.

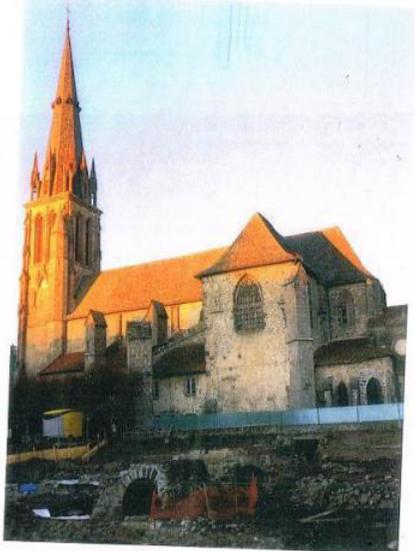
Les deux zones choisies ont été délimitées sur la base de critères scientifiques et patrimoniaux :

- **Dans le centre historique (Zone 1) sont conservés des témoins d'une occupation à l'époque gallo-romaine et surtout les nombreux vestiges en élévation ou enfouis du passé médiéval de la ville, et ce depuis le haut Moyen Age.**
- **Au sud-ouest de la ville, de la ZAC DE Lescudiller à Belbex (Zone 2), il s'agit d'occupations préhistoriques du Paléolithique et du Néolithique, ainsi que du temple monumental gallo-romain d'Aron.**



La loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive a été modifiée par la loi n° 2003-707 du 1^{er} août 2003 qui substitue notamment aux redevances de diagnostics et de fouilles, une redevance unique sur tout projet d'aménagement portant sur un terrain d'une superficie égale ou supérieure à 3000 m² qu'il y ait ou non par la suite intervention sur le terrain au titre de l'archéologie préventive.

SITE DE SAINT GERAUD
Plan des fouilles (extraits)
 Source : ville Aurillac, 2014

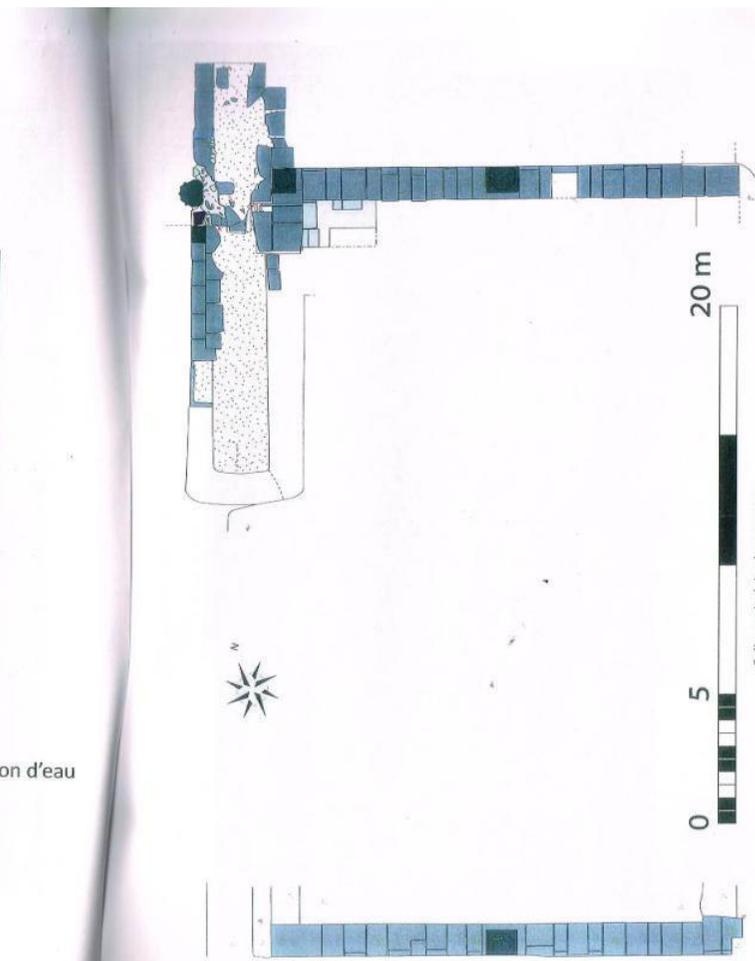


M. SART, Responsable archéologique
 Directeur de l'Archéologie
 Ville d'Aurillac
 15000 AURILLAC
 04 71 22 11 11
 www.aurillac.fr



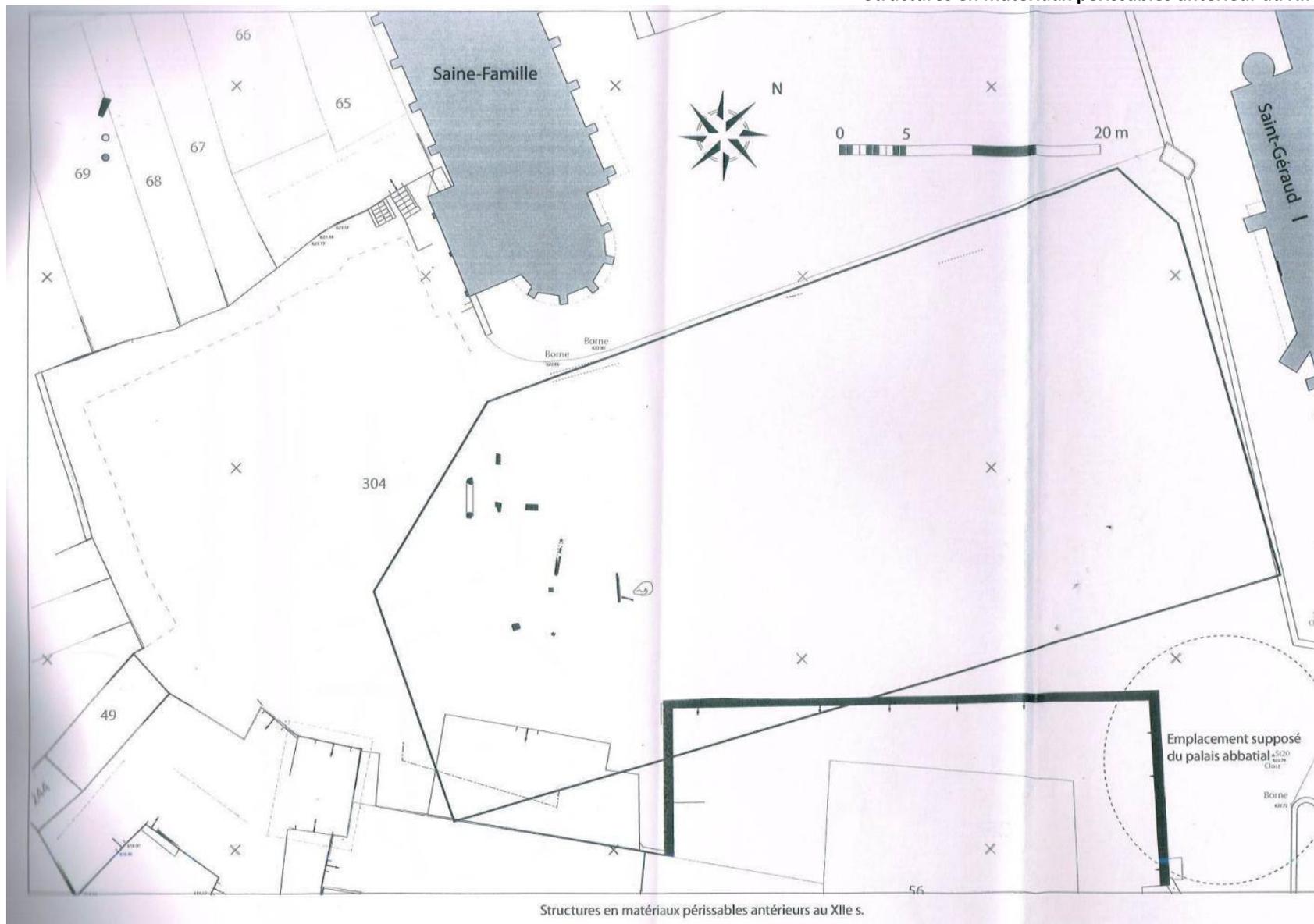
Adduction d'eau

Ilôt Saint-Géraud (Aurillac, 15)
 Réunion du 30 septembre 2014
 Resp. d'opération : Nicolas CLEMENT

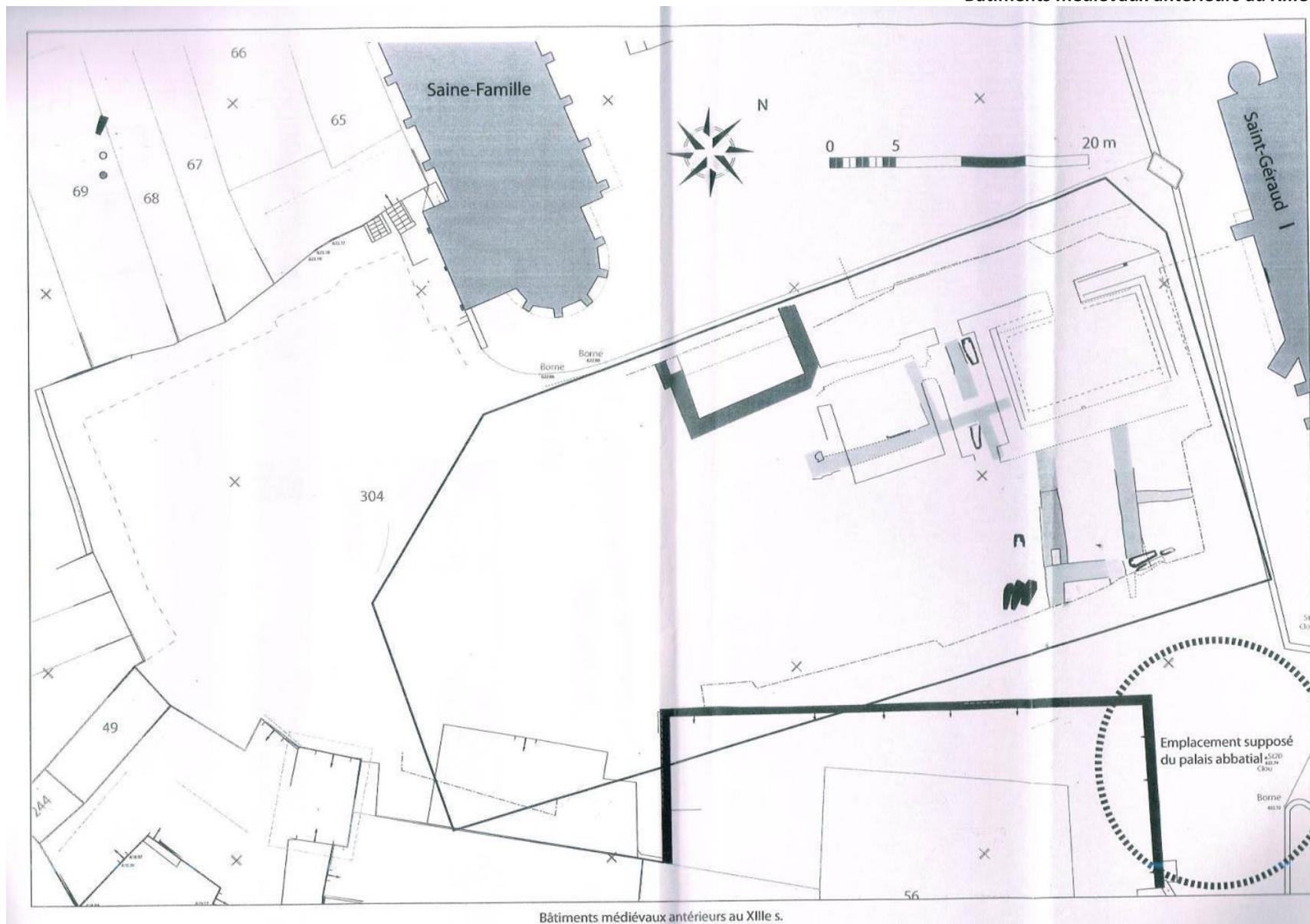




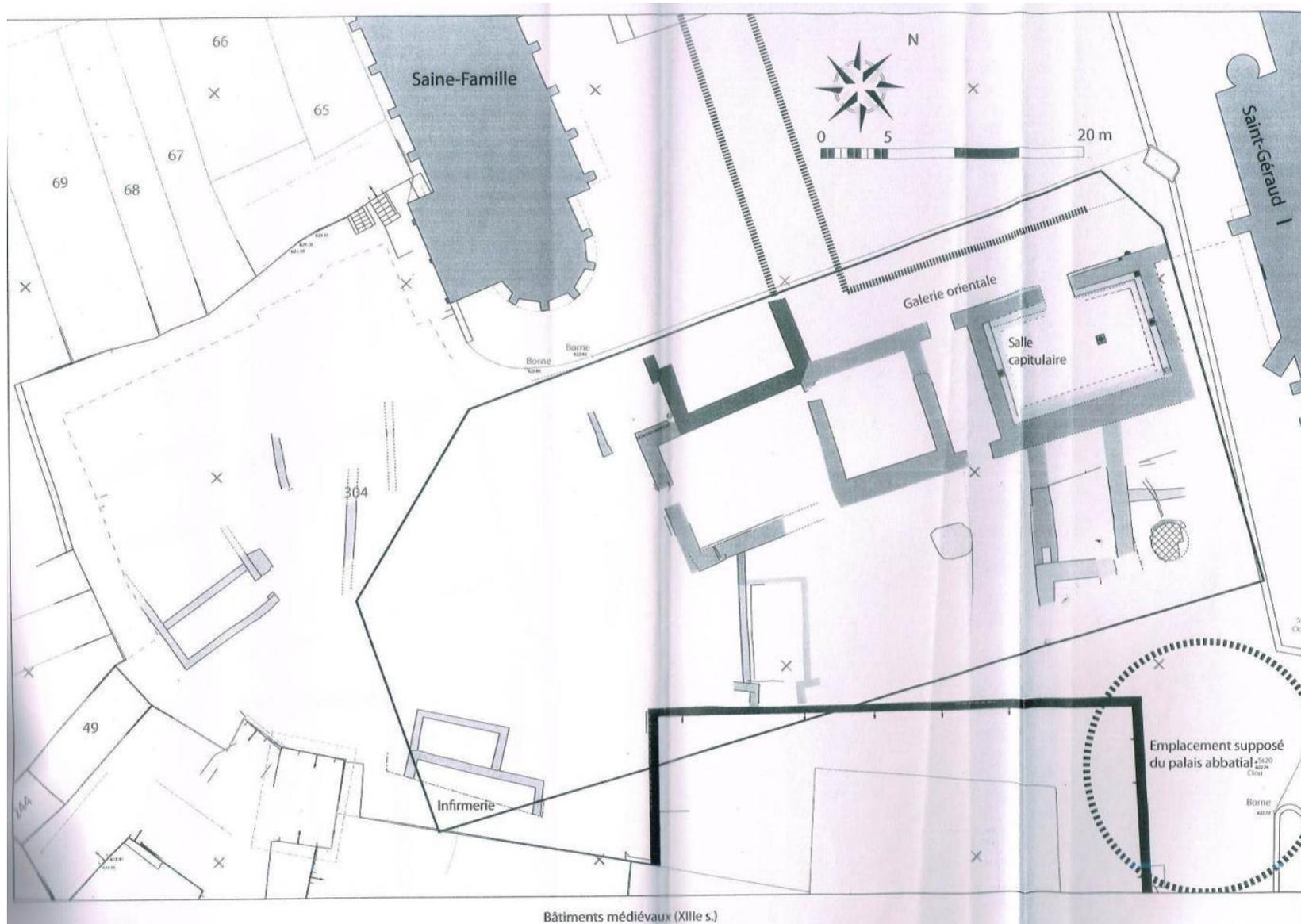
Structures en matériaux périssables antérieur au XIIe s



Bâtiments médiévaux antérieurs au XIIIe s.



Bâtiments médiévaux antérieurs au XIIIe s.





LE TEMPLE GALLO ROMAIN DE ARON

2

Le temple gallo-romain d'Aron

Découvert en 1977 dans le sud-ouest de la commune, au lieu-dit Lescudillier (cadastré BE n°360), il a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1980. Des fouilles de sauvetage ont permis d'établir que ce temple a été utilisé du I^{er} au III^e siècle après Jésus-Christ. Les objets découverts sur le site, ainsi que quelques éléments d'architecture sont conservés au musée d'art et d'archéologie d'Aurillac. Une partie d'entre eux (avec une maquette qui restitue la forme polygonale à 16 côtés du temple, sa cella entourée d'une galerie de circulation, son enceinte sacrée et son allée sacrée) est présentée au public.

Une prospection du département du Cantal faite par un archéologue local, Alphonse Vinatié (1924-2005), a permis de repérer trois autres sanctuaires antiques à Landeyrat et Allanche, ainsi que des sites possible à Celles, Charmensac, et Mauriac Vernols. Il s'agit d'un fanum dont la forme polygonale est unique, mais qui peut être comparée à celle polygonale à l'extérieur et circulaire à l'intérieur de Mauriac (Cantal) qui est plus typique de l'Ouest de la Gaule et dont on retrouve des spécimens à Saint-Gervais en Vendée et à Chassenon en Charente (département). Le site se trouve désormais au sein d'un petit jardin municipal, à la limite entre une zone pavillonnaire et une zone industrielle.



LE SITE DE BELBEX



La parcelle semi-circulaire n°158. Un promontoire resté vierge (potager actuel). Un site archéologique potentiel.



Maison 15^e - 16^e siècles agrandie au 18^e siècle (parcelle 174)

Jour chartré suggérant un premier état de construction aux 15^e - 16^e siècles.

La grange du 18^e siècle (p. 174)

ZONE A



Vue générale

Vue du bâtiment roman (p. 147)

Bâtiment roman (p. 147)

Bâtiment roman (p. 147)

Maison 15^e - 18^e siècles (p. 151)

Maison 16^e siècle (p. 273)

ZONE B

Au nord-est de l'ancienne motte, un promontoire de forme oblongue (B) domine le paysage. Très urbanisé au 20^e siècle, il conserve sur son flanc sud-est, des murs en pierre et quelques demeures antérieures au 17^e siècle.



Vue générale. À droite, la zone B marquée dans la ligne de crête de la zone A

Maison du 18^e siècle (p. 205)

Maison du 18^e siècle (p. 99)

Murs en pierre

Entrée nord-est de la zone (front rocheux)

III.2 – CONTRAINTES SUPRACOMMUNALES

Les servitudes d'utilité publique

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SOURCE PLU EN VIGUEUR, PAC PLU 2015, ACTUALISATION MH 2015

DENOMINATION	SITE ET LIEU	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	PRISE EN COMPTE DANS L'AVAP
AC1 MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques	<ul style="list-style-type: none"> - Temple gallo-romain de type Fanum, parcelle n° 360, lieu-dit Aron - Basilique Saint-Géraud dans son ensemble - Les trois arcades romanes incluses dans la façade de la maison sise 5, place Saint-Géraud - L'Eglise Notre-Dame-Aux Neiges en totalité, - La Chapelle d'Aurinques - La Tour de l'ancien Château Saint-Etienne : les façades et les toitures de la tour - Les façades et les toitures de l'Hôtel de la Préfecture, délimité par les jardins sur le Cours Monthyon et la rue Transparot, et par la place Maillard - La maison Consulaire - Les façades et les toitures de la prison, du palais de justice et de la gendarmerie situés 17, 18 et 19 place du Square - Les jardins et le Château de Fabrègues en totalité y compris le porche et les pièces suivantes avec leur décor : escalier, grande antichambre, 	Monuments classés parmi les M.H. : <ul style="list-style-type: none"> - le 20/11/1980 - le 18/03/1920 et le 27/06/1942 - le 24/06/1963 Monuments inscrits : <ul style="list-style-type: none"> - le 25/03/1977 - le 07/10/1931 - le 28/06/1974 - le 10/02/1961 - le 08/05/1926 - le 04/05/1984 - le 05/03/1992 	Les périmètres de 500 m de 15 monuments historiques sont en toute ou partie HORS périmètre de la ZPPAUP : Chapelle d'Aurinques Porte d'entrée de la Maison Capelle Portail au fond de l'impasse Vernemouze Portail de l'hôtel du Baron de Malras - Porte de l'Hôtel du "Président Maynard" - Portail 1 Impasse Vernemouze - Eglise Notre-Dame-Aux-Neige - Temple gallo-romain d'Aron - Hôtel de Noailles - Façades et toitures du Palais de Justice, de la Prison et de la Gendarmerie - Hôtel de Cébié - Villa Suzanne - Donjon médiéval du château-fort Saint-Etienne → leurs rayons débordent sur la partie ouest de la commune, essentiellement composée de lotissements et de collectifs - Château de Fabrègues → rayon qui débord sur les espaces naturels au nord de la commune - Eglise du Sacré-Cœur → rayon qui débord sur la partie ouest et sud de la commune, dans le tissu urbain d'entrée de ville et de la gare Sur ces monuments historiques, dans le cadre de

DENOMINATION	SITE ET LIEU	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	PRISE EN COMPTE DANS L'AVAP
	<p>salle à manger, salon des quatre saisons, salon Louis XV, salon Emprie, bibliothèque (aile Sud), chambre XVIIIème siècle aux lambris peints, chapelle (aile Nord)</p> <p>- La porte d'entrée du musée rue du Collège</p> <p>- Les parties suivantes de l'immeuble De Surrel situé 25 rue du collège : façades et toiture y compris le portail d'entrée sur rue, clôture supérieure des jardins, salle située au 1^{er} étage de l'aile des communs sur jardin avec son décor. I</p> <p>- La porte de l'immeuble sis 8 rue du Consulat</p> <p>- Le portail y compris les vantaux de la maison sise 10 rue du Consulat</p> <p>- Le portail de l'ancien hôtel du Baron de Malras, anciennement situé 16 rue de Lacoste. Entrée de la nouvelle Mairie Place de l'Hôtel de Ville</p> <p>- La statue du pape Gerbert par David d'Angers, cours Monthyon</p> <p>- Les façades et les toitures sur cour, l'escalier à voûtes d'ogives et le grand salon avec son plafond à solives de l'Hôtel de Noailles situé 5 rue de Noailles cadastré n° 26 section AK</p> <p>- Le portail de l'immeuble au fond de l'impasse Vermenouze</p> <p>- Le portail de la maison sise 1 impasse Vermenouze</p> <p>- La porte d'entrée de la maison Capelle, 20 rue Vermenouze</p>	<p>- le 11/10/1930</p> <p>- le 22/05/1978</p> <p>- le 30/04/1946</p> <p>- le 30/04/1946</p> <p>- le 30/04/1946</p> <p>- le 30/04/1946</p> <p>- le 19/03/1982</p> <p>- le 30/04/1946</p> <p>- le 30/04/1946</p> <p>- le 30/04/1946</p>	<p>l'élaboration de l'AVAP et de la révision du PLU, le choix est de :</p> <p>Soit élargir le périmètre de l'AVAP au-delà des limites de l'actuelle ZPPAUP, pour englober les périmètres des MH (ou de certains MH)</p> <p>- Soit engager une procédure d'élaboration de périmètres de protection modifiés sur ces MH</p>

DENOMINATION	SITE ET LIEU	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	PRISE EN COMPTE DANS L'AVAP
	<ul style="list-style-type: none"> - La porte de l'Hôtel du Président Maynard 35 rue Vermenouze - L'Hôtel de Cebié 12 rue Vermenouze <ul style="list-style-type: none"> - Eglise du Sacré Cœur - Villa Suzanne - Donjon du château Saint-Etienne - Commune d'Arpajon/Cere : ancien moulin du Pont de Mamou, rue Jean Jaurès, façades et toitures - Commune d'Ytrac : château de La Martinie en totalité, ainsi que certaines pièces intérieures avec leurs décors - Commune de Saint-Simon : grange à abside du domaine du Martinet dite « la Grange Vieille », façade et toitures 	<ul style="list-style-type: none"> - le 30/04/1946 - le 29/12/2004 <ul style="list-style-type: none"> - Le 20/03/2004 - Le 23/12/2009 - Le 02/07/2010 Monuments inscrits situés sur des communes limitrophes dont le périmètre déborde : <ul style="list-style-type: none"> - le 05/12/1979 - le 21/08/1989 - le 01/08/1974 	<p>Ces MH sont en dehors de la commune et leurs débordent sur la commune d'Aurillac : établissement de PPM par l'UDAP</p>
AC2 Sites classés et inscrits	Ensemble formé par la parcelle n° 49, section AN du cadastre, ancien couvent de la visitation	Site classé le 20/01/1976	
	<ul style="list-style-type: none"> • La colline du château Saint-Etienne • L'ensemble formé par la colline du Buis • L'ensemble formé par les quartiers anciens et délimités comme suit en partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : 	<ul style="list-style-type: none"> Sites inscrits : <ul style="list-style-type: none"> - le 02/10/1974 - 15/03/1976 - 12/05/1977 	Les sites inscrits et le site classé sont compris dans

DENOMINATION	SITE ET LIEU	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	PRISE EN COMPTE DANS L'AVAP
	<ul style="list-style-type: none"> - le boulevard d'Aurinques - le boulevard des Hortes - les limites Sud et Est de la Place Saint-Etienne - la route de Done - le boulevard du Pavatou - la traversée de la place du Buis - le cours d'Angoulême (la promenade plantée bordant la Jordanne incluse) - l'axe du Pont Rouge de la Place Gerbert - l'axe de la rivière La Jordanne - le Pont Bourbon prolongeant l'avenue Gambetta - l'avenue Gambetta - le côté Sud du Square Arsène Vermeuzouze - la rue des Carmes - les côtés Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'Eglise Notre-Dame-Aux-Neiges - les côtés Sud-Ouest de la Place du Général de Gaulle (façades et toitures comprises) - la rue du capitaines Manhes longeant le côté Ouest du Palais de Justice - la rue du Président Delzons - la place d'Aurinques (façades et toitures comprises) 	- 25/02/1976	le périmètre de l'AVAP.

DENOMINATION	SITE ET LIEU	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	PRISE EN COMPTE DANS L'AVAP
I3 GAZ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Canalisation Viviez-Aurillac diamètre 200 mm	Déclarée d'utilité publique par arrêté ministériel du 25 septembre 1981 publié au J.O. du 10 octobre 1981.	Sans objet
I4 ELECTRICITE Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Lignes : 225 KV MOLES-RUEYRES 1 90 KV AURILLAC-JUSSAC 90 KV AURILLAC-GATELIER	Acte 1932 Acte du 18/02/1991 DUP du 13/12/1951	Sans objet
PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre électrique d'Aurillac-Préfecture Centre d'Aurillac-Caussac	Décret interministériel du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables aux abords du centre électrique Décret interministériel du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables aux abords du centre.	Sans objet
	Centre radioélectrique d'Aurillac-Aérodrome (Tour de contrôle et Radio Goniomètre)	Décret interministériel du 9 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables pour la protection des réceptions contre les perturbations électromagnétiques au voisinage du centre. Le décret du 4 Mars 1985 instituant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques au voisinage du centre radioélectrique d'Aurillac-Aérodrome (Tour de Contrôle) est abrogé.	Sans objet
	Autour de la station Aurillac Central Téléphonique : - création d'une zone de garde de 500 m de rayon - création d'une zone de protection de 1000 m de rayon.	Décret du 22 février 1990	Sans objet

DENOMINATION	SITE ET LIEU	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	PRISE EN COMPTE DANS L'AVAP
PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Station d'Aurillac les Gazards Réseau Hertzien du Causse Clermont-Ferrand Aurillac (tronçon Auriac-Aurillac) Centre radioélectrique d'Aurillac-Caussac	Décret interministériel du 27 janvier 1975, instituant des servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage de la station.	
PT3 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques			Sans objet
T1 VOIES FERREES Servitudes relatives aux chemin de fer			Sans objet
T5 Servitudes aéronautiques de dégagement			Sans objet
T8 Servitudes de protection des installations de navigation et d'atterrissage		Arrêté n°2006-381 du 21 mars 2006 portant approbation du PEB au bruit de l'aérodrome d'Aurillac.	Sans objet

IV – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

IV.1 - INVENTAIRES ET PROTECTIONS

IV.1.1 - Sites Natura 2000

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces et/ou habitats et mis en place afin de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires. Ce réseau est composé de :

- La Directive « Oiseaux », relative à la conservation des espèces d'oiseaux sauvages, qui met en place des Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- La Directive « Habitats-Faune-Flore », avec la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), établit un cadre pour la conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. L'objectif de ce réseau est que les espèces et les habitats protégés atteignent un état de conservation favorable afin d'assurer le maintien des populations à long terme.

Le territoire de la commune d'Aurillac est concerné par le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR8301095 « Lacs et rivières à Loutres». Ce périmètre, d'une superficie de 425 ha répartis sur les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, soit 95 communes, englobe le lit majeur de la rivière de la Jordanne et couvre des milieux variés fortement liés aux actions de l'eau (crues, résurgence de sources, remontées de nappes).

La rivière est le support d'une végétation variée qui l'encadre, caractérisée par des boisements alluviaux composés principalement d'aulnes, de frênes, et de peupliers.

Loutre d'Europe La Jordanne appartient à la Zone Spéciale de Conservation « **Lacs et rivières à Loutres** » (FR8301095) qui concerne l'Auvergne. Cette dernière est une des régions dont le rôle est décisif pour la conservation de la Loutre d'Europe, mammifère dont l'aire de répartition est actuellement modifiée. La Jordanne est donc reconnue comme cours d'eau prioritaire pour héberger des populations et constituer un corridor de reconquête utilisé par cette espèce.

Pour assurer sa survie, La Loutre d'Europe a, entre autres, besoin d'une eau de bonne qualité, de ressources alimentaires suffisantes, d'une liberté de circulation et d'abris au niveau des berges. Il apparait donc primordial d'assurer ces besoins, c'est à dire de veiller au bon état chimique et écologique des eaux, au maintien des berges et de limiter la fragmentation du milieu.

Sur Aurillac, le site Natura 2000 recouvre 2.2 ha au nord du territoire communal et au nord de la limite de l'AVAP.

IV.1.2 - Les zones humides identifiées

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

EPIDOR, établissement public territorial du bassin de la Dordogne, a réalisé en 2007 une cartographie des zones à dominante humide sur son territoire, sur la base d'un travail d'analyse numérique et de télédétection. Cette démarche a permis d'identifier des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, notamment sur la commune d'Aurillac.

Ces zones s'étendent sur 98,2 hectares, soit 3% de la surface communale, et sont en majeure partie représentées par des prairies humides. Quelques boisements humides sont également présents en bordure de la Jordanne, au nord de la commune. Par ailleurs, la DDT du Cantal a réalisé en 2012 un atlas des zones humides, sur la base d'un pré inventaire qui avait été réalisé en 2009 par le Conseil Général.

Cette démarche de caractérisation des zones humides s'est traduite par un travail de terrain, avec repérage, délimitation et description de chaque zone humide. Même si cet atlas couvre une faible partie de la commune et date de quelques années, il permet dans un premier temps de confirmer les zones à dominante humide identifiées par EPIDOR au sud-ouest de la commune et de fournir dans un second temps des données fiables quant à la présence de zones humides, qu'il convient de protéger autant que possible de toute construction, remblaiement, drainage, etc.

Principaux Enjeux

- Limiter le développement urbain sur les zones humides identifiées (Atlas DDT), avec la mise en place de prescriptions
- Porter une attention particulière aux zones à dominante humide identifiées (EPIDOR) dans le cadre de projets d'aménagements : travail de terrain afin de confirmer ou d'infirmer le caractère humide du site en cas de projet de développement

Les zones humides identifiées ne sont pas dans le périmètre de l'AVAP. Le secteur de Belbex est proches des zones humides identifiées.

IV.1.3 - Trois zones péri-urbaines majeures : les périmètres d'inventaire ZNIEFF

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des zones à grand intérêt biologique et en bon état de conservation. Elles font l'objet d'inventaires pour permettre de mieux identifier les milieux sensibles qui seront à prendre en compte dans le cadre de projets d'aménagements. Sur l'agglomération d'Aurillac trois ZNIEFF de type 1 sont présentes.

Les 3 ZNIEFF sont HORS AVAP.

ZNIEFF de type 1 « Environs du Puy de Vours Coteaux de Yolet » (Identifiant 830009006) :

Ce site se présente sous la forme de deux coteaux de roches sédimentaires qui s'étendent sur 384 hectares à l'est d'Aurillac. On y trouve des prairies mésophiles, des boisements de Chênes et également des pelouses calcicoles riches en orchidées qui constituent l'habitat d'intérêt majeur de la ZNIEFF. Ces dernières sont sujettes à l'envahissement par la fruticée au niveau de Yolet. Le sol calcaire permet le développement d'une flore spécifique avec quelques espèces rares en Auvergne telles que la Gentiane cilié, l'Orchis guerrier. Cette végétation s'accompagne d'un cortège d'insectes intéressants comme par exemple le Miroir, espèce peu présente en Auvergne.

HORS AVAP

ZNIEFF de type 1 « Gravières et Prairies d'Espinassol » (Identifiant 830020432) :

D'une superficie de 442 hectares, Les Gravières et Prairies d'Espinassol s'étendent à l'Ouest d'Aurillac. Le paysage est marqué par un vaste plateau agricole, dominé par l'élevage bovin. De nombreuses sources d'eau rejoignant la Saurthe structurent le site et forment un réseau de zones humides. Entre ces zones humides et les zones de pâturage subsiste un réseau bocager, et quelques boisements de frênes et d'aulnes. Cette mosaïque d'habitats permet le développement de nombreuses espèces remarquables, telles que la Loutre d'Europe, la Chevêche d'Athéna et la Cordulie à corps fin. Trois secteurs d'extractions de granulats sont également présents sur le site, dont deux sont encore en activité.

HORS AVAP

ZNIEFF de type 1 « Gravières d'Arpajon » (Identifiant 830020202) :

Les Gravières d'Arpajon s'étalent sur 83 hectares au niveau de la commune d'Arpajon-sur-Cère et en bordure d'Aurillac. Ce site est une vaste zone humide née de la confluence de la Cère avec la Jordanne. Une grande diversité de milieux sont présents : une forêt de Frênes et d'Aulnes, des eaux mésotrophes, des prairies humides eutrophes,... Ces milieux humides sont favorables au développement d'insectes tel que l'Agrion délicat et également d'oiseaux comme par exemple le Martin pêcheur et la Pie grièche à tête rousse. A noter que ces zones humides ont été fortement impactées par le creusement de gravières.

HORS AVAP

IV.1.4 - Un Espace Naturel Sensible : Le Puy Courny.

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Espace Naturel Sensible (ENS)

Il s'agit d'un outil mis en place par les Départements visant à préserver et sauvegarder la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. En Cantal, la gestion des ENS se fait de manière concertée, avec la désignation d'une collectivité comme porteur de projet. La mise en place d'un ENS s'accompagne également de l'aménagement d'espaces d'ouverture au public afin de développer la sensibilisation à l'Environnement.

La commune d'Aurillac compte un Espace Naturel Sensible (ENS) : le Puy Courny.

Situé à 761 mètres d'altitude, le Puy Courny domine la ville et le bassin d'Aurillac et offre une vue panoramique de la commune.

Un sentier de découverte a été mis en place, sensibilisant les Aurillacois au patrimoine culturel du site et à l'environnement

Sa partie basse, site d'une ancienne carrière, est aujourd'hui le siège de boisements où l'on retrouve diverses espèces de conifères (Douglas, Epicea) et de feuillus (Chêne pédonculé, Orme, Châtaigner).

Des prairies bocagères sont également présentes, ainsi que des falaises et une mare au niveau de l'ancien front de taille.

IV.1.5 - L'identification de la Trame Verte et Bleue

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

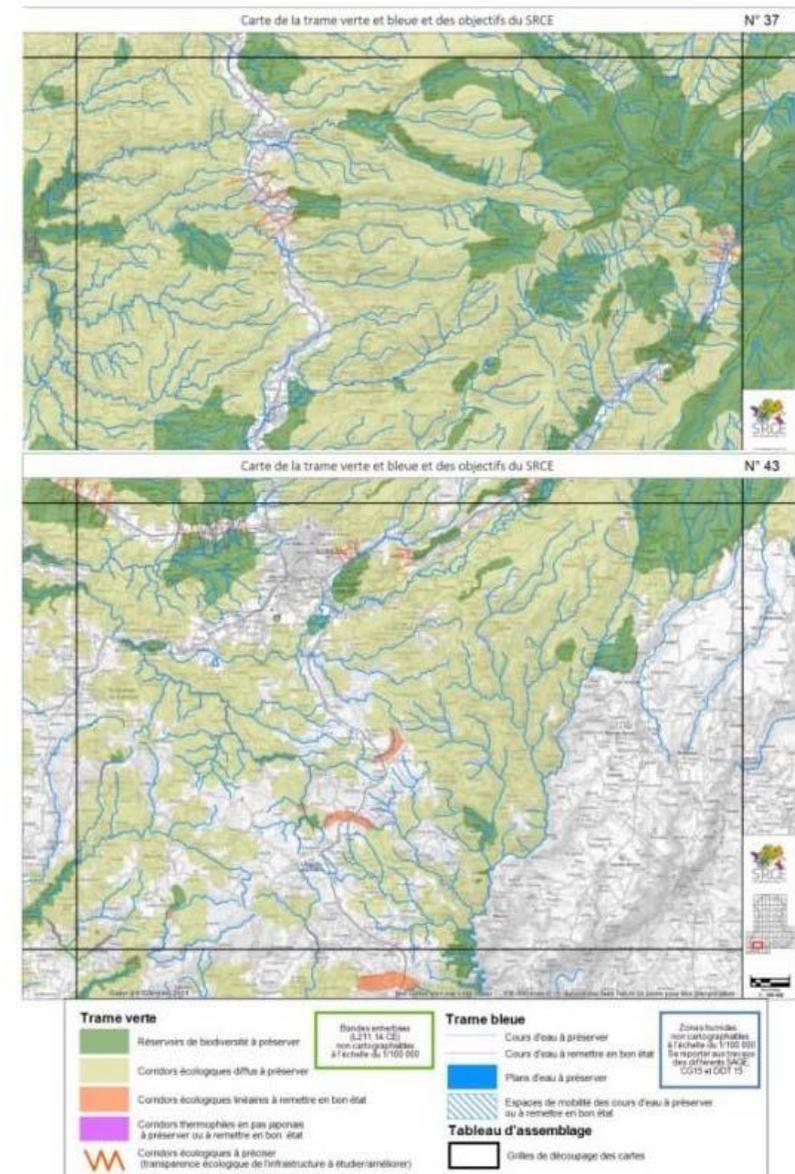
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (SRCE) est un nouveau schéma d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue. Son objectif principal est d'identifier le réseau écologique qu'il convient de préserver afin d'assurer les déplacements des espèces animales et végétales. Ce document est élaboré par l'Etat et la Région concernée et comprend trois choses distinctes :

- Une analyse des enjeux régionaux sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.
- La cartographie de la Trame verte et bleue.
- Un plan d'actions constitué de mesures contractuelles et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.

Le SRCE d'Auvergne a été rendu public en 2014 et identifie les principaux enjeux relatifs à la mise en place des continuités écologiques. **Les milieux ouverts** (prairies, landes et pelouses, cultures...), occupant la majorité du territoire, constituent un patrimoine naturel important à préserver. **L'artificialisation des sols et la déprise agricole** sont les principales préoccupations du plan d'action du SRCE en ce qui concerne le maintien de ces milieux. Le SRCE traite également des **milieux boisés**, avec la prise en compte des haies arborescentes et arbustives comme corridors écologiques. Il préconise des **pratiques de gestion sylvicole** favorables à la biodiversité, notamment par la mise en place d'un réseau de vieux bois. Par ailleurs l'Auvergne se situe en tête des bassins hydrographiques de Loire-Bretagne et d'Adour-Garonne, ce qui lui confère un rôle déterminant quant à la ressource en eau. Ce territoire présente un important réseau hydrographique et les **milieux aquatiques et humides** y sont donc très présents. Les principaux enjeux identifiés à l'issue du diagnostic sont de **maintenir l'intégrité de la dynamique fluviale** des cours d'eau et des zones humides, ainsi que de **remettre en bon état la continuité écologique** et sédimentaire. Les actions prioritaires identifiées concernent la qualité écologique des eaux, la restauration de la circulation piscicole et du transport sédimentaire.

Enfin, le SRCE traite des éléments fragmentants qui peuvent interagir négativement avec les continuités écologiques. L'urbanisation, la pollution lumineuse, les infrastructures de transport et les dispositifs aériens ont notamment été identifiés au niveau de la commune d'Aurillac.



Le SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

Le « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT) est l'outil de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il sert de cadre de référence pour les politiques sectorielles traitant des problématiques relatives à l'organisation de l'urbanisme, de l'habitat, de l'aménagement commercial, de l'environnement... Les communes sont à l'origine de la création de ce document et ce sont les élus qui sont les responsables de son élaboration.

Le SCoT contient :

- Un rapport de présentation
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

A l'heure actuelle, le SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC), comprenant 89 communes, est en cours d'élaboration. On peut néanmoins avoir accès à la « Note d'enjeux de l'Etat » et au « porter à connaissance ».

Il a été noté que le BACC est le territoire le moins pourvu en zonages Natura 2000 du Département du Cantal. Il témoigne néanmoins de sites riches d'un point de vue faunistique et floristique et de nombreuses zones humides, lui conférant un véritable intérêt écologique.

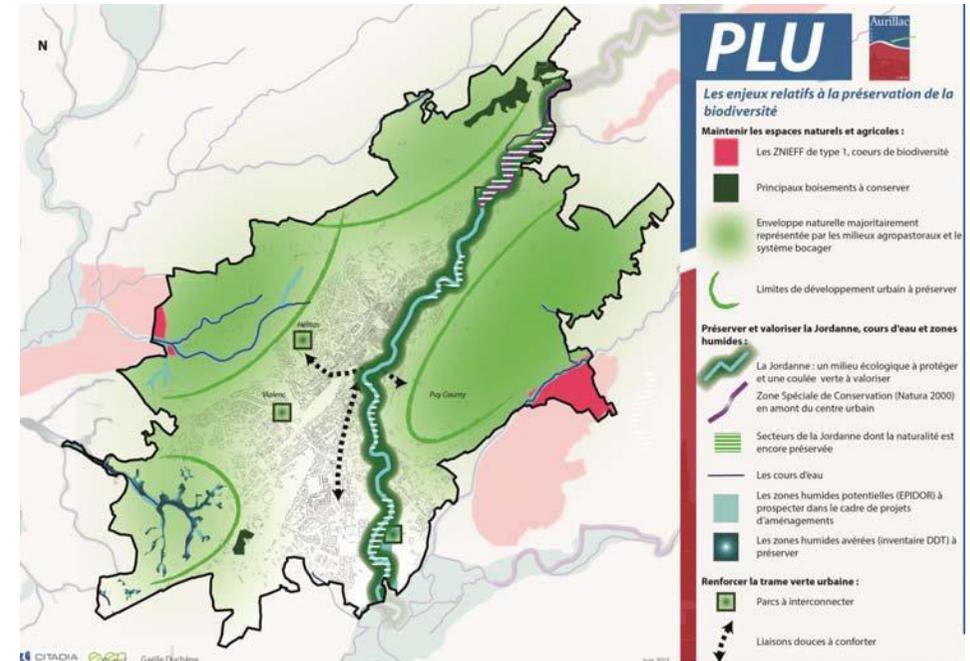
En ce qui concerne la commune d'Aurillac, on note une pression plus forte en termes de rejets dans l'environnement, ceci dû à l'urbanisation.

La note d'enjeux de l'Etat préconise donc de développer la gouvernance des zones Natura 2000 et des ZNIEFF, notamment en proposant des classements avec arrêtés préfectoraux de protection sur des zones menacées par l'urbanisation ou l'intensification des pratiques agricoles.

Ces nouveaux périmètres pourront par ailleurs servir de support à la mise en place de réservoirs de biodiversité.

De plus, le milieu bocager devrait être pris en compte comme « forêt linéaire » et intégré comme continuité écologique. Les bocages feront d'ailleurs l'objet de classement afin de permettre le bon état des continuités forestières.

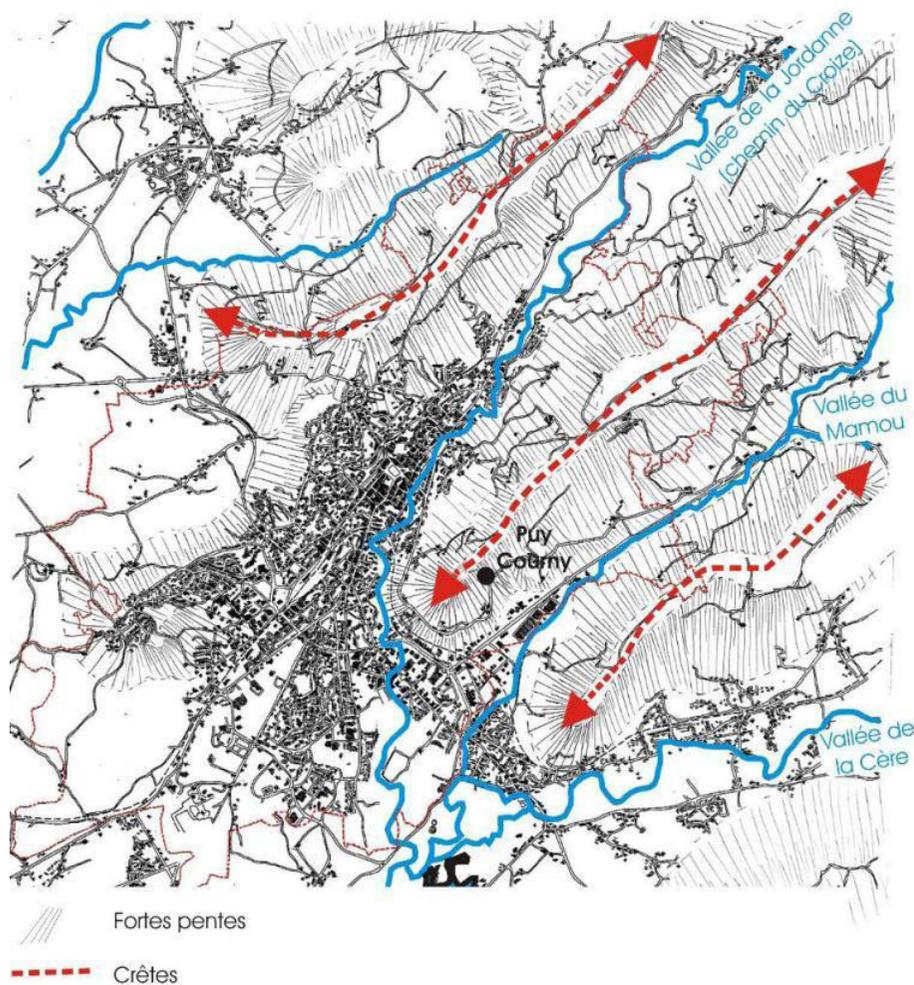
Trame verte et bleue du PLU arrêté :



L'AVAP est compatible avec la TVB du PLU arrêté.

IV.2 - HYDROGRAPHIE – CLIMAT

IV.2.1 – L'hydrographie



Relief, ligne de crêtes et vallées. Carte GHECO



Belles vues sur les façades des maisons bordant la Jordanne
Photos GHECO

Le cours d'eau principal traversant le territoire communal est la rivière la Jordanne. Affluent de la Cère, elle traverse le centre urbain d'Aurillac pour rejoindre la Cère au sud de l'agglomération. Orientée Nord-est/Sud-ouest, la vallée de la Jordanne est relativement encaissée dans sa partie amont et s'évase plus largement au niveau de la plaine collinaire d'Aurillac.

Elle prend sa source dans les hauteurs du Puy Mary et coule approximativement de Nord-Est à Sud-Ouest, dans une vallée encaissée sur tout son parcours jusqu'en débouché dans la plaine de la Cère. A la hauteur d'Aurillac, la rivière coule entre la chaîne du Puy Courny vers l'Est qui domine la ville d'environ 80 mètres et, vers l'Ouest, la chaîne de la Route des Crêtes dont l'altitude est voisine de celle de la précédente.

La ville d'Aurillac, de par sa situation géographique dans la vallée, entretient un rapport privilégié avec la haute vallée de la Jordanne qui remonte vers le Puy Mary : elle en est, à la fois, la porte d'entrée et le débouché naturel. La Jordanne est le véritable fil conducteur d'Aurillac, même si l'urbanisation récente a eu tendance à nier l'existence de la rivière.

Ce lien privilégié entre la ville d'Aurillac et son environnement s'est exprimé au cours de l'histoire : les berges de la Jordanne ont été des lieux de promenade et de convivialité importants dans la vie des Aurillacois (le Gravier, les Prades).

Depuis la fin du 19^e siècle, l'évolution de la ville qui s'est faite le dos à la rivière a oblitéré des continuités, des constructions ont bloqué les passages.



La traversée du centre ville par la Jordanne



Facettes urbaines et rurales de la vallée de la Jordanne

Photos GHECO

Aujourd'hui, l'objectif de la commune est de revaloriser le rôle de la rivière, des aménagements de promenades ont permis la reconquête de plusieurs espaces en bord de Jordanne mais des blocages subsistent, notamment au niveau des Prades, du camping ..., liés à des problèmes de foncier ou de site (relief, bâti...).

Source : diagnostic révision PLU, 2015 – Citadia :

A l'ouest de la commune :

- Ruisseau d'Antuéjoul
- Un affluent du ruisseau Veyrières
- **Au Nord de la commune :**
- Ruisseau Veyrières
- **A l'est de la commune :**
- Ruisseau de Mamo

D'après l'état des lieux préparatoire du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 réalisé en 2013 :

-La Jordanne est classée en état écologique médiocre. Le cours d'eau subit des pressions liées à des rejets de stations d'épuration (industrielles et domestiques) et à une altération de la continuité écologique. Cependant, de nombreux travaux d'amélioration des dispositifs d'assainissement des eaux usées réalisés sur l'agglomération d'Aurillac se sont rapidement traduits par une amélioration de la qualité de ce cours d'eau. Des analyses réalisées en septembre 2012 pour la CABA sur le secteur d'Aurillac ont révélé pour la Jordanne une bonne qualité d'eau pour le paramètre Phosphore, et une très bonne qualité vis-à-vis des Matières en Suspension et, de l'Ammonium (classes de qualité définies par les Agences de l'eau).»

-Le ruisseau de Mamou est défini en état écologique moyen, du fait de pollutions azotées diffuses d'origine agricole, et de façon secondaire du fait de rejets de stations d'épuration industrielles et de pollutions industrielles.

-Le ruisseau de Quitiviers est classé en état moyen. Des pressions liées aux rejets de stations d'épuration industrielles, aux débordements des déversoirs d'orage et aux pollutions diffuses azotées d'origine agricole seraient à l'origine de cet état.

-Le ruisseau de Veyrières est en bon état écologique, même s'il subit de nombreuses pressions liées aux rejets de stations d'épuration domestiques, aux débordements des déversoirs d'orage et à de l'azote d'origine agricole.

La qualité des cours d'eau présents sur Aurillac est donc moyennement satisfaisante sur le plan écologique. Le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 prévoit l'atteinte du bon potentiel écologique d'ici 2027 pour la Jordanne et l'atteinte du bon état écologique pour le ruisseau de Quitiviers d'ici 2021. Par ailleurs, les objectifs d'atteinte du bon état écologique et chimique en 2015 du SDAGE 2010-2015 concernant les ruisseaux de Mamou et de Veyrières ont été remplis, la qualité des cours d'eau semble donc s'améliorer.

Par ailleurs, le Contrat d'Animation Territoriale Haute Dordogne, porté par Epidor sur la période 2012-2014 et englobant le territoire de la CABA, a conduit, notamment, à la réalisation d'un diagnostic très fin des activités agricoles et des pressions qu'elles génèrent. Celui-ci a été lancé en 2015 et est réalisé par la Chambre d'Agriculture. Il s'agit d'une première étape vers la définition de mesures visant à réduire les impacts qualitatifs mais aussi quantitatifs des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Sur le bassin de la Cère, ce sont les pratiques d'élevage qui sont particulièrement ciblées.

IV.3 - ECONOMIES D'ÉNERGIES

IV.3.1 – Les documents cadres pour le développement des énergies renouvelables

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Le SRCAE Auvergne a été approuvé en juillet 2012 et définit les objectifs suivants :

- une réduction de 22,4% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 2007, qui s'élèvent à 12,6 Mtonnes eqCO2 (soit une émission par habitant supérieure à la moyenne nationale),
- une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles enregistrées en 1990,
- une production des énergies renouvelables équivalente à 30% de la consommation énergétique finale en 2020, soit un doublement de la proportion en 2008 (14,3%).

Pour atteindre ces objectifs, le document d'orientations du SRCAE définit 16 orientations sectorielles, 8 orientations transversales,

- affiche des actions en matière d'urbanisme visant à maîtriser l'étalement et la dispersion des constructions ainsi qu'à organiser et aménager les espaces de vie par un urbanisme viable et agréable
- ambitionne un effort particulièrement important en matière d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, afin notamment de lutter contre la précarité énergétique des ménages.
- définit des modalités visant à favoriser le recours aux modes alternatifs au véhicule particulier représentent environ 50% des émissions de CO2 du secteur des transports en Auvergne.
- vise la réduction des émissions de GES du secteur du transport des marchandises et de déchets (via la création d'infrastructures de traitement locales).

Le Plan Climat de la CABA

La CABA est engagée dans une démarche de Plan Climat en 2009. La première phase effective du Plan Climat, relative à l'élaboration d'un diagnostic appelé « Bilan Carbone », s'est achevée au printemps 2012. Les résultats de cette collecte ont permis de repérer les plus gros facteurs d'émissions de GES et ainsi d'identifier des pistes d'actions. Un conseil participatif « Plan Climat » constitué d'acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations...) a désormais en charge l'élaboration du plan d'actions définitif (encore en cours au 30/06/2015).

Le premier poste émetteur de GES concerne le déplacement des personnes (22% des émissions). La majeure partie de ces émissions sont engendrées par l'usage de l'automobile. (85%)

Le second poste émetteur de GES sur le territoire de la CABA est lié à l'activité agricole (20%) et plus particulièrement à l'élevage de bovins (soit 96% des émissions de l'agriculture).

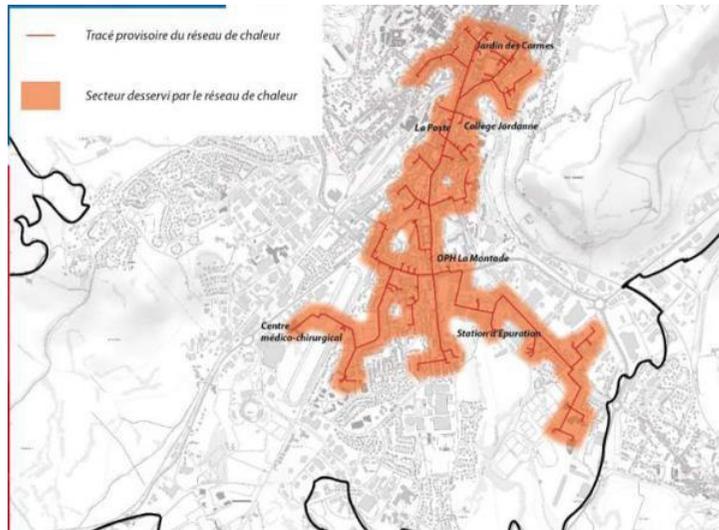
Le secteur résidentiel représente 14% des émissions de GES. Ceci s'explique par un parc résidentiel constitué principalement de logements individuels, qui plus est, vieillissant, et par l'utilisation d'énergie fossile émettant de forte quantité de GES (fioul, gaz...)

Les Réseaux de chaleur de la commune

Projet de réseau de chaleur de la ville d'Aurillac :

Le futur réseau de chaleur de la Ville, d'une longueur de 14 km environ, desservira près de **120 bâtiments** répartis sur un vaste secteur délimité par le centre-ville (jardin des Carmes), l'hippodrome, le boulevard de Canteloube, la D920 et aura la possibilité de s'étendre au niveau du quartier sud.

Il chauffera ainsi une vingtaine de **bâtiments communaux** (écoles, centre social, crèche...), une vingtaine **d'équipements tertiaires** publics et privés (collèges, clinique, piscine, cité administrative...), 12 bâtiments de **logements sociaux** et une soixantaine d'immeubles de **logements collectifs**.



Le réseau fonctionnera toute l'année et sera raccordé à une **chaufferie bois, couvrant environ 90% des besoins** annuels, alimentée principalement par des plaquettes forestières (70%) complétées par des bois d'emballage (25%) et dans une moindre mesure par des produits connexes de scierie (5%). Un complément au gaz sera nécessaire pour les périodes de forte demande. La **chaufferie sera implantée sur le site de l'Yser**, à proximité de la station d'épuration. Les travaux seront engagés courant 2017.

La valorisation des eaux usées

L'incinérateur de boues à la **station d'épuration de Souleyrie** a été mis en service à l'automne 2010 dans le but de valoriser l'énergie produite par l'incinérateur des boues d'épuration et de répondre en partie aux besoins énergétiques du **centre aquatique**. Il fonctionne aujourd'hui à 70% de ses capacités, le facteur limitant étant la quantité de boues fournies. Son fonctionnement actuel permet de couvrir annuellement entre 40 et 45% besoins énergétiques du centre aquatique.

Le bois énergie

Le département du Cantal est occupé par 27,7% de forêts, dominées par les feuillus ce qui représente un potentiel de développement de la filière bois énergie locale. Celle-ci rencontre naturellement un écho très favorable dans le Cantal. Une véritable filière s'est mise en place à l'échelle du département, impliquant les collectivités locales, les

entreprises et les particuliers. Une grosse entreprise de sciage est notamment installée à Arpajon-sur-Cère. Les conditions sont ainsi réunies pour permettre à la filière bois énergie départementale de prendre un véritable essor. Mais les réalisations de grande envergure restent encore marginales Sur le territoire de la CABA, 5 chaufferies collectives et 6 chaufferies « industrielles » (d'entreprises) sont en activités au 1er janvier 2013. La commune d'Aurillac compte actuellement 2 chaufferies collectives alimentant :

- Le centre hospitalier Henri Mondor à Aurillac et le lycée Emile Duclaux
- Le Lycée agricole d'Aurillac (chaufferie créée à la fin des années 1990)

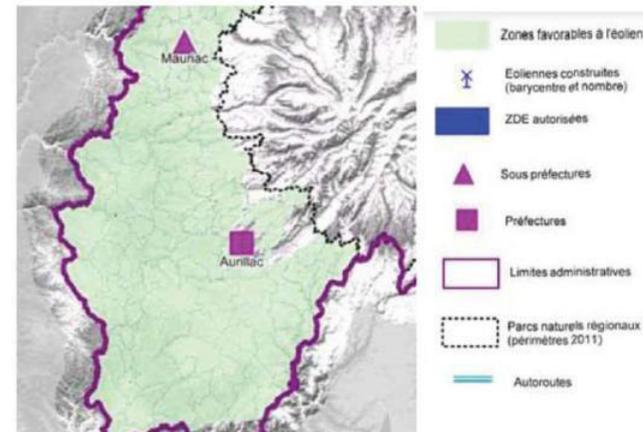
L'éolien

Carte des zones favorables au développement de l'énergie éolienne en Auvergne – Zoom sur l'Ouest du Cantal Source : Schéma Régional Eolien 2012

Le schéma régional éolien détermine des zones favorables au développement de l'énergie éolienne au regard de multiples critères (vitesse des vents, zone d'inventaire écologique, zones urbaines, paysages, risques...). Cette analyse révèle ainsi un potentiel de développement de l'éolien dans le Sud-ouest de la CABA, secteur dont fait partie Aurillac.

Dans ce secteur on ne recense pour le moment aucune réalisation.

Des projets ont été étudiés à proximité d'Aurillac, dont un sur Velzic (enquête publique réalisée fin 2014) mais ils sont actuellement stoppés en raison, notamment, d'une forte contestation locale.



Carte des zones favorables au développement de l'énergie éolienne en Auvergne – Zoom sur l'Ouest du Cantal Source : Schéma Régional Eolien 2012

Le solaire

Sur la commune d'Aurillac, plusieurs opérations de grande envergure ont vu le jour :

- **Un champ photovoltaïque au sol a été implanté sur des emprises aéroportuaires.**
- **Deux hangars liés à l'activité aéroportuaire sur le site de l'aéroport de Tronquières ont été recouverts de panneaux photovoltaïques.**
- L'entreprise Matière a mis en place un parc photovoltaïque en août 2014 au lieu-dit le Croizet. Il est situé dans le prolongement du Puy Courny et s'intègre bien dans le paysage.
- **L'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur plusieurs écoles de la Ville d'Aurillac (école des Alouettes, école Tivoli...)**
- **L'implantation de panneaux sur les toitures de nombreux bâtiments agricoles sur l'ensemble du territoire.**

La méthanisation :

Cette filière émerge en Auvergne puisque 3 exploitations agricoles ont investi depuis 2010 dans une unité de méthanisation. Par ailleurs, de nombreuses études de faisabilité sont en cours de réalisation. Mais une seule de ces unités est présente dans le Cantal, à Saint-Santin-des-Maurs. Pourtant, du fait de la forte présence de l'activité agricole sur le bassin d'Aurillac, la filière méthanisation, issue de la fermentation de matière organique provenant en majeure partie des fermes, représente un fort potentiel de développement.

La CABA souhaite étudier l'opportunité de développer la méthanisation à travers un projet de valorisation des produits dérivés issus de plusieurs activités (abattoirs, restauration collective, industries fromagères...) qui ne sont pas valorisés, mais aussi de déchets verts ou de boues d'épuration. Une étude visant à identifier finement le gisement local et le type de filière à créer est lancée courant 2014.

La géothermie

Le terme « géothermie » désigne les processus permettant d'exploiter les phénomènes thermiques internes du globe pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur.

La composition géologique de la région présente de nombreux atouts pour le développement de la géothermie. Cependant, le sous-sol auvergnat étant très complexe, le potentiel n'est pas encore très connu. C'est pourtant dans le Cantal qu'est recensée la source du Par, la plus chaude d'Europe (82°C), sur la commune à Chaudes-Aigues. C'est sur cette même commune qu'un projet innovant et très

ambitieux de construction d'une centrale électrique géothermique est actuellement à l'étude. D'une puissance nominale de 5MW, elle pourrait alimenter en électricité une ville de 10 000 habitants.

La géothermie très basse énergie est une forme qui peut, quant à elle, être exploitée à l'échelle individuelle, à l'aide de Pompes à Chaleur (PAC) qui utilisent la chaleur du sol ou des eaux souterraines. Malgré la méconnaissance du potentiel local, les réalisations dans ce domaine sont de plus en plus courantes, et notamment sur le territoire de la CABA. Ainsi, on recense notamment (de façon non exhaustive) quelques équipements communaux (mairie, école) chauffés en géothermie sur Ytrac et Vézac.

Aucune réalisation de grande ampleur n'est actuellement recensée sur la commune d'Aurillac.

L'hydroélectricité

Le territoire du SCOT est limitrophe de la commune de Saint-Etienne-Cantalès, laquelle accueille une centrale hydroélectrique majeure, implantée dans la vallée de la Cère. Le développement de cette forme de valorisation énergétique est néanmoins très limité sur le territoire, en raison des impacts écologiques que génèrent de tels ouvrages : déplacements des poissons migrateurs, modifications morphologiques des cours d'eau, etc.

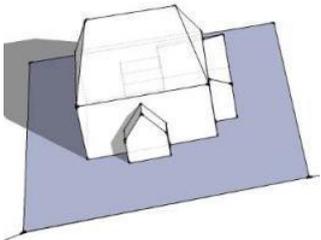
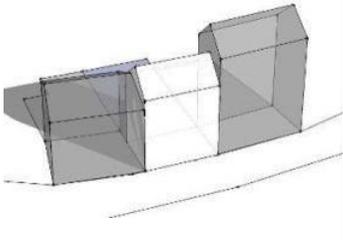
Le Schéma de cohérence entre production hydroélectrique et bon état des milieux aquatiques, réalisé par Epidor en 2012 sur le bassin de la Dordogne, révèle l'impossibilité de créer de nouveaux ouvrages sur la plupart des cours d'eau traversant la CABA, au regard des enjeux écologiques qu'ils présentent, en dehors de la Jordanne. Cependant, ces cours d'eau sont d'ores et déjà ponctués de très nombreux seuils pouvant potentiellement faire l'objet d'une valorisation hydroélectrique.

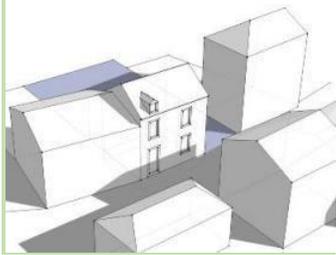
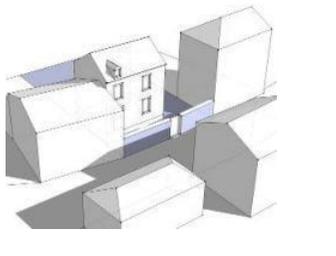
Ce potentiel apparaît cependant mince et doit impérativement faire l'objet d'études de faisabilité approfondies.

ENJEUX

- **La réduction des consommations énergétiques, en priorité dans le secteur du bâti, en travaillant dès l'amont des opérations sur les formes bâties et le bioclimatisme**
- **La réhabilitation du parc bâti vieillissant, et en particulier des logements collectifs, en lien avec les objectifs de renouvellement urbain et de résorption de la vacance**
- **La prise en compte du projet de réseau de chaleur dans les choix d'urbanisation et de densification pour un éventuel raccordement ultérieur**
- **La diversification des ressources énergétiques locales valorisées**

IV.3.2- Impact des modes d'implantation sur la performance énergétique

Mode d'implantation	Illustration	Typologie concernée	Volet : urbain / paysager / architectural	Impact sur la performance énergétique
Immeuble isolé sur sa parcelle 		-Hôtel particulier	Volet urbain <ul style="list-style-type: none"> Associé à une faible densité urbaine 	- consommation liée aux déplacements
		-Habitat pavillonnaire de lotissement	Volet Paysager <ul style="list-style-type: none"> Grandes parcelles : présence de végétation importante recul des limites séparatives 	- systèmes énergétiques difficilement partagés (coût ; performance) +/- ombrage lié à la végétation : confort d'été, réduction des gains hivernaux + favorise la transparence vers le paysage depuis la voie, si la végétation ou les murs ne font pas masque
		-Habitat pavillonnaire d'étagement	Volet architectural <ul style="list-style-type: none"> bâtiment détaché 	- 5 faces déperditives : 4 façades et la toiture (dans une moindre mesure, le sol) à isoler, protéger
Immeuble mitoyen, sur ses limites latérales 		-Habitat dense d'origine médiévale (maison avec grande aile, maison étroite sans jardin)	Volet Urbain <ul style="list-style-type: none"> Associé à une moyenne / forte densité 	+ déplacements moins consommateurs (doux, moindre distance, quartier centraux) + possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes ventilation, etc.)
		-Parcelles en lanières	Volet paysager <ul style="list-style-type: none"> associé à une façade principale sur rue jardins profonds, privés 	+/- selon l'orientation de la façade rue ou jardin : si la façade sud est sur l'espace public, intégration de dispositifs énergétique plus difficile + prise d'air frais, captage par le sol possible, ventilation naturelle favorisée (sécuriser les ouvrants pour la ventilation de nuit)
		-Habitat de faubourg (immeuble avec jardin à l'arrière, îlots avec des immeubles de chaque côté)	Volet architectural <ul style="list-style-type: none"> mitoyen sur au moins une limite linéaire sur rue réduit 	+ surface déperditive réduite : l'isolation peut être réduite si les bâtiments mitoyens sont occupés, +/- prise en compte des architectures voisines pour toute modification à la façade + isolation phonique facilitée

Mode d'implantation	Illustration	Typologie concernée	Volet : urbain / paysager / architectural	Impact sur la performance énergétique
<p>Immeuble à l'alignement sur rue</p> 		<p>-Habitat dense d'origine médiéval (« immeubles placard »)</p>	<p>Volet urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associé à une moyenne/forte densité urbaine • Passage direct privé/rue <p>Volet paysager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jardins profonds, privés <p>Volet architectural :</p> <ul style="list-style-type: none"> • front bâti continu avec les voisins • Ne pas empiéter sur esp. public 	<p>+ déplacements moins consommateurs</p> <p>+ possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes ventilation, etc.)</p> <p>+ animation des rues, facilité de déplacements doux et sentiment de sécurité et d'appartenance</p> <p>+ Le jardin protégé de la rue devient privé : prise d'air frais, captage par le sol possible, ventilation naturelle favorisée (sécuriser les ouvrants pour la ventilation de nuit)</p> <p>+/- prise en compte des architectures voisines pour toute modification de la façade</p> <p>+/- : l'isolation par l'extérieur ne peut gêner le passage public</p>
<p>Immeuble en recul par rapport à la voie</p> 		<p>-Maisons bourgeoises</p> <p>-Tissu des collèges</p>	<p>Volet urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si faible recul : <p>Volet paysager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jardin « de devant » <p>Volet architectural :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recul de voies étroites : 	<p>+ faible recul souvent associé à moyenne-forte densité : déplacements courts facilités</p> <p>+ si le jardin est paysagé : présence d'arbres crée de l'ombre et atténue le vent, participe à l'animation des espaces publics</p> <p>+ ventilation plus agréable pour les occupants : bruits et odeurs de la voie diminués</p> <p>+ Si permet une façade mieux éclairée : gains gratuits par les fenêtres, incite à garder ses volets ouverts grâce à l'espace intime du recul.</p>

IV.3.3 - ORIENTATIONS ET ILLUSTRATIONS RELATIVES AUX ECONOMIES D'ENERGIE EN BATI ANCIEN

L'ISOLATION DU BATI ANCIEN

D'après : plaquette « isolation », Pays d'Art et d'Histoire Communauté de communes du Pays de Saint-Flour/Margeride / STAP 15/CAUE 15
Le Pays d'art et d'Histoire a produit, en collaboration avec le STAP et le CAUE, une plaquette sur la thématique du bâti ancien.

Il n'existe pas de solution universelle.

Le choix dépend de chaque bâtiment, de ses atouts et de ses faiblesses.

La décision reposera sur des critères thermiques et économiques et dépendra aussi de l'hygrométrie, des matériaux, et surtout de l'aspect architectural de l'édifice.

Avant d'isoler un bâti ancien, trouver un équilibre entre :

- isolation thermique efficace ;
- ventilation ;
- amélioration hygrothermique.

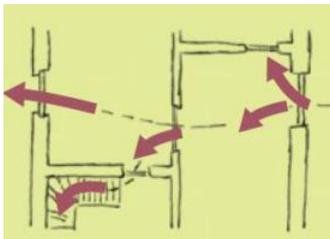
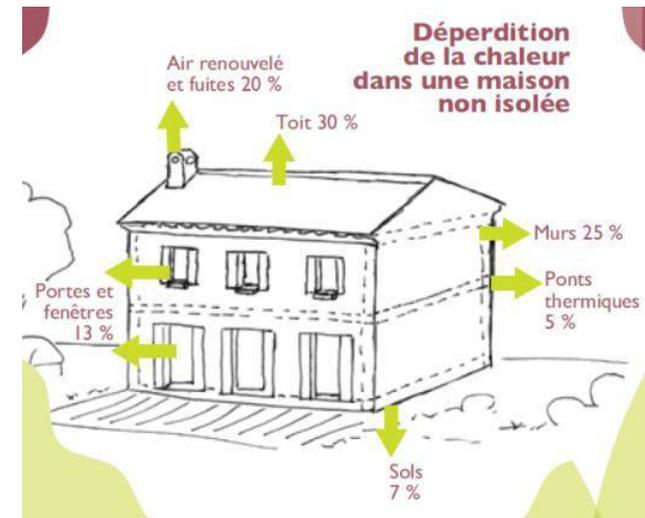
En isolant la maison, on diminue la circulation de l'air et cela peut entraîner une diminution de la qualité de l'air et des émanations de molécules toxiques.

Pour cela, il faut ventiler :

- par une ventilation naturelle ;
- par une ventilation mécanique contrôlée, VMC de type simple flux hygroréglable.

L'objectif doit être de maintenir la qualité hydrique des murs anciens, qui « respirent » en évitant des isolants étanches.

Il faut vérifier l'état de l'humidité au pourtour de la construction, et prévoir un drainage si nécessaire pour éviter les remontées par capillarité.



DETERMINATION DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

a -LA REGLEMENTATION THERMIQUE

Règlementation thermique en vigueur au moment de la rédaction de l'AVAP : la RT 2012.

Tous travaux doivent tendre vers la mise aux normes (thermique ou autres normes comme celle des circuits électriques par exemple).

La RT 2012 détermine des objectifs différents pour les bâtiments neufs (construction neuves, agrandissements et surélévations ...) et pour les bâtiments existants.

Elle fixe la consommation maximale pour les besoins de chauffage et de refroidissement, de ventilation et d'autres équipements internes à la maison. Elle fixe le débit de fuites d'air maximal également, ainsi que les températures de confort à respecter.

Les moyens pour arriver à ces objectifs peuvent être

- passifs (isolation, orientation des fenêtres, ombrage permanent, présence d'une cave etc...),
- ou actifs : usager ou équipement automatique qui varie l'ombrage, la ventilation, la quantité de chauffage ou des systèmes de capteurs d'énergie (solaire, éolienne et géothermique...) qui créent chaleur ou électricité.

La réglementation thermique prend difficilement en compte les cas particuliers du patrimoine où des travaux mettraient en danger la qualité des matériaux et leur mise en œuvre.

La mise en place d'une aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) définit l'aspect extérieur et la qualité du cadre de vie des espaces publics et urbains, mais souvent le patrimoine et la qualité d'un bâtiment se juge également par la conservation des intérieurs originaux. Ainsi, si l'isolation par l'extérieur et la mise en place d'équipements sur les toitures doit être strictement encadrée, il est de la responsabilité de chaque propriétaire de ne pas dévaloriser le patrimoine par des interventions intérieures inappropriées.

Le patrimoine bâti et paysager s'inscrit dans la durée. Il a la valeur de sa construction initiale et de sa durabilité dans le temps. L'économie d'énergie ne doit pas nuire à la pérennité du bâtiment.

Les modes constructifs doivent être respectés pour ne pas mettre en danger la structure et les matériaux (humidité, chocs thermiques etc...), ni détruire les finitions. Les travaux sur le patrimoine doivent être le plus facilement réversibles possibles (par exemple, une contre-cloison n'entrant pas en contact avec un mur) et ne pas modifier les caractéristiques du mur (par exemple, un doublage ventilé pour ne pas affecter l'humidité des matériaux).

Les travaux engagés ne doivent pas dénaturer le bâti.

Les économies d'énergies passent également par la mise en commun de certains équipements, les usages complémentaires, la récupération de chaleur, l'adaptation du mode de vie aux saisons et l'utilisation de sources de chaleur renouvelables (le bois et autres biomasses) par des équipements les plus performants possible.

Si les travaux ne peuvent être réalisés entièrement, faute de moyens financiers ou technique, **il vaut mieux privilégier les postes de pertes importants : Isolation des toitures,**

étanchéité des menuiseries, isolation des parois verticales, performance des équipements et ensuite production et utilisation d'énergies renouvelables.

Il convient de réaliser l'isolation la plus performante possible, sur une paroi à la fois, plutôt qu'une isolation moyenne (ne répondant pas à la norme) sur une plus grande surface, ce qui nécessitera rapidement de nouveaux travaux de mise aux normes.

Un chantier peut donc être phasé sur plusieurs années tout en ayant une vraie cohérence.

b-LE RESPECT ET LA REGLEMENTATION THERMIQUE

La protection du patrimoine n'entrave pas le respect de la RT2012.

Dans quelques rares cas les techniques et matériaux disponibles ne permettent pas de respecter les objectifs de performance complètement. Quelques aménagements réglementaires sont alors possibles.

L'effort peut alors se porter sur la source de chaleur, ou de fraîcheur. La combustion de matières renouvelables (bois, déchets agricoles) par des équipements performants, le refroidissement par la ventilation naturelle de nuit, l'évaporation passive (végétaux, fontaines ou linges humides) permettent de compenser les qualités thermiques du bâti par des qualités d'usage.

Les fiches suivantes tendent à démontrer qu'au vu de la variété des solutions déjà disponibles actuellement, il est tout à fait possible de respecter les objectifs nationaux de réduction des consommations et d'améliorer son confort thermique dans le respect du patrimoine bâti.

Les objectifs de réduction des consommations :

Le facteur 4 : diviser par 4 notre consommation pour rester dans la capacité de renouvellement de la planète.

La RT 2012 : réglementaire pour les constructions neuves, sert d'objectif et de référence à toute rénovation.

La Règlementation Thermique 2012 s'inscrit dans l'objectif de réduction de facteur 4 : ses seuils sont 4x plus bas que la consommation actuelle moyenne sur le territoire national.

Les objectifs sont 3x plus bas que la RT 2005.

Un bâtiment neuf aux normes RT 2012 correspond à un bâtiment basse consommation (BBC) du label BBC-effinergie.

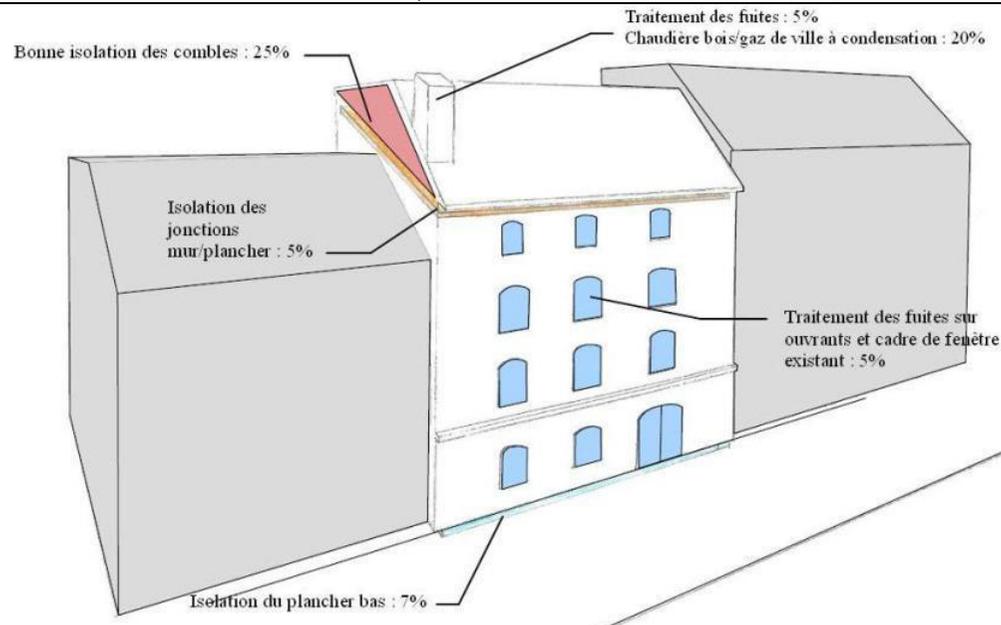
La RT Existant :

Réglementaire, en application depuis le 1^{er} novembre 2007 (1^{er} avril 2008 pour les surfaces de plus de 1000m²) pour tous les bâtiments existants.

Elle définit, élément par élément, la résistance thermique (la valeur d'isolation) à mettre en œuvre.

Exemple de rénovation énergétique respectueuse du patrimoine :

Hypothèse basée sur un bâtiment selon les données de l'Ademe « rénover sans se tromper » sur une maison construite avant 1975, non isolée



Hypothèse A : isolation de la toiture, des planchers, et traitement des fuites d'air (menuiseries anciennes non jointives, cheminées non fermées, percements des façades, cave etc) par calfeutrement simple et bonne calibration d'une VMC existante pour contrôler le renouvellement de l'air.

↳ Economie de 47%

Hypothèse B : idem, avec changement du chauffage et Eau chaude sanitaire pour une chaudière à condensation en calibrant selon les nouveaux besoins (réduits par la bonne isolation)

↳ Economie de 67%

Hypothèse C : hypothèse B avec changement de VMC pour un double flux (à la fois aspiration et entrée d'air frais, en des points différents du logement) avec récupération de la chaleur (90%) : avantage : l'air n'entre plus par soit les menuiseries ou des grilles directes sur l'extérieure, il entre moins froid, donc moins d'effet de courant d'air :

↳ Economie de 87%

Cela, sans remplacer les menuiseries anciennes bois (juste réparées, calfeutrées), sans « sur-isoler » les murs pour ne pas perdre leurs qualités esthétique ni leur intégrité.

Chaque projet est différent, particulièrement dans l'ancien, la bonne isolation d'une toiture peut par exemple, amplifier les déperditions sur d'autres surfaces. « La chaleur prend le chemin le plus facile pour s'extraire »

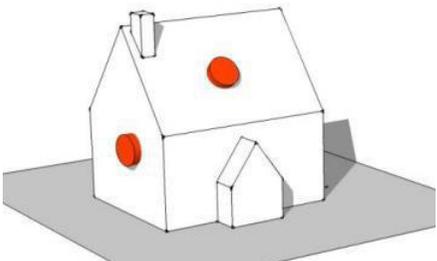
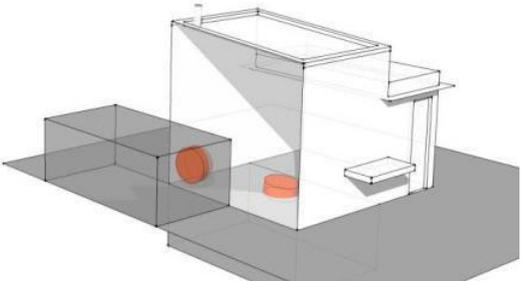
RT EXISTANT : ELEMENTS AFFECTANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

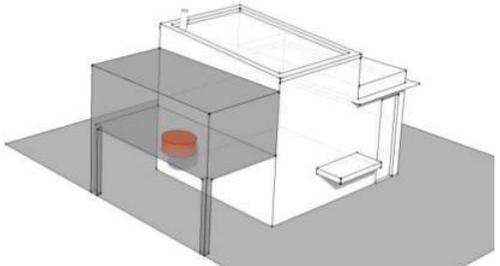
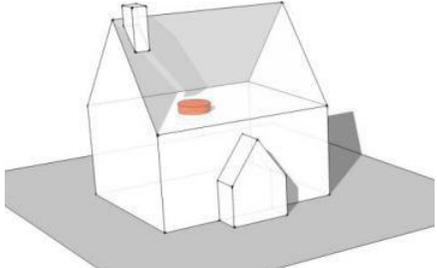
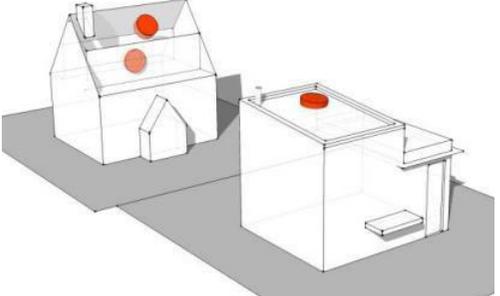
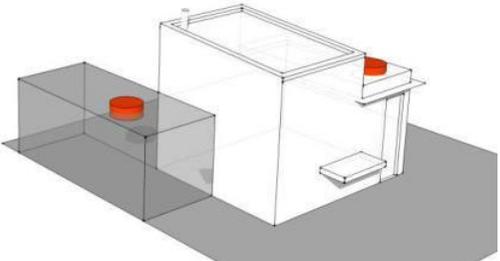
PAROIS OPAQUES

La valeur R est la résistance au passage de la chaleur d'une paroi.

Elle est la somme des valeurs isolantes de chaque composant du mur. Les briques, les blocs de béton et le béton banché ont des valeurs proches de 0.3, sinon moins.

Des valeurs indicatives sont renseignées pour les matériaux les plus courants.

Type de paroi		RT EXISTANT		OBJECTIFS BBC (RT 2012)	
		Valeur R minimale pour RT existant <i>en m².K / W valeur indiquée par normes NF, CE etc</i>	Epaisseur indicative isolants courants <i>(λ de 0.035 ou moins)</i> (laine verre, laine de roche, fibre de bois, ouate cellulosique (papier déchiqueté), liège, certains autres isolants : mousses polyuréthanes source végétale, animale)	Valeur R indicative pour atteindre consommation de < 50 kWh/m² par an (dans le cadre de travaux complets) Objectif : RT 2012 <i>Source : solution technique universelle, Olivier Sidler</i>	Epaisseur indicative isolants courants ... voir liste précédente <i>Valeur stricte de l'isolant (ajouter finition intérieure ex plâtre) ou Valeur incluant lambris bois</i>
Mur extérieur, toiture de pente > 60		2.3 2.3	8 cm	4,3 7,5	13-14 cm 22-23 cm
Paroi donnant sur un espace non chauffé (mur ou plancher sur garage, vide sanitaire par ex)		2	6,5 cm	4,3	13-14 cm

Plancher bas donnant sur l'extérieur ou sur un parking collectif		2,3	8 cm	4,3	13-14 cm
Comble perdu		4,5	15-16 cm	7,5	23-25 cm
Comble aménagé, et toitures < 60°		4	13-14 cm	7,5	23-25 cm
Toiture terrasse		2,5	8,5 cm	7,5	23-25 cm

L'un des points importants de la réglementation thermique est de garantir une enveloppe isolante performante afin de limiter les besoins en énergie des bâtiments et les ponts thermiques. L'isolation par l'intérieur est la plus simple à mettre en oeuvre en restauration.

Il faut veiller à conserver l'inertie des murs et assurer la migration de la vapeur d'eau.

L'intervention sur un bâtiment existant a ses contraintes propres ; toutefois, des tendances générales peuvent être définies :

a/ L'isolation de combles, habités, perdus, sous rampants, sous dalle de toit terrasse ou autre forme de toiture est en général **très facile**, et permet la mise en oeuvre d'épaisseurs conséquentes d'isolant.

En toiture, on peut donc viser **des valeurs élevées** de R (plus de 7 donc plus de 20 cm d'isolant : le Cantal est en zone H1c, ce qui équivaut à une épaisseur d'isolant de 30 cm en moyenne), même dans l'existant.

Bien traiter la ventilation des combles et des rampants entre l'isolant et la couverture : pour la durabilité des matériaux et respecter les modes constructifs. Ce poste permet de réduire jusqu'à 30% des pertes de chaleur (soit 30% de moins de chauffage nécessaire).

D'après : plaquette « isolation », pays d'Art et d'Histoire Communauté de communes du Pays de Saint-Flour/Margeride / STAP 15/CAUE 15

Isolation des combles perdus

- pour les combles non habités, faire l'isolation au-dessus du solivage (cf. croquis).

Si l'isolation existe, vérifier son état de dégradation et envisager son remplacement ;

- pour les combles non accessibles ou utilisés en grenier, prévoir une isolation par insufflation entre les solives du plancher ;

- les matériaux écologiques d'isolation ont des performances Lambda (λ) très importantes l'hiver et aussi l'été, en comparaison avec les isolants conventionnels. Ils laissent le bâti respirer et ont une très grande stabilité dans le temps.

Avant d'opter pour tel ou tel isolant, vérifier la valeur Lambda (λ). Elle indique la conductivité thermique du matériau.

Plus la valeur Lambda est faible, meilleure est le matériau isolant.

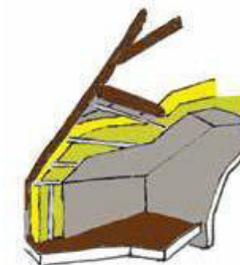


Isolation des combles aménageables

- l'isolation se fait sous les rampants du toit et la base des murs (cf. croquis) ;

- l'épaisseur de l'isolant respectera les zones géographiques et l'altitude :

le Cantal est en zone H1c, ce qui équivaut à une épaisseur d'isolant de 30 cm en moyenne.



b/ L'isolation des parois verticales pose davantage de problèmes : **finitions intérieures et extérieures ouvragées** ne peuvent être masquées sans atteinte à la qualité du bâti. Pour les finitions intérieures, les propriétaires doivent agir de façon responsable et employer des **techniques non destructives pour les finitions intérieures**.

D'après : plaquette « isolation », pays d'Art et d'Histoire Communauté de communes du Pays de Saint-Flour/Margeride / STAP 15/CAUE 15

Isolation des murs

- avant d'entreprendre des travaux d'isolation faire un diagnostic du contexte (orientation, implantation, mitoyenneté, exposition aux vents...)

- faire un diagnostic du bâti, les maisons étant construites souvent dans la pente, « contre terrier », il faudra éviter d'enfermer l'humidité dans les murs ;

- pour parer à ce problème, il est préférable d'utiliser des isolants « respirants », naturels (panneaux de fibre de bois, chanvre, liège...), comme pour les autres murs ;

- éviter les « ponts thermiques », vérifier qu'il y a une continuité de l'isolation entre les murs, le toit et le plancher bas ;

- tenir compte de l'inertie des murs, une qualité du bâti ancien à maintenir ;

- l'enduit « chaux-chanvre » permet de respecter l'intérêt patrimonial d'un bâti, il peut s'effectuer à l'intérieur



La réglementation thermique de l'existant **n'oblige pas la mise aux normes des parois en pierre**. Seules les parois en béton (blocs et banché), briques industrielles et bardage métallique sont concernés. Pour le confort des occupants, une isolation peut être envisagée.

Une contre-cloison isolée ne prenant pas appui sur la face intérieure des murs, un doublage avec vide d'air (coupure capillaire) sont des exemples de solutions **réversibles**.

- La problématique des ponts thermiques (discontinuité de l'isolant) est aussi importante. Les **points froids** sont les lieux de condensation et génèrent des problèmes sanitaires et structurels. En général, les planchers bois des maisons anciennes ont peu d'effet de pont thermique, le bois étant plutôt isolant. Cependant, lorsque une paroi est isolée, **il faut également isoler la jonction mur/plancher et toiture/mur autant que la paroi** pour avoir une continuité de l'isolant, et non pas un point faible (pont thermique). Les plancher bois sont sensibles à la condensation qui s'y formerait si le pont thermique n'est pas traité.
- Pour traiter la condensation, les pare-vapeurs sont utiles, mais uniquement si celui-ci est absolument continu et toujours du côté chaud de l'isolant. Sinon les problèmes d'humidité seront encore plus concentrés aux points faibles de la barrière vapeur. Dans l'existant, donc, il est difficile d'installer un pare-vapeur efficace. D'autres solutions **sont la bonne aération des matériaux, avec des vides d'air** permettant la circulation de l'air intérieur de la pièce côté chaud, avec l'extérieur côté froid. Il faut également éviter que les matériaux isolants touchent les structures froides pour éviter la transmission d'humidité capillaire.

La minimisation des ponts thermiques et ponts capillaires est cruciale pour la bonne conservation des matériaux et donc de la préservation du patrimoine.

L'isolation par l'extérieur n'est pas adaptée à une bonne restauration.

Elle redresse les murs, retire à l'édifice toutes ses caractéristiques patrimoniales en détruisant ses modénatures et n'assure pas la bonne conservation du bâti traditionnel.

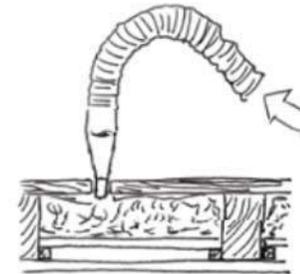
Il convient de comprendre le fonctionnement des murs traditionnels et d'isoler essentiellement les murs nord et depuis l'intérieur de l'édifice.

c/ L'isolation des planchers

D'après : plaquette « isolation », pays d'Art et d'Histoire Communauté de communes du Pays de Saint-Flour/Margeride / STAP 15/CAUE 15

Isolation entre planchers

- Déposer le plancher partiellement, remplir d'isolant en vrac entre les solives et reposer le plancher.
- Penser à s'assurer de la compatibilité de l'isolation avec le système électrique.

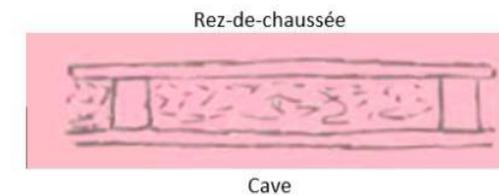


Isolation en sous-face des planchers

Dans le cas d'une surface plane où l'on ne trouve pas de tuyauteries ou de gaines techniques, il faut recouvrir la sous-face à l'aide de panneaux rigides collés ou vissés.

Sur une surface irrégulière, on viendra projeter en sous-face de la laine de cellulose ou de roche avec adjonction de colle.

On peut aussi créer un faux-plafond que l'on remplira d'isolant par insufflation.

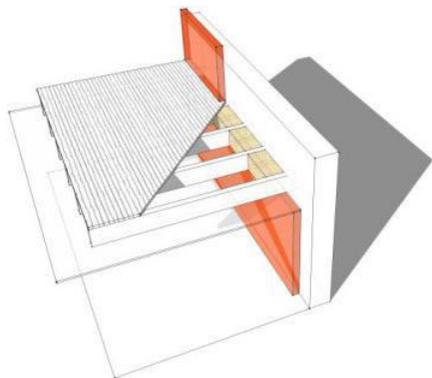


ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX RESPECTANT LES MODES CONSTRUCTIFS DU PATRIMOINE

Jonction Mur/plancher doit être isolé au moins autant que les parois :

- Jusqu'à 10% des pertes de chaleur par ces points faibles de l'isolation
- Source de condensation : santé et pérennité des matériaux

Cas d'un plancher bois et d'isolation par l'intérieur



Isolation des combles doit permettre une ventilation de la couverture

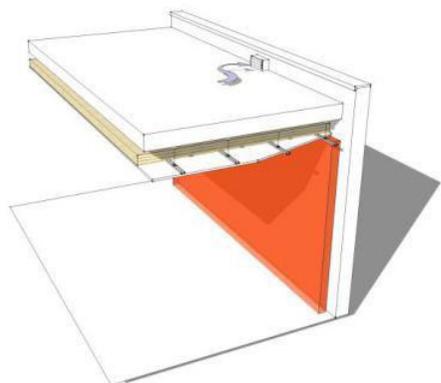
- Pour éviter la condensation en sous-face des revêtements de toiture
- Ce type de conception sépare l'air intérieur des structures de toiture et les conserve
- On peut utiliser l'air des combles perdus comme arrivée d'air frais et préchauffé dans un système double flux. Par contre on ne rejette jamais l'air intérieur dans les combles.

Il faut ménager des grilles d'aération (pignon ou bas de pente ou tuile chatière ou tous à la fois).

Cas d'une charpente bois et d'un comble aménagé (sous rampants)

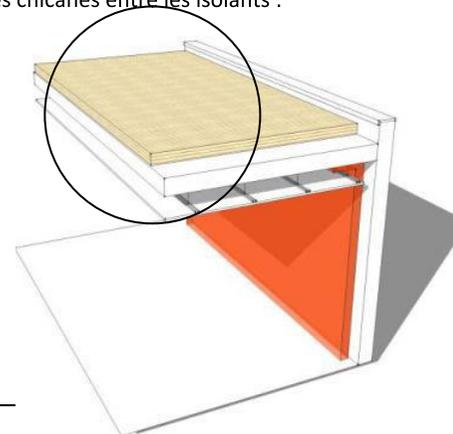


Isolation des constructions modernes (mur béton ou bloc béton, toit terrasse)



Isolation par l'intérieur : laisser un espace entre l'isolant du faux plafond et la toiture

Isolation extérieure : créer des chicanes entre les isolants :



Réduire les ponts thermiques

L'isolation des parois opaques (murs et toitures) fait appel à plusieurs types de mise en œuvre qui peuvent être choisies pour le respect du patrimoine. La priorité de tous travaux thermique doit être l'isolation des toitures. L'isolation des murs doit être mise en perspective des qualités des surfaces existantes.

VENTILATION (mécanique)

La réglementation thermique impose de conserver les entrées d'air préexistantes, sauf si un autre système de ventilation est prévu dans les travaux.

La ventilation et les fuites d'air sont la 2^e source de déperditions thermiques dans le bâtiment, représentant jusqu'à 25% de la chaleur perdue.

S'ils sont bien intégrés au bâti, les équipements de ventilation permettent d'importantes économies sans impact sur la mise en valeur du patrimoine.

- Sauf contraintes intérieures, il est possible d'installer des systèmes mieux régulés en fonction des besoins (type hygro B qui détecte le besoin de renouvellement de l'air en fonction de l'humidité ambiante) ou qui préchauffent l'air entrant (double flux avec récupérations de chaleur sur l'air extrait). La première solution économiserait environ 20% de chaleur par rapport à une simple extraction, la deuxième offre des systèmes récupérant 95% de la chaleur.
- L'air entrant peut être préchauffé autrement : puits canadiens, air préchauffé par panneaux solaires, air extrait du grenier ou de la cave, etc. Les installations ne doivent pas empiéter ou détériorer les jardins repérés de qualité, dans le cas de la mise en œuvre de puits canadiens.
- En général ces systèmes sont formés de gaines soufflant de l'air dans les pièces de vie (chambres, séjour) et extrayant depuis les pièces humides (salles d'eau et cuisine) l'air circulent depuis les arrivées vers les extractions en permettant un brassage et renouvellement dans tout le logement. Les systèmes compacts peuvent être installés sur une paroi extérieure (à la façon d'un climatiseur) et font l'entrée et l'extraction, avec récupération de chaleur. Il faut alors un ventilateur par pièce pour assurer le renouvellement de l'air. Cela évite les gaines intérieures.
- En tous les cas, les ventilateurs de nouvelle génération (micro Watts) sont économes en électricité.

Dans le cadre de l'AVAP, il convient de bien intégrer les machines et les entrées et sorties de ces installations. Les combles (sorties sous forme de cheminée), les caves (sorties sous forme de soupiraux) et les appentis sont traditionnellement des lieux où sont logés les équipements techniques.

Les gaines intérieures nécessaires pour la ventilation ne doivent pas détruire des éléments importants des bâtiments originaux. Les conduits de cheminés, espace entre poutres des planchers, les combles et autres vides doivent être mis à contribution plutôt que le passage apparent des gaines. Pour les bâtiments classés, il peut être impossible d'installer des systèmes avec gaines.

Fuites : les sources principales de fuites sont les jonctions entre structures (poutre/mur) ou les ouvertures vieillissantes. Une inspection soignée permet de repérer les fentes à combler au torchis, au mortier ou au mastic, par exemple. Toujours utiliser un matériau compatible avec le bâti (pas de ciment sur les maçonneries à la chaux). Les VMC simple flux accentuent les infiltrations non contrôlées.

PAROIS VITREES

La réglementation thermique indique un Uwindow (transmission thermique de fenêtre) maximal à ne pas dépasser. Ne pas confondre avec Uglass qui ne concerne que le vitrage et non l'ensemble vitrage + menuiserie.

Il faut donc principalement se soucier de **la valeur Uw** d'une fenêtre.

Pour les parois vitrées des bâtiments protégés au titre de l'AVAP, des aménagements à la règle peuvent être envisagés pour remplacer à l'identique des menuiseries abîmées:

- Les ouvertures contribuent à l'étanchéité des maisons, afin de contrôler l'apport d'air, source de froid en hiver et de chaleur en été. Les fuites dues à une menuiserie mal ajustée ou qui a travaillé sont sources d'inconfort. Le calfeutrement (remplacement des feutres, des mastics, des bourrelets d'étanchéité) et l'isolation du pourtour du cadre dormant (fixe) des ouvertures permet à peu de frais d'améliorer ses performances thermiques sans affecter la façade.
- Dans le cadre de la protection du patrimoine, il est impératif de conserver des détails de menuiserie traditionnels.
- Les volets battants en bois peuvent contribuer à l'isolation la nuit, s'ils sont bien ajustés par une feuillure
- Les volets roulants sont plus souvent sources de fuite d'air qu'utiles à l'isolation
- Des volets fermés le jour empêchent les gains de chaleur naturels (passifs) et incitent à surconsommer en électricité pour l'éclairage
- la RT impose de conserver ou remplacer les **fermetures** (volets, persiennes, etc.) et les **protections solaires** existantes. Ces dernières doivent également équiper toute fenêtre de toit installée ou remplacée.
- Pour respecter l'**aération** du logement, les nouvelles fenêtres doivent être munies d'une **entrée d'air**, sauf s'il en existe au niveau des murs (grilles d'aération) ou si le logement dispose d'un système de ventilation double-flux.
- **Les menuiseries bois** sont naturellement **isolantes**, les autres menuiseries peuvent être choisies avec rupteur de ponts thermiques pour éviter les effets de cadre froid.
- Les doubles fenêtres permettent de conserver une menuiserie traditionnelle en façade et apporter un gain d'étanchéité, d'isolation, et de réduction sonore.
- Les fenêtres récentes, double ou triple vitrage, avec ou sans gaz, avec ou sans revêtement transparent isolant, avec cadres renforcés, peuvent tout à fait reprendre les **formes traditionnelles**. Les fabricants de menuiserie bois sont parmi les plus innovants au niveau thermique.
- Autant que possible, faire retourner l'isolant dans l'embrasure de la fenêtre jusqu'au cadre dormant (continuité de l'isolant qui évite les ponts thermiques), par exemple, par des embrasures en bois.
- AVAP : **La position de la fenêtre** par rapport au nu extérieur du mur est une caractéristique architecturale qu'il faut respecter. Le remplacement des menuiseries doit reprendre cet aspect.

		RT EXISTANT	
Type de fenêtre		Valeur R minimale pour RT existant U_w	Caractéristiques générales
Cas général dans l'ancien	 fenêtre battante à carreaux	2,3	Bois – PVC Double vitrage 8 à 12 mm Menuiseries métalliques Double vitrage 10 à 14 mm
Menuiseries coulissantes (dans le cadre de l'AVAP, uniquement pour le remplacement de coulissants existants)	 Fenêtre coulissante	2,6	Bois – PVC Double vitrage 8 à 10 mm Menuiseries métalliques Double vitrage 10 à 16 mm

OBJECTIFS BBC (RT 2012)	
Valeur R indicative pour atteindre consommation de < 50 kWh/m² par an (dans le cadre de travaux complets) Objectif : RT 2012 <i>Source : solution technique universelle, Olivier Sidler</i>	Caractéristiques générales
*RT2012 : 1/6 au moins des façades doit être vitré 1,1	Double vitrage avec gaz argon et film faible émissivité sur cadre bois ou métal+bris thermique, ou triple vitrage sur cadre bois ou métal+bris thermique
1,1	"

ENERGIES RENOUVELABLES – INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE :

Impacts des énergies renouvelables sur le patrimoine.

Reprise de certains aspects de la RT Existant pour les postes :

- Eau chaude sanitaire
- Chauffage
- Refroidissement
- Energies renouvelables (bois)

Le remplacement des équipements de chauffage peuvent grandement améliorer la performance thermique d'un bâtiment existant. Cela peut s'avérer judicieux lorsque l'isolation d'un bâtiment est refait, de revoir à la baisse les besoins de chauffage. En restant sur des combustibles fossiles, il est tout de même possible d'améliorer la chaudière.

Il est important, lors du remplacement des équipements, de bien choisir des équipements de nouvelle génération, et non des produits qui seront vite obsolètes.

En restant sur des combustibles fossiles, il est tout de même possible d'améliorer la chaudière.

La RT existant exige des chaudières standard de rendement supérieur à 90%, le minimum sur le marché actuellement.

Les chaudières (fioul ou gaz) basse température économisent 12 à 15% par rapport aux installations standard.

Les chaudières gaz à condensation sont elles 15 à 20% plus performantes (taux de rendement supérieur à 100%)

Les chaudières sans conduit de fumée mais avec ventouse économisent 2 à 5% par rapport aux installations alimentées sur l'air ambiant et sur conduit de fumée. Les chaudières étanches (ventouse) sont les seules compatibles avec la ventilation double flux.

Les chaudières instantanées (sans ballon d'eau chaude sanitaire) ou dites « à fil d'eau » économisent environ 5% par rapport à un ballon normalement isolé.

Tout remplacement de radiateur doit être fait avec des radiateurs pouvant fonctionner à basse température.

Source : ademe « rénover sans se tromper » et groupe efficacité énergétique FIEEC « guide vers un bâtiment durable »

Pour les sources de **chaleur électriques**, il convient aujourd'hui d'utiliser des pompes à chaleur (PAC) plutôt que des résistances chauffantes (effet joule : convecteurs standards). Les pompes à chaleur utilisent la thermodynamique, comme un réfrigérateur domestique, et ils transforment donc la chaleur depuis une source vers l'espace à chauffer. Les pompes à chaleur consomment moins en électricité (pour faire fonctionner la pompe) que la valeur de chaleur

produite. Cela est nommé le COP (coefficient de performance). Sur le marché actuel, des **COP de 4 sont courants**, mais des produits de **COP 5,3 sont tout aussi accessibles**.

Un COP de 5 signifie que la pompe à chaleur produit 5 fois plus de chaleur que ce qu'elle consomme.

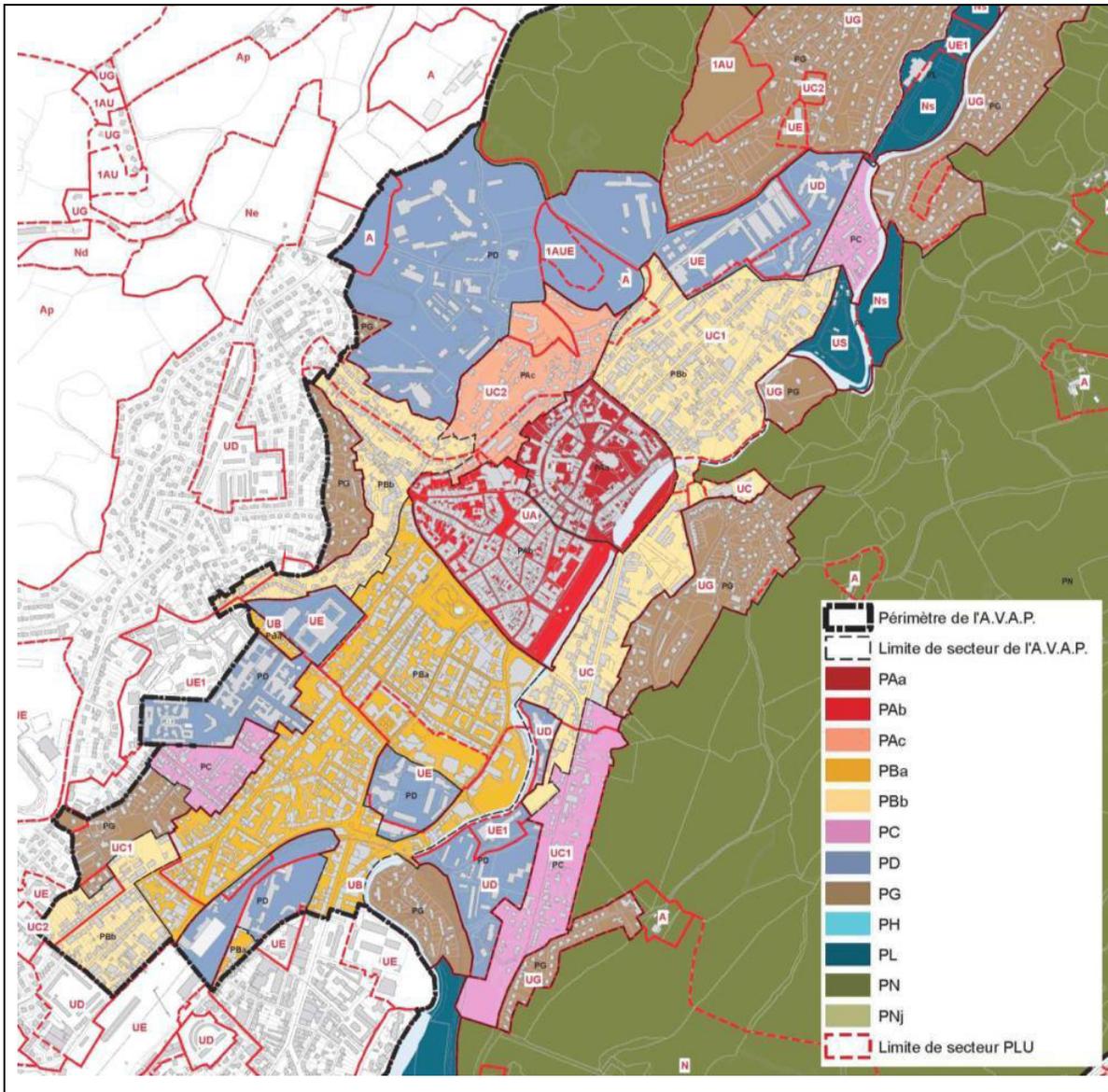
La RT Existant exige un COP de 3,2 en mode chauffage. Cela correspond au minimum du marché actuel.

Les pompes à chaleur **peuvent avoir différentes sources** : l'air extérieur, un circuit serpentant sous terre, l'air extrait de la maison par une VMC, la nappe phréatique, La chaleur d'une chaudière bois, un ballon réchauffé par des panneaux solaires, etc.

Les pompes à chaleur peuvent être réversibles, c'est-à-dire qu'elles peuvent prendre la chaleur du bâtiment pour l'extraire vers l'extérieur. Cette fonction se fait souvent au détriment de l'efficacité énergétique (COP inférieur) mais certains locaux à usage spécifiques peuvent nécessiter un refroidissement. La valeur EER est l'équivalent du COP, pour la production de froid.

Les pompes à chaleur géothermiques atteignent les meilleurs COP (5 et plus), nécessite des forages lourds et dispendieux. Il convient que la mise en œuvre d'équipements ne mette pas en péril des jardins ou plantations protégés ou ne dégrade pas l'environnement de bâtiments protégés.

IV.3.4. LE DISPOSITIF URBAIN PRINCIPAL : construire en ordre continu, par bâtiments accolés les uns aux autres



Les secteurs patrimoniaux protégés les plus denses couvrent les zones PAa, PAb, PBa et PBb.

L'essentiel du patrimoine objet de restrictions sur les procédés d'isolation par l'extérieur se trouve là où il est construit en ordre continu ou l'on peut y construire, prioritairement, en limites séparatives. Cette disposition réduit considérablement les déperditions par les parois latérales.

IV.4 – RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

IV.4.1 – Les risques naturels et technologiques

Source : PAC PLU, 2015

Le DDRM recense sur le territoire de la commune d'Aurillac les risques majeurs suivants :

- **risque inondation : il existe un plan de prévention des risques inondation sur la commune d'Aurillac approuvé le 26/06/2003. La commune d'Aurillac est définie, compte tenu des enjeux, comme commune à risque majeur.** Le PPR est en cours de révision.
- **risque mouvements de terrain : il existe un plan de prévention des risques mouvement de terrain sur la commune d'Aurillac approuvé le 26/06/2003. La commune d'Aurillac est définie, compte tenu des enjeux, comme commune à risque majeur.** Le PPR est en cours de révision.

Sismicité

La commune d'AURILLAC se situe en zone de sismicité faible

Retrait-gonflement des argiles

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le département du Cantal a été réalisée en septembre 2010 par le BRGM. Elle met en évidence une exposition de la commune d'AURILLAC à des aléas de retrait-gonflement variant de nuls à faibles sur la quasi totalité de la commune.

Aléa Radon

La commune est concernée par l'aléa Radon, d'intensité négligeable et risque existant

Aléa feu de forêt

La commune est concernée par l'aléa feu de forêt, d'intensité très faible et risque existant

Aléa transport de marchandises dangereuses

La commune est concernée par l'aléa transport de marchandises dangereuses, d'intensité faible avec un risque majeur. Le risque est identifié sur les RD 920, RD 922, RN 122

Aléa risque industriel

La commune est concernée par le risque industriel. L'aléa est d'intensité moyenne et le risque est majeur. La commune totalise 7 ICPE d'aléa très faible (niveau 2 sur 5) et 11 ICPE d'aléa négligeable (niveau 1 sur 5)

La commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Bruit

La commune est concernée par le classement sonore des infrastructures routières du département du Cantal (arrêté préfectoral n°2011-1202 du 09 août 2011 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Cantal)

IV.4.2 - Le risque inondation

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée ou non. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables. Ce phénomène peut être dû à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée soit par des pluies importantes et durables, soit par des phénomènes pluvieux, brefs et très intenses tel que les orages.

Les composantes physiques et naturelles du territoire soumettent la commune d'Aurillac au risque d'inondation lié à la présence de la rivière de la Jordanne.

Le PPRi Jordanne-Cère, approuvé en 2003, concerne les communes d'Aurillac, d'Arpajon-sur-Cère et de Giou de Mamou.

Il s'agit des communes où le risque est le plus élevé. De nouvelles techniques de modélisation et données plus précises étant désormais disponibles, **la révision de ce PPRi a été prescrite en février 2015**. Les études se dérouleront courant 2015 et 2016. Elles déboucheront sur la production de cartographies plus fines du risque.

Le PPRi Jordanne-Cère recense un nombre important de zones à vocation résidentielle, commerciale et industrielle inondables. Les parcelles agricoles jouent, à ce titre un champ naturel d'expansion des crues.

Sur Aurillac, il s'agit d'inondations par crue torrentielle, par montée rapide de cours d'eau ou de crues à débordement lent de la Jordanne-Cère-Riou Mamou. La commune d'Aurillac est également soumise au risque de ruissellement urbain dans sa partie urbanisée Nord en cas de fortes pluies. Le ruissellement urbain souvent riche en substances polluantes est intrinsèquement lié à l'imperméabilisation des sols.

Afin de mieux gérer le risque d'inondation, un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin de la Dordogne a été initié par EPIDOR en 2007.

Le plan stratégique pour la période 2015-2019 a entre autres pour objectif de mettre en place des dispositifs locaux permettant d'anticiper les crues et d'organiser la protection sur des secteurs à enjeux et non couverts à ce jour, notamment sur la commune d'Aurillac. Cette démarche se traduit par la formation de groupes de réflexion (DDT/EPIDOR) et le choix d'un système d'alerte adapté qui sera présenté aux acteurs locaux. Le PAPI mène également des actions de sensibilisation afin d'assurer la réduction progressive et durable du risque d'inondation.

IV.4.3 - Le risque mouvement de terrain

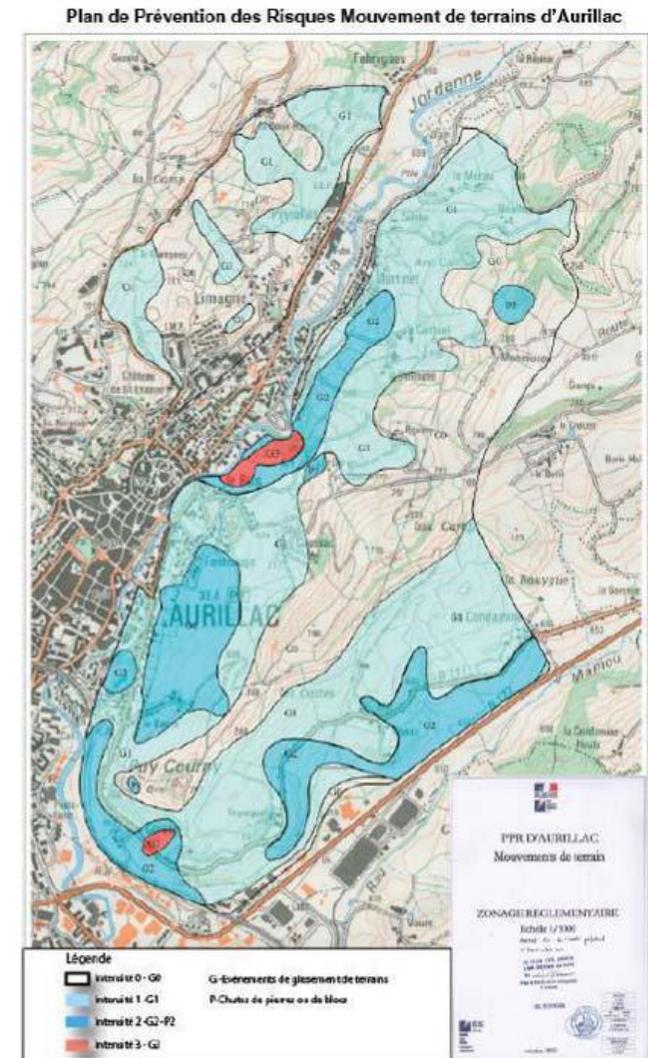
Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion principalement consécutifs à l'action de l'eau et du gel. Certains peuvent être favorisés, amplifiés ou même créés par l'action de l'homme (mines, carrières, extraction de matériaux, terrassement).

Le mouvement de terrain est un terme générique qui recouvre un ensemble de phénomènes :

- des effondrements
- des écroulements et chutes de blocs
- des coulées boueuses et torrentielles : les reliefs et la composition des sols entraînent des risques de mouvements de terrain notamment les versants de la vallée de la Jordanne et de la Cère. Ainsi la ville d'Aurillac qui concentre des risques élevés est dotée d'un **PPR Mouvements de terrain, approuvé le 23 juin 2003 pour les secteurs des Puy Courny et Limagne. Sa révision a été prescrite en février 2015 et se déroulera sur l'année 2015.** Le PPRmvt a pour effet de conditionner l'urbanisation suivant les secteurs de niveau d'aléa qu'il définit. Les zones G0 sont des zones sans risques prévisibles ou pour lesquelles le risque est jugé acceptable. Sur les zones G1, G2 et P2, les constructions sont autorisées sous réserve de conditions spécifiques de réalisation.

Il est alors nécessaire de se reporter au règlement du PPRmvt. Celui-ci exige notamment la réalisation d'une étude géotechnique. La grande majorité des secteurs couverts par le PPR actuellement en vigueur sont agricoles ou naturels, à l'exception des quartiers situés entre la Jordanne et le Puy Courny, le long de l'avenue Aristide Briand.



IV.4.4 - Les tassements par retrait/gonflement des argiles

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Les épisodes de sécheresse touchent assez peu le Cantal du fait de son climat propice à la fraîcheur et aux précipitations. Ainsi l'aléa lié au phénomène de retrait/gonflement des argiles est considéré comme faible sur la commune d'Aurillac.

Néanmoins, la commune d'Aurillac a été déclarée en catastrophe naturelle sécheresse en 2006 et fait désormais partie des 4 seules communes du département du Cantal à avoir fait l'objet de cette déclaration.

IV.4.5 - Un aléa faible feu de forêt

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande. Au-delà des conditions naturelles imposées par la géographie (relief) ou le climat (sécheresse), l'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement que peu prendre l'événement.

Le Cantal a un taux de boisement de 26,4%, proche du taux national. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne a réalisé une cartographie de l'aléa feu de forêt à partir de plusieurs facteurs (sensibilité des formations végétales, topographie, données météorologiques).

Cette analyse révèle que l'ensemble du département est soumis à l'aléa feu de forêt mais globalement de manière très faible. Les communes les plus concernées se situent aux confins du département. La commune d'Aurillac n'est exposée qu'à un risque qualifié de très faible voire négligeable.

IV.4.6 -Les risques industriels

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant. Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux ou par effet domino dans un ensemble d'établissements installés sur un même site. L'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les soumet à une réglementation nationale ou européenne stricte ainsi qu'à des contrôles réguliers.

La CABA accueille une trentaine **d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) principalement localisées autour d'Aurillac, cette dernière en comptant la moitié.**

Par conséquent Aurillac est identifiée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme une commune présentant un risque majeur. Pourtant aucune installation n'est répertoriée au titre de la directive Seveso qui identifie les sites industriels représentant un risque accidentel majeur.

IV.4.7 - Le risque lié au transport de matières dangereuses

Source : diagnostic PLU, Citadia, 2015

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les emprises et les abords des voies routières. Il s'effectue également par des réseaux spécialisés (gazoduc, pipeline...). Le risque de transports de matières dangereuses concerne principalement les communes traversées par des axes à grande circulation. Néanmoins, toutes les voies sont potentiellement astreintes à ce risque.

Sur Aurillac et son agglomération, les risques de TMD ne concernent que le trafic routier, un gazoduc et un réseau de gaz étant donné qu'aucun fret de ce type ne transite par les voies ferroviaires ou aériennes. Quant aux réseaux spécialisés (gaz), ils n'assurent qu'une desserte locale et donc principalement de taille modeste.

Sur Aurillac même les risques sont liés au trafic présent sur 3 axes routiers majeurs (RN 122, RD 120 et RD 922).

V- BILAN DE LA ZPPAUP

Le bâti

La protection des immeubles doit être à vérifier et à compléter.

Le patrimoine médiéval est insuffisamment préservé (typologie spécifique).

Le règlement trop laxiste sur les possibilités de démolition : il importe de renforcer les règles et identifier les immeubles dont la démolition est interdite strictement, c'est-à-dire requalifier un grand nombre d'immeubles très intéressants (1^{ère} catégorie).

Certains éléments de patrimoine bâti ne sont pas identifiés, tels que :

- les moulins (quartier en bord de Jordanne) ou villas (abords Sacré Cœur, nord avenue de la République),
- des immeubles contemporains (tels cinéma) récents,
- l'ensemble constitué de l'hôpital (ne travaux au moment de l'élaboration de la ZPPAUP).

Les espaces libres, les jardins

La logique de protection des jardins et espaces verts est insuffisamment « lisible » : la protection des jardins doit être justifiée selon des critères précis :

- Espace naturel planté ou en herbe qui accompagne et valorise un « monument naturel » (Puy Courny par exemple)
- Parcs ou jardins publics identitaires, à valeur paysagère et « symbolique »
- Parcs et jardins qui accompagnent et mettent en valeur un immeuble protégé strictement (dans ce cas l'immeuble doit être protégé strictement, sans possibilité de démolition)
- Protection des abords de Jordanne

L'archéologie

Certains sites archéologiques hors centre historiques à forte valeur identitaire et culturelle, ne sont pas pris en compte dans l'actuelle ZPPAUP : soit hors périmètre, soit non identifié graphiquement.

En particulier : enceinte léténienne du Puy Courny, fanum d'Aron, butte de Belbex.

En centre ville l'archéologie du bâti, en particulier les éléments médiévaux doivent être mieux pris en compte : voir annexe 1b au rapport de présentation datation intra muros).

Sur l'îlot Saint Géraud les fouilles archéologiques et le projet de valorisation doivent être intégrés (ainsi que le foncier acquis par la collectivité) et le plan réglementaire doit être adaptée pour assurer la mise en œuvre des aménagements envisagés et pour préserver les abords et les vues sur le clocher, notamment.

Les espaces publics

Les espaces publics de la ville ont fait l'objet d'aménagements « au coup par coup », sans cahier des charges qui permettrait pourtant d'homogénéiser les traitements et d'assurer des « continuités » entre les espaces publics et avec les pieds de façades et immeubles jouxtant les rues.

Les rues et places du centre historique méritent un traitement très qualitatif, adapté aux tracés, largeurs de rues et passages, au tissu bâti, aux usages (cheminements piétons, stationnement, terrasses...).

La ZPPAUP ne distingue pas les « types » de rues et ne règlemente pas de traitement de sols adaptés.

Les projets de mutation d'îlots

Secteurs à projets :

Deux périmètres destinés à un projet d'aménagement global inscrits au PLU arrêté en décembre 2015 sont dans le périmètre d'AVAP :

Saint-Eugène Périmètre

Objectifs :

- Favoriser un réinvestissement du site de l'ancien groupe scolaire
- disposer d'une vision d'ensemble sur un site stratégique au contact direct du centre-ville
- Répondre aux enjeux pour la mobilité et des poches de stationnement en lien avec le projet de Pôle d'Echange Intermodal

Cours d'Angoulême-Foirail-GDF

Objectifs :

- Favoriser le renouvellement urbain sur un site stratégique au contact direct du centre historique
- Favoriser l'accessibilité et mettre en valeur les liens vers coeur historique et la Jordanne
- Favorise une intégration paysagère du projet en tenant compte du relief
- Réfléchir l'organisation du stationnement en centre-ville

Des îlots bâtis font l'objet d'études pour mettre en œuvre des projets de réhabilitations, démolitions/reconstructions, mutations.**Ilot Baldeyrou**

Un certain nombre d'immeuble de grande valeur historique n'ont pas été suffisamment qualifiés : maisons du XIIe au XVIIIe siècle

Mutation d'un îlot caractérisé par une structure médiévale très intéressante

Objectifs :

- requalifier et hiérarchiser les protections de l'îlot pour préserver les éléments archéologiques les plus intéressants
- enjeu d'accès : passages, accès aux immeubles

Ilot des Frères Charme

Les immeubles concernés ne sont pas protégés à la ZPPAUP. Or l'îlot a une position stratégique « d'entrée » dans la ville historique et comporte des immeubles intéressants (ou « repères », par exemple la Poste est un des seuls immeubles Art Déco de la ville).

Objectifs :

- assurer la meilleure insertion du projet dans le paysage urbain, en terme d'aspect et de gabarit : il importe de trouver une « réponse » architecturale à l'immeuble XIX e siècle en angle en face.
- éviter un gabarit trop « compact » et travailler sur un rythme, une silhouette qui s'accroche aux deux immeubles (angle XIXe et moderne en bordure d'îlot) : définir une silhouette et un rythme de façades

Collège Jules Ferry

La ZPPAUP identifie des sols et immeubles qui vont faire l'objet d'aménagements. Il importe d'adapter les protections au projet et d'assurer a conservation des éléments structurants.

Les projets de développement urbain ou confortement d'équipements**Secteur de Limagne**

La ZPPAUP inscrit un zonage PN et des protections paysagères sur les parcelles au nord de la montée de Limagne, qui ne permettent pas le développement d'un quartier résidentiel (PLU arrêté 12//2015)

Confortement du Biopôle

La ZPPAUP inscrit un zonage PN et des protections paysagères sur les abords du Biopôle, qui ne permettent pas le projet de confortement du pôle universitaire (PLU arrêté 12//2015).

Rue du puy Courny

La ZPPAUP inscrit un zonage PN et des protections paysagères sur les terrains concernés, qui ne permettent pas le projet de confortement du pôle universitaire (PLU arrêté 12//2015).

VI – ORIENTATIONS POUR L'AVAP

Les périmètres de l'AVAP

L'approfondissement des connaissances historiques et archéologiques du centre-ville et des faubourgs, et la nécessité d'intégrer la question des abords de monuments historiques, conduisent à modifier les périmètres de la ZPPAUP dans le cadre de l'élaboration de l'AVAP.

Législation des abords des monuments historiques : contrairement aux ZPPAUP, les rayons de 500 mètres dans les AVAP redeviennent effectifs en dehors du périmètre de l'AVAP.

Plusieurs MH sont dans l'aire de l'actuelle ZPPAUP mais leurs rayons dépassent le périmètre.

Un MH se situe dans la commune mais hors du périmètre ZPPAUP : c'est le cas du temple d'Aron.

Certains MH sont en dehors de la commune et leurs débordent sur la commune d'Aurillac : établissement de PPM par l'UDAP :

- le domaine du Martinet, commune de Saint-Simon
- l'ancien moulin du pont de Mamou, commune d'Arpajon
- le château la Martinie, commune d'Ytrac

Extensions du périmètre :

- Extension du périmètre aux **abords de l'église du Sacré Cœur** (avenue de la république, quartier gare, hôpital)
Intégration dans le périmètre d'une partie de l'emprise « hôpital » (en travaux lors de l'élaboration de la ZPPAUP) des immeubles intéressants de l'hôpital.
- **« butte » de Belbex** : protection du bâti ancien et des jardins correspond au castrum
- **Aron** : vestiges Gallo-romains ; en plus du volet archéologique il y a un critère paysager (enjeu paysager autour du monument est nullement car tout a été détruit, les abords du monument sont totalement banalisés. Les « zonages » PD et PN de l'AVAP seront ajustés en prenant en compte le zonage PLU (arrêt le 10/12/2015)

Enjeux :

*Ne pas « perdre » le potentiel de ce site archéologique au bénéfice d'une zone résidentielle pavillonnaire par exemple ; privilégier une réserve archéologique qui vient avant l'enjeu « paysager » du site
Ne pas confondre les prescriptions archéologiques avec l'AVAP.
L'AVAP ne doit pas circonscrire un territoire à des fins archéologiques.*

Réduction du périmètre :

- Sur la ZA avenue Geogre Pompidou, pour tenir compte des usages actuels et besoin des activités (garage automobile)

Modification de secteurs et ajustement des trames paysagères (hachures vertes et rouges)

a/ pour tenir compte du projet de développement inscrit au PADD du PLU

Plusieurs secteurs PN de la ZPPAUP doivent être requalifiés pour tenir compte du projet communal, inscrit au PADD du PLU arrêté en décembre 2015 :

- Nord Montée de Limagne (projet résidentiel)
- Biopôle : développement du Biopôle
- Sud avenue Aristide Briand
- Rue du Puy Courny

b/ pour tenir compte du bâti existant en franges naturelles et agricoles :

- Conthe
- Le Barra

c/ pour compléter / ajuster les secteurs selon les quartiers inscrits dans le nouveau périmètre de l'AVAP, élargi :

- entrée sud ouest avenue de la république/Hôpital/Gare

La requalification du plan réglementaire

Centre ville ancien

- le périmètre est inchangé mais le plan réglementaire évolue en raison de la très grande richesse historique et archéologique des immeubles et îlots : des maisons romanes et médiévales ont été identifiées, en cœurs d'îlots ou sur rues, parfois fortement modifiées.
- La ligne du tracé de rempart a été requalifiée suites aux études récentes, aux apports de l'UDAP 15 et aux visites d'îlots réalisées dans le cadre des études AVAP.

Sur les faubourgs et avenues

- requalification du bâti (catégories), compléments de protections sur les murs, clôtures, détails architecturaux (portes, belles vitrines...) sur les avenues, quartiers de faubourgs (avenue de la république, quartier gare,...)
- boulevard J. Jaurès et rue J.B. Veyre : requalification des protections de bâtis, repérage de moulins, alignements d'arbres, canaux et abords en espaces libres..., vues sur les espaces agricoles, tout en prenant en compte la grande capacité de mutation de ces îlots (anciens hangars, espaces libres, usages mixtes)

DONNEES HISTORIQUES TABLEAU DE SYNTHESE

Dates	Evénements historiques majeurs	Déterminants contextuels	Modifications topographiques
700 av J-C		Chemins de circulation régulière sur les crêtes autour d'Aurillac	Présence de tumulus alignés
Epoque gallo-romaine		La vallée et les sites environnants sont occupés par des villas éparses	Vestiges, de ce temps date le nom d'Aurillac
856	Naissance au château du Comte Géraud		
864 - 894	Géraud en pèlerinage à Rome prit la décision d'édifier une abbaye en l'honneur de St Pierre et Paul		La première ville naquit autour de l'abbatiale.
X ème			
907	L'abbaye est consacrée		Elle étale ses bâtiments en un ensemble qui va de l'actuelle rue du Monastère à celle du Buis. Une première enceinte entoure la cité, presque circulaire elle se lit dans la topographie sans qu'il soit possible de déterminer son tracé exact. Le plan du bourg primitif est de type radioconcentrique.
909	Mort de St Géraud	Dans son testament il lègue ses biens (maison, château St Etienne, verger seigneurial...) le couvent dispose d'une richesse exceptionnelle.	
972	La nouvelle église du monastère est consacrée par l'évêque de Clermont.		Nouvelle église s'élève à l'emplacement de la première. Aurillac prend une importance particulière l'évêque l'élève au rang de capitale de la Haute-Auvergne. L'école monastique rayonne et attire des étudiants de partout, dont Gerbert.
999	Gerbert d'Aurillac devient Pape sous le nom de Sylvestre II.		
XI ème			
1095	L'abbé Pierre de Cizières reprit l'abbatiale, le Pape Urbain II consacre le nouvel édifice.		Modification de l'Abbaye, le bâtiment actuel conserve de ce temps les murs du chœur et du transept, en partie aussi de 972.
XIII ème			
1222		Les religieux St-François s'installent à la porte des frères	Construction d'un couvent et d'une chapelle dans laquelle, la tradition dit que vint prêcher St Antoine de Padoue.
1233	Les bourgeois d'Aurillac sont en complète révolte contre leur seigneur abbé Géraud. Siège du Château St Etienne. La		Le château est détruit ainsi que toutes les habitations édifiées dans son enceinte. Invasion du monastère.

	lutte dura près d'un siècle.		
1236		Le couvent des Cordeliers est fondé	
1245			Construction de la chapelle du couvent des Cordeliers (Notre-Dame-Aux-Neiges)
1280 et 1298	Médiation du roi aux Paix d'Aurillac. Ce sont des chartes qui fondent en droit la commune d'Aurillac. Election des consuls.		Première maison consulaire dans un hôtel de la ville
1289			Construction d'un monastère sur la colline du Buis. Autour se développe un petit Faubourg.
Fin XIIIème	Les consuls et l'abbé décidèrent la création de la foire de la St-Urbain		
XIV ème			
1319			L'Hôpital St-Jean est fondé au portail du Buis.
1339			La chapelle du couvent des Cordeliers est remaniée.
1348		Déménagement des consuls	construction de la maison consulaire
	Epidémie de peste noire		
1366	Un baillage royal est fondé		
1373			Création de la maison des pauvres rue St-Jacques.
1347	Troisième Paix d'Aurillac qui aboutit au partage des attributs de la fonction publique entre les deux pouvoirs (Abbé et bourgeois)		
	Guerre de Cent Ans : les anglais venus d'Aquitaine sont aux portes de la cité.		Les enceintes et les murailles sont reprises. La seconde enceinte prolonge en trapèze celle du premier noyau circulaire (cité abbatiale). La ville est verrouillée derrière 6 portes. La ville prend la figure qui lui restera longtemps (murailles, tours...). Il n'en subsiste rien aujourd'hui. A part le fragment du Ranquetou, des vestiges le long du boulevard du Pavatou, place du Buis et pris au milieu des vieilles maisons sur le front de la Jordanne, des blocs noirs de basalte ou d'andésite grise, énormes, mal équarris, assemblés sur 9 m de hauteur.
1358		Le couvent des Carmes est fondé (rue Jules Ferry)	
XV ème			
1407		A partir de cette date le roi intervient directement dans le consulat de la ville. Contrairement à ce que l'on pense en ces temps de guerre de cent ans la centralisation ne bat pas de l'aile. La monarchie trouve d'ailleurs refuge dans cette France du Sud.	

XVI ème			
1548		Collège fondé par Jeanne de Treille	
1551	Un siège présidial est fondé		
Le 21 août 1569	Les protestants prennent Aurillac		Les églises et surtout le monastère de St-Pierre furent ruinés. Tous les édifices publics sont anéantis. Hôpital, maison consulaire.
1580			La maison consulaire est reconstruite avec des éléments de style gothique.
1581	Nouvel Assaut des Religionnaires contre la ville. Un combat se livra près de la porte d'Aurinques. Les catholiques gagnèrent.		Une chapelle commémorative fut construite au bas de la tour Seyrac. La Chapelle d'Aurinques. L'enclos de la visitation est en ruine.
1585		Ordre du roi pour l'installation du Présidial	Installé au N°22 rue de la Coste.
1597			Restauration de l'église Notre-Dame
XVII ème			
			L'abbatiale ressuscita dans un style gothique malgré l'époque. Monseigneur de MONTHYON fait aménager le Gravier.
1618	Collège Jeanne de Treille confié aux Jésuites, (inauguration en 1619 et plus aux jésuites)		Le Bâtiment nouveau édifié au début du siècle abrite aujourd'hui un collège d'enseignement secondaire.
1622			Restauration de l'église Notre-Dame
1623			Construction du collège rue du Collège
1625		Installation de 4 religieuses dans couvent rue du collège	Une chapelle est construite à côté
1626		Installation rue des Fargues des religieuses Clarisses	
1628	L'épidémie de Peste atteint Aurillac		On enterre les malades à l'extérieur de l'enceinte.
1649			On édifie le grand bâtiment charitable (hôpital-vieux) disparaît après la Révolution.
1650		27 des 29 Clarisses que compte la communauté s'installent dans une maison du faubourg des Carmes	
1651		Les Visitandines fondent leur maison à l'emplacement des Haras actuels	
1656		Période de calme : l'économie de la ville déborde l'enceinte	L'industrie du cuir et en particulier la tannerie abandonna la rue du collège (de la Pelleterie) et alla s'établir dans le faubourg St-Marcel, dont l'artère principale ne tarde pas à s'appeler rue des tanneurs.
1665		Le roi exige l'installation d'une manufacture de dentelles à Aurillac.	La manufacture s'installe dans la rue des dames
1672			Le gravier devient promenade
1685			L'église du couvent des Carmes est achevée (rue J. Ferry)
1692	Le pouvoir royal s'affirme sur la province, le roi désigne un maire inamovible.		

XVIII ème			
1718			La chapelle rue du collège s'effondre
1727			Reconstruction de la chapelle avec les éléments de la première, la porte est caractéristique du 17 ^{ème}
1737			Construction de l'Hôtel Dorinière (actuelle poste).
1744		L'église Notre-Dame (place de l'hôtel de ville) est établie au milieu des maisons et le cimetière l'entourait, les ossements se répandaient dans la rue.	Création d'un nouveau cimetière dans le fossé jouxtant la chapelle d'Auriques.
1745	5 nouvelles foires furent créées, leur nombre fut ainsi porté à 10		
Environ 1750			Nouveaux boulevards d'Auriques et de l'Égalité
1757		La ville se désintéresse de ses remparts	Les remparts se dégradent. L'assemblée générale décide de démolir la porte des Fargues et d'élever à sa place deux pyramides « semblables à celles de Riom »
1759			L'avenue de la République est tracée.
1764	Dernière élection consulaire		
1765			Travaux d'embellissement de la promenade du Gravier (allées donnant sur la rivière), un des plus beaux lieux de la ville.
1770		Les pauvres de la ville travaillent en « ateliers de charité »	Ils construisent le mur d'appui le quai (Gravier).
		Les remparts ne sont plus utiles	La porte des Frères et la tour des Fargues sont détruits.
1771			Création du foirail à l'extérieur des remparts dans le pré de la bombe. Il assure le lien entre la ville et le faubourg des Carmes.
1773			Destruction de la porte des Fargues.
1774		Le théâtre s'installe dans le grenier de la Maison consulaire.	
		Début de la démolition officielle des remparts.	Démolition de la porte St-Etienne.
1777			Destructions de la porte d'Auriques et de la tour du Prince.
1781			Destruction de la tour St-Marcel.
1783	Les remparts n'existent plus.		Ils ont tous été détruits afin de mieux organiser les espaces publics.
1784		Création des abattoirs dans la rue Buis	Avec les pierres de la porte St-Marcel
1787 à 1792		Détournement par Lascaux de la route de Tulle et de Mauriac, aboutit par le tracé de l'avenue de la République.	Croissance du faubourg St-Marcel
1789	Révolution Française		
			Le Pont-Rouge est terminé. Il a été construit avec les pierres des portes St-Marcel et du Buis.
1790	Election du premier maire		Transfère le siège de l'assemblée communale de la Maison consulaire dans un bâtiment de la place proche, puis dans l'actuel Hôtel de ville.

1791		Le couvent des Carmes est vendu à la ville	Le couvent est aménagé pour recevoir les cavaliers et les pauvres, destruction de l'Eglise Notre Dame.
1792		La chapelle des Cordeliers devient église	
1794		Aurillac devient Chef-lieu du département	
1796		L'église Notre Dame n'est plus en service en raison de son état.	
1797		La Halle aux blés est fondée	Construction édifée Place St-Géraud
XIX ème			La rue de l'égalité est tracée pour mieux desservir le nouveau cimetière
			Rue des Frères-Charmes est percée
			Le boulevard du Pont-Rouge se construit.
1801			Construction de l'Hôtel de ville à l'emplacement de l'ancienne église Notre-Dame.
1802		L'église des Cordeliers devient église paroissiale et prend le nom de Notre-Dame-Aux-Neiges.	
1806		Les religieuses clarisses acquièrent ce qui reste de l'enclos des Carmes	Elles déblaient les ruines, abattent les vieux pans de mur et reconstruisent à la place même. Des anciennes splendeurs de l'Enclos des Carmes il ne subsiste aujourd'hui que de rares éléments dispersés, dont l'autel à baldaquin de Notre-Dame-aux-Neiges, le portail de l'Hôtel Lasmole, rue du collège.
			La préfecture s'installe dans ses nouveaux bureaux (place de la préfecture), les travaux continuèrent pendant 15 ans pour édifier cet hôtel de style empire.
1807		Les halles changent de bâtiment dans un nouveau vers l'hôpital vieux.	L'ancienne halle (place St-Géraud) est rasée
	Incendie		Permet de dégager la place Maillard
1809		Aurillac a son théâtre	
1812			Inauguration de l'Hôtel de la préfecture. La préfecture provisoire était l'Hôtel Dorinière (actuelle Hôtel des Postes).
1816		Recensement population : 9180 hab	La ville n'a guère dépassée le trapèze de l'ancienne enceinte.
1821			Inauguration de l'hippodrome.
1823	Inauguration du nouveau pont Bourbon		La route de Clermont l'emprunte, le faubourg St-Marcel devient carrefour des voies de communication où se rassemblent les routes du Midi et du Quercy.
1831	Arrivée des militaires à Aurillac.		Ancien couvent de la visitation occupé par un régiment.
1833			Le Boulevard des Hortes est fini. C'est un Boulevard circulaire qui fait le tour de la ville.
1848		L'école Normale s'installe au Château St-Etienne	
1851		Statue du PAPE par David d'Angers	Posée sur la place du Gravier
1854		Alexandre Périer commence à produire des parapluies à Aurillac. Installation d'une nouvelle production industrielle,	Installation de la fabrique impasse Ferry

		qui fera la gloire de la ville.	
1865			Construction du Viaduc (rue du Viaduc).
1866	Inauguration du chemin de fer, ligne Figeac/Aurillac sur l'axe Bordeaux-Lyon.	Population : 10.998	Événement décisif dans le développement d'Aurillac. La gare toute seule dans les prés tira progressivement la ville à elle. Maisons, auberges, et hôtels, puis les premiers ateliers qui font éclater le carcan de l'enceinte pour se rapprocher de la voie ferrée devenue indispensable.
Environ 1866	Simultanément à l'arrivée du chemin de fer à Aurillac, l'Empire de Napoléon III, la jeune Troisième République se lance dans un vaste plan de construction d'édifices publics, de bâtiments de services, pour lesquels étant données leurs dimensions modernes, il faut bien trouver place neuve et vierge.		Deuxième facteur de l'expansion d'Aurillac, l'emplacement des nouveaux bâtiments va se faire à l'extérieur de l'enceinte. (tribunal, square indirectement, lycée de Garçons, pavillon et blocs de l'hôpital, casernes,
1867			Les travaux d'agrandissement de l'église St Géraud sont terminés
1868	Incendie		
1872		Le tribunal abandonne le vieux présidial,	Inauguration du nouveau Palais de Justice, de style grec, construit à la limite du foirail devenu indigne de ce fait vite remplacé par un square. Esquisse d'un nouveau centre ville.
1877			Début des travaux qui transforme le foirail en jardin public (le square)
1881	Incendie	Population : 13.727	Ravage, 12 maisons, la maison consulaire, le théâtre
1883			Inauguration du théâtre rénové dans le style italien
1882		Ouverture de l'institution St-Eugène (collège Gerber)	
			La route qui relie la gare sera plantée d'arbres et devient après élargissement le Boulevard Lescudilliers
1884		Ouverture d'une vaste chapelle à côté de l'institution St-Eugène (collège Gerber)	
			Construction du lycée Emile Duclaux (rue H. Mondor) inauguré en 1891
			Prolongement de la rue Marinie jusqu'au Gravier de façon à faire directement communiquer le centre de la ville bourgeoise à la promenade
1886		La maison consulaire est rachetée par la caisse d'épargne	La maison consulaire est restaurée, les travaux s'achèvent en 1890.
1889		Création de La Remonte	Construction du quartier Milhaud : quartier de cavalerie annexe caserne Delzons
1890			Les anciens abattoirs se transforment en docks à Fromage qui deviendront en 1933 le marché aux fromages
		Inauguration de la statue des droits de l'homme (place des droits de l'homme, square)	
			Agrandissement des bâtiments de la caserne Delzons inspirée par celle de tulle (place de la paix, accès rue des Carmes).
1893			Construction de l'hôpital H. Mondor (Av de la République)
1894			Construction des dernières travées de l'abbatiale, le clocher de style gothique terminé en 1889 mesurera 77m

1895			Chemin aménagé pour en faire un boulevard extérieur (Boulevard Danzier, appelé Boulevard des Alouettes)
1899			Démolition de la Halle au Blé pour prolonger la rue du monastère jusqu'au Cap Blanc, terminé en 1919 ce sera le boulevard J. Jaures
XX ème			
1904		Départ des religieuses Clarisses	L'enclos des carmes devient lycée de jeune fille.
			Le théâtre est rénové, construction de la rotonde
1908			Construction dans la rue des frères Delmas, de la nouvelle halle aux blés qui sert aussi de salle des fêtes et de bourse du travail.
1909			Construction de la marquise attenante à la Gare.
1911		Population : 18.036 Acquisition de l'enclos des Carmes aux clarisses	Installation du collège de jeunes filles (aujourd'hui collège J.Ferry)
1912			Construction de l'aile N-E du collège Gerbert
1920			Le Boulevard J. Jaurès est loti
1922		Inauguration du Parc des sports Héлитas.	
1932			La poste est rénovée, a été accolé à l'Hôtel Dornière un nouveau bâtiment de style art déco.
1934			Plantation d'arbres le long de la route de Tronquières et du boulevard Lintilhac.
1935		Il faut une église pour les « nouveaux quartiers »	Construction du Sacré-Cœur dont la paroisse est créée en 1937.
1936		Population : 19.041	
1939			La place de Vic devient un square
1950			Le gravier devient un parking
1958		Inauguration de l'école Normale au Roc Castenet.	Les nouveaux bâtiments de l'école Normale sont finis rue de l'Ecole Normale. Ils dominent la ville.
			Construction de l'église St-Joseph (rue de Tivoli).
1964		L'institution St-Eugène signe l'association avec l'état	
1965			Restauration importante de l'église St-Géraud.
1967			La construction de la cité administrative fait disparaître la salle Herriot. (rue E. Herriot)
1969		Population : environ 32.000	
1969		Maison consulaire reprise par la ville	
Dans les années 1970	Politique de reconquête du centre ancien		5 OPAH sont lancées.
1972	Restauration de l'abbatiale		
Entre 1962 et 1975		Exode rural : la ville gagne environ 500hab/An.	Croissance importante de la superficie d'Aurillac construction de grands ensembles et de collectifs, développement des services publics.
1971			Le quartier de Marmiers sort de terre (rue de Marmiesse)

			Le quartier de la Montade s'urbanise
1976	incendie		Maison à l'angle de la rue des Forgerons et de la rue du Salut détruite, la place du Salut est créée.
1979			La rue Emile Duclaux devient rue semi-piétonne
1983		Les anciens haras sont remplacés par un centre culturel (P. Mendés France)	
1985			Ancien enclos des Haras, ancien couvent de la visitation devient jardin des Carmes.
			Le quartier de l'îlot Gambetta est entièrement détruit (impasse de l'île) on y construit l'hôtel du département.
1988		Inauguration de l'Hôtel du département	
1991			La place de l'hôtel de ville est rénovée, l'espace piétonnier est agrandi, la fontaine déplacée.
1996			La passerelle voit le jour
			Réfection totale de la place St-Etienne.
2006-2007			Rénovation totale de la place du Square
2007		Approbation de la révision du P.O.S. en P.L.U.	

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- **Belser Christophe**, Aurillac. Il y a 100 ans en cartes postales anciennes. Ed. patrimoines médias, 2010.
- **Charbonnel Nicole**, Aurillac, ville romane. Revue de la Haute-Auvergne, T. 61, 1998PP. 21-60.
- **Durand Alfred**, *Aurillac, Géographie urbaine*, imprimerie moderne, 1946
- **Flauraud Vincent**, *Aurillac en 1898, un album retrouvé*, Editions Alan Sutton, 2004
- **Flauraud Vincent**, *Aurillac 1920-1975*, collection Mémoire en Images, Editions Alan Sutton, 2002
- **Grimmer Claude**, *Histoire des rues d'Aurillac*, Editions Gérard Tisserand, diffusion De Borée, 2002
- **Grimmer Claude**, *Vivre à Aurillac au XVII^{ème} siècle*, imprimerie Gerbert, 1983
- **Gualandi Grégory**, Les hôpitaux d'Aurillac. Rapport de stage, UDAP Cantal, 2008.
- **Lavenu Mathilde**, L'habitation civile romane à Aurillac - Cantal, Revus d'Auvergne, Société des Amis des Universités de Clermont-Ferrand, 2005, pp. 47-65).
- **Marchi Christian**, Aurillac, Ed. Horvath, 1994, 112 p.
- **Muzac André**, *Visages d'Aurillac dans le passé*, catalogue de l'exposition
- **Poursat Jean-Claude**, Circonscription d'Auvergne, Aurillac (temple d'Aron. Dans Gallia, T. 37, fascicule 2, CNRS, 1979, pp. 472-474
- **Provost M. Vallat, P.**, Carte archéologique de la Gaule – Le Cantal 15. Académie des Inscription et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Publications

- Collections des publications de l'**ADHRA** (Association pour le développement de l'histoire et de la recherche en Auvergne), Vincent Flauraud et Claude Grimmer
- **Revue de la Haute Auvergne**, publications de la société des lettres, sciences et arts de la Haute Auvergne
- **Collège Jeanne de la Treihle**, *300 ans d'histoire*

